

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2023

Date : Jeudi 29 Juin 2023
Horaire : 18:00
Lieu : Hôtel de ville et d'agglomération

Commission ville durable

1 - Aménagement des quais de l'Odet en centre-ville et création d'une piste cyclable bidirectionnelle - Bilan de la concertation (DAGP) - Rapporteur : David LESVENAN

DEBAT PRELIMINAIRE

DELIBERATION

DEBAT DE LA COMMISSION

2 - Aménagement des quais de l'Odet en centre-ville et création d'une piste cyclable bidirectionnelle - Validation de l'avant-projet (AVP) (DAGP) - Rapporteur : David LESVENAN

DELIBERATION

DEBAT DE LA COMMISSION

Commission ville des savoirs et des temps libres

- 3 - Présentation du Projet Educatif Global (PEG) de la ville de Quimper (DEE) - Rapporteur : Laurence VIGNON

DELIBERATION

DEBAT DE LA COMMISSION

- 4 - Projet de construction de la tribune de Penvillers sur la commune de Quimper - Validation du pré programme, lancement du concours de maîtrise d'oeuvre, désignation du jury du concours de maîtrise d'oeuvre et fixation du montant de l'indemnisation des membres du jury (TEMEP) - Rapporteur : Christelle QUERE

DELIBERATION

DEBAT DE LA COMMISSION

- 5 - Subventions aux associations culturelles - année 2023 (DDC) - Rapporteur : Laurence VIGNON

DELIBERATION

- 6 - Conservatoire de musique - Grille tarifaire des droits d'inscription dès septembre 2023 (DDC) - Rapporteur : Laurence VIGNON

DELIBERATION

- 7 - Convention de partenariat Ville de Quimper - Conservatoire de musique avec le Théâtre de Cornouaille-Scène nationale (DDC) - Rapporteur : Laurence VIGNON

DELIBERATION

- 8 - Convention de souscription - Aide au financement des travaux du théâtre Max Jacob (DDC) - Rapporteur : Laurence VIGNON

DELIBERATION

- 9 - Prolongation de la convention de partenariat entre la Ville de Quimper/Conservatoire de musique et le collège Max Jacob, relative à l'organisation des classes CHAM - avenant n°2 (DDC) - Rapporteur : Laurence VIGNON

DELIBERATION

- 10 - Avenant à la convention de partenariat entre la commune de Quimper et l'Office de tourisme (DDC) - Rapporteur : Laurence VIGNON
DELIBERATION
- 11 - Convention de partenariat entre la Ville de Quimper/service Ville d'Art et d'Histoire et le Comité de Quimper du Secours populaire français - année 2023 (DDC) - Rapporteur : Laurence VIGNON
DELIBERATION
- 12 - Adoption des tarifs du musée des Beaux-Arts applicables à compter du 1er juillet 2023 (DDC) - Rapporteur : Laurence VIGNON
DELIBERATION
- 13 - Conventions d'objectifs 2023-2026 entre la commune de Quimper et des associations culturelles (DDC) - Rapporteur : Laurence VIGNON
DELIBERATION
- 14 - Tarifs 2023/2024 des accueils périscolaires et extrascolaires (DEE) - Rapporteur : Laurence VIGNON
DELIBERATION
- 15 - Convention d'objectifs de financement et de subvention de soutien aux formations au BAFA et BAFD proposée par la CAF (DEE) - Rapporteur : Laurence VIGNON
DELIBERATION
- 16 - Subventions diverses (DEE) - Rapporteur : Laurence VIGNON
DELIBERATION
- 17 - "Loisirs pluriels" : subvention 2023 (DEE) - Rapporteur : Laurence VIGNON
DELIBERATION
- 18 - Conception réalisation d'une aire de glisse urbaine sur le site de Créac'h Gwen - Validation de l'enveloppe de l'opération et du montant de la prime à verser aux candidats conformément à l'article R.2171-19 1° du Code de la commande publique. (DDS) - Rapporteur : Laurence VIGNON
DELIBERATION

- 19 - Tarifs Ecole Municipale Multisports 2023-2024 (DDS) - Rapporteur : Laurence VIGNON
DELIBERATION
- 20 - Convention de partenariat EPS à l'École (DDS) - Rapporteur : Laurence VIGNON
DELIBERATION
- 21 - Aide à la pratique sportive "Chèque du Petit Sportif" saison 2023-2024 (DDS) - Rapporteur : Laurence VIGNON
DELIBERATION
- 22 - Politique nautique scolaire - Renouvellement des conventions 2023-2024 (DDS) - Rapporteur : Laurence VIGNON
DELIBERATION
- 23 - Subventions Sportives de haut niveau collectif (DDS) - Rapporteur : Laurence VIGNON
DELIBERATION
- 24 - Subventions Sportives (DDS) - Rapporteur : Laurence VIGNON
DELIBERATION
- 25 - Attribution d'une subvention à l'association la Croix-Rouge- Unité locale de Quimper - Formation aux premiers secours pour les 11-15 ans (RC) - Rapporteur : Laurence VIGNON
DELIBERATION
- 26 - Attribution d'une subvention à la Maison Des Lycéens (MDL) du Lycée Brizeux - Séjour citoyenneté et compréhension des institutions (RC) - Rapporteur : Laurence VIGNON
DELIBERATION
- 27 - Attribution d'une subvention à l'association les Petits Débrouillards -Projet de sciences à Pencalet (RC) - Rapporteur : Laurence VIGNON
DELIBERATION

Commission ville durable

28 - Rapport pour information - "Kemper Noz" - Plan d'actions 2024-2026 et gouvernance de la démarche (DTP) - Rapporteur : Valérie DURRWELL

DELIBERATION

DEBAT DE LA COMMISSION

29 - Boulevard de France - Aménagement conjoint des espaces publics dans le cadre de la mise en accessibilité du lycée de Cornouaille et de la construction du réseau de chaleur urbain - Signature d'une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée (DIMEP) - Rapporteur : Françoise DORVAL

DELIBERATION

30 - Travaux d'effacement de réseaux aériens (DIMEP) - Rapporteur : Françoise DORVAL

DELIBERATION

31 - Réforme nationale de dépenalisation et décentralisation du stationnement payant sur présentation des annexes 1 et 2 de la convention de reversement du produit des Forfaits Post-Stationnement (DIMEP) - Rapporteur : Françoise DORVAL

DELIBERATION

32 - Adhésion au CEREMA (DIMEP) - Rapporteur : Françoise DORVAL

DELIBERATION

33 - Mise en service de la centrale photovoltaïque installée en toiture du gymnase Pen Ar Stang en autoconsommation collective (DPEL) - Rapporteur : Françoise DORVAL

DELIBERATION

34 - Actualisation des tarifs 2024 de la taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) (DSUH) - Rapporteur : Françoise DORVAL

DELIBERATION

35 - Règlementation des meublés de tourisme - conditions de délivrance de l'autorisation de changement d'usage des locaux d'habitation (DSUH) - Rapporteur : Françoise DORVAL

DELIBERATION

36 - Dénomination de voies (DSUH) - Rapporteur : Françoise DORVAL

DELIBERATION

37 - Constitution de servitude ENEDIS - Chemin de Kergall (DSUH) - Rapporteur : Françoise DORVAL

DELIBERATION

38 - Constitution de servitude ENEDIS - Rue de Kerhuel (DSUH) - Rapporteur : Françoise DORVAL

DELIBERATION

39 - Servitude Route de Bénodet - Tubatys (DSUH) - Rapporteur : Françoise DORVAL

DELIBERATION

40 - Cession d'une dépendance de voirie dans le cadre d'un projet de construction de logements (DSUH) - Rapporteur : Françoise DORVAL

DELIBERATION

41 - Cession d'une parcelle sise 55 rue Paul Borossi (DSUH) - Rapporteur : Françoise DORVAL

DELIBERATION

42 - Route du Loch - Cession d'une parcelle à la SCI Boucan Canot (DSUH) - Rapporteur : Françoise DORVAL

DELIBERATION

43 - Rétrocession de parcelles situées dans la zone d'activités de Kéradennec Kervilier (DSUH) - Rapporteur : Françoise DORVAL

DELIBERATION

44 - Constitution de servitude Rue de Saint Briec (DSUH) - Rapporteur :
Françoise DORVAL
DELIBERATION

45 - Acquisition place de parking, 13 rue Saint François (DSUH) - Rapporteur :
Françoise DORVAL
DELIBERATION

46 - Echange de parcelles - Vallée de Kermabeuzen (DSUH) - Rapporteur :
Françoise DORVAL
DELIBERATION

Commission ressources et évaluation des politiques publiques

47 - Compte administratif 2022 (DFCP) - Rapporteur : Jacques LE ROUX
DELIBERATION
DEBAT DE LA COMMISSION

48 - Compte de gestion 2022 (DFCP) - Rapporteur : Jacques LE ROUX
DELIBERATION

49 - Affectation des résultats de l'exercice 2022 (DFCP) - Rapporteur : Jacques LE ROUX
DELIBERATION

50 - Décision modificative n°1 (DFCP) - Rapporteur : Jacques LE ROUX
DELIBERATION

51 - Clôture du budget annexe zones d'activités (DFCP) - Rapporteur : Jacques LE ROUX
DELIBERATION

52 - Ajustement de la provision pour dépréciation de créances (DFCP) - Rapporteur : Jacques LE ROUX
DELIBERATION

- 53 - Signature d'un marché public après consultation (DFCP) - Rapporteur : Jacques LE ROUX
DELIBERATION
- 54 - Vente sur WebEnchères (DFCP) - Rapporteur : Jacques LE ROUX
DELIBERATION
- 55 - Fourniture d'émulsion cationique et de béton bitumineux 2021-2025 - SOCIÉTÉ LIANTS DE L'OUEST - Protocole indemnitaire pour la période de janvier à décembre 2022 (campagne 2022) (DFCP) - Rapporteur : Jacques LE ROUX
DELIBERATION
- 56 - Passation d'un marché global de logistique et de nettoyage des locaux - Groupement de commandes (DPEL) - Rapporteur : Jacques LE ROUX
DELIBERATION
- 57 - Convention de groupement de commande pour la réalisation des travaux d'entretien des arbres et pour les prestations de fauchage (DPVB) - Rapporteur : Jacques LE ROUX
DELIBERATION
- 58 - Subventions aux associations - 48h de l'Agriculture Urbaine (DTE) - Rapporteur : Jacques LE ROUX
DELIBERATION
- 59 - Conclusion d'une convention de gestion pour l'entretien des zones d'activités de QBO sur le territoire de Quimper (DGS) - Rapporteur : Jacques LE ROUX
DELIBERATION
- 60 - Acquisition 7 rue Elie Fréron - Complément (DSUH) - Rapporteur : Jacques LE ROUX
DELIBERATION
- 61 - Modification du tableau des emplois (DRH) - Rapporteur : Jacques LE ROUX
DELIBERATION

DEBAT DE LA COMMISSION

62 - Contrat prévoyance : choix d'un nouveau prestataire et augmentation de la participation employeur (DRH) - Rapporteur : Jacques LE ROUX

DELIBERATION

63 - AGRIAQ : participation au déficit 2022 (DRH) - Rapporteur : Jacques LE ROUX

DELIBERATION

64 - Indemnisation d'agents victimes d'outrages et/ou de menaces (DGS) - Rapporteur : Jacques LE ROUX

DELIBERATION

DEBAT DE LA COMMISSION

65 - Décisions de la maire prises par délégation du conseil municipal (DGS) - Rapporteur : Jacques LE ROUX

DELIBERATION

DEBAT DE LA COMMISSION

Commission ville solidaire et inclusive

66 - Lutte contre les discriminations et contre les violences sexistes et sexuelles - Marche des fiertés 2023 (RC) - Rapporteur : Matthieu STERVINO

DELIBERATION

DEBAT DE LA COMMISSION

67 - Adhésion à l'association du Réseau National des Budgets Participatifs (RC) - Rapporteur : Matthieu STERVINO

DELIBERATION

DEBAT DE LA COMMISSION

68 - Installation de la vidéoprotection sur le quartier du Braden - Convention portant autorisation d'installer et de recorder la baie de vidéoprotection entre la ville de Citya (DTP) - Rapporteur : Matthieu STERVINO

DELIBERATION

DEBAT DE LA COMMISSION

69 - Adhésion 2023 au Forum Européen pour la Sécurité Urbaine (FESU) (DTP) - Rapporteur : Matthieu STERVINO

DELIBERATION

DEBAT DE LA COMMISSION

70 - Subventions aux associations à caractère social (SOL) - Rapporteur : Matthieu STERVINO

DELIBERATION

DEBAT DE LA COMMISSION

71 - Subventions aux associations de solidarité internationale (SOL) - Rapporteur : Matthieu STERVINO

DELIBERATION

DEBAT DE LA COMMISSION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

VILLE DE QUIMPER - DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE



CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2023

Convoqué le 23 juin 2023

Présidé par Madame Isabelle ASSIH

Le conseil municipal de la ville de Quimper s'est réuni le 29 juin 2023, à 18 heures, à l'hôtel de ville et d'agglomération, sous la présidence de Madame Isabelle ASSIH, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 49

ÉTAIENT PRESENTS :

Mme Isabelle ASSIH, **Maire**,
M. GRAMOULLE, Mme DORVAL, M. LESVENAN, Mme VIGNON, M. LE ROUX,
Mme QUERE, M. STERVINO, Mme HUET MORINIERE, M. KALONN,
Mme PRIGENT, M. CREQUER, Mme DURRWELL, M. BROUDEUR,
Mmes CHAPALAIN, PHILIPPE, M. JASSERAND, **Adjoints**,
Mme RAINERO, MM. LE BIGOT, ANDRO, SINQUIN, BILIE, Mmes RICHARD,
URVOIS, JEAN-JACQUES, DADKHAH, MEUNIER LE TREUST, M. LE GOFF,
Mme MOSTAJO, MM. TROGLIA, DERE (à partir de 20h45 et jusqu'à 11h55),
FORMENTIN-MORY (à partir de 19h30), Mmes PUILLANDRE-COLLARD, HENRY,
MM. HASCOET, CALVEZ, Mmes LEVRY GERARD (à partir de 18h15) LECERF LIVET
(à partir de 19h30), MM. FONTAINE (à partir de 18h45), MENGUY, Mme DAVID,
MM. GHACHEM, QUIDEAU, **Conseillers Municipaux**.

ABSENT/EXCUSÉ :

M. MUSHINGANTAHE

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. LE BRUN	à	M. BILIE
M. DERE	à	M. GRAMOULLE (jusqu'à 20h45 et à partir de 11h55)
M. FORMENTIN-MORY	à	M. LE ROUX (jusqu'à 19h30)
Mme LE CAM	à	Mme LEVRY GERARD (à partir de 18h15)
M. JOLIVET	à	M. FONTAINE (à partir de 18h45)
Mme POSTIC	à	M. CALVEZ
Mme LE MEUR	à	M. GHACHEM

Secrétaire de Séance : Mme Nolwenn HENRY

Ouverture de la séance :

Le quorum étant atteint, madame Isabelle ASSIH, maire de Quimper, ouvre la séance.

En application de l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, madame la maire invite le conseil municipal à nommer un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. Le conseil municipal nomme Nolwenn HENRY.

Propos liminaires

Mme ASSIH: *« Chers collègues, chères Quimpéroises, chers Quimpérois. Avec près de 70 rapports qui sont le fruit des orientations des élus et de l'engagement des services municipaux, cette séance illustre une fois de plus la place de la ville au cœur du quotidien et de l'avenir de Quimper. Un enseignement avec le compte administratif : les comptes sont bien tenus, l'argent public est bien géré.*

Des rapports majeurs vont engager la ville dans des évolutions nécessaires et un futur adapté aux enjeux du moment : l'aménagement des quais de l'Odéon, dans toutes ses dimensions indissociables, pour promouvoir toutes les mobilités et redonner un écrin végétal à ce point névralgique du cœur de la Ville.

Notre ville et notre agglomération gagnent en attractivité, et nul doute que les nouveaux équipements proposés seront des atouts de plus : une nouvelle tribune pour la future Cité sportive de Penvillers, conformément à nos engagements pris ; la possibilité d'apprendre et de se préparer au monde avec le Projet Éducatif Global (PEG), premier du genre pour la ville, qui porte cet engagement.

La possibilité de s'approprier un passé fait de courage et de bravoure : une rue portera prochainement le nom d'André MONTEIL, professeur de lettres à la Tour d'Auvergne. Il fut maire de notre ville après avoir contribué à la libération de Quimper au sein des Forces françaises de l'intérieur. C'est un beau symbole en ce 80^e anniversaire de la disparition de Jean MOULIN.

La possibilité de rester dans la ville ou d'y revenir après avoir connu d'autres horizons : les personnes doivent pouvoir s'y loger et le développement anarchique des hébergements de tourisme doit être strictement réglementé.

La promesse d'une société qui fait sa place aux différences, qui préfère l'arc-en-ciel à l'intolérance, qui remet les femmes dans l'espace public : plusieurs de nos rues porteront le nom de femmes héroïques et engagées. Nous sommes également solidaires avec les femmes iraniennes avec le soutien des deux journalistes iraniennes, dont les beaux portraits sont affichés sur notre Hôtel de Ville.

Une ville qui prend également sa part d'humanité dans le fracas du monde. J'aimerais saluer Yannick MOREZ, qui vient récemment de remettre son écharpe de maire de Saint-Brévin, en souhaitant bonne chance à Dorothee PACAUD, qui a accepté de reprendre le flambeau.

Je voudrais encore saluer ces élus qui font face à la colère irraisonnée de quelques-uns, ceux-là mêmes qui s'expriment souvent à l'abri douillet de la contradiction, à l'ombre des réseaux sociaux. Les élus méritent le respect de leur engagement au service des autres.

Une fois n'est pas coutume, avant d'entrer dans le vif des sujets, je souhaite prendre quelques minutes pour vous partager plusieurs éléments qui touchent à deux questions essentielles de notre territoire, celles de l'accessibilité et des mobilités du quotidien. Pour porter ces enjeux, les questions de coopération à toutes les échelles et à tous les périmètres concernés par les mobilités sont essentielles, deux faces de la même pièce pour notre ville, notre agglomération, qui doivent toujours être pensées en complémentarité.

Le projet des quais est un projet global : requalification de voies, réaménagement paysager, mobilité active et partage de l'espace public. Ce projet ne vise qu'à trouver un partage, un équilibre attendu de tous les modes de transport, sans exclusive ni exclusion, pour accompagner l'évolution des usages et donner à chacun une place voiture par le maintien des deux fois deux voies de part et d'autre de l'Odette et la reconstruction du pont du Théâtre, aux vélos, qui ont besoin de continuité des itinéraires et de sécurité, aux piétons et aux personnes à mobilité réduite par des trottoirs adaptés, accessibles et sécurisés.

Enfin, et nous le savons tous, ce projet s'inscrit dans une dynamique nationale. Les attentes sociétales, les questions environnementales sont bien là. Les lois et les obligations imposées par l'État sont là aussi, et c'est tant mieux. C'est donc un beau projet, dont nous débattons ce soir.

Le débat aura notamment lieu sur le sujet du stationnement. C'est un sujet important sur lequel la majorité quimpéroise est au travail. Nous aurons des réponses à vos questions.

Enfin, concernant ces sujets, ils avanceront, et c'est le principal, car la ville a trop souvent souffert d'immobilisme. Alors, regardons au-delà de nos chers quais, ouvrons nos débats et une vision plus large. Qu'est-ce qui est sur la table aujourd'hui en Cornouaille ? Quelles sont les coopérations enfin à l'œuvre autour des mobilités ? Sur les transports du quotidien, essentiels pour les habitants, tout d'abord à l'échelle de l'agglomération, nous sommes en refonte de la délégation sur le transport en commun. Avec Marie-Pierre JEAN-JACQUES, nous avons souhaité prendre le contrepied du dernier renouvellement de la Délégation de Service Public (DSP). La commande aux services n'a donc pas été de serrer la vis, mais de partir des besoins des habitants et de proposer des solutions pour accompagner le report vers le bus. C'est la mobilité partagée la plus accessible et nous devons la développer. Nous avons commencé à le faire avec la création de lignes, l'extension de la gratuité et la création de QUB Noz et QUB Mat.

Deuxièmement, à l'échelle de la Cornouaille, après avoir retrouvé un climat de confiance entre président et présidentes des Établissement Public de Coopération Internationale (EPCI), nous avons entre autres signé le Contrat de relance de transition écologique à l'échelle de six EPCI de Cornouaille, une première pour laquelle, je le rappelle, les mobilités représentent le premier enjeu partagé. Actuellement, une étude financée par l'État est engagée, qui nous permettra de mettre en œuvre un plan d'action autour de nouvelles liaisons inter-EPCI, principalement sur l'enjeu des mobilités professionnelles. Avec mes collègues, nous avons également inclus la dimension ferroviaire concernant les transports du quotidien vers Brest et le barreau Sud de la Bretagne. La Cornouaille est au travail dans l'intérêt du territoire et de ses habitants.

Troisième niveau de coopération, celle du Département. Dans une Cornouaille qui se distingue par un tissu urbain de villes moyennes, il faut penser les déplacements, notamment

des actifs, comme dépassant largement nos cadres institutionnels. C'est un travail que nous faisons avec le Conseil départemental du Finistère, et notamment Stéphane LE DOARE, en charge des infrastructures routières.

Notre Département se distingue également par un pôle Sud et un pôle Nord – pas trop au Nord quand même. Pour cela, l'entente entre Brest et Quimper a été réactivée depuis le début du mandat. Sur le plan des mobilités, en lien avec nos conseils de développement, nous portons le souhait de l'amélioration de la ligne ferroviaire entre Quimper et Brest, ainsi que les liaisons par car.

Quatrième niveau, celui de la Région, avec deux enjeux majeurs : le ferroviaire et l'aérien. Le train est plébiscité, la gare de Quimper est en avance de phase sur le nombre de voyageurs accueillis par rapport aux projections. On nous annonce plus de 20 % sur les six premiers mois de l'année 2023. Malgré les travaux, que nous savons très impactants, mais nécessaires, les gares ferroviaire et routière accolées vont jouer un rôle de plus en plus déterminant dans les années à venir.

Vous avez pu lire dans la presse de ce jour la volonté commune de l'ensemble des agglomérations de Bretagne Sud, nouvelle échelle de coopération, celle de l'Arc Sud, de travailler avec la Région Bretagne sur un renforcement de l'offre de TER. Cet appel doit être entendu, car pour le moment, le compte n'y est pas dans le Contrat de plan État-Région en discussion. L'État ne peut miser que sur les Métropoles dites d'équilibre. L'État doit entendre les besoins de ces villes moyennes, également attractives, qui forment l'ossature régionale.

Sur ces sujets, la ville de Quimper, Quimper Bretagne Occidentale est en lien étroit avec la Région Bretagne. Le travail se poursuit entre moi-même et le président de Région, et je suis persuadée que nous aboutirons à court terme à des améliorations rapides pour nos habitants et pour nos visiteurs.

La seconde face de la même pièce, c'est celle de l'amélioration de l'accessibilité de notre territoire. Le projet de Ligne Nouvelle Ouest Bretagne-Pays de la Loire (LNOBPL) reste collectivement l'objectif à atteindre. Nous savons les réticences à lever de certains territoires, nous savons les sommes à mettre sur la table. C'est pourtant encore une fois un besoin d'équilibre et de solidarité territoriale. Un comité de pilotage LNOBPL aura lieu la semaine prochaine pour la première fois. Quimper Bretagne Occidentale sera représentée pour faire entendre les besoins de désenclavement de la Cornouaille.

Il ne faut pas lâcher sur le Rennes-Redon. Je sais compter sur les présidents de la Région et du Département sur ce point. Mais sans attendre LNOBPL, aujourd'hui, et comme le président LOHER à Lorient Agglomération, nous demandons déjà un renforcement de l'offre TGV. Nos demandes sont simples : retrouver la fréquence et la durée de trajet inscrite au Contrat Bretagne Grande Vitesse de 2017 (le compte n'y est plus), renforcer l'offre de trains Drapeau en fréquence suffisante tout au long de la semaine et améliorer la vie à bord, notamment concernant le wifi.

Enfin, je conclus ce propos introductif sur le sujet aéroportuaire. En début de mois, il y a eu quelques échanges de presse concernant l'Obligation de Service Public, notre ligne OSP Quimper-Paris. Soyons clairs : la ligne organisant cette Obligation de Service Public plafonne à 10 000 passagers. Je dois vous dire que je pense que vous n'avez pas visé juste et qu'il vous manque quelques éléments de compréhension de la situation. Malheureusement,

l'enjeu n'était plus autour de la reconduction d'une OSP ultra déficitaire, dont le rapport de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) est plus qu'éloquent en la matière. L'enjeu actuel est véritablement autour de la sauvegarde de notre équipement aéroportuaire de Cornouaille. Nous devons pouvoir atterrir et décoller sur le Sud Finistère. Sur cette question également, la position des EPCI de Cornouaille et de la Région Bretagne est convergente.

Pour faire simple, la situation de notre plateforme aéroportuaire est très dégradée financièrement. Ce qui nous préoccupait et nous préoccupe encore aujourd'hui, c'est la situation financière globale de l'exploitation de l'équipement, et tout simplement l'avenir de l'aéroport. Ce qui s'est joué ces dernières semaines et qui va encore se jouer dans les mois prochains, c'est la construction d'un nouveau modèle pour assurer l'avenir pur et simple de notre outil. Je suis en lien régulier avec la Région, avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Métropolitaine Bretagne Ouest (CCIMBO) et sa délégation quimpéroise. Une feuille de route difficile à mettre en œuvre est tracée entre les délégataires et la région Bretagne. Comme toujours, Quimper Bretagne Occidentale sera présent pour accompagner politiquement, financièrement et techniquement ce nouveau modèle pour notre aéroport.

La déclaration de la semaine dernière du vice-Président de la Région annonçant que l'aéroport de Quimper Pluguffan ne fermera pas est une vraie bonne nouvelle. Je le redis donc clairement : pour Quimper et pour Quimper Bretagne Occidentale, ainsi que pour la Cornouaille, deux obligations s'imposent. Il s'agit de faire le nécessaire, ici et sur notre territoire, tout simplement pour donner aux habitants le choix dans leurs modes de déplacement. Nous avons du retard à combler.

Enfin, nous devons continuer à prendre une place forte à l'échelle cornouaillaise et régionale pour construire des réponses simples pour les transports du quotidien des habitants et pour favoriser l'accessibilité de la pointe bretonne. C'est bien la ligne que je me suis fixée et que je travaille avec nos collègues adjoints de la ville de Quimper et vice-présidents à l'échelle de l'agglomération.

Je vous remercie pour votre attention. Je tenais à refaire une mise en perspective des enjeux qui sont les nôtres en cette période.

Nous allons maintenant commencer par les prises de parole de groupe. Je crois que Philippe CALVEZ souhaite intervenir, puis Karim GHACHEM. Je vous en prie. »

M. CALVEZ : *« Merci, madame la maire. Chers collègues, en particulier vous, les collègues de la majorité, nous voici à quelques jours près – cela a été souligné par Isabelle ASSIH – à la moitié de votre mandat. Remettre des choses en perspective, ma foi, pourquoi pas, surtout pour certains d'entre vous qui sont peut-être partants pour des vacances ou pour d'autres missions. J'en ai discuté avec Christelle tout à l'heure.*

Ce soir, nous avons 71 dossiers, techniques pour la plupart ; des dossiers qui assurent une continuité telle que le dossier du Projet Éducatif Local, même si vous le portez et que nous ne l'avons pas porté, ou pas de cette manière-là. En tout cas, il devrait apporter une homogénéité sur l'enseignement dans nos écoles, a priori privées comprises, mais j'ai mis un point d'interrogation, parce que je ne sais pas. L'Éducation nationale semble s'assouplir dans ce sens, ce qui n'était pas évident il y a quelques années. La Ville prend en compte la parentalité, les violences aux personnes, quelles qu'elles soient, et fait un choix très clair de

l'inclusion ou du partage des savoirs. Nous arriverons peut-être un jour à démocratiser encore davantage notre Conservatoire et notre Scène Nationale, mais c'est un autre sujet.

Les Classes à Horaires Aménagés Musique (CHAM) de Kermoyan continuent, de belle façon, à assurer dans le quartier et politique de la ville, mais pas que, la promotion de la musique pour tous et pour toutes les cultures. Les conventions avec des outils culturels majeurs, mais aussi la grande diversité des outils associatifs de proximité (Maison pour Tous ; Maison des Jeunes et de la Culture, et autres maisons de quartier), sont un lien absolu pour les habitants. Le soutien aux associations, en particulier en matière financière, mais également technique, est d'autant plus important en sortie de crise Covid et dans la continuité des politiques menées sous les précédents mandats, même si des efforts ont été demandés, en particulier sous le mandat précédent – je parle ici des efforts financiers.

La décision d'acquisition du 7 rue Élie Fréron, permettant à terme d'étendre notre cher musée et d'en augmenter, si faire se peut, sa capacité d'accueil, est essentielle. La prise en compte des commerces logés – cela figure dans la délibération – est une bonne chose, parce qu'il est vrai que c'était une inquiétude lorsque cette délibération a été passée au conseil municipal.

Nous relevons également la prise en compte de la part de la collectivité des préjudices subis par nos agents de la police municipale, collectivité qui se substitue pour que soit reconnu leur préjudice, à savoir un préjudice financier. Pour un agent, ce préjudice doit être rapidement reconnu. Je suppose que par la suite, la ville se substituera pour récupérer les sommes perçues, si les gens sont solvables, bien entendu. Néanmoins, c'est toujours un geste apprécié.

Les actions à caractère social ne souffrent guère des jeux politico-politiciens. Cependant, ce soir, il reste tout de même des sujets de désaccord, et certains sont profonds. Je vous sentais un peu optimistes par ma prise de parole sur mes propos d'introduction. J'ai employé une autre expression tout à l'heure que je ne redirai jamais en public.

Les voies cyclables des quais, parce que ce sont les deux sujets qui démarrent cette délibération, avec la suppression de 70 ou 80 places de stationnement, restent un point important d'achoppement entre nous. Les rencontres citoyennes dans le bilan de concertation, pour la plupart, ne remettent pas en cause le choix même des pistes cyclables.

Lors d'une rencontre dans votre bureau, madame la maire, nous vous avons posé une question sur la compensation des places supprimées. Votre réponse avait été que cette compensation se ferait dans le même temps, ce qui emportait de fait notre adhésion au projet, puisque sur le fond même du projet, nous n'avions pas à redire. Tel ne fut pas le cas lors du vote validant celui-ci. Dont acte. Il n'en reste pas moins que le problème de stationnement en centre-ville reste prégnant, ainsi que votre politique volontariste pour le développement de la pratique du vélo au profit de x % – je n'ai pas le pourcentage aujourd'hui – de vélocistes assidus. J'avais pêché le chiffre de 0,02 en 2015 ou 2016 lors de l'animation des conseils de quartiers, 0,02 cyclistes à Quimper, une moyenne qui nous avait été donnée par les services. J'aurais souhaité savoir quel était le pourcentage de vélocistes assidus aujourd'hui, et pas seulement les vélocistes du dimanche, mais le développement des personnes qui vont au travail ou qui se déplacent d'un point A à un point B, ce qui est tout à leur honneur.

Je ne reviendrai pas sur le calcul mathématique de base, pour ne pas dire basique, qu'avait fait notre collègue Marc ANDRO, à savoir que si nous mettons 100 vélos de plus, nous aurons 100 voitures de moins. Cela demande à être vérifié.

Il est également à noter que la suppression des 82 places – c'est ce qui sortait ce matin sur un de nos quotidiens régionaux – au Pôle d'Échange Multimodal (PEM) pose aussi un problème et s'additionne bien entendu à tout le reste. Cela fait beaucoup et accroît l'inquiétude des habitants du centre-ville, qu'ils soient résidents – il en reste – ou commerçants.

Je ne parlerai pas des nouvelles anciennes Halles, dont nous n'avons pas de nouvelles. Néanmoins, vous allez sûrement nous éclairer sur la programmation ou le lancement des travaux, ce qui, bien entendu, alimente un certain nombre de fantasmes, puisque Quimper n'est jamais qu'un tout petit village.

Il en est de même sur l'îlot des Dames de France, sur lequel nous aimerions bien avoir quelques informations.

En revanche, nous avons une communication que nous trouvons exacerbée sur l'Agora Show qui va être mis en place sur les anciennes nouvelles Halles – c'est pour faire le distinguo, mais je pense que vous avez suivi que les deux adjectifs ne sont pas dans le même sens – en particulier sur le devenir de cet emplacement. De la communication à la place d'une consultation citoyenne sanctionnée par un vote démocratique, mais pourquoi ne pas faire une consultation ? Sachant que je n'emploie pas, à bon escient, le mot « référendum ».

Le projet de Cité Sportive de Penvillers est sur les rails et rentre déjà depuis quelques semaines dans l'opérationnel. C'est une bonne chose pour le tiers des Quimpérois licenciés, entre 20 000 et 25 000 – Christelle peut dire ou contredire ce chiffre – qui pratiquent du sport. Nous notons la différence entre des projets réellement portés par des adjoints qui sont en phase, la plupart avec des citoyens, militants sportifs en l'occurrence, concernés et qui amènent en contrepartie, en relief ou en dégradé, un certain flottement dans d'autres domaines, notamment dans le domaine culturel selon nous. Quid de la programmation du théâtre Max JACOB ?

Par expérience, que ce soient des contraintes budgétaires ou pas – nous l'avons aussi connu sous le précédent mandat – nonobstant le portage, des uns et des autres, doit être absolu et marqué d'un engagement total. Cela s'est déjà vu et s'est vérifié, et je sais de quoi je parle. Cette seconde mandature sera citoyenne, elle sera sportive, elle sera participative, elle sera sans doute soucieuse d'un vrai engagement écologique, mais pour nous, à l'évidence, elle ne sera pas culturelle. Il me semble l'avoir déjà dit il y a quelques années de cela, et j'avais été en conflit ouvert avec un illustre maire qui a effectué trois mandats, à savoir Bernard POIGNANT. Je vous remercie. »

M. GHACHEM: *« En ce mois des fiertés, je voulais commencer mon propos, qui est en résonance avec vos propos introductifs, en exprimant ma fierté que Quimper, pour la deuxième année consécutive, organise deux Marches des fiertés. L'une s'est déroulée le 17 juin et l'autre aura lieu ce samedi. Deux Marches, l'une se voulant plus revendicative et radicale, l'autre plus festive, mais toutes deux véhiculant le même message universel : le respect des diversités, des personnes, de leur identité, le fait que chaque personne doit être respectée dans ce qu'elle est.*

Revendicative, car bien que des avancées majeures aient été faites ces dernières années dans l'égalité des droits, il reste encore du chemin pour que les droits soient identiques, quelle que soit l'identité de genre ou l'orientation sexuelle. Il reste encore de nombreux combats pour acquérir de nouveaux droits.

Revendicative, car même réprimées par la loi, les violences, les discriminations, les insultes ordinaires ou dogmatiques persistent, et sont même en augmentation dans notre société.

Festive aussi, car il est important de montrer que personne ne doit avoir honte de ce qu'il est et que la diversité est une richesse pour notre territoire.

Je voulais nous associer à votre indignation face à la dégradation du passage piéton et condamner fermement ces actes avec vous. Merci également d'avoir concrétisé cela par un dépôt de plainte. Je pense que l'ensemble du conseil est unanime à condamner ces actes. Je sais que le groupe Quimper Perspectives 2030, conduit par Guillaume MENGUY, aurait aussi voulu s'exprimer sur ce sujet en préambule, même si notre règlement intérieur ne le permet pas.

Ces actes ne sont pas anodins, ils traduisent une influence de plus en plus grande d'une sphère ultraconservatrice et obscurantiste de notre société. N'oublions pas aujourd'hui que ces injures, ces dégradations peuvent tuer. Certains estiment que le taux de suicide chez les jeunes LGBTQIA+ (Lesbienne, Gay, Bisexuel, Trans, Queer, Intersexe et Asexuel ou Aromantique) est de trois à sept fois plus élevé que chez les jeunes hétérosexuels, notamment suite à des insultes, à de la discrimination et aux exclusions.

Difficile de faire la transition avec le second sujet d'actualité dont je voulais parler, mais ce sujet est primordial pour notre territoire. Au vu des articles de presse de ces dernières 24 heures, je sais la préoccupation partagée. Il s'agit de la place de la Cornouaille dans notre Région, et notamment de la question des mobilités. Alors que se négocie le Contrat Plan État-Région 2023-2027 (CPER), il est important de se mobiliser et de tirer les signaux d'alarme, comme vous l'avez fait. Même s'il faut se réjouir au niveau national de l'augmentation inédite de l'enveloppe dédiée au transport, nous restons très loin des besoins de notre territoire. Il est urgent d'intégrer le réseau des villes moyennes à l'enveloppe dédiée aux services express régionaux métropolitains. Je sais nos élus mobilisés sur ce sujet, mais c'est essentiel, et nous serons à vos côtés.

Pour la Cornouaille, il est essentiel que l'investissement ferroviaire pour desservir Rennes, Nantes, mais aussi Brest, soit massif : plus de trains, plus rapides. Cela ne peut pas se limiter aux travaux sur Redon déjà prévus dans les deux CPER précédents. Ces travaux auraient pu être faits plus tôt, mais il faut qu'ils se fassent le plus rapidement possible.

Néanmoins, la mobilisation et la négociation ne peuvent pas se limiter à l'État. Un Pacte breton avait été conclu en 2010. Lors du CPER 2010, la Bretagne unie à travers tous ses territoires s'était mobilisée pour que l'investissement soit massif en gare de Rennes et sur la LGV Paris-Rennes. En 2015, Pierrick MASSIOT avait salué ce Pacte breton, qui prévoyait dans un premier temps d'investir massivement aux portes de la Bretagne, puis s'engageait à se concentrer sur la Bretagne Sud et la pointe finistérienne sur les prochains CPER. Aujourd'hui, au vu des premiers échos, je ne vois pas ce rééquilibrage se faire. C'est un risque que prend la Région de casser ce Pacte en consacrant encore massivement ses budgets sur la Métropole rennaise, et accessoirement sur Brest.

Ce n'est pas contre Rennes ni contre Brest, mais notre place et notre positionnement doivent se faire entendre. Le développement du train entre Quimper et Rennes – et non simplement Quimperlé et Rennes, comme je l'ai entendu ces derniers temps – et entre Quimper et Nantes doit être une priorité régionale.

Le second volet du CPER sur les vélos-routes doit aussi faire la part belle à nos territoires. Il n'est pas admissible que les budgets ne soient pas en cohérence avec les engagements. Comme vous l'avez dit, madame la maire, la Cornouaille ne manque pas d'ambitions et de projets. Le fait que tous les présidents soient unis dans cette Cornouaille doit peser, et dire à l'État, à la SNCF et à la Région qu'aux bonnes intentions doivent succéder des preuves d'amour : à l'État qui, dans son préprojet, met l'accent sur la réduction des inégalités territoriales, sur le renforcement de la cohésion des territoires, sur les transitions écologiques, ne peut pas consacrer un budget entier rien qu'aux Métropoles ; à la Région, dont les engagements passés et la dernière campagne électorale ont mis comme priorité la réduction des inégalités de territoire, il faut que nous pesions davantage.

Je sais que la négociation avec des amis est plus dure qu'avec des adversaires. Je sais que le président de la Région est à l'écoute. Néanmoins, pour avoir vécu la majorité régionale, la Cornouaille est parfois vue dans cette assemblée comme lointaine et un peu arrogante, et il faut peser. Les sources sont publiques, la Région, l'open data, mais nous voyons qu'encore aujourd'hui, 45 % des budgets votés à la Région sont consacrés à Rennes et à Brest. Dans les premiers effets de négociation du CPER – ce sont des bruits de couloir, donc nous ne pouvons pas les acter – une grosse partie de la négociation va pour la Métropole rennaise. Je suis soulagé que l'acte sur la Bretagne Sud intègre Quimper, que cela aille de Quimper jusqu'à Nantes.

La priorité est de mettre Quimper-Rennes à moins d'une heure 45, Quimper-Nantes à moins de deux heures, ne pas parler de Quimper-Paris, mais relier Quimper aux Métropoles régionales (Rennes, Nantes et Brest). Nous ne manquons pas de projets sur les vélos-routes, il faut réussir rapidement à investir dans des routes reliant toutes les villes de Cornouaille. C'est essentiel.

Enfin, à la SNCF de prendre toute sa part, ce qu'elle n'a pas fait ces dernières années. Elle a été absente des différents budgets et des engagements qu'elle avait pris. Nous serons à vos côtés, et je sais votre engagement pour faire peser la voix de la Cornouaille.

En ce qui concerne l'aéroport, nos propos ont été mal compris. Dans le cadre de l'aéroport Brest-Quimper, puisque c'est la même entité, nous proposons un partage des liaisons. Je suis étonné que nous arrivions à trouver rapidement un million pour sauver Brest-Orly, alors que nous aurions pu faire Quimper-Orly et améliorer les liaisons entre Pluguffan et Guipavas. C'est essentiel, il y a quelques années, c'était l'un des projets : un seul aéroport sur deux espaces. C'est ainsi que nous pouvions sauver notre aéroport, même si je vous rejoins sur le fait qu'il faut revoir tout le modèle et que l'essentiel est le train, le vélo-route et les transports du quotidien. Sur ce sujet, vous nous trouverez toujours à vos côtés. Je vous remercie. »

Mme ASSIH : « Merci, Karim GHACHEM. Pour le groupe de la majorité, Forough DADKHAH. »

Mme DADKHAH : « L'intervention de notre collègue Karim GHACHEM me permet d'apporter quelques éléments pour rétablir la vérité entre la relation solide et étroite qui existe entre la Cornouaille, entre Quimper, Quimper Bretagne Occidentale, et la Région.

Avant de revenir sur les sujets qui ont été abordés par notre collègue, j'aimerais faire un rapide tour d'horizon. Jusqu'en 2020, pour des raisons qui m'échappent, Quimper n'avait pas la tradition d'utiliser et de solliciter les fonds européens. La rénovation thermique de l'IUT, d'un montant de 7 millions d'euros, a été entièrement financée par le Plan de relance européen, géré par le conseil régional de Bretagne. Cela nous permet d'avoir un soulagement financier pour investir dans d'autres projets.

Autre exemple : nous connaissons tous le contexte, les difficultés de recrutement, le marché de l'emploi. Le conseil régional a déployé depuis deux ans des formations innovantes pour répondre aux besoins des entreprises, comme par exemple pour Armor-Lux, dont le patron nous expliquait que si nous ne mettons pas de formations adaptées, cette partie de son entreprise s'éteindrait.

Nous avons mis en place des formations pour les ambulanciers, pour les aides à domicile, et d'autres. J'ai récemment été sollicitée par des collègues ici présents, de tous les bancs (Georges-Philippe FONTAINE, Patrick TROGLIA, notre amie Yvonne RAINERO, David LESVENAN) pour dire qu'il y a un problème démographique médical, notamment sur les manipulateurs de radio. La Région a l'honneur d'annoncer que cette formation sera lancée en 2024, nous aurons l'occasion d'en parler. Cela représente un financement de plus de 500 000 euros, aide aux entreprises locales, les entreprises ENTECH, sur les enjeux de l'eau et de l'électricité.

Bref, j'ai compté, et tout est une question d'équilibre dans les propos : de juin 2022 à juin 2023, soit en un an, le conseil régional a investi 25 millions d'euros dans le territoire de Quimper Bretagne Occidentale, dont 23,8 pour Quimper. Les relations que nous avons ne sont pas uniquement financières. Il s'agit également de cette stratégie de partager les vues, d'avoir une vision commune. Cette histoire de l'école d'ingénieur, que nous avons aussi dans les tuyaux, est basée sur cette vision stratégique, c'est-à-dire que nous savons que pour le développement économique, il faut une montée en compétence, il faut des formations adaptées, il faut accompagner nos entreprises dans les transitions, il faut penser à l'inclusion sociale. Forts de cette vue stratégique et en commun avec le conseil régional, nous pouvons monter des projets stratégiques.

Je reviens sur la question des mobilités. Aujourd'hui, la gare de Quimper reçoit 44 TER, 16 TGV et 2 OUIGO, soit 62 trains par jour au départ et à l'arrivée de la gare de Quimper, laquelle a permis à 773 000 personnes de voyager, soit une augmentation de 19 % par rapport à 2020.

La région Bretagne porte à elle seule une convention de TGV avec 13 millions d'euros pour que le TGV arrive à la gare de Quimper, sinon celui-ci s'arrêterait à la gare de Rennes. La Région finance 22 % du total du PEM, alors qu'habituellement, pour les mêmes investissements dans d'autres territoires, c'est à 16 %. La Région a financé les travaux pour Brest-Quimper à hauteur de 31 %. Elle va investir et engager des réflexions, comme l'a dit madame la présidente, sur le futur de Bretagne Sud, donc travailler avec davantage de trains sur la gare de Quimper.

Sur l'aéroport de Brest, les bras m'en tombent que de mauvaises informations soit données, de dire que la Région a donné avec beaucoup de facilité un million d'euros pour l'aéroport de Brest. La Région a dit qu'elle pourrait potentiellement donner un million d'euros sous certaines conditions, si les conditions sont réunies. C'est la même chose pour Brest Métropole.

Pour l'aéroport de Quimper, je me réfère à la Chambre Régionale des Comptes, qui s'étend sur la ligne Quimper-Orly mise en place depuis 2019 sur une période de quatre ans. Les collectivités et l'État, donc la Région, ont financé cette convention à hauteur de 13 000 euros. L'efficacité de ces aides, soulignée par la Chambre Régionale, apparaît très dégradée en raison d'un taux de remplissage à hauteur de 30 % en 2022 et de 33 % en 2021. L'aide publique par passager était de 359 euros en 2020 et atteint 648 euros en 2021. Toujours selon la Chambre Régionale des Comptes, 700 000 passagers sont nécessaires pour que la ligne soit viable et pour que les villes puissent avoir des négociations avec la ligne aérienne. À Quimper, nous en sommes à 11 813 passagers.

Alors, l'aéroport de Quimper, c'est autre chose. Je parlais de la ligne Brest-Orly. L'aéroport de Quimper représente 20 hectares de foncier. Aujourd'hui, avoir des réserves de foncier est une puissance pour un territoire. La société Aéroport de Cornouaille a des vols commerciaux saisonniers qu'elle pourrait conserver. D'autres modèles sont à construire, notamment dans la décarbonation des secteurs aériens. Tout cela est sur la table et nous espérons une réflexion commune pour trouver le nouveau modèle pour l'aéroport de Quimper.

Madame la maire, je voulais simplement dire que depuis que le conseil régional existe comme une collectivité à part entière, soit depuis 1986, c'est la première fois qu'une élue quimpéroise est vice-présidente du conseil régional. C'est un honneur pour moi, parce que je peux porter la voix de notre territoire. Depuis que je suis au conseil régional, je n'ai jamais senti que le conseil régional regardait la Cornouaille d'une façon arrogante. Nous ne vivons peut-être pas dans le même monde, mon cher Karim GHACHEM, mais ma grand-mère, paix à son âme, me disait toujours : « Il ne faut jamais perdre son temps à avancer des arguments de bonne foi face aux gens qui sont de mauvaise foi ». Néanmoins, je ne me désespère pas. Je le répéterai, car j'espère vous avoir convaincu que la Région est un partenaire solide pour notre territoire.

Merci, madame la maire. »

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 juin 2023
Rapporteur :
Monsieur David LESVENAN

N° 1

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 07/07/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 07/07/2023 (accusé de réception du 07/07/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Aménagement des quais de l'Odet en centre-ville et création d'une piste cyclable
bidirectionnelle**
Bilan de la concertation

Par délibération en date du 30 mars 2023, le conseil municipal a validé les modalités de la concertation publique dans le cadre du projet d'aménagement global des quais qui s'appuie sur trois axes principaux : la création d'une piste cyclable bidirectionnelle, la construction d'un nouveau pont du Théâtre et l'aménagement du trottoir boulevard Kerguelen avec la reconstitution d'un alignement d'arbres.

1 - Rappel des objectifs de la concertation

Conformément à la délibération du 30 mars 2023, les objectifs poursuivis de la concertation sont de :

- consulter les acteurs concernés et informer le public ;
- satisfaire aux exigences du code de l'urbanisme qui impose une concertation publique (article L103-2, 3°).

2.1 - La consultation des acteurs concernés s'est déroulée selon les modalités suivantes :

- 3 réunions de travail ont eu lieu les 6, 17 et 23 avril 2023 avec la participation des associations de cyclistes, des associations mobilisées autour du handicap, les conseils de quartier, Kéolis et les chauffeurs de bus. L'objectif de ces échanges était d'assurer la fonctionnalité et la sécurité des aménagements au regard des usages.

- un atelier de concertation avec les riverains, commerçants, représentants des conseils de quartier, et conseil municipal des jeunes s'est tenu le 27 avril 2023 sur la base des premières pistes et propositions pour l'aménagement. Une soixantaine de personnes y ont participé. Cet atelier a permis de recueillir les avis et doléances des participants qui seront pris en compte dans l'élaboration du projet.

2.2 - La communication du projet vers le grand public s'est déroulée selon les modalités suivantes :

Une réunion publique a eu lieu le 23 mai 2023 avec pour objectifs :

- d'informer les différents publics intéressés sur le projet : objectifs, détail des aménagements, calendrier ;
- de favoriser la compréhension des enjeux et propositions et recueillir les observations et avis des usagers ;
- d'associer les riverains et usagers directement impactés par les travaux à la définition des mesures d'accompagnement et aménagements provisoires.

Pour mémoire, une seconde réunion publique se tiendra mi-2024 avant le démarrage des travaux.

3 - La concertation au titre de l'article L103-2, 3° du code de l'Urbanisme s'est déroulée selon les modalités suivantes :

- information du public dans la presse et sur le site Internet de la ville ;
- mise en place d'une exposition du 24 avril au 24 mai 2023 en mairie-centre avec mise à disposition d'un registre d'observations ;
- une réunion publique s'est tenue le 23 mai 2023.

4 – Le bilan de la concertation au titre de l'article L103-2, 3° du code de l'Urbanisme.

Présentation du bilan de la concertation au titre de l'article L103-2, 3° du code de l'Urbanisme.

Bilan quantitatif :

Durant cette période de concertation :

- 21 personnes ont fait part de remarques, interrogations ou commentaires par le biais du registre d'observations mis à disposition sur le lieu de l'exposition ;
- 70 personnes ont assisté à la réunion publique du 23 mai 2023.

Bilan qualitatif :

Le registre d'observations : 21 avis ont été recensés dans le registre d'observations. Ces avis peuvent être regroupés par thème : manifestement hostiles au projet, très favorables, favorables avec questions, sans avis tranchés sur le bien-fondé du projet et hors sujet.

- 4 avis manifestement hostiles au projet.

La principale préoccupation concerne la perte de places de stationnement le long de la rivière, avec un impact potentiel sur la fréquentation des commerces.

Réponse du maître d'ouvrage : la ville de Quimper engage des études visant à compenser les places de stationnement supprimées dans le cadre du projet par l'agrandissement d'un ou plusieurs parkings existants au centre-ville. Elle envisage également d'installer un jalonnement dynamique des parkings du centre-ville pour diriger les automobilistes vers les parcs disposant de places vacantes.

- 6 avis très favorables.

Ces avis mettent en avant la nécessaire sécurisation des piétons et des cyclistes qui favorisera la pratique du vélo, ainsi que l'aspect positif de la végétalisation du site.

- 4 avis favorables avec questions.

Si ces avis sont favorables au projet, il en ressort néanmoins certains questionnements :

- pourquoi la piste n'emprunte pas le boulevard Kerguelen plutôt que le boulevard Dupleix?

Réponse du maître d'ouvrage : le projet prévoit de restituer l'alignement d'arbres côté boulevard Kerguelen. Il s'agit d'une obligation réglementaire car cet alignement est protégé dans le cadre du SPR (Site patrimonial Remarquable). La place disponible sur ce boulevard ne permet pas d'y accueillir simultanément le cheminement piétonnier, la piste bidirectionnelle et les voies de circulation des véhicules à moteur.

- pourquoi une piste bidirectionnelle plutôt qu'une piste sur chaque quai ?

Réponse du maître d'ouvrage : une piste monodirectionnelle sur chaque quai aurait pour conséquence de supprimer l'intégralité du stationnement de part et d'autre de la rivière, ce qui n'est pas le souhait de la collectivité qui entend conserver une certaine capacité de stationnement.

- question sur la place de la trottinette électrique.

Réponse du maître d'ouvrage : les trottinettes électriques circuleront sur la piste cyclable.

- inquiétude sur l'avenir des arbres existants quai Dupleix.

Réponse du maître d'ouvrage : les arbres existants, et notamment les magnolias, seront conservés et protégés pendant la phase de travaux. Néanmoins, les jeunes arbres entre le pont Pissette et le pont Saint-François seront déplacés pour permettre la continuité du cheminement piétonnier le long de la rivière. En compensation, la ville de Quimper réfléchit à la végétalisation partielle de la place de la Résistance, néanmoins située hors projet.

- **6 sans avis tranchés sur le bien-fondé du projet**

Ces observations concernent le souhait d'une végétalisation plus conséquente du centre-ville et les continuités de part et d'autre de ce projet de piste cyclable. Une observation pointe le manque de détails sur les plans.

Réponse du maître d'ouvrage : dans le cadre de ce projet, la collectivité a opté pour une forte végétalisation des quais de l'Odet avec la restitution de l'alignement d'arbres et la plantation de massifs en pied d'arbres. Coté quai Dupleix, outre les espaces dédiés aux mobilités, les surfaces résiduelles sont végétalisées.

La piste cyclable bidirectionnelle s'inscrit dans un itinéraire reliant le site de l'Eau-Blanche à Creach-Gwen, avec des liaisons avec le centre-ville par les ponts sur l'Odet, où seront aménagés des double-sens cyclables.

À ce stade de l'avancement du projet (AVP), les plans proposent des intentions d'aménagement et ne sont par conséquent pas aboutis.

- **1 avis hors-sujet.**

La réunion publique du 23 mai 2023 s'est déroulée dans un climat serein. Les questions et commentaires les plus souvent abordés peuvent être regroupés par thèmes :

- Le stationnement : le projet prévoit la suppression de 78 places de stationnement le long de l'Odet. La collectivité envisage de compenser cette perte par l'extension de parkings existants dans le centre-ville. Il est demandé de réaliser ces places avant le début des travaux. Il est également demandé la création de parking de proximité en périphérie et l'amélioration des transports en commun pour réduire les temps d'attente. Il est suggéré le déplacement de la fête foraine des allées de Locmaria pour libérer du stationnement pendant la période estivale.

Réponse du maître d'ouvrage : la ville de Quimper engage des études visant à compenser les places de stationnement supprimées dans le cadre du projet par l'agrandissement d'un ou plusieurs parkings existants au centre-ville. Le ou les extensions de parkings existants interviendront après le réaménagement des quais de l'Odet. Une commission extra-municipale consacrée au stationnement se réunira dès juin 2023 pour formuler des propositions. Par ailleurs, il est envisagé une réflexion sur l'amélioration des abonnements dans les parkings du centre-ville.

Une réflexion est menée sur la création de parkings de proximité dans le cadre du schéma directeur des déplacements. Outre le parking de la Croix des Gardiens, il est prévu un parking de proximité sur le site de l'Eau-Blanche et une réflexion est menée dans le cadre du renouvellement de la délégation de service public transports pour instaurer une navette électrique entre ce futur parking et le centre-ville et, d'une manière générale, améliorer la desserte à l'échelle de l'agglomération.

Concernant un éventuel déplacement de la fête foraine, il est nécessaire préalablement d'en mesurer les impacts.

Les transports en commun : demande d'une voie dédiée aux bus et véhicules prioritaires.

Réponse du maître d'ouvrage : la collectivité n'envisage pas de modifier l'affectation des 2 voies de circulation des véhicules motorisés dans le cadre du projet. Une analyse du trafic pourra être réalisée après notamment l'achèvement des travaux de la gare.

Les contraintes durant les travaux : questionnement sur l'accès aux commerces des quais durant les travaux, sur le calendrier des travaux alors que le PEM est en chantier et qu'il est prévu la construction des halles gourmandes.

Réponse du maître d'ouvrage : les commerces resteront accessibles durant les travaux et une voie restera ouverte à la circulation. La collectivité ne souhaite pas différer les travaux de réaménagement des quais car ceux-ci sont en mauvais état, notamment pour la circulation des piétons. Par ailleurs, la construction des halles gourmandes, compte-tenu du site retenu pour sa réalisation, ne générera pas de nuisances excessives en matière de déplacement.

Les accès au centre-ville : sans rapport direct avec le projet, des commerçants et habitants des rues piétonnes de l'hyper-centre pointent la difficulté notamment pour les artisans en intervention à stationner dans les rues piétonnes et le risque élevé de verbalisation.

Réponse du maître d'ouvrage : les professionnels, de la santé notamment, peuvent bénéficier de badges d'accès au plateau piétonnier. Par ailleurs, la police municipale fait preuve de discernement en matière de verbalisation. Un travail a été effectué avec les livreurs et artisans afin de revisiter le règlement de l'hyper-centre, permettant d'apaiser la zone piétonne.

Par ailleurs, des usagers du vélo ont fait part de la nécessité de sécuriser les déplacements des cyclistes et des piétons dans la ville et de ne pas opposer les différents modes de stationnement.

Ces questionnements donneront lieu à des approfondissements lors des études de projet.

Enfin, l'information et la participation du public se poursuivront tout au long du processus de construction du projet.

Après en avoir débattu et après avoir délibéré (12 abstentions ; 35 suffrages exprimés dont 35 voix pour), le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'approuver le bilan de la concertation préalable relative au projet de réaménagement des quais de l'Odét.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

VILLE DE QUIMPER - DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE



CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2023

Convoqué le 23 juin 2023

Présidé par Madame Isabelle ASSIH

Le conseil municipal de la ville de Quimper s'est réuni le 29 juin 2023, à 18 heures, à l'hôtel de ville et d'agglomération, sous la présidence de Madame Isabelle ASSIH, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 49

ÉTAIENT PRESENTS :

Mme Isabelle ASSIH, **Maire**,
M. GRAMOULLE, Mme DORVAL, M. LESVENAN, Mme VIGNON, M. LE ROUX,
Mme QUERE, M. STERVINO, Mme HUET MORINIERE, M. KALONN,
Mme PRIGENT, M. CREQUER, Mme DURRWELL, M. BROUDEUR,
Mmes CHAPALAIN, PHILIPPE, M. JASSERAND, **Adjoints**,
Mme RAINERO, MM. LE BIGOT, ANDRO, SINQUIN, BILIEN, Mmes RICHARD,
URVOIS, JEAN-JACQUES, DADKHAH, MEUNIER LE TREUST, M. LE GOFF,
Mme MOSTAJO, MM. TROGLIA, DERE (à partir de 20h45 et jusqu'à 11h55),
FORMENTIN-MORY (à partir de 19h30), Mmes PUILLANDRE-COLLARD, HENRY,
MM. HASCOET, CALVEZ, Mmes LEVRY GERARD (à partir de 18h15) LECERF LIVET
(à partir de 19h30), MM. FONTAINE (à partir de 18h45), MENGUY, Mme DAVID,
MM. GHACHEM, QUIDEAU, **Conseillers Municipaux**.

ABSENT/EXCUSÉ :

M. MUSHINGANTAHE

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. LE BRUN	à	M. BILIEN
M. DERE	à	M. GRAMOULLE (jusqu'à 20h45 et à partir de 11h55)
M. FORMENTIN-MORY	à	M. LE ROUX (jusqu'à 19h30)
Mme LE CAM	à	Mme LEVRY GERARD (à partir de 18h15)
M. JOLIVET	à	M. FONTAINE (à partir de 18h45)
Mme POSTIC	à	M. CALVEZ
Mme LE MEUR	à	M. GHACHEM

Secrétaire de Séance : Mme Nolwenn HENRY

Ouverture de la séance :

Le quorum étant atteint, madame Isabelle ASSIH, maire de Quimper, ouvre la séance.

En application de l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, madame la maire invite le conseil municipal à nommer un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. Le conseil municipal nomme Nolwenn HENRY.

Propos liminaires

Mme ASSIH: *« Chers collègues, chères Quimpéroises, chers Quimpérois. Avec près de 70 rapports qui sont le fruit des orientations des élus et de l'engagement des services municipaux, cette séance illustre une fois de plus la place de la ville au cœur du quotidien et de l'avenir de Quimper. Un enseignement avec le compte administratif : les comptes sont bien tenus, l'argent public est bien géré.*

Des rapports majeurs vont engager la ville dans des évolutions nécessaires et un futur adapté aux enjeux du moment : l'aménagement des quais de l'Odéon, dans toutes ses dimensions indissociables, pour promouvoir toutes les mobilités et redonner un écrin végétal à ce point névralgique du cœur de la Ville.

Notre ville et notre agglomération gagnent en attractivité, et nul doute que les nouveaux équipements proposés seront des atouts de plus : une nouvelle tribune pour la future Cité sportive de Penvillers, conformément à nos engagements pris ; la possibilité d'apprendre et de se préparer au monde avec le Projet Éducatif Global (PEG), premier du genre pour la ville, qui porte cet engagement.

La possibilité de s'approprier un passé fait de courage et de bravoure : une rue portera prochainement le nom d'André MONTEIL, professeur de lettres à la Tour d'Auvergne. Il fut maire de notre ville après avoir contribué à la libération de Quimper au sein des Forces françaises de l'intérieur. C'est un beau symbole en ce 80^e anniversaire de la disparition de Jean MOULIN.

La possibilité de rester dans la ville ou d'y revenir après avoir connu d'autres horizons : les personnes doivent pouvoir s'y loger et le développement anarchique des hébergements de tourisme doit être strictement réglementé.

La promesse d'une société qui fait sa place aux différences, qui préfère l'arc-en-ciel à l'intolérance, qui remet les femmes dans l'espace public : plusieurs de nos rues porteront le nom de femmes héroïques et engagées. Nous sommes également solidaires avec les femmes iraniennes avec le soutien des deux journalistes iraniennes, dont les beaux portraits sont affichés sur notre Hôtel de Ville.

Une ville qui prend également sa part d'humanité dans le fracas du monde. J'aimerais saluer Yannick MOREZ, qui vient récemment de remettre son écharpe de maire de Saint-Brévin, en souhaitant bonne chance à Dorothee PACAUD, qui a accepté de reprendre le flambeau.

Je voudrais encore saluer ces élus qui font face à la colère irraisonnée de quelques-uns, ceux-là mêmes qui s'expriment souvent à l'abri douillet de la contradiction, à l'ombre des réseaux sociaux. Les élus méritent le respect de leur engagement au service des autres.

Une fois n'est pas coutume, avant d'entrer dans le vif des sujets, je souhaite prendre quelques minutes pour vous partager plusieurs éléments qui touchent à deux questions essentielles de notre territoire, celles de l'accessibilité et des mobilités du quotidien. Pour porter ces enjeux, les questions de coopération à toutes les échelles et à tous les périmètres concernés par les mobilités sont essentielles, deux faces de la même pièce pour notre ville, notre agglomération, qui doivent toujours être pensées en complémentarité.

Le projet des quais est un projet global : requalification de voies, réaménagement paysager, mobilité active et partage de l'espace public. Ce projet ne vise qu'à trouver un partage, un équilibre attendu de tous les modes de transport, sans exclusive ni exclusion, pour accompagner l'évolution des usages et donner à chacun une place voiture par le maintien des deux fois deux voies de part et d'autre de l'Odette et la reconstruction du pont du Théâtre, aux vélos, qui ont besoin de continuité des itinéraires et de sécurité, aux piétons et aux personnes à mobilité réduite par des trottoirs adaptés, accessibles et sécurisés.

Enfin, et nous le savons tous, ce projet s'inscrit dans une dynamique nationale. Les attentes sociétales, les questions environnementales sont bien là. Les lois et les obligations imposées par l'État sont là aussi, et c'est tant mieux. C'est donc un beau projet, dont nous débattons ce soir.

Le débat aura notamment lieu sur le sujet du stationnement. C'est un sujet important sur lequel la majorité quimpéroise est au travail. Nous aurons des réponses à vos questions.

Enfin, concernant ces sujets, ils avanceront, et c'est le principal, car la ville a trop souvent souffert d'immobilisme. Alors, regardons au-delà de nos chers quais, ouvrons nos débats et une vision plus large. Qu'est-ce qui est sur la table aujourd'hui en Cornouaille ? Quelles sont les coopérations enfin à l'œuvre autour des mobilités ? Sur les transports du quotidien, essentiels pour les habitants, tout d'abord à l'échelle de l'agglomération, nous sommes en refonte de la délégation sur le transport en commun. Avec Marie-Pierre JEAN-JACQUES, nous avons souhaité prendre le contrepied du dernier renouvellement de la Délégation de Service Public (DSP). La commande aux services n'a donc pas été de serrer la vis, mais de partir des besoins des habitants et de proposer des solutions pour accompagner le report vers le bus. C'est la mobilité partagée la plus accessible et nous devons la développer. Nous avons commencé à le faire avec la création de lignes, l'extension de la gratuité et la création de QUB Noz et QUB Mat.

Deuxièmement, à l'échelle de la Cornouaille, après avoir retrouvé un climat de confiance entre président et présidentes des Établissement Public de Coopération Internationale (EPCI), nous avons entre autres signé le Contrat de relance de transition écologique à l'échelle de six EPCI de Cornouaille, une première pour laquelle, je le rappelle, les mobilités représentent le premier enjeu partagé. Actuellement, une étude financée par l'État est engagée, qui nous permettra de mettre en œuvre un plan d'action autour de nouvelles liaisons inter-EPCI, principalement sur l'enjeu des mobilités professionnelles. Avec mes collègues, nous avons également inclus la dimension ferroviaire concernant les transports du quotidien vers Brest et le barreau Sud de la Bretagne. La Cornouaille est au travail dans l'intérêt du territoire et de ses habitants.

Troisième niveau de coopération, celle du Département. Dans une Cornouaille qui se distingue par un tissu urbain de villes moyennes, il faut penser les déplacements, notamment

des actifs, comme dépassant largement nos cadres institutionnels. C'est un travail que nous faisons avec le Conseil départemental du Finistère, et notamment Stéphane LE DOARE, en charge des infrastructures routières.

Notre Département se distingue également par un pôle Sud et un pôle Nord – pas trop au Nord quand même. Pour cela, l'entente entre Brest et Quimper a été réactivée depuis le début du mandat. Sur le plan des mobilités, en lien avec nos conseils de développement, nous portons le souhait de l'amélioration de la ligne ferroviaire entre Quimper et Brest, ainsi que les liaisons par car.

Quatrième niveau, celui de la Région, avec deux enjeux majeurs : le ferroviaire et l'aérien. Le train est plébiscité, la gare de Quimper est en avance de phase sur le nombre de voyageurs accueillis par rapport aux projections. On nous annonce plus de 20 % sur les six premiers mois de l'année 2023. Malgré les travaux, que nous savons très impactants, mais nécessaires, les gares ferroviaire et routière accolées vont jouer un rôle de plus en plus déterminant dans les années à venir.

Vous avez pu lire dans la presse de ce jour la volonté commune de l'ensemble des agglomérations de Bretagne Sud, nouvelle échelle de coopération, celle de l'Arc Sud, de travailler avec la Région Bretagne sur un renforcement de l'offre de TER. Cet appel doit être entendu, car pour le moment, le compte n'y est pas dans le Contrat de plan État-Région en discussion. L'État ne peut miser que sur les Métropoles dites d'équilibre. L'État doit entendre les besoins de ces villes moyennes, également attractives, qui forment l'ossature régionale.

Sur ces sujets, la ville de Quimper, Quimper Bretagne Occidentale est en lien étroit avec la Région Bretagne. Le travail se poursuit entre moi-même et le président de Région, et je suis persuadée que nous aboutirons à court terme à des améliorations rapides pour nos habitants et pour nos visiteurs.

La seconde face de la même pièce, c'est celle de l'amélioration de l'accessibilité de notre territoire. Le projet de Ligne Nouvelle Ouest Bretagne-Pays de la Loire (LNOBPL) reste collectivement l'objectif à atteindre. Nous savons les réticences à lever de certains territoires, nous savons les sommes à mettre sur la table. C'est pourtant encore une fois un besoin d'équilibre et de solidarité territoriale. Un comité de pilotage LNOBPL aura lieu la semaine prochaine pour la première fois. Quimper Bretagne Occidentale sera représentée pour faire entendre les besoins de désenclavement de la Cornouaille.

Il ne faut pas lâcher sur le Rennes-Redon. Je sais compter sur les présidents de la Région et du Département sur ce point. Mais sans attendre LNOBPL, aujourd'hui, et comme le président LOHER à Lorient Agglomération, nous demandons déjà un renforcement de l'offre TGV. Nos demandes sont simples : retrouver la fréquence et la durée de trajet inscrite au Contrat Bretagne Grande Vitesse de 2017 (le compte n'y est plus), renforcer l'offre de trains Drapeau en fréquence suffisante tout au long de la semaine et améliorer la vie à bord, notamment concernant le wifi.

Enfin, je conclus ce propos introductif sur le sujet aéroportuaire. En début de mois, il y a eu quelques échanges de presse concernant l'Obligation de Service Public, notre ligne OSP Quimper-Paris. Soyons clairs : la ligne organisant cette Obligation de Service Public plafonne à 10 000 passagers. Je dois vous dire que je pense que vous n'avez pas visé juste et qu'il vous manque quelques éléments de compréhension de la situation. Malheureusement,

l'enjeu n'était plus autour de la reconduction d'une OSP ultra déficitaire, dont le rapport de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) est plus qu'éloquent en la matière. L'enjeu actuel est véritablement autour de la sauvegarde de notre équipement aéroportuaire de Cornouaille. Nous devons pouvoir atterrir et décoller sur le Sud Finistère. Sur cette question également, la position des EPCI de Cornouaille et de la Région Bretagne est convergente.

Pour faire simple, la situation de notre plateforme aéroportuaire est très dégradée financièrement. Ce qui nous préoccupait et nous préoccupe encore aujourd'hui, c'est la situation financière globale de l'exploitation de l'équipement, et tout simplement l'avenir de l'aéroport. Ce qui s'est joué ces dernières semaines et qui va encore se jouer dans les mois prochains, c'est la construction d'un nouveau modèle pour assurer l'avenir pur et simple de notre outil. Je suis en lien régulier avec la Région, avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Métropolitaine Bretagne Ouest (CCIMBO) et sa délégation quimpéroise. Une feuille de route difficile à mettre en œuvre est tracée entre les délégataires et la région Bretagne. Comme toujours, Quimper Bretagne Occidentale sera présent pour accompagner politiquement, financièrement et techniquement ce nouveau modèle pour notre aéroport.

La déclaration de la semaine dernière du vice-Président de la Région annonçant que l'aéroport de Quimper Pluguffan ne fermera pas est une vraie bonne nouvelle. Je le redis donc clairement : pour Quimper et pour Quimper Bretagne Occidentale, ainsi que pour la Cornouaille, deux obligations s'imposent. Il s'agit de faire le nécessaire, ici et sur notre territoire, tout simplement pour donner aux habitants le choix dans leurs modes de déplacement. Nous avons du retard à combler.

Enfin, nous devons continuer à prendre une place forte à l'échelle cornouaillaise et régionale pour construire des réponses simples pour les transports du quotidien des habitants et pour favoriser l'accessibilité de la pointe bretonne. C'est bien la ligne que je me suis fixée et que je travaille avec nos collègues adjoints de la ville de Quimper et vice-présidents à l'échelle de l'agglomération.

Je vous remercie pour votre attention. Je tenais à refaire une mise en perspective des enjeux qui sont les nôtres en cette période.

Nous allons maintenant commencer par les prises de parole de groupe. Je crois que Philippe CALVEZ souhaite intervenir, puis Karim GHACHEM. Je vous en prie. »

M. CALVEZ : *« Merci, madame la maire. Chers collègues, en particulier vous, les collègues de la majorité, nous voici à quelques jours près – cela a été souligné par Isabelle ASSIH – à la moitié de votre mandat. Remettre des choses en perspective, ma foi, pourquoi pas, surtout pour certains d'entre vous qui sont peut-être partants pour des vacances ou pour d'autres missions. J'en ai discuté avec Christelle tout à l'heure.*

Ce soir, nous avons 71 dossiers, techniques pour la plupart ; des dossiers qui assurent une continuité telle que le dossier du Projet Éducatif Local, même si vous le portez et que nous ne l'avons pas porté, ou pas de cette manière-là. En tout cas, il devrait apporter une homogénéité sur l'enseignement dans nos écoles, a priori privées comprises, mais j'ai mis un point d'interrogation, parce que je ne sais pas. L'Éducation nationale semble s'assouplir dans ce sens, ce qui n'était pas évident il y a quelques années. La Ville prend en compte la parentalité, les violences aux personnes, quelles qu'elles soient, et fait un choix très clair de

l'inclusion ou du partage des savoirs. Nous arriverons peut-être un jour à démocratiser encore davantage notre Conservatoire et notre Scène Nationale, mais c'est un autre sujet.

Les Classes à Horaires Aménagés Musique (CHAM) de Kermoyan continuent, de belle façon, à assurer dans le quartier et politique de la ville, mais pas que, la promotion de la musique pour tous et pour toutes les cultures. Les conventions avec des outils culturels majeurs, mais aussi la grande diversité des outils associatifs de proximité (Maison pour Tous ; Maison des Jeunes et de la Culture, et autres maisons de quartier), sont un lien absolu pour les habitants. Le soutien aux associations, en particulier en matière financière, mais également technique, est d'autant plus important en sortie de crise Covid et dans la continuité des politiques menées sous les précédents mandats, même si des efforts ont été demandés, en particulier sous le mandat précédent – je parle ici des efforts financiers.

La décision d'acquisition du 7 rue Élie Fréron, permettant à terme d'étendre notre cher musée et d'en augmenter, si faire se peut, sa capacité d'accueil, est essentielle. La prise en compte des commerces logés – cela figure dans la délibération – est une bonne chose, parce qu'il est vrai que c'était une inquiétude lorsque cette délibération a été passée au conseil municipal.

Nous relevons également la prise en compte de la part de la collectivité des préjudices subis par nos agents de la police municipale, collectivité qui se substitue pour que soit reconnu leur préjudice, à savoir un préjudice financier. Pour un agent, ce préjudice doit être rapidement reconnu. Je suppose que par la suite, la ville se substituera pour récupérer les sommes perçues, si les gens sont solvables, bien entendu. Néanmoins, c'est toujours un geste apprécié.

Les actions à caractère social ne souffrent guère des jeux politico-politiciens. Cependant, ce soir, il reste tout de même des sujets de désaccord, et certains sont profonds. Je vous sentais un peu optimistes par ma prise de parole sur mes propos d'introduction. J'ai employé une autre expression tout à l'heure que je ne redirai jamais en public.

Les voies cyclables des quais, parce que ce sont les deux sujets qui démarrent cette délibération, avec la suppression de 70 ou 80 places de stationnement, restent un point important d'achoppement entre nous. Les rencontres citoyennes dans le bilan de concertation, pour la plupart, ne remettent pas en cause le choix même des pistes cyclables.

Lors d'une rencontre dans votre bureau, madame la maire, nous vous avons posé une question sur la compensation des places supprimées. Votre réponse avait été que cette compensation se ferait dans le même temps, ce qui emportait de fait notre adhésion au projet, puisque sur le fond même du projet, nous n'avions pas à redire. Tel ne fut pas le cas lors du vote validant celui-ci. Dont acte. Il n'en reste pas moins que le problème de stationnement en centre-ville reste prégnant, ainsi que votre politique volontariste pour le développement de la pratique du vélo au profit de x % – je n'ai pas le pourcentage aujourd'hui – de vélocistes assidus. J'avais pêché le chiffre de 0,02 en 2015 ou 2016 lors de l'animation des conseils de quartiers, 0,02 cyclistes à Quimper, une moyenne qui nous avait été donnée par les services. J'aurais souhaité savoir quel était le pourcentage de vélocistes assidus aujourd'hui, et pas seulement les vélocistes du dimanche, mais le développement des personnes qui vont au travail ou qui se déplacent d'un point A à un point B, ce qui est tout à leur honneur.

Je ne reviendrai pas sur le calcul mathématique de base, pour ne pas dire basique, qu'avait fait notre collègue Marc ANDRO, à savoir que si nous mettons 100 vélos de plus, nous aurons 100 voitures de moins. Cela demande à être vérifié.

Il est également à noter que la suppression des 82 places – c'est ce qui sortait ce matin sur un de nos quotidiens régionaux – au Pôle d'Échange Multimodal (PEM) pose aussi un problème et s'additionne bien entendu à tout le reste. Cela fait beaucoup et accroît l'inquiétude des habitants du centre-ville, qu'ils soient résidents – il en reste – ou commerçants.

Je ne parlerai pas des nouvelles anciennes Halles, dont nous n'avons pas de nouvelles. Néanmoins, vous allez sûrement nous éclairer sur la programmation ou le lancement des travaux, ce qui, bien entendu, alimente un certain nombre de fantasmes, puisque Quimper n'est jamais qu'un tout petit village.

Il en est de même sur l'îlot des Dames de France, sur lequel nous aimerions bien avoir quelques informations.

En revanche, nous avons une communication que nous trouvons exacerbée sur l'Agora Show qui va être mis en place sur les anciennes nouvelles Halles – c'est pour faire le distinguo, mais je pense que vous avez suivi que les deux adjectifs ne sont pas dans le même sens – en particulier sur le devenir de cet emplacement. De la communication à la place d'une consultation citoyenne sanctionnée par un vote démocratique, mais pourquoi ne pas faire une consultation ? Sachant que je n'emploie pas, à bon escient, le mot « référendum ».

Le projet de Cité Sportive de Penvillers est sur les rails et rentre déjà depuis quelques semaines dans l'opérationnel. C'est une bonne chose pour le tiers des Quimpérois licenciés, entre 20 000 et 25 000 – Christelle peut dire ou contredire ce chiffre – qui pratiquent du sport. Nous notons la différence entre des projets réellement portés par des adjoints qui sont en phase, la plupart avec des citoyens, militants sportifs en l'occurrence, concernés et qui amènent en contrepartie, en relief ou en dégradé, un certain flottement dans d'autres domaines, notamment dans le domaine culturel selon nous. Quid de la programmation du théâtre Max JACOB ?

Par expérience, que ce soient des contraintes budgétaires ou pas – nous l'avons aussi connu sous le précédent mandat – nonobstant le portage, des uns et des autres, doit être absolu et marqué d'un engagement total. Cela s'est déjà vu et s'est vérifié, et je sais de quoi je parle. Cette seconde mandature sera citoyenne, elle sera sportive, elle sera participative, elle sera sans doute soucieuse d'un vrai engagement écologique, mais pour nous, à l'évidence, elle ne sera pas culturelle. Il me semble l'avoir déjà dit il y a quelques années de cela, et j'avais été en conflit ouvert avec un illustre maire qui a effectué trois mandats, à savoir Bernard POIGNANT. Je vous remercie. »

M. GHACHEM: *« En ce mois des fiertés, je voulais commencer mon propos, qui est en résonance avec vos propos introductifs, en exprimant ma fierté que Quimper, pour la deuxième année consécutive, organise deux Marches des fiertés. L'une s'est déroulée le 17 juin et l'autre aura lieu ce samedi. Deux Marches, l'une se voulant plus revendicative et radicale, l'autre plus festive, mais toutes deux véhiculant le même message universel : le respect des diversités, des personnes, de leur identité, le fait que chaque personne doit être respectée dans ce qu'elle est.*

Revendicative, car bien que des avancées majeures aient été faites ces dernières années dans l'égalité des droits, il reste encore du chemin pour que les droits soient identiques, quelle que soit l'identité de genre ou l'orientation sexuelle. Il reste encore de nombreux combats pour acquérir de nouveaux droits.

Revendicative, car même réprimées par la loi, les violences, les discriminations, les insultes ordinaires ou dogmatiques persistent, et sont même en augmentation dans notre société.

Festive aussi, car il est important de montrer que personne ne doit avoir honte de ce qu'il est et que la diversité est une richesse pour notre territoire.

Je voulais nous associer à votre indignation face à la dégradation du passage piéton et condamner fermement ces actes avec vous. Merci également d'avoir concrétisé cela par un dépôt de plainte. Je pense que l'ensemble du conseil est unanime à condamner ces actes. Je sais que le groupe Quimper Perspectives 2030, conduit par Guillaume MENGUY, aurait aussi voulu s'exprimer sur ce sujet en préambule, même si notre règlement intérieur ne le permet pas.

Ces actes ne sont pas anodins, ils traduisent une influence de plus en plus grande d'une sphère ultraconservatrice et obscurantiste de notre société. N'oublions pas aujourd'hui que ces injures, ces dégradations peuvent tuer. Certains estiment que le taux de suicide chez les jeunes LGBTQIA+ (Lesbienne, Gay, Bisexuel, Trans, Queer, Intersexe et Asexuel ou Aromantique) est de trois à sept fois plus élevé que chez les jeunes hétérosexuels, notamment suite à des insultes, à de la discrimination et aux exclusions.

Difficile de faire la transition avec le second sujet d'actualité dont je voulais parler, mais ce sujet est primordial pour notre territoire. Au vu des articles de presse de ces dernières 24 heures, je sais la préoccupation partagée. Il s'agit de la place de la Cornouaille dans notre Région, et notamment de la question des mobilités. Alors que se négocie le Contrat Plan État-Région 2023-2027 (CPER), il est important de se mobiliser et de tirer les signaux d'alarme, comme vous l'avez fait. Même s'il faut se réjouir au niveau national de l'augmentation inédite de l'enveloppe dédiée au transport, nous restons très loin des besoins de notre territoire. Il est urgent d'intégrer le réseau des villes moyennes à l'enveloppe dédiée aux services express régionaux métropolitains. Je sais nos élus mobilisés sur ce sujet, mais c'est essentiel, et nous serons à vos côtés.

Pour la Cornouaille, il est essentiel que l'investissement ferroviaire pour desservir Rennes, Nantes, mais aussi Brest, soit massif : plus de trains, plus rapides. Cela ne peut pas se limiter aux travaux sur Redon déjà prévus dans les deux CPER précédents. Ces travaux auraient pu être faits plus tôt, mais il faut qu'ils se fassent le plus rapidement possible.

Néanmoins, la mobilisation et la négociation ne peuvent pas se limiter à l'État. Un Pacte breton avait été conclu en 2010. Lors du CPER 2010, la Bretagne unie à travers tous ses territoires s'était mobilisée pour que l'investissement soit massif en gare de Rennes et sur la LGV Paris-Rennes. En 2015, Pierrick MASSIOT avait salué ce Pacte breton, qui prévoyait dans un premier temps d'investir massivement aux portes de la Bretagne, puis s'engageait à se concentrer sur la Bretagne Sud et la pointe finistérienne sur les prochains CPER. Aujourd'hui, au vu des premiers échos, je ne vois pas ce rééquilibrage se faire. C'est un risque que prend la Région de casser ce Pacte en consacrant encore massivement ses budgets sur la Métropole rennaise, et accessoirement sur Brest.

Ce n'est pas contre Rennes ni contre Brest, mais notre place et notre positionnement doivent se faire entendre. Le développement du train entre Quimper et Rennes – et non simplement Quimperlé et Rennes, comme je l'ai entendu ces derniers temps – et entre Quimper et Nantes doit être une priorité régionale.

Le second volet du CPER sur les vélos-routes doit aussi faire la part belle à nos territoires. Il n'est pas admissible que les budgets ne soient pas en cohérence avec les engagements. Comme vous l'avez dit, madame la maire, la Cornouaille ne manque pas d'ambitions et de projets. Le fait que tous les présidents soient unis dans cette Cornouaille doit peser, et dire à l'État, à la SNCF et à la Région qu'aux bonnes intentions doivent succéder des preuves d'amour : à l'État qui, dans son préprojet, met l'accent sur la réduction des inégalités territoriales, sur le renforcement de la cohésion des territoires, sur les transitions écologiques, ne peut pas consacrer un budget entier rien qu'aux Métropoles ; à la Région, dont les engagements passés et la dernière campagne électorale ont mis comme priorité la réduction des inégalités de territoire, il faut que nous pesions davantage.

Je sais que la négociation avec des amis est plus dure qu'avec des adversaires. Je sais que le président de la Région est à l'écoute. Néanmoins, pour avoir vécu la majorité régionale, la Cornouaille est parfois vue dans cette assemblée comme lointaine et un peu arrogante, et il faut peser. Les sources sont publiques, la Région, l'open data, mais nous voyons qu'encore aujourd'hui, 45 % des budgets votés à la Région sont consacrés à Rennes et à Brest. Dans les premiers effets de négociation du CPER – ce sont des bruits de couloir, donc nous ne pouvons pas les acter – une grosse partie de la négociation va pour la Métropole rennaise. Je suis soulagé que l'acte sur la Bretagne Sud intègre Quimper, que cela aille de Quimper jusqu'à Nantes.

La priorité est de mettre Quimper-Rennes à moins d'une heure 45, Quimper-Nantes à moins de deux heures, ne pas parler de Quimper-Paris, mais relier Quimper aux Métropoles régionales (Rennes, Nantes et Brest). Nous ne manquons pas de projets sur les vélos-routes, il faut réussir rapidement à investir dans des routes reliant toutes les villes de Cornouaille. C'est essentiel.

Enfin, à la SNCF de prendre toute sa part, ce qu'elle n'a pas fait ces dernières années. Elle a été absente des différents budgets et des engagements qu'elle avait pris. Nous serons à vos côtés, et je sais votre engagement pour faire peser la voix de la Cornouaille.

En ce qui concerne l'aéroport, nos propos ont été mal compris. Dans le cadre de l'aéroport Brest-Quimper, puisque c'est la même entité, nous proposons un partage des liaisons. Je suis étonné que nous arrivions à trouver rapidement un million pour sauver Brest-Orly, alors que nous aurions pu faire Quimper-Orly et améliorer les liaisons entre Pluguffan et Guipavas. C'est essentiel, il y a quelques années, c'était l'un des projets : un seul aéroport sur deux espaces. C'est ainsi que nous pouvions sauver notre aéroport, même si je vous rejoins sur le fait qu'il faut revoir tout le modèle et que l'essentiel est le train, le vélo-route et les transports du quotidien. Sur ce sujet, vous nous trouverez toujours à vos côtés. Je vous remercie. »

Mme ASSIH : « Merci, Karim GHACHEM. Pour le groupe de la majorité, Forough DADKHAH. »

Mme DADKHAH : « L'intervention de notre collègue Karim GHACHEM me permet d'apporter quelques éléments pour rétablir la vérité entre la relation solide et étroite qui existe entre la Cornouaille, entre Quimper, Quimper Bretagne Occidentale, et la Région.

Avant de revenir sur les sujets qui ont été abordés par notre collègue, j'aimerais faire un rapide tour d'horizon. Jusqu'en 2020, pour des raisons qui m'échappent, Quimper n'avait pas la tradition d'utiliser et de solliciter les fonds européens. La rénovation thermique de l'IUT, d'un montant de 7 millions d'euros, a été entièrement financée par le Plan de relance européen, géré par le conseil régional de Bretagne. Cela nous permet d'avoir un soulagement financier pour investir dans d'autres projets.

Autre exemple : nous connaissons tous le contexte, les difficultés de recrutement, le marché de l'emploi. Le conseil régional a déployé depuis deux ans des formations innovantes pour répondre aux besoins des entreprises, comme par exemple pour Armor-Lux, dont le patron nous expliquait que si nous ne mettons pas de formations adaptées, cette partie de son entreprise s'éteindrait.

Nous avons mis en place des formations pour les ambulanciers, pour les aides à domicile, et d'autres. J'ai récemment été sollicitée par des collègues ici présents, de tous les bancs (Georges-Philippe FONTAINE, Patrick TROGLIA, notre amie Yvonne RAINERO, David LESVENAN) pour dire qu'il y a un problème démographique médical, notamment sur les manipulateurs de radio. La Région a l'honneur d'annoncer que cette formation sera lancée en 2024, nous aurons l'occasion d'en parler. Cela représente un financement de plus de 500 000 euros, aide aux entreprises locales, les entreprises ENTECH, sur les enjeux de l'eau et de l'électricité.

Bref, j'ai compté, et tout est une question d'équilibre dans les propos : de juin 2022 à juin 2023, soit en un an, le conseil régional a investi 25 millions d'euros dans le territoire de Quimper Bretagne Occidentale, dont 23,8 pour Quimper. Les relations que nous avons ne sont pas uniquement financières. Il s'agit également de cette stratégie de partager les vues, d'avoir une vision commune. Cette histoire de l'école d'ingénieur, que nous avons aussi dans les tuyaux, est basée sur cette vision stratégique, c'est-à-dire que nous savons que pour le développement économique, il faut une montée en compétence, il faut des formations adaptées, il faut accompagner nos entreprises dans les transitions, il faut penser à l'inclusion sociale. Forts de cette vue stratégique et en commun avec le conseil régional, nous pouvons monter des projets stratégiques.

Je reviens sur la question des mobilités. Aujourd'hui, la gare de Quimper reçoit 44 TER, 16 TGV et 2 OUIGO, soit 62 trains par jour au départ et à l'arrivée de la gare de Quimper, laquelle a permis à 773 000 personnes de voyager, soit une augmentation de 19 % par rapport à 2020.

La région Bretagne porte à elle seule une convention de TGV avec 13 millions d'euros pour que le TGV arrive à la gare de Quimper, sinon celui-ci s'arrêterait à la gare de Rennes. La Région finance 22 % du total du PEM, alors qu'habituellement, pour les mêmes investissements dans d'autres territoires, c'est à 16 %. La Région a financé les travaux pour Brest-Quimper à hauteur de 31 %. Elle va investir et engager des réflexions, comme l'a dit madame la présidente, sur le futur de Bretagne Sud, donc travailler avec davantage de trains sur la gare de Quimper.

Sur l'aéroport de Brest, les bras m'en tombent que de mauvaises informations soit données, de dire que la Région a donné avec beaucoup de facilité un million d'euros pour l'aéroport de Brest. La Région a dit qu'elle pourrait potentiellement donner un million d'euros sous certaines conditions, si les conditions sont réunies. C'est la même chose pour Brest Métropole.

Pour l'aéroport de Quimper, je me réfère à la Chambre Régionale des Comptes, qui s'étend sur la ligne Quimper-Orly mise en place depuis 2019 sur une période de quatre ans. Les collectivités et l'État, donc la Région, ont financé cette convention à hauteur de 13 000 euros. L'efficacité de ces aides, soulignée par la Chambre Régionale, apparaît très dégradée en raison d'un taux de remplissage à hauteur de 30 % en 2022 et de 33 % en 2021. L'aide publique par passager était de 359 euros en 2020 et atteint 648 euros en 2021. Toujours selon la Chambre Régionale des Comptes, 700 000 passagers sont nécessaires pour que la ligne soit viable et pour que les villes puissent avoir des négociations avec la ligne aérienne. À Quimper, nous en sommes à 11 813 passagers.

Alors, l'aéroport de Quimper, c'est autre chose. Je parlais de la ligne Brest-Orly. L'aéroport de Quimper représente 20 hectares de foncier. Aujourd'hui, avoir des réserves de foncier est une puissance pour un territoire. La société Aéroport de Cornouaille a des vols commerciaux saisonniers qu'elle pourrait conserver. D'autres modèles sont à construire, notamment dans la décarbonation des secteurs aériens. Tout cela est sur la table et nous espérons une réflexion commune pour trouver le nouveau modèle pour l'aéroport de Quimper.

Madame la maire, je voulais simplement dire que depuis que le conseil régional existe comme une collectivité à part entière, soit depuis 1986, c'est la première fois qu'une élue quimpéroise est vice-présidente du conseil régional. C'est un honneur pour moi, parce que je peux porter la voix de notre territoire. Depuis que je suis au conseil régional, je n'ai jamais senti que le conseil régional regardait la Cornouaille d'une façon arrogante. Nous ne vivons peut-être pas dans le même monde, mon cher Karim GHACHEM, mais ma grand-mère, paix à son âme, me disait toujours : « Il ne faut jamais perdre son temps à avancer des arguments de bonne foi face aux gens qui sont de mauvaise foi ». Néanmoins, je ne me désespère pas. Je le répéterai, car j'espère vous avoir convaincu que la Région est un partenaire solide pour notre territoire.

Merci, madame la maire. »

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 29 juin 2023
Rapporteur :
Monsieur David LESVENAN**

N° 2

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 07/07/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 07/07/2023
(accusé de réception du 07/07/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Aménagement des quais de l'Odet en centre-ville et création d'une piste cyclable
bidirectionnelle
Validation de l'avant-projet (AVP)**

La ville de Quimper a engagé un projet global de réaménagement des quais de l'Odet visant à valoriser le patrimoine historique et naturel du cœur de ville. Ce projet qui s'inscrit en parallèle des démarches lancées autour du Plan De Mobilité Simplifié et du schéma directeur du stationnement, permettra également de sécuriser l'ensemble des modes de déplacements, de rendre les quais accessibles aux personnes à mobilité réduite et d'adapter le centre-ville aux nouvelles mobilités. Le groupement de maîtrise d'œuvre SCE (mandataire)/AEI/ATELIER COUP D'ECLAT a été retenu comme maître d'œuvre des travaux d'aménagement suite à la notification du marché, délibérée en conseil municipal le 17 novembre 2022. Il vous est présenté l'avant-projet (AVP) de l'aménagement des quais

Le projet de réaménagement des quais prévoit la création d'une piste cyclable sur le quai Dupleix. Elle traverse l'Odet au niveau du pont du Théâtre pour rejoindre le quai Kerguelen et ainsi rallier le futur pôle d'échanges multimodal au niveau de la gare. La restructuration des boulevards s'accompagne d'un aménagement paysager qualitatif tout au long des quais et notamment le remplacement de l'alignement de marronniers sur le linéaire du quai Kerguelen. Le projet prévoit également l'élaboration d'un nouvel éclairage urbain sur tout le linéaire du projet, la réfection des ponts Sainte-Catherine et Saint-François et le réaménagement de la station de bus rue du Parc (en tranche optionnelle). L'itinéraire cyclable s'accompagne d'un aménagement pour les circulations piétonnes et les personnes à mobilité réduite le long de l'Odet. Les boulevards restent accessibles à la circulation automobile et aux bus.

Le sens de circulation reste inchangé et monodirectionnel sur chacun des quais pour les voitures, bus et cars. Il en est de même sur chacun des ponts routiers. La piste cyclable bidirectionnelle s'installe à la place des stationnements voitures sur le boulevard Dupleix. Le sens de circulation du pont Firmin est inversé par rapport à l'existant afin de retrouver le sens initial avant la fermeture du pont du Théâtre

Le nouvel aménagement des quais a été dessiné de manière à conserver un linéaire de promenade piétonne le long de l'Odet. Sur le boulevard Duplex, la piste cyclable bidirectionnelle s'implante entre le trottoir côté Odet et la chaussée. Le changement de matérialité des sols permet de séparer les usages tout en unifiant le linéaire des quais.

Une estacade est proposée le long des quais entre le pont Pissette et le pont Saint-François afin de permettre des continuités piétonnes aujourd'hui inexistantes.

Du côté du boulevard Kerguelen, l'alignement d'arbres existant est remplacé par un nouvel alignement alternant plusieurs espèces d'arbres afin d'offrir un nouveau paysage aux quais et limiter les risques de propagation des maladies. Une végétation basse continue est également proposée, ponctuée de revêtement semi-perméable pour rendre accessible le quai depuis les stationnements.

Des places de stationnement sont offertes sur le linéaire du boulevard Kerguelen dans une configuration similaire à l'existant, à gauche de la chaussée. Afin de mettre en valeur les remparts et le jardin, un plateau est proposé au droit de cette section du boulevard de Kerguelen.

Le pont du Théâtre :

Le pont du Théâtre se trouve dans un site à forte valeur patrimoniale. Le projet prévoit la construction d'un nouveau pont en lien avec son site pour notamment mettre en valeur le théâtre Max Jacob dont il constitue le parvis.

La largeur du pont, actuellement de 11,95 m, est portée à 14,80 m. Compte tenu des dimensions du futur pont et de son importance dans l'espace public, le principe de plateforme urbaine sur l'eau est développé en proposant une partie centrale fonctionnelle dédiée aux véhicules et aux cycles et de part et d'autre des promenades piétonnes reprenant le vocabulaire des passerelles. Le tout offre un espace de qualité, au service de tous les usagers et dans la continuité des espaces publics des quais. Le pont est un belvédère sur la rivière et propose des vues dégagées sur l'eau afin de profiter des points de vue sur le grand paysage et de révéler la présence de l'eau.

Le pont Sainte-Catherine :

Le diagnostic du pont préconise la réfection de l'ensemble de la voirie portée. Outre la reprise d'étanchéité et les réparations structurelles, la surface du pont fait aussi peau neuve. L'ensemble des revêtements est remplacé, en continuité avec ceux des quais. Les garde-corps existants étant en partie oxydés et déchaussés, le projet prévoit leur remplacement. Les nouveaux garde-corps sont mis aux normes de sécurité actuelles.

Le pont Sainte-Catherine se trouve dans la continuité de deux rues piétonnes très empruntées, la rue Sainte-Catherine au Nord et la rue du Roi Gradlon au Sud. Le traitement de la surface du pont et les raccords avec les boulevards Duplex et Kerguelen suggèrent une continuité piétonne entre les deux rues. Toutefois la circulation des véhicules motorisés est conservée.

Le pont Saint-François :

Le pont Saint-François fait également l'objet de travaux de réfection : étanchéité, revêtement de surface, garde-corps. Un renforcement de la structure, très dégradée, est également nécessaire.

Le schéma directeur du stationnement :

Plusieurs grands projets actuellement en cours participent à restructurer et à conforter l'attractivité et la qualité de vie au centre-ville de Quimper en s'appuyant sur ses deux rivières, le Steir et l'Odet, qui en forment l'armature. Les travaux autour du PEM et du quartier de la gare, ceux des futures Halles et de l'aménagement des quais, permettront au centre-ville de continuer à s'étendre tout en s'adaptant aux nouvelles attentes et besoins des habitants et des visiteurs.

Ces projets impactent partiellement le stationnement en centre-ville qui compte plus de 6 000 places au total :

- le projet du PEM tel qu'initialement conçu et signé en février 2019, sous le précédent mandat, prévoyait la suppression de près de 89 places. Ce nombre réduit à 82 places aujourd'hui suite aux dernières modifications décidés ;
- le projet des futures Halles réduisait initialement de 30 places le parking de la glacière. In fine, ce nombre sera limité à 10 places (cf ci-dessous) ;
- le projet d'aménagement des quais impactera à terme entre 75 et 78 places de stationnement rive gauche dans le périmètre de l'AVP tel que définit aujourd'hui.

La réalisation de ces projets et les évolutions constatées et à venir dans les modes de déplacements invitent aujourd'hui à travailler également sur la place et le rôle du stationnement dans le centre-ville de Quimper.

Ainsi en concomitance avec le lancement de ces grands projets et en complémentarité avec la politique de soutien aux mobilités actives, la Ville a lancé en 2021 une étude stationnement visant à objectiver les situations et fournir une aide à la décision pour construire une politique de stationnement à moyen et long terme par la mise en œuvre d'un schéma directeur du stationnement.

À ce stade, le travail mené permet de faire émerger plusieurs éléments :

À court terme et sur le périmètre des quais :

- étude de création de nouvelles places de stationnement sur la rive droite au niveau du pont Pissette. L'espace existant permettrait de recréer entre 3 et 5 nouvelles places. Le retrait des jardinières libèrera également 2 places de stationnement supplémentaires.

- création de poches de stationnement sur les abords du Conseil Départemental pouvant permettre de créer des arrêts minutes et des places PMR côté Quai Dupleix faisant suite aux demandes précises de plusieurs riverains.

À court terme et sur le périmètre Moulin aux Ducs :

- le réaménagement des allées du parking, permettra de créer 20 nouvelles places de stationnement à proximité directe des nouvelles halles.

L'ensemble de ces nouvelles places pourront être créés dans le même calendrier que les aménagements concernés.

Sur le moyen et long terme plusieurs pistes de travail, dont certaines sont déjà lancées, sont et seront partagées avec les membres de la commission extramunicipales « attractivité du centre-ville » et pourront se concrétiser à travers le schéma directeur du stationnement :

- des études de faisabilité visant l'agrandissement de parkings existants de De Lattre de Tassigny et de Michel Gloaguen vont être lancées d'ici l'automne 2023 ;
- l'étude de l'optimisation du nombre de places offertes par les parkings existants ;
- le développement de parkings de proximité reliés directement au réseau de bus de l'agglomération : optimisation du parking de la Croix des Gardiens, réalisation du parking de la future grande salle, recherche foncière en secteur sud ;
- des mesures visant à encourager l'utilisation des parkings, notamment via un travail sur les abonnements et la mise en place de forfaits, pour répartir au mieux les usages entre le stationnement sur voirie et en parking ;
- la refonte complète du plan de jalonnement dynamique et de la signalétique facilitant la recherche de places et fluidifiant ainsi la circulation dans le centre-ville.

A l'issue du travail de la commission extramunicipale, le schéma directeur du stationnement fera l'objet de présentation en Conseil Municipal.

Les travaux d'aménagement sont estimés par secteur de projet comme suit :

- Aménagement des quais boulevard Kerguelen : 2 107 970,09€ HT ;
- Aménagement des quais boulevard Dupleix : 1 566 045,38€ HT ;
- Pont du Théâtre : 1 240 884,70€ HT ;
- Pont Saint-François et pont Sainte-Catherine : 806 122,75€ HT ;
- Mise en lumière/éclairage : 645 282,22€ HT ;
- Estacade : 218 680€ HT ;

Soit un total hors-taxes de **6 584 985,14 €** et de **7 901 982,17 €** toutes taxes comprises.

Le calendrier prévisionnel de l'opération est le suivant:

- Juillet 2023: engagement des études de PRO (projet) ;
- Novembre 2023 : validation du PRO ;
- Janvier 2024 : consultation des entreprises de travaux ;
- Juin 2024 : notification des marchés de travaux ;
- Septembre 2024 : début des travaux ;
- Juin 2025 : livraison de la piste cyclable (phase 1) ;
- Après 2026 : aménagement du boulevard Kerguélen (phase 2).

Après avoir délibéré (48 suffrages exprimés dont 13 voix contre et 35 voix pour), le conseil municipal décide de valider :

- 1 - l'avant-projet (AVP) de l'aménagement des quais de l'Odét en centre-ville ;
- 2 - la création d'une piste cyclable bidirectionnelle.

Débats relatifs au rapport n° 2 :

M. LESVENAN : « Il s'agit de vous présenter pour validation l'avant-projet d'aménagement des quais de l'Odet en centre-ville, avec la création d'une piste cyclable bidirectionnelle qui tient bien évidemment compte des différents enjeux que nous avons pu citer tout à l'heure dans le premier rapport.

Le rapport vous est remis sur table et vous verrez s'afficher à l'écran les différentes vues et perspectives que nous proposons pour l'aménagement des quais de l'Odet. Je ne reviens pas sur les différentes dimensions piétonnes, cyclistes et végétales des quais telles que nous les imaginons. Vous avez sous les yeux le rappel du process avec les études qui ont été menées, la concertation, et aujourd'hui, après la validation du bilan de la concertation, la validation du projet.

Vous voyez apparaître les différentes phases de calendrier prévues avec, selon les couleurs qui apparaissent à l'écran, les travaux menés sur le boulevard Kerguelen en bleu ; les travaux menés sur les ponts en jaune ; les différents travaux phasés dans ce schéma directeur en vert (et en bleu sur le boulevard de Kerguelen).

Nous avons intégré différentes dimensions. Si nous commençons par le boulevard Duplex, vous voyez apparaître une séparation dès que nous démarrons au niveau du pont Pissette jusqu'au pont Saint-François, avec la mise en place d'une estacade. Il s'agira de pouvoir proposer d'ici 2025 un cheminement piéton qui permette de prolonger la circulation autour des quais (sur votre gauche, la formule piétonne). Nous allons retravailler le terrain un peu en pente pour y installer un aménagement piéton continu. Nous serons également attentifs à pouvoir assurer un peu de végétalisation de l'autre côté, place de la Résistance, notamment au niveau de l'arrêt de bus, d'où la mention, telle que l'évoquait Karim GHACHEM tout à l'heure, de végétalisation, qui a donc une version limitée sur le parking.

Si nous poursuivons, vous voyez la réaffirmation de ce principe de séparation piétons, cyclistes et automobilistes avec cette piste bidirectionnelle cycliste qui apparaît bien. De la même manière, les deux voies automobiles sont maintenues.

Le projet s'adapte également à l'existant. Comme vous le savez, une partie de la végétation aujourd'hui présente sous le boulevard Duplex est un héritage d'anciens jardins de maisons de maître et de villas qui étaient implémentées sur ces rives de l'Odet, dont nous conservons une trace. Afin de préserver ce patrimoine historique et végétal, nous avons à cœur d'adapter nos aménagements afin de les préserver, et çà et là, tel que vous le voyez à l'écran, sur cette partie boulevard Duplex, de pouvoir maintenir ce patrimoine remarquable.

La balade, ou la piste, se poursuit ainsi au niveau du théâtre Max Jacob avec la reconstruction du pont du Théâtre, qui est un des enjeux majeurs de cet aménagement. Chers collègues, vous savez que nous avons été amenés à devoir fermer très rapidement le pont du Théâtre pour des raisons de sécurité. Le scénario auquel nous sommes arrivés est une reconstruction du pont avec un élargissement de celui-ci, permettant de faire circuler les différentes mobilités visées de manière sécurisée, qu'elles soient cyclistes, piétonnes, automobiles, ou encore liées au transport en commun, avec un confortement du pont à ce

niveau, puisque le pont a ainsi pu être attaqué dans sa durabilité par les différents transports lourds que nous avons pu y faire passer. Nous sommes donc attentifs à sa solidité.

Vous l'avez sans doute noté dans les délibérations, mais j'en profite pour y associer également la réfection de deux autres ponts à ce niveau. Gouverner, c'est prévoir. Nous aurons à cœur d'anticiper la réfection des ponts Sainte-Catherine et Saint-François, afin de prévenir tout risque lié à la sécurité ou à la mobilité si nous étions amenés à avoir des travaux encore plus lourds que ce que nous avons pu prévoir. Les aménagements de ces deux ponts porteront notamment sur la réfection des garde-corps ou sur le renforcement de leur structure.

Chers collègues, vous voyez apparaître une perspective entre le pont et le théâtre Max Jacob. Ce dernier fera l'objet de travaux, donc la programmation en sera un peu contrariée. À travers cet aménagement, il s'agit de pouvoir assurer la perspective historique qui avait été donnée lors de la construction du pont du Théâtre. Le pont et le théâtre ont effectivement été construits en même temps. Le béton ayant duré moins longtemps que le théâtre, nous resterons sur cette perspective afin de conserver cet ancrage historique dans le patrimoine quimpérois.

Au-delà de cet aménagement lié au pont du Théâtre, je n'oublie pas les aménagements que nous avons prévus de l'autre côté, boulevard Kerguelen, puisque nous avons un alignement d'arbres qui sera repris, ainsi que des aménagements piétonniers que nous allons compléter, avec notamment la réimplantation d'arbres, si vous le souhaitez – Valérie HUET-MORINIERE y reviendra – pour nous inscrire dans les transitions, avec une attention particulière liée au réchauffement climatique. C'est aussi l'objet de ce projet.

Chers collègues, ces différents aménagements devront nous permettre de nous projeter au mieux dans une ville renouvelée, en mouvement, et qui intègre les questions posées par cet aménagement – nous l'avons évoqué tout à l'heure – tant en termes de travaux que de déplacement et réimplantation de places de stationnement. La délibération que vous avez dans vos rapports en fait état, elle reprend les questions et réponses que nous avons pu avoir pour la concertation.

En ce qui concerne l'avant-projet qu'il vous est proposé de valider aujourd'hui, nous arrivons à un total de travaux de 6 584 985 euros hors taxe, qui se répartira à la fois dans l'aménagement des quais boulevard Kerguelen, boulevard Dupleix, sur les ponts du théâtre Saint-François et Sainte-Catherine, ainsi que sur la mise en lumière des quais. Nous évoquions tout à l'heure les différents travaux menés, les grands travaux et grands projets que nous menons. Le fil conducteur est l'Odet, fil conducteur identitaire de notre ville, basé sur ses confluences. Grâce à un nouvel aménagement lumineux, il s'agira de le renforcer et de le conforter.

Enfin, nous avons activé l'option qui nous était proposée d'une estacade, je vous l'ai évoquée tout à l'heure dans les premières diapositives. Dans les échanges que nous avons pu avoir au niveau des ateliers et de la concertation publique, elle a vraiment fait l'objet d'une adhésion marquée de nos concitoyens.

Le calendrier prévisionnel vous est également précisé. À l'issue du vote de ce soir, les différentes phases pourront se mettre en place, notamment avec la validation du projet définitif qui vous sera proposée en novembre 2023, un début des travaux en septembre 2024

pour une piste cyclable livrée en juin 2025 et un aménagement du boulevard Kerguelen dans sa deuxième phase, qui se projettera après 2026.

Il est donc proposé au conseil municipal de valider l'avant-projet de l'aménagement des quais de l'Odet en centre-ville avec la création d'une piste cyclable bidirectionnelle. Je vous prie de bien vouloir en délibérer. »

Mme RICHARD : *« Bonsoir à tous. Concernant ce projet d'aménagement des quais, je tiens à préciser que les associations représentatives des personnes en situation de handicap ont été associées à la consultation. Leurs différentes remarques, très justes, ont été entendues et prises en compte. Pour elles, ce nouveau cheminement entièrement accessible le long des quais est vraiment une très bonne nouvelle. J'ajouterai les partenariats avec l'association Kernavélo pour le développement de vélos adaptés aux publics en fragilité, en situation de handicap, aux personnes âgées, avec la possibilité d'une balade le long de l'Odet, d'un accompagnement à la gare, à un rendez-vous médical ou autre.*

Pour terminer, je dirai qu'il y a aujourd'hui les Handibus, très sollicités, mais nous pouvons imaginer augmenter demain les mobilités adaptées. J'ai imaginé un nouvel acronyme : oui aux nouveaux quais avec le QBO À Vélo Tous Ensemble (QAVTE). Merci. »

M. LE BIGOT : *« Je vais faire mon intervention en deux fois, parce que la délibération précédente portait essentiellement sur le stationnement, alors que celle-ci porte sur l'aménagement. Je les sépare parce que je trouve que ce n'est ni la même question ni le même problème. L'opposition a choisi de confondre et de mélanger les deux, le stationnement et la voie cyclable.*

En ce qui concerne le stationnement, David LESVENAN vient de le dire, nous avons 6 000 places de stationnement dans le centre-ville de Quimper. Le problème sur Quimper n'est pas un manque de place, l'opposition et les commerçants l'ont dit il y a deux ou trois ans. Il y a de la place sur Quimper, ce n'est pas un problème de manque de place, mais les automobilistes n'ont pas l'habitude d'utiliser les parkings en ouvrage. Il est difficile de faire en sorte que ces derniers, comme le parking lié à la salle de spectacle, soient utilisés. Aujourd'hui, il y a toujours de la place dans le parking souterrain du Théâtre de Cornouaille. À Rouget de Lisle, pour ceux qui y vont, il y a également toujours de la place. Nous avons de la place sur la plupart de nos parkings en ouvrage. Le problème se pose sur les parkings sur voirie : lorsque les automobilistes vont en centre-ville, ils ont l'habitude de se garer quasiment en face du magasin ou du restaurant, et s'ils n'y trouvent pas de place, cela pose question. Nous avons un travail à faire sur la signalisation, nous devons bien flécher et bien indiquer où sont les places disponibles et habituer les Quimpérois et ceux qui nous visitent – ces derniers le faisant beaucoup plus facilement que les Quimpérois – à utiliser les parkings en ouvrage.

Mme ASSIH : *« Daniel, je t'interromps pour être certaine : n'aurais-tu pas confondu Rouget de Lisle et de Lattre ? »*

M. LE BIGOT : *« Je voulais effectivement dire de Lattre, excusez-moi, qui est à proximité du cœur de ville.*

Concernant la piste cyclable, c'est un dossier qui est attendu depuis tellement longtemps, c'est-à-dire avoir une voie cyclable sécurisée permettant de rejoindre la gare aux allées

Locmaria dans un premier temps, mais demain, en allant plus loin, de l'Eau Blanche jusqu'à Créac'h Gwen. C'est un dossier qui est important et qui va vraiment orienter la circulation des vélos.

Ceux qui sont aujourd'hui réticents, voire même contre les pistes cyclables, sont d'un autre temps. Je ne parle pas de mauvaise foi, Karim GHACHEM, mais je dis simplement que les gens sont d'un autre temps. Aujourd'hui, toutes les villes qui se veulent modernes aménagent la sécurité des vélos dans les cœurs de ville. Quimper a un très fort retard, qui ne date pas d'aujourd'hui. Lorsque nous regardons le classement des villes cyclables, il est vrai que Quimper arrive dans les villes les moins bien classées. Par rapport à Rennes, Lorient, ou d'autres qui sont à proximité, Quimper est très mal classée.

C'est parce que nous n'avons pas fait les efforts nécessaires depuis un bon bout de temps. Je ne jette pas la pierre à l'équipe précédente, celle qui lui précédait n'avait sans doute pas fait les efforts nécessaires. Nous avons un retard à rattraper et nous devons faire en sorte que nous puissions avoir des itinéraires cyclables.

Celui-ci est fondamental, parce qu'à partir de cet itinéraire cyclable, nous allons effectivement pouvoir aller sur les quartiers et sur les parties urbaines qui avoisinent le centre-ville. Néanmoins, la vallée de l'Odet est l'axe de circulation est-ouest qui permettra certainement la plus forte concentration.

Le troisième point que je souhaitais aborder porte sur les retards qu'il y a sur d'autres projets. Je suis sidéré de voir que nous parlons de la voie verte depuis tellement longtemps que nous ne savons même plus qui l'a portée. Aujourd'hui, c'est le Département, c'est le conseil départemental qui porte ce dossier. Dès le début du mandat, nous avons vu apparaître des projets et des premières réalisations : la voie ferrée a été enlevée, les rails sont enlevés ; un débroussaillage a été réalisé. Je pense que tous les gens qui étaient à proximité se sont dit : « Ça y est, on y va ! », mais cela fait quasiment deux ans et demi, et depuis, rien. La végétation a repris 1,5 mètre. Allez faire un tour et vous verrez que des arbres poussent de nouveau depuis que cela a été fait. Qu'attendons-nous, qu'attend le conseil départemental pour mettre en œuvre ce projet de voie verte sur l'ancienne voie ferrée vers Pluguffan ? C'est également un axe structurant, qui permettra de sécuriser en toute sympathie et avec beaucoup d'aménagements paysagers la circulation vers la partie ouest de Quimper.

Je félicite ceux qui portent ce projet pour la voie cyclable dans le cœur de la ville, mais j'attends également que le Département s'y mette pour réaliser le reste. »

M. MENGUY : *« Je vais essayer d'aller assez vite, même s'il y a beaucoup de choses à dire. Pour commencer, j'ai trouvé très intéressante la mise en perspective réalisée par vous et David LESVENAN sur ces projets, y compris, dans un cadre plus large, à l'échelle des déplacements en Cornouaille et de l'attractivité globale de la ville. Nous n'allons néanmoins pas y revenir, ce serait trop long.*

Je vais tout de même poser deux préalables avant de dérouler, lesquels répondront un peu à ce que Daniel LE BIGOT disait. Encore une fois, nous pensons que ces aménagements sont nécessaires. Cet axe est-ouest à travers la Ville pour les liaisons douces figurait dans les trois projets municipaux des trois listes en concurrence au second tour. Ils sont donc nécessaires, qu'il s'agisse de l'amélioration des espaces publics, du mobilier, qui est extrêmement vieillissant et dégradé, des espaces verts, évidemment de l'alignement d'arbres

et de l'amélioration de la situation pour les piétons et les vélos. Tout cela est indispensable et, je crois, attendu par tous les usagers, Françoise RICHARD l'évoquait tout à l'heure.

En introduction, je dis aussi que c'est une chance que vous avez que de pouvoir décider de la nature de ces aménagements pour les 100 prochaines années. Je pense qu'en tant qu'adjoint à l'urbanisme, Daniel LE BIGOT aurait souhaité pouvoir mener ce projet par le passé. C'est une chance, lorsque nous sommes aux affaires, de pouvoir transformer la ville, de rétablir notamment l'alignement de marronniers, qui est désormais condamné, et de donner une nouvelle image aux quais pour les 100 prochaines années. C'est une chance, mais évidemment une responsabilité, raison pour laquelle il ne faut pas se tromper.

Je passe rapidement sur le bilan de la concertation. Je crois que les personnes les plus concernées se sont mobilisées, ce qui est une bonne chose. Il y avait du monde aux réunions publiques. Je crains que celles qui se sont parfois exprimées négativement ou avec des craintes, des peurs ou quelquefois un peu de colère, n'aient été ni entendues ni rassurées, et qu'elles soient aujourd'hui un peu résignées. Néanmoins, j'ai trouvé que le bilan de la concertation était assez exhaustif, même si nous ressentons tout de même un décalage entre l'ampleur des remarques, des craintes et des oppositions qui ont été exprimées – et pas toujours lors des réunions en expression libre, lorsque nous rencontrons les citoyens – et ce bilan que nous pouvons qualifier d'exhaustif, mais un peu subjectif.

Cependant, le seul point qui clive vraiment, et vous l'avez dit en introduction, madame la maire, est la disparition des 80 places de stationnement sur les quais, mais également la manière, et Karim GHACHEM l'a dit, dont les personnes évoquaient la nécessité de remplacer ces places de stationnement en amont de la suppression, dans un temps très court ou en même temps. Ici, nous savons que nous n'y sommes pas. J'ai l'impression que la concertation n'a pas permis d'amender le projet ou d'intégrer des modifications, et qu'il s'agit plutôt de la justification de vos choix.

En ce qui concerne la présentation de l'avant-projet, cette délibération est intéressante, elle reprecise des choses qui avaient été évoquées dans la délibération initiale de manière plus détaillée. Ce n'est plus la simple ligne jaune qui nous avait fait bondir lors de la première évocation de ce rapport. L'estacade, le nouveau pont du Théâtre, la rénovation du pont Sainte-Catherine, l'amélioration des continuités entre le centre-ville et la rue Jean Jaurès et le renouvellement de l'alignement d'arbres, nous trouvons évidemment tout cela nécessaire. Si nous avions été à votre place, nos choix auraient différé à la marge.

L'immense différence entre vous et nous se fait sur la suppression des 80 places de stationnement rive gauche, parce que nous pensons qu'il faut pouvoir s'arrêter dans la Ville et que les quais ne doivent pas seulement être une deux fois deux voies, pas seulement une voie de transit, mais des voies sur lesquelles nous pouvons nous arrêter. Or, nous trouvons que ce projet a tendance à renforcer cet effet deux fois deux voies de chaque côté de l'Odéon. Vous avez cherché des petites poches de compensation pour la suppression du stationnement, c'est bien, mais ce n'est évidemment pas suffisant pour remplacer les 80 places supprimées.

Vous avez surtout sorti d'une certaine torpeur le schéma directeur du stationnement qui avait été lancé et qui avait disparu de l'espace public. Peut-être que vous travaillez ardemment dessus, mais en tout cas, nous n'en avons pas beaucoup entendu parler depuis le début de votre mandat. Sur ce plan, dans ce qu'il transparait dans les délibérations, la réponse qui consiste seulement à dire que les études d'extension des parkings en ouvrage seront menées

plus tard ne rassure personne. Il faut évidemment les faire, parce qu'il faut améliorer, comme vous le disiez, l'accueil, la visibilité, la capacité de certains parcs. Nous sommes d'accord avec vous sur ce point, mais il y a déjà eu un certain nombre d'études. Dès sa conception, de Lattre de Tassigny avait été imaginé comme pouvant être étendu en hauteur, densifié, voire même, je crois, avec une sortie possible qui aurait été percée devant le parking du Champ de foire.

Dans les cartons, il y a des scénarios d'extension du parking de la Tour d'Auvergne, avec des constructions de parking en ouvrage, de creusement du parking, d'ajout d'un étage. Il y a également des entreprises qui ont déjà travaillé sur l'augmentation de la capacité d'accueil du parking Rouget de Lisle. Par ailleurs, nous avons émis l'idée, dont j'ai déjà parlé avec David LESVENAN, de la capacité de création d'un parking, un vrai parking de proximité – parce que je ne crois pas que les parkings de l'Eau Blanche et de la Croix des Gardiens soient des parkings de proximité – qu'il serait possible d'implanter à Roz Maria sur l'emplacement des propriétés acquises au Département.

Néanmoins, toutes ces améliorations, qui sont nécessaires, ne remplaceront jamais les places qui seront supprimées en surface et en connexion immédiate des commerces du centre-ville. Malheureusement, nous craignons que l'attractivité du centre-ville souffre de cette disparition, et elle risque malheureusement d'en souffrir immédiatement lorsque ces places disparaîtront, parce que le temps de densifier et d'étendre les parcs de stationnement ou de créer un nouveau parc en ouvrage nécessitera des années d'étude, plus d'une année de chantier. Il y aura donc un laps de temps où tout cela risque de se payer cash pour les commerçants.

Je précise qu'il faut également avoir conscience que ces sujets de stationnement ont un impact à l'extérieur de Quimper. Nous parlions tout à l'heure de l'attractivité de la ville et de son poids dans la Cornouaille, mais tout cela intrigue et est commenté dans toute la Cornouaille. J'ai vécu avec la réforme du stationnement appliquée par le gouvernement de François HOLLANDE et nous avons immédiatement remarqué des commentaires à Quimper et au-delà, et ce dès son application. Nous avons souffert de cela alors même que nous n'y étions pour rien. À chaque fois que nous touchons au stationnement à Quimper, cela fait jaser au-delà des frontières. Les commerçants le savent bien, parce qu'ils n'ont pas une clientèle uniquement quimpéroise. Il faut faire attention à cela, parce que si d'autres villes veillent à apparaître toujours accueillantes, y compris en réaménageant leurs espaces publics et urbains, elles le font probablement de manière plus modérée – je ne vais pas dire intelligente, parce que je paraîtrais vous insulter, ce qui n'est pas du tout mon souhait. Vous avez parlé tout à l'heure de Stéphane LE DOARE, et je trouve que ce qu'ils font à Pont-l'Abbé est un exemple à suivre. Sur cela, nous sommes d'accord. En tout cas, je pense qu'il ne faut pas donner l'impression de complexifier l'accès au centre-ville.

Avant de terminer, j'en viens à la référence faite dans la délibération au stationnement dans le cadre du Pôle d'Échange Multimodal (PEM) de la gare. Je le dis au passage pour Forough DADKHAH, parce que je n'ai pas vraiment compris la référence au fait que QBO et la ville ne fassent pas appel au Fonds européen. Je crois que le Pôle d'Échange Multimodal, ce sont 6 millions d'euros de Fonds Européen de Développement Régional (FEDER). C'est travaillé en amont de la signature, mais c'est tout de même nous qui l'avons signé. Il me semblait inconcevable que pour un tel projet, nous n'allions pas chercher des fonds européens. Je crois qu'à Quimper, des projets plus anciens ont été financés par des fonds

européens, sans doute de manière moins utile : les toilettes de Halles ont été grassement payées, c'était un vieux mandat – pardon, Claire... »

Mme ASSIH : *« C'était très vieux et très dégradé. »*

M. MENGUY : *« À l'époque, nous nous étions tous posé la question de pourquoi nous mettions des fonds européens sur ce projet, mais passons. Nous n'y faisons donc peut-être pas suffisamment appel, mais nous y faisons appel. En tout cas, je me suis demandé ce que cette référence au PEM venait faire dans cette délibération. Je trouve cela vraiment osé. J'ai entendu, nous entendons en ville que vous vous référez fréquemment au mandat passé. C'est le problème quand nous avons un passé, parce que nous avons peut-être aussi un passif. Je trouve un peu gonflé de venir s'en référer au mandat passé à mi-mandat sur certaines choses, parce que nous comparons un projet... »*

Cher David LESVENAN, j'ai fait des petits calculs, j'ai bien retenu ton pourcentage. Lorsque nous comparons le projet du PEM et votre projet d'aménagement des quais, un projet à plus de 30 millions d'euros hors taxe porté par sept partenaires financeurs qui ont tous leur mot à dire, et un projet, le vôtre, sur les quais, à 7 millions d'euros, que la ville est seule à porter... Je précise tout de même que parmi les sept partenaires financeurs et signataires figurait le conseil départemental. Isabelle ASSIH, je sais que tu n'étais pas personnellement membre du COPIL, mais des élus de la majorité départementale y siégeaient.

Vous comparez donc un projet de PEM à plus de 30 millions d'euros – David LESVENAN, les calculs sont là, tu peux noter – qui passe de 1 300 places à 1 223 places, soit -6 % de places de stationnement, avec un projet sur les quais qui, sur une rive, va supprimer la quasi-intégralité des places. Si nous prenons le périmètre des quais, cela fait 40 %. Néanmoins, à l'échelle de la ville, comme le dit David, c'est 1 %. Dans ces cas-là, si les 80 places sur les quais représentent 1 % à l'échelle de la ville, les 80 places qui disparaissent au niveau du PEM représentent également 1 %. Nous pouvons donc prendre les chiffres dans le sens que nous voulons, mais j'ai trouvé assez gonflé de venir comparer votre projet ville d'aménagement des quais au gros projet de 30 millions d'euros du PEM, que nous n'avons évidemment pas été les seuls à négocier.

C'est tout de même très intéressant, parce qu'il faut savoir qu'à l'époque, cette évolution de la capacité de stationnement a été pour nous une grande source de motivation pour exiger la passerelle au-dessus des voies. Je peux vous dire qu'il n'a pas été facile de convaincre nos autres partenaires sur cette passerelle, parce qu'il fallait bien compenser la végétalisation et le grand parvis fait devant la gare, que vous vantez par ailleurs. Nous avons réussi à obtenir cette passerelle, et je pense que c'est une très bonne chose que le parking de la salle Michel Gloaguen, qui a de l'avenir, soit connecté aux commerces de la gare. Cela n'était pas du tout acquis pour nos partenaires, parce qu'un certain nombre d'entre eux voulait simplement une passerelle au-dessus des voies, laquelle aurait uniquement connecté les quais entre eux, et surtout pas une passerelle qui aurait connecté les quartiers entre eux. Tout cela a donc demandé beaucoup de travail, d'énergie et de conviction. C'est principalement André GUENEGAN qui a porté cela. Ainsi, j'ai trouvé un peu médiocre cette tentative de venir abîmer ce travail, notamment celui d'André, dans cette délibération, et parfois à l'extérieur. Je voulais donc rectifier cela.

Je rappelle également qu'une grande partie des parcs de stationnement de la SNCF étaient ouverts au public par le passé et n'étaient ni gérés ni contrôlés. Néanmoins, aujourd'hui, tous

ces parcs de stationnement sont évidemment moins accessibles et la SNCF a donc souhaité récupérer son foncier et le rentabiliser. Le problème du stationnement de la gare, au-delà de la question du chantier – vous en avez parlé tout à l’heure et la presse en a parlé aujourd’hui – est que nous nous approchons déjà, en 2023, alors que les travaux sont toujours en cours, d’une fréquentation cible du PEM envisagée à la fin des travaux et pour l’avenir. L’étude Arcadis donne tous ces chiffres.

Je pense donc que l’attente des commerçants et des usagers de la gare vient de là et qu’elle est légitime. Je voulais tout de même rectifier ce qui est écrit noir sur blanc dans une délibération. Je crois que les aménagements urbains, espaces verts et terrasses, de qualité, que vous vantez par ailleurs, sont un plus pour l’ensemble du PEM.

Pour le reste, et j’en terminerai là, pour revenir à notre aménagement des quais et pour résumer, nous sommes d’accord sur la finalité, mais pas sur les modalités, je n’y reviens pas. Pour conclure, je crois que nous pouvons défendre ensemble de grands projets, notamment sur l’attractivité de Quimper et de la Cornouaille, également avec les autres élus du territoire cornouaillais et quelle que soit leur étiquette politique, mais cette envie doit être sincère. Lorsqu’il y a des petites attaques un peu injustes comme celles qui sont indiquées dans cette délibération, je crois que cela peut entraver la cohésion transpartisane. Je vous remercie, madame la maire. »

Mme ASSIH : *« Merci. Il n’en demeure pas moins que le contrat de pôle prévoit -89 places. Je rappelle que ce ne sont pas les partenaires financiers qui signent le contrat de pôle, mais bien l’agglomération, la SNCF et la Région. Ce n’est pas moi qui ai signé ce contrat de pôle. En tant que Quimpéroise, j’aurais bien aimé que ce soit porté à la connaissance des Quimpérois et des Quimpéroises.*

Ce ne sont que des faits, il n’y a pas de tentative... Nous devons prendre en compte cette perte de stationnement dans notre réflexion actuelle et à venir sur la question du stationnement pour aujourd’hui et demain. Nous engloberons cette dimension. »

M. FONTAINE : *« Estacade, c’est un joli mot. Est-ce Gilbert qui l’a trouvé ? Pourquoi pas, parce qu’il aime les jolis mots. Néanmoins, je ne vois pas très bien comment cette estacade va se boutiquer dans l’Odéon, ce que ce sera exactement, à quoi cela servira, ce que nous allons mettre dessus. Où est-elle ? »*

Un intervenant : *« Après la statue de Charles De Gaulle. »*

M. FONTAINE : *« Je suis pressé de voir ce que cela va être. Ce joli mot ne va pas aboutir à une estacade, comme disait madame la maire. Je réserve l’estacade pour la fin. Pour l’instant, il est vrai que votre projet, surtout aussi bien présenté par David LESVENAN, toujours poli, policé... Il pourrait presque être centriste ! »*

M. LESVENAN : *« Comme l’a dit un de mes collègues, si je n’étais pas l’adjoint à l’urbanisme, je serais l’adjoint à l’urbanité. »*

M. FONTAINE : *« C’est cela. Ils ont raison, c’est bien vu. C’est très bien présenté, les photos sont magnifiques. Il n’y a pas grand-chose à dire sur le projet. Comme le dit Guillaume MENGUY, c’est quelque chose que nous aurions pu faire, bien évidemment sans enlever les places de stationnement et en réfléchissant éventuellement au coût du projet. Vous*

parlez de 6 millions, mais ce sera environ 8 millions TTC. Pour avoir participé aux travaux sur le débouclage du Plan Transport qui se passait non loin d'ici sur les quais, je sais que ce genre de travaux monte très vite. Nous sommes sur l'Odet, il y a des ponts, nous allons découvrir un certain nombre de difficultés, que vous avez probablement commencé à regarder, puisque si vous avez un problème sur un pont, c'est qu'il y a probablement des problèmes sur d'autres ponts. Je pense que vous devez être au courant. À mon avis, la note sera supérieure aux 8 millions d'euros annoncés, mais supérieure de combien ? Nous verrons. Madame la maire fait la moue, l'air de dire : « Non, tu verras, ce sera 8 millions d'euros », mais je pense que nous serons autour des 12 millions à la fin du programme.

En tout cas, cette initiative, et nous ne pouvons qu'être contents, va effectivement mettre un peu de perspective sur l'Odet. Avant tout, nous allons grandement améliorer la circulation des piétons, parce qu'il est vrai que non seulement pour les personnes à mobilité réduite, mais surtout pour les personnes avec des poussettes, les personnes âgées, c'est très compliqué. Même quand nous courons, nous risquons systématiquement l'entorse sur les trottoirs. Ce n'est vraiment pas pratique et il était temps de faire quelque chose.

Cela, c'était gentil, mais maintenant, je vais être méchant, et je lance l'estocade, le coup d'épée. Je sais que vous êtes les champions de la concertation, de la vie démocratique, du recensement de l'opinion. Très bien. Néanmoins, je ne sais pas pourquoi, mais mon travail m'a laissé le temps de descendre à la commission extramunicipale sur le stationnement qui a eu lieu ce mardi. Cette réunion, qui a relaté une concertation sur le stationnement, a tout de même mis en évidence un certain nombre de tensions dans la population à ce sujet. Le stationnement et la circulation sont des paramètres critiques dans la perception de la population.

Vous allez me dire qu'il y a des places, que la population se trompe et qu'il s'agit d'un sentiment de défaut de places, mais non. Lorsque nous interrogeons la population, et nous pouvons penser que la société qui a fait l'analyse sur 80 personnes, ce qui commence à compter statistiquement, dit qu'une grande majorité – cela a été dit ainsi par la dame – de la population interrogée voit le stationnement à Quimper de façon négative. Vous dites : « Non, il y a des places ». En utilisant les places, vous dites qu'il y a des places, et quand nous faisons le comptage, nous retombons sur un certain nombre de places libres. Néanmoins, cela dépend du périmètre que nous choisissons. D'ailleurs, David LESVENAN, de façon très polie, tu as parlé tout à l'heure de parking de proximité en disant que l'Eau Blanche pourrait être un parking de proximité, mais le rond-point de l'Eau Blanche, cela fait tout de même loin. Pour moi, ce n'est plus un parking de proximité, c'est un parking excentré.

Lorsque le monsieur nous a présenté le stationnement à cette commission extramunicipale, il nous a dit : « Voilà le périmètre que je choisis pour le centre-ville ». Il n'a pas choisi un périmètre qui s'étendrait des allées de Locmaria à la gare en passant par le cinéma et en allant jusqu'à la préfecture ou le boulevard Jean Jaurès. Non, il est monté dans son extension du centre-ville jusqu'à la Croix des Gardiens, c'est-à-dire à Kerfeunteun, et dans le centre-ville jusqu'à l'Eau blanche. Pour ma part, je trouve que ce n'est déjà plus le centre-ville. Il fait des comptages de places et dit qu'il y a de la place. Bien sûr, ce n'est plus tout à fait le centre-ville. La vraie tension sur les places, a lieu sur le petit périmètre que j'ai cité, périmètre réduit avec de nombreuses personnes qui y passent, parce que vous savez que Quimper signifie confluence, c'est-à-dire que c'est là où tout le monde passe, c'est là où tout se passe. C'est un peu ce qu'avait dit le précédent maire – qui n'est pas là et que je représente par ma procuration – au cours du précédent mandat, c'est-à-dire que Quimper est

compliquée parce que c'est un assemblage de quatre communes, l'agglomérat de trois communes périphériques. Ainsi, la topographie complique énormément les flux, la distribution des voies.

Pour le centre-ville, le périmètre qui est utilisé n'est pas Duplex, parce que dans Duplex, il y a dupe. Nous nous faisons un peu duper par toutes ces études et toute cette façon d'analyser et de dire : « Non, non, ne vous inquiétez pas, il y a de la place ». Comme le dit Guillaume MENGUY, nous allons perdre toutes les places sur la rive gauche, quasiment toutes. 79 places, c'est tout de même 79 places, cela va se sentir dans le centre-ville – je parle du vrai centre-ville, je ne parle pas du centre-ville étendu. Cela va mettre beaucoup de tension supplémentaire sur le stationnement, si tant est que nous acceptons qu'il y ait de la tension sur le stationnement. C'est là où est le problème de votre projet.

Effectivement, nous sommes tout à fait d'accord avec vous sur le fait qu'il faut travailler sur la communication en précisant le nombre de places dans les parkings souterrains, dans les parkings en ouvrage en travaillant sur ce point. Oui, d'accord, il faut le faire, mais quand, comment et que cela va-t-il apporter comme délestage de places pour celles du centre-ville ? Cela me paraît douteux. Vous nous dites que nous allons récupérer 10 places supplémentaires au Moulin au Duc. Nous avons noté 10. »

M. LESVENAN : *« Trente places sont effectivement impactées, nous en recréons 20 et il en reste 10 qui, pour l'instant, ne sont pas compensées. »*

M. FONTAINE : *« D'accord. Nous perdons donc 10 places. »*

M. LESVENAN : *« Tout à fait. »*

M. FONTAINE : *« Cela fait 10 places, plus 79. »*

Mme ASSIH : *« Oui, mais pas 100 comme ce que vous avez écrit dans Le Mag. »*

M. FONTAINE : *« En tout cas, ce problème de places, comme le souligne votre étude, réalisée de façon intéressante, logique et honnête, est un vrai sujet. Le problème du stationnement dans le vrai centre-ville est un vrai sujet et il faut le prendre de façon beaucoup plus sérieuse qu'en inventant des places dans un périmètre de centre-ville élargi. C'est ce qu'attend la population.*

Vous parlez de nouveaux aménagements dans les parkings en ouvrage, mais quand et pour combien d'argent ? Il aurait été bien d'adosser vos prévisions sur les modifications de stationnement des parkings en ouvrage à votre projet plutôt que de dire : « Voilà notre projet, nous allons enlever 79 places à droite, 10 places à gauche, nous ne savons pas combien nous allons en récupérer sur la rive droite ». Vous avez parlé de récupérer des places, mais combien ? Cela n'a pas été précisé dans le propos. Le stationnement du cœur de ville mérite un peu plus d'attention et d'honnêteté que celles dont vous avez fait preuve jusqu'à maintenant. »

Mme ASSIH : *« Je ne suis pas d'accord pour le mot honnêteté, vous comprendrez bien. Je crois que nous nous étions dit que nous devons faire attention aux attaques personnelles. Pour le coup, s'il y a de la transparence et de l'honnêteté, c'est du côté de la majorité municipale.*

Je vais laisser la parole à Laurence VIGNON, qui voulait répondre. De nombreux collègues veulent parler, mais je vais juste préciser quelque chose, parce que je savais que vous alliez dire cela, Georges-Philippe FONTAINE, puisque j'étais également présente à la commission extramunicipale du stationnement. Comme je l'ai indiqué, c'était juste la première des réunions, lesquelles sont destinées à être de vraies réunions de travail qui se renouvelleront, et j'espère que vous y serez présent.

J'ai bien vu votre réaction mardi soir en disant : « Ce périmètre va au-delà de la gare, l'Eau Blanche, donc évidemment qu'il y a des places là-bas. » J'étais surprise que vous ne posiez pas la question suivante : où sont les places disponibles ? Je suis allée voir le monsieur, qui était tout à fait disposé à répondre aux questions, et je lui ai demandé où se trouvaient les places disponibles. La synthèse de cette étude de stationnement, qui date de 2021, est très claire. Il suffisait de lui demander : nous localisons 637 places normales disponibles sur voirie – et ce n'est pas l'Eau Blanche – en heure de pointe le samedi à 15 heures 30. Sur un plan que je vous communiquerai, nous avons tout un endroit d'emplacements sur l'hypercentre, où il y a des places disponibles sur voirie.

C'est vraiment intéressant, d'où notre souhait de mener une action proactive pour orienter les automobilistes vers les parkings en ouvrage. Ici, nous ne parlons vraiment pas de l'Eau Blanche. Il ne faut pas souffler, c'est très simple : répartition des 732 places disponibles dans les parkings le samedi en heure de pointe à 15 heures 30. Je vous donne la répartition pour information – ce n'est pas ainsi tous les jours, mais cela donne une indication. Début août 2021, nous avons 50 % de places disponibles (193 places) sur le parking du Steir ; un peu moins de 50 % à de Lattre de Tassigny, d'où l'intérêt d'étudier l'agrandissement de ce parking, où nous étions à 66 places disponibles ; plus de 50 % sur Théodore Le Hars (129 places), duquel on dit qu'il est difficile d'accès, et nous devons regarder tout cela également. Pour le théâtre de Cornouaille, nous avons 284 places disponibles ; pour le parking en enclos de la Tour d'Auvergne, 61 places.

Je tenais donc à répondre à votre interrogation et à l'inquiétude sur la méthode. Lorsque l'étude nous montre qu'il y a des places disponibles, fort heureusement, nous ne nous basons pas sur les places de l'Eau Blanche ou de l'avenue de la Libération, mais sur l'hypercentre. C'était un point de réponse à l'étude qui a été faite.

Je crois que Laurence VIGNON voulait répondre. La parole sera ensuite à Guillaume MENGUY et à Georges-Philippe FONTAINE, puis Patrick TROGLIA et Karim GHACHEM. Je referai ensuite un tour de demandes d'intervention. »

Mme VIGNON : *« Juste un instant de câlinothérapie avant que nous commençons. Ne soyez pas inquiets, vous avez fait ce que nous allons faire. Rappelez-vous, à l'époque du Covid, vous avez installé une piste cyclable sur les quais avec des plots pour permettre aux gens de pouvoir circuler. Vous l'avez fait disparaître assez rapidement, mais vous avez mené cette expérience, et nous sommes plusieurs cyclistes autour de cette table à l'avoir saluée. Vous parliez tout à l'heure de la sécurité des piétons, mais nous pourrions également parler de la sécurité des cyclistes sur ces quais. C'est effectivement extrêmement dangereux. Nous pouvons aussi nous dire que des gens reprendront probablement le vélo si c'est sécurisé.*

Je voulais juste réagir à deux choses. L'avantage d'être élue depuis très longtemps, c'est qu'il y a toujours un plaisir à réentendre des choses. La petite musique qui consiste à dire

qu'il n'y a pas de places de stationnement date de 2014. Ce matin, j'ai repris beaucoup de plaisir à partir en fouilles archéologiques dans mes placards pour ressortir l'excellent livre de votre candidat de 2014, Osons Quimper, et de reprendre les pages sur le stationnement. Je suis historienne de formation, donc je trouvais plutôt intéressant de regarder ce qu'il s'est passé avant ou ce que nous avons dit. En 2014, vous annonciez, et c'était probablement votre objectif à ce moment-là, que la Cornouaille, ou en tout cas la ville de Quimper, allait devenir le centre commercial de la Cornouaille, c'est-à-dire qu'il y avait une vraie volonté d'attractivité. Le problème est que lorsque nous faisons courir depuis 20 ans la petite musique qui consiste à dire qu'il n'y a pas de place pour stationner, je ne suis pas certaine que nous soyons dans une logique qui aide l'attractivité ou le développement du commerce.

Une fois ma fouille archéologique terminée et après que j'ai exhumé ce qui devient pour moi une Bible – j'attends d'ailleurs le tome 2 – j'ai regardé à nouveau ce qu'il y avait dedans. En 2014, vous annonciez la création de 1 100 places de parking supplémentaires. Il n'était pas écrit « il faudrait », mais « il faudra [le temps des verbes est extrêmement important] créer 1 100 places de parking à l'entrée du centre-ville ». Effectivement, il y avait une petite annotation sur ce que nous pourrions aujourd'hui appeler les parkings relais, qui étaient des parkings que nous avons imaginés à l'époque du schéma de transport. Il faut tout de même rappeler qu'il existe déjà un parking relais à la Croix des Gardiens. Nous pouvons discuter jusqu'à demain de la question des rotations et des déplacements, mais il existe. C'était votre programme en 2014.

En 2017, vous avez été interrogé par Brigitte LE CAM, alors dans l'opposition, puisque nous reparlions de la circulation des voitures dans le centre-ville. En 2017, nous avons effectivement fait le constat que ces 1 100 places n'existaient pas, elles n'ont pas été créées. Ainsi, pendant toute cette période, vous nous avez dit qu'il manquait des places et que vous alliez en recréer. Vous avez eu six ans de mandat, peut-être pas pour créer 1 000 places, mais en tout cas pour en créer quelques-unes si la pénurie existait vraiment. À un moment, dans l'histoire de cette Ville, vous avez été à nos places, de ce côté de la table, et vous aviez la possibilité de créer, s'il y avait quelque chose qui était extrêmement prégnant.

Pour moi, le débat est de deux ordres. Il y a effectivement l'idée que nous nous adaptons aux nouvelles modalités de fonctionnement des habitants de cette ville. Vous, moi et chacun du côté de la table, vous êtes cycliste, vous êtes piéton, vous êtes automobiliste à un moment de votre vie. Nous nous rendons bien compte, et il ne faut pas se cacher derrière notre petit doigt, que les habitudes, les us et coutumes des uns et des autres évoluent et qu'il faut que nous arrivions à nous habituer à cela.

Guillaume MENGUY, je crois que tu disais tout à l'heure que c'était la question des deux fois deux voies. Cela fait vraiment une drôle d'impression, parce que nous gardons cette logique. Je me souviens des débats sur le schéma transport, lorsque nous proposions de mettre une seule voie pour un Bus à Haut Niveau de Service (BHNS). Rappelez-vous des débats homériques que nous avons eus sur ce sujet.

À un moment, je suis un peu perdue dans cette façon de voir les choses. Je suis assez d'accord sur l'idée d'une discussion transpartisane, que nous puissions nous dire que c'est un sujet qui est aujourd'hui structurant. Nous sommes d'accord et je crois que nous partageons actuellement cet avis, mais la démagogie n'a pas sa place dans cette histoire. Vous ne pouvez pas nous dire que nous supprimons X nombre de places lorsque vous en avez promis un

certain nombre et qu'au moment où vous étiez là, vous n'en avez pas fait. Or, le mythe que vous avez véhiculé continue aujourd'hui à être compliqué à gérer, il continue à perdurer.

Ce qui me gêne dans cette petite musique, c'est la question suivante : quel intérêt aurions-nous aujourd'hui, nous, de ce côté de la table, à nuire à l'attractivité de cette ville ? Je pense que continuer à faire tourner cette petite musique est extrêmement dangereux, parce que cela véhicule une espèce de légende urbaine qui n'est pas vraie.

Je vous repose la question : qu'avez-vous fait en six ans pour créer les 900 places de parking promises ? Où sont-elles ? »

Mme ASSIH : *« Répondez vraiment rapidement, parce que beaucoup de personnes souhaitent intervenir : où sont les 900 places promises ? C'est la question. »*

M. FONTAINE : *« Il nous manquait les 20 millions pour les faire. En as-tu entendu parler ? »*

Mme VIGNON : *« Ce n'est pas une réponse. »*

Mme ASSIH : *« Ce n'est pas une réponse, non, ce sont des choix. »*

M. TROGLIA : *« Je voulais réagir en deux temps. Je ne parlerai pas stationnement, mais plutôt mobilité et déplacement, parce qu'il est important de se déplacer en sécurité. Vous savez que toutes les études auprès des usagers, notamment ceux qui se déplacent à vélo, montrent systématiquement le manque de sécurité. C'est vraiment ce qu'il manque aujourd'hui à Quimper par rapport à ce qui existe dans d'autres villes. Je parle évidemment de la sécurité entre les piétons et les voitures. Grâce à ce projet, que nous découvrons de manière détaillée, nous pourrions nous déplacer à pied sur des trottoirs élargis et plus confortables. Je ne parle même pas des trottoirs rive droite, qui sont tout simplement impraticables, même à pied, où le progrès sera donc plus que sensible, je parle aussi de la sécurité entre vélos et voitures, puisque le problème de cohabitation disparaîtra. Chacun pourra mesurer le progrès qui sera obtenu, également pour les automobilistes, qui seront moins ralentis par un vélo qui circule devant eux.*

Je pense encore à la sécurité entre vélos et piétons, à ces problèmes qu'Annie LE CAM, malheureusement absente aujourd'hui, n'hésite jamais à rappeler. C'est une réalité : certains cyclistes roulent souvent sur les trottoirs. Il n'y aura désormais plus d'excuse, les cyclistes pourront rouler sur une vraie piste cyclable. Évidemment, je pense également aux PMR, dont nous parlions tout à l'heure, qui auront cette fois-ci un vrai trottoir pour se déplacer. C'est le minimum que nous puissions leur fournir.

Je voudrais maintenant réagir aux propos de Philippe CALVEZ, qui parlait de 0,02 %. J'ignore d'où sort ce pourcentage. Pour ma part, j'ai d'autres chiffres qui peuvent être intéressants, parce que comme le disait Georges-Philippe FONTAINE tout à l'heure, il est important d'être honnête. Nous faisons des mesures, nous faisons régulièrement des comptages de vélos. Il y en aura d'ailleurs un en septembre, donc je vous invite à prendre votre vélo pour que nous obtenions les valeurs les plus importantes possible. En juin 2022, des comptages ont montré qu'il y avait en moyenne 220 passages de vélo par jour rue des Régulaires ; sur les quais de l'Odet, nous approchons les 250 passages ; avenue de Thépot, nous en avons 150 ; route de Coray, alors qu'il n'y avait rien au niveau du giratoire Lebon,

et ce sera beaucoup mieux dans quelques jours, nous avons près de 170 passages par jour. À vous de faire les calculs en pourcentage, mais en valeur absolue, nous arrivons à des chiffres significatifs en l'absence de déplacement sécurisé sur la continuité. C'est ce que nous essayons de faire : une vraie continuité qui permettra de rejoindre, comme nous étions nombreux à le souhaiter avant les élections, l'Eau Blanche à Créac'h Gwen. Nous y travaillons, nous y arrivons.

Je finirai par une citation que j'aime bien, qui illustre toute la difficulté de mesurer les déplacements à vélo dans les villes : « Nous ne mesurons pas la nécessité de faire un pont en regardant le nombre de personnes qui traversent à la nage ». Nous sommes exactement dans cette disposition. Vous nous parlez aujourd'hui de circulation à vélo alors qu'il n'y a absolument rien pour les vélos. Je pense qu'avec de la bonne foi, nous pouvons au minimum ne pas en vouloir à des cyclistes qui veulent survivent et qui circulent sur le trottoir, même si c'est interdit, j'en conviens. Je vous remercie. »

Mme ASSIH : *« Merci. Nous regardions à l'instant, ironie du sort, et vous avez dû le voir sur les réseaux, l'accident d'une cycliste percutée par une voiture à 19 heures sur les quais. C'est l'ironie du temps et des choses qui se percutent. »*

M. GHACHEM : *« Pour l'historique, sachez que j'étais de ceux qui défendaient, comme le montre l'étude, qu'il y avait des places de stationnement à Quimper et qu'il n'en manquait pas. Je vivais en plein centre-ville, je n'avais pas de problème pour stationner sur la voirie. Il est vrai que cela a changé ces dernières années. J'étais de ceux qui disaient qu'il y avait peut-être des places de parking, mais le problème est que cela est désormais devenu une difficulté, et pas uniquement pour les Quimpérois. Les gens que je fréquente en dehors de Quimper ne viennent plus sur Quimper parce qu'il n'y aurait plus de stationnement.*

Je rejoins ce que dit Laurence VIGNON, mais nous ne sommes pas clairs. Ce que je dis depuis le début, c'est que nous disons que nous allons compenser ces places de parking, mais nous n'arrivons pas à en voir la concrétisation. C'est un projet dans un avenir incertain. D'un autre côté, je ne comprends pas trop lorsque nous disons qu'il n'y a pas besoin de compenser, puisqu'il y a de la place. Si toutes les études le montrent, pourquoi compenser ? Nous défendons l'argument de l'autre opposition en disant qu'il y a des places, mais en même temps, on nous dit que nous allons les compenser parce qu'il y a un besoin. Cela participe au flou. Je pense donc qu'il faut de la clarté là-dessus.

Se pose aujourd'hui un problème de stationnement, qui doit être repensé globalement. Il ne porte peut-être pas sur les places, mais plutôt sur la manière dont nous les mettons en œuvre, sur le type de stationnement et les horaires. Je pense que le problème de stationnement ne se pose pas, de la même façon, pour les résidents après 17 heures, en particulier entre 17 heures et 18 heures, qu'il ne se pose dans la journée ou en semaine. Il y a toute une architecture à faire. Ne pas donner de réponse à cela avant d'engager des travaux qui suppriment concrètement des places amène encore davantage de flou. Je crains que cela ne continue avec l'image ou la symbolique que nous avons à l'extérieur. Tous les collègues qui travaillent avec moi à Rosporden ne viennent plus à Quimper et préfèrent aller à Quimperlé, à Concarneau, voire à Lorient, alors même que nous sommes plus proches de Quimper. Nous avons beau le leur dire, cette image est ancrée. Le flou entretenu ici n'est pas de nature à les rassurer.

Pour ma part, je ne suis pas rassuré par la réponse, parce que nous disons que nous allons compenser et que nous verrons les modalités. Je pense que ces modalités auraient dû être appliquées dès le début. »

M. LESVENAN : *« Pour répondre rapidement à Karim GHACHEM, et cela fera également écho à des interrogations portées par Guillaume MENGUY ou Georges-Philippe FONTAINE, sachez que le calendrier est arrêté. Sur l'extension des ouvrages, nous aurons besoin – pardon, Guillaume MENGUY – d'un peu de plans refaits. Nous avons ici des choses qui datent de près de 20 ans : par rapport aux modes constructifs et autres – je pense notamment à de Lattre – nous devons actualiser ces schémas. Nous l'avons vu sur des extensions de parking de grande surface : nous avons désormais les capacités à pouvoir construire des parkings en hauteur de manière beaucoup plus facile et rapide que ce que nous pouvions faire il y a 15 ou 20 ans. C'est un fait et cela nous donne des perspectives intéressantes. Ces études seront lancées à l'issue de la rentrée, afin que nous soyons positionnés au plus vite.*

Nous travaillons également sur le jalonnement dynamique. Je remercie Karim GHACHEM de mettre le doigt dessus, mais c'est quelque chose que nous devons pouvoir partager entre élus en responsabilité. On nous a partagé des chiffres il y a deux jours, deux séries de chiffres que Georges-Philippe FONTAINE évoquait tout à l'heure. Il s'agit tout d'abord d'un sondage qui fait part des impressions que nous essayons d'analyser les uns les autres pour voir quelle est la part de ressenti et quelle est la part d'objectif. D'accord, chacun exprime son idée par la suite, mais il n'en demeure pas moins que les chiffres que nous avons partagés dans un second temps, dont madame la maire se faisait écho, sont les chiffres objectivés d'occupation des parkings en ouvrage. Nous avons des statistiques qui se partagent et qui nous permettent de dire qu'il y a toujours des places disponibles en centre-ville. Nous devons pouvoir le partager. Nous sommes tous attachés – Laurence VIGNON le rappelait – à l'attractivité de la ville. Nous pouvons ne pas être d'accord sur les stratégies, mais il n'en demeure pas moins que sur des chiffres affirmés, démontrables, partagés, presque des données ouvertes, nous devons être capables de relayer cette présence continue de places.

Nous avons l'occasion de circuler en automobile dans d'autres villes que la nôtre, et lorsque nous ne connaissons pas – je procède ainsi pour ma part – nous allons chercher une place rapidement au lieu de tourner pendant des heures pour trouver une place disponible. Nous allons dans un parking en ouvrage et nous nous garons rapidement. C'est toute l'opportunité de créer un jalonnement dynamique en la matière et de réaffirmer qu'il y a toujours des places disponibles dans le centre-ville. Il s'agit de voir où.

Nous parlions tout à l'heure de Kerfeunteun et des terres du Nord, de la Croix des Gardiens. Il y a effectivement un peu de distance, mais je vais réaffirmer le terme de parking de proximité pour l'Eau Blanche sur un constat physique : Kerfeunteun, ce sont les terres du Nord, il faut gravir la montagne, mais l'Eau Blanche, c'est à plat. Nous menons également un travail sur les transports en commun, que ce soient les bus ou les navettes électriques, pour relier demain ce parking au centre-ville. Il s'agit encore d'avoir des stratégies dans l'occupation des parkings en ouvrage ou en voirie qui soient favorables à l'attractivité du commerce en centre-ville, c'est-à-dire que lorsque nous allons travailler, nous allons poser notre voiture pour l'ensemble de la journée. Selon les statistiques, la journée est utilisée 5 % du temps pour venir de notre domicile, aller au travail. Nous la posons et nous ne la reprenons que le soir. Avons-nous besoin de nous garer toute la journée à proximité ? Ne pourrions-nous pas développer d'autres stratégies ? Ce sont des questions dont nous pourrions nous emparer. »

Mme ASSIH : « Merci. Voici donc le jalonnement dynamique qui sera mis en place pendant le mandat. J'ai demandé aux services de l'étudier pour fin 2023 pour une mise en œuvre dès que possible, mais en tout cas, 2024, 2025. Nous avons compris que c'est pour cela que vous n'aviez pas fait les 1 100 places, mais nous, nous ferons le jalonnement dynamique. Nous allons commencer par cela, tout en étudiant – nous ferons le lien avec la gare – le lieu le plus adapté pour un agrandissement de parking.

En cours de mandat, nous aurons également le parking de proximité de l'Eau Blanche, comme le disait notre collègue David LESVENAN, qui a une capacité de plus de 400 places. Marie-Pierre JEAN-JACQUES en parlera peut-être tout à l'heure par rapport au renouvellement de la DSP, puisque dans le cadre de ce renouvellement, nous étudierons évidemment les navettes électriques entre ce futur parking relais et le centre-ville, mais c'est un peu top secret.

Chers collègues, il y a de nombreuses demandes de parole et nous sommes déjà à deux heures et demie de conseil, donc je vous demanderai d'être synthétiques. »

Mme MEUNIER-LE TREUST : « Je vais revenir sur ce qui avait été mentionné lors de la campagne et la présentation du programme. La transition écologique se trouve au cœur du projet d'Isabelle ASSIH. Cela se traduit notamment par sa volonté d'encourager les transports en commun avec davantage de bus en journée et en soirée, la baisse des prix des abonnements, la gratuité tout le week-end. Autre pilier : le lancement d'un Plan vélo, le budget alloué étant de 6 millions d'euros jusqu'en 2026, soit un million d'euros par an.

« Je veux être la première maire écolo de Quimper. C'est un enjeu de santé, de lutte contre la pollution et de réduction de carbone. » Lorsque nous regardons ces schémas, nous voyons que les voitures continuent à passer. Nous avons entendu parler – je rejoins David LESVENAN – des navettes électriques gratuites. Je ne vois pas en quoi nous pouvons réduire le carbone si la voiture passe toujours au niveau des quais. Je trouve qu'il s'agit une nouvelle fois de ménager la chèvre et le chou, de ne pas heurter les personnes qui sont pro-voiture. Je ne vois pas quel est l'intérêt de faire du vélo avec les pots d'échappement sur les quais. Il s'agit encore une fois de ne pas perdre les voix des personnes attachées à leur voiture. Merci de votre attention. »

Mme LECERF: « Je vais faire court, à votre demande, madame la maire. Je voudrais aborder trois points. Je voulais revenir sur l'étude de stationnement. Il me semble avoir compris qu'elle avait été réalisée au mois d'août, un samedi à 15 heures 30. »

Mme ASSIH : « Août et septembre, mais Françoise DORVAL vous répondra. »

Mme LECERF: « D'accord, parce que pour les études de stationnement – vous savez bien que j'apprécie les études – nous nous fions généralement aux mouvements pendulaires, lesquels sont différents le 15 août, pendant les vacances et au moment où les personnes travaillent. Il faut également savoir qu'au mois d'août, le samedi est une journée extrêmement creuse pour le commerce, puisque ce sont des journées où les touristes partent et reviennent. Sur l'année, l'horaire de 15 heures 30 est souvent un creux dans nos journées de commerçants, soit à 14 heures, puis les clients reviennent vers 16 heures.

Deuxièmement, j'aurais souhaité connaître vos motivations concernant le choix de la rive gauche, mais vous l'avez peut-être évoqué. Pour ma part, je suis favorable à cette piste cyclable, notre équipe l'est, Guillaume MENGUY avait bien évidemment commencé à travailler. Je m'interrogeais sur l'idée – j'en ai parlé à votre premier adjoint – de le faire sur la rive droite, c'est-à-dire sur toute la rue du Parc. Les arbres sont en mauvaise santé, vous devez les refaire, donc vous serez dans l'obligation de refaire les trottoirs. À partir du moment où vous referez les trottoirs d'un côté, l'envisager de ce côté réduit le coût, plutôt que de recréer de nouveaux trottoirs côté quai Dupleix. Sur cette rive, vous auriez enlevé beaucoup moins de places, parce qu'il y a moins de places que côté préfecture.

J'aurais également trouvé sympathique de faire une piste cyclable qui parte du même côté du Cap Horn, du Halage, Corniguel, avec la jonction au Stivel sur tout ce qui ramène sur Créac'h Gwen, et qui aille directement jusqu'à la gare. Cela aurait pu être intéressant.

Qui plus est, vous parliez d'aménagement de trottoirs pour les personnes à mobilité réduite. Sans me tromper, il me semble que sur le dernier mandat, cher Guillaume MENGUY, nous avons fait beaucoup de travaux sur la rue du Parc, avec notamment tous les aménagements d'accessibilité, en particulier avec des trottoirs surélevés pour pouvoir accéder aux bus. Je m'interrogeais sur ces points et j'aurais bien voulu connaître la motivation de la rive gauche.

En ce qui concerne l'attractivité, je rejoins mon collègue Guillaume MENGUY. Par expérience, je peux vous dire que les commerçants de Pont-l'Abbé, qui a été citée, se réjouissent dès qu'on nous enlève des places, parce qu'eux, à l'inverse, dès qu'il y a des freins sur le commerce quimpérois, les habitants de Bénodet et de Sainte Marine vont à Pont-l'Abbé plutôt qu'à Quimper.

En ce qui concerne le parking, vous nous avez également indiqué que le nécessaire n'avait pas été fait. Georges-Philippe FONTAINE vous a répondu : il nous manquait 20 millions d'euros. Il est vrai que l'attrait du parking est intéressant, mais je vous rappelle que pendant la campagne de 2014, nous avons mené une opération qui s'appelait « Libérer Quimper ». Une des premières choses que nous avons faites lorsque nous sommes arrivés aux affaires en 2014 a été de mettre en place la gratuité du stationnement à 17 heures, ce qui a levé un frein pour l'attractivité de notre ville. J'en ai pour preuve la hausse des rendez-vous chez les professions libérales, chez les coiffeurs, qui avait été mesurée. Nous constatons, et les commerçants quimpérois constatent également qu'en termes de mouvement pendulaire, nos boutiques sont un peu plus remplies à partir de 17 heures, et ce, toute l'année.

Voilà les trois points que je souhaitais aborder en espérant avoir fait court. »

Mme DORVAL : *« L'étude n'a pas été faite un samedi en août. Une série de statistiques a été réalisée au mois d'août, pendant la période touristique, les mardis, jeudis et samedis. Une autre moitié de l'étude a été faite fin septembre, une fois la rentrée des classes passée, donc sur une période hors tourisme, avec également des études les mardis, jeudis et samedis. C'était donc réparti sur la période.*

En ce qui concerne votre interrogation sur le choix du côté de la piste, il n'y avait pas assez de largeur côté rive droite pour avoir un trottoir praticable. Nous avons effectivement la contrainte de l'alignement d'arbres de haute tige : nous nous retrouvons trop à l'étroit à cause des dimensions et il n'y aurait pas pu y avoir de trottoir côté rivière. Il aurait été

dommage que les piétons ne puissent plus profiter de la rivière de ce côté. Le choix s'est donc fait par rapport à cela.

Je termine par une petite intervention que je voulais faire. Je voulais évoquer une étude publiée dans une revue scientifique reconnue, la revue PNAS, qui s'était appuyée sur des études menées dans 100 villes d'Europe. Cette étude conclut que lorsque des infrastructures cyclables sont mises à disposition, l'augmentation de la pratique est exponentielle, de 11 % à plus de 48 %. Nous voyons donc bien l'importance d'avoir des infrastructures, le premier frein étant la sécurité. Cela ne s'arrangera pas ce soir avec un accident, de nombreux parents hésiteront encore à laisser leurs enfants prendre le vélo pour venir en ville, ou même des personnes âgées.

Par ailleurs, nous n'avons pas évoqué les bénéfices en termes de santé de pouvoir augmenter la circulation à vélo, puisque cela participe à la prévention des maladies cardiovasculaires, le diabète, la dépression. D'autre part, en ce qui concerne la qualité de l'air, que nous évoquions tout à l'heure, plus il y aura de vélos, moins il y aura de voitures, meilleure sera la qualité de l'air. Je suis donc impatiente que ce projet se réalise. »

M. ANDRO : *« Il est vraiment regrettable que ce dossier phare de transition écologique se ramène simplement à une question de parking. Sur le fond, il s'agit tout de même d'un dossier phare de transition écologique, alors que nous sommes simplement sur le discours du manque de places de parking. Nous ne disons pas que le commerce se meurt, parce que nous constatons – je tiens à faire passer ce message – que le commerce du centre-ville de Quimper se porte plutôt bien sur la période, et ce depuis quelque temps. C'était déjà perceptible sur la fin de l'ancien mandat. Il y a eu la période du Covid, et nous voyons actuellement que cela s'améliore. C'est un discours qu'il faut tenir et ne surtout pas contredire.*

Ce n'est évidemment pas la seule raison. Une autre est que pendant neuf ans, depuis 2014, les élus de la ville se sont abstenus de dire : « On ne peut pas se garer à Quimper. En 2014, la majorité a arrêté de le dire, mais sans créer la moindre place de parking. Elle a arrêté de le dire alors que c'était son leitmotiv et que grâce à cela, elle avait pu libérer Quimper, etc. Depuis trois ans, il faut reconnaître que vous avez été discrets sur la question, et je trouve cela très bien. Je tiens à dire : attention pour l'attractivité, pour la dynamique de nos centres-villes. Arrêtons, ne donnons pas cette image systématique de : « On ne peut pas se garer à Quimper. ». C'est une erreur contre notre ville et contre le commerce du centre-ville.

Deuxièmement, je l'ai déjà dit et je remercie Philippe CALVEZ de l'avoir relevé, l'objectif est que les gens viennent plus nombreux en vélo au centre-ville. Ils vont y venir pour travailler, pour faire des courses, pour s'y restaurer, pour faire des démarches administratives, c'est-à-dire pour faire tout ce que font ceux qui viennent en voiture. Nous semblons ignorer totalement cette réalité. Les comptages que donnait Patrick TROGLIA tout à l'heure montrent que 200 vélos de plus qui viennent au centre-ville est quelque chose de crédible, et je pense que nous pourrions rapidement arriver au-delà. Je ne vais pas dire que cela représente 200 places de parking, je tiens compte de la remarque de bon sens Valérie LECERF, c'est-à-dire que certains viennent à deux, mais je vais dire que ce ne sont que 150 places de parking économisées. Nous pouvons faire semblant de ne pas le voir, l'ignorer dans nos démonstrations, dire que nous développons le vélo et que cela ne fait que supprimer des places de parking, mais le développement du vélo fait économiser de nombreuses places de parking. C'est arithmétique, sauf à croire que ces personnes ne seraient pas venues autrement

en voiture. Je ne sais pas qui pourrait me démontrer le contraire, cela fait économiser des places de parking.

Ce n'est pas uniquement pour cette raison pour nous sommes pour ce projet, mais parce que cela s'inscrit foncièrement dans le cadre d'une politique de transition écologique. En effet, cela permettra de réduire, même si notre collègue trouve que cela ne va pas assez vite, les gaz à effet de serre, les microparticules, toutes les pollutions. C'est également une mobilité active, donc bonne pour la santé. Enfin, je rappelle que ceux qui font du vélo font des économies et viennent au centre-ville, ce qui est bon pour le commerce du centre-ville.

Voici ce que je voulais dire, revenir sur ces éléments que je n'ai pas retrouvés dans le débat jusqu'ici, si ce n'est dans la première allusion de Philippe CALVEZ.

Je voudrais maintenant vous faire part d'une inquiétude dont la presse a commencé à se faire l'écho et sur laquelle je travaille déjà depuis quelques semaines, qui est le parking à la gare, sur lequel nous avons un vrai problème. C'est une très bonne nouvelle pour notre ville, nous devons tous en être fiers : la gare de Quimper connaît une dynamique de fréquentation absolument remarquable. Je pense que nous dépasserons les 50 % entre 2019 (avant Covid) et 2023. Je ne lis pas dans le marc de café, mais j'ai déjà les chiffres des cinq premiers mois, donc je ne raconte pas n'importe quoi. 50 % en quatre ans, c'est extraordinaire et très positif pour nous tous, ainsi que pour la transition écologique. Cela montre que nos concitoyens, pour différentes raisons, s'y engagent résolument. Nous nous y engageons en prenant le train, en faisant davantage de vélo, etc.

Je pense qu'il est très important que nous nous inscrivions dans un renforcement de l'offre de train sur la Bretagne Sud. Vous avez vu cela dans la presse, nous allons y travailler au maximum. Néanmoins, avec 1,5 million de passagers dès 2023, nous sommes dans la fourchette haute de ce que nous avons envisagé le jour où le PEM fonctionnerait. Nous y serons deux ans avant. Je ne comprends pas bien cette dynamique, mais je pense qu'elle ne s'arrêtera pas. Nous allons donc nous retrouver non pas avec des difficultés, parce qu'il y a suffisamment de voies et suffisamment de quais, la passerelle est impeccable, très bon choix, mais nous allons rencontrer un problème de densité de trafic à partir de la gare, et sans doute un problème de parking. La nouvelle version du PEM, par rapport à celle qui avait été étudiée sous le précédent mandat, présente beaucoup d'avantages, notamment avec cette passerelle qui s'ouvrira au Nord, côté Michel Gloaguen – pour ma part, je trouve cela très bien – mais nous avons aussi supprimé le parking en ouvrage prévu le long de l'avenue de la Libération. Je ne jette pas la pierre à ceux qui l'ont fait, ils ont aussi arbitré, y compris pour des raisons financières, mais c'est une erreur. Dans les années à venir, nous devons remettre cette question à notre agenda, parce qu'au regard de la dynamique actuelle sur la gare, nous n'aurons pas les places suffisantes. Je veux bien que nous disions que nous allons les mettre du côté de l'Eau Blanche, mais si nous voulons que le train soit attractif, nous devons avoir du parking à proximité.

Je voulais vous alerter sur ce point. Je pense que cela vaut vraiment le coup de parler du parking de la gare, mais pour les autres, vous aurez compris mon point de vue. Je suis très optimiste sur le fait que doper la fréquentation cycliste générera davantage d'économies de places de parking qu'elle n'en aura supprimées. »

Mme ASSIH : « Nous sommes complètement d'accord. Le point de réflexion et d'étude portera autour de la gare. C'est une étude qui permettra d'affiner les faisabilités techniques et le besoin, au regard des places complémentaires à créer. »

Mme JEAN-JACQUES : « Beaucoup de choses ont été dites, donc je vais essayer de ne pas répéter ce que mes collègues ont avancé.

Nous constatons que la marotte, le leitmotiv de nos oppositions, est la suppression de places de stationnement. Je regrette que Ludovic JOLIVET ne soit pas là ce soir, mais son équipe est présente, donc Georges-Philippe FONTAINE nous répondra peut-être. Je veux d'abord vous dire qu'en arrivant vice-présidente aux mobilités, je me suis un peu penchée sur le contrat de pôle qui avait été signé, et c'est bien Monsieur JOLIVET qui l'a signé et qui a supprimé les 89 places de stationnement que nous avons déjà évoquées.

Par ailleurs, Marc ANDRO en a parlé, en ce qui concerne ce parking en silo qui était prévu dans le premier projet du PEM en 2013, j'allais poser la question de cette suppression. Aujourd'hui, on vient dire que nous manquons de places de stationnement, leitmotiv de l'opposition. Ce sont donc des questions que j'allais poser, mais pour certaines, nous avons eu les réponses.

La petite musique disant que nous ne pouvons plus nous garer à Quimper est également quelque chose qui nuit à notre ville. Je pense qu'il faut arrêter de répéter cela.

En ce qui concerne le travail sur l'intermodalité, je pense qu'il n'a pas été travaillé jusqu'au bout dans ce projet. Il y a un beau projet de piste cyclable qui passe devant le PEM, mais après, effectivement, il ne se continuait pas. Aujourd'hui, nous avons la chance de proposer ce beau projet, donc nous pourrions aller d'Ergué-Gabéric, en passant par l'Eau Blanche, devant le PEM, et ainsi jusqu'à Locmaria, puis jusqu'à Créac'h Gwen. C'est vraiment très important, c'est un beau projet.

Le PEM est un beau projet, nous n'arrêtons pas de le dire, par le Gare-Parc, mais l'évolution des mobilités n'a pas été vraiment anticipée dans sa globalité. C'est un sujet que nous prenons à bras le corps, nous en avons échangé. Madame la maire a dit que nous étions lundi en réunion avec les élus de la Métropole brestoise autour des trajets pendulaires Quimper-Brest, mardi avec les élus, et nous l'avons également évoqué pour Bretagne Mobilité Sud.

Pour élargir le sujet, je veux encore parler du Plan de mobilité simplifié que nous nous coconstruisons actuellement avec les 14 communes de l'agglomération. Nous entendons de nombreuses propositions très intéressantes, qui seront prochainement débattues en conseil. Il existe donc des pistes de travail pour avancer vers une mobilité plus écologique, moins polluante, et trouver des solutions pour chacun, parce que tout le monde ne pourra pas monter sur un vélo, donc il faut également penser aux personnes qui viennent de plus loin. C'est un travail fort et intéressant que nous sommes en train de mener avec tous les élus de l'agglomération et en concertation avec de nombreuses associations, de locaux qui sont intervenus sur ce Plan de mobilité simplifié et sur le schéma directeur des mobilités actives, sur lequel nous réactualisons le projet de cheminement cyclable.

Une étude est actuellement menée avec le Cerema sur la mobilité des actifs en Cornouaille. Nous faisons le lien sur tout le pays de Cornouaille avec les territoires voisins, parce que nous savons que l'utilisateur n'aime pas les frontières et que nous devons sortir de notre

territoire de Quimper, de QBO, pour voir comment se passent tous les trajets, toutes les mobilités, que ce soit le travail, le loisir, le tourisme. Nous avons beaucoup à travailler sur ces sujets et l'étude du Cerema est intéressante en ce sens. Je ne vais pas m'étendre sur la DSP, parce que nous sommes encore en train d'y travailler.

Autant de sujets qui nous mobilisent pleinement et au quotidien. Oui, cela bouge à Quimper, en Cornouaille, comme vous pouvez le voir. Nous sommes très heureux et très fiers de ces projets structurants que nous portons pour notre ville et notre agglomération, également pour accompagner l'attractivité et améliorer la qualité de vie des habitants. Nous n'avons pas une image figée du territoire et de ses habitants. Nous pensons et nous accompagnons les mobilités d'aujourd'hui et de demain.

Je me réjouis donc de voir cette délibération sur l'aménagement des quais de l'Odet et tout ce qui va autour. Je vous remercie. »

Mme HUET-MORINIERE : *« Madame la maire, vous avez évoqué l'accident qui s'est déroulé à 19 heures sur les quais, dont nous pouvons nous désoler. Je me suis moi-même retrouvée couchée sur les quais ce matin avec mon vélo et j'ai eu peur qu'un véhicule me roule dessus.*

Ce n'est pas une question de chance, nous nous réjouissons de ce projet. Nous avons bien saisi notre chance, mais nous avons surtout le bonheur de voir ce projet très structurant se réaliser, avec d'énormes progrès en matière de déplacements décarbonés, mais aussi, nous l'avons dit, de facilitation, puisque nous en profitons pour refaire le pont du Théâtre.

Nous avons donc le patrimoine naturel, avec évidemment les rives de l'Odet qui seront toutes proches des cyclistes et des piétons, mais aussi le patrimoine végétal, avec la plantation des arbres d'alignement, et le patrimoine bâti, qui sera une fois de plus valorisé dans cet espace emblématique du centre-ville.

En ce qui concerne la plantation des arbres de haute tige, nous rappelons que c'est un engagement du site patrimonial remarquable. Par ailleurs, nous allons vraiment nous donner les moyens d'avoir des arbres qui vivent dans de très bonnes conditions, puisque nous ne voyons pas les fosses d'alignement, ce qui est un vrai parti-pris au niveau budgétaire, c'est-à-dire que nous mettons des fosses d'alignement qui favorisent la vie du sol et qui permettent aux arbres de communiquer, puisque cette question se pose également.

D'autre part, nous avons la chance d'avoir un alignement qui n'est pas contraint par des façades à proximité. Ainsi, une fois que le port aura été conduit avec l'élévation de la couronne, nous aurons un port libre. Cela sera donc très qualitatif au niveau végétal. Bien évidemment, nous respecterons le gabarit routier.

Nous rappelons également que les arbres du quai Duplex sont préservés, ce qui confirme notre souci élevé de concilier aménagement urbain en matière de mobilité et végétalisation de la ville.

Enfin, je voulais citer les plus de 440 réponses à la consultation sur le site Quimper+ pour voter sur les ambiances végétales. Cinq ambiances étaient proposées et une grande majorité s'est prononcée pour l'ambiance naturelle sur les quais. Je voulais donc me réjouir de ce projet également. Merci. »

Mme ASSIH : « Merci, Valérie HUET-MORINIÈRE, pour ces précisions sur la seconde phase du projet d'aménagement, qui concerne la végétalisation des quais et qui est un aspect extrêmement important de ce projet. »

M. GRAMOULLE : « D'abord, j'ai un point d'accord avec Georges-Philippe FONTAINE. Estacade est un joli mot.

En outre, lorsque j'ai écouté dans un premier temps la majorité et l'opposition, tout le monde a dit, avec des mots différents, qu'il s'agissait d'un beau projet. Spontanément, c'est ce que j'ai entendu et ce qui est venu. S'est ensuite posée la question des parkings. Madame la maire, en regardant ma tablette, j'ai eu peur d'avoir les mauvaises délibérations, puisque j'ai cherché les délibérations sur les parkings, mais non, ce n'était pas le sujet.

Les parkings sont un peu le fonds de commerce politicien de l'opposition, c'est un peu toujours le même refrain, bien connu : "blabla, raplapla, chabadabada". Pourtant, je dois dire que je ne suis absolument pas parking-phobe, mais plutôt parking-phile. Ce qui est difficile, ce sont les longs regrets concernant les 89 places de parking pour la gare, le non-accompagnement en places de parking à Providence avec le déplacement des services de l'Hôtel de Ville – Laurence VIGNON évoquait les 1 100 places promises en termes de parking. Tous ces éléments font qu'il serait bien de se recentrer sur le fond du sujet. Cette question des places de parking est un enjeu qui compte, qui est important, et nous ferons ce qu'il faut.

Nous savons - et tout le monde sait - que la forme d'une ville change plus rapidement que le cœur d'un humain. Une ville bouge, change, évolue, sinon c'est de l'immobilisme. Une ville immobile, ce n'est pas un problème, mais l'immobilisme en matière de politique publique est une impasse, une voie sans issue, un non-sens. Il est vrai que notre ville de Quimper, que nous aimons tous ici dans cette Assemblée, comme tous les habitants, est une ville qui n'est pas à facile à adapter à toutes les mobilités, avec ses sept collines, ses rivières, l'étroitesse de ses vallées. Néanmoins, c'est aussi pour cela qu'elle est si belle, c'est ce qui fait son charme.

Nous avons trouvé un point d'équilibre, qui est une étape proposée et extrêmement importante. Toutes les mobilités, c'est aussi ce désir de vélo qui naît, qui est surprenant, qui apparaît depuis un certain nombre d'années, à la fois pour se déplacer autrement, mais également pour la transition écologique. Il faut être clair, et nous le sommes de façon ferme, il faut le reconnaître, et ce n'est absolument pas être contre l'automobile. Qui aurait pu imaginer ce retour en grâce du vélo ? C'est là que nous voyons les mutations profondes dans les sociétés. Rappelez-vous, il y a 60 ans, lorsque Jacques ANQUETIL remportait son quatrième Tour de France, qui aurait pu l'imaginer ?

En matière de pistes cyclables, nous l'avons dit tout à l'heure, Quimper est-elle plus proche du maillot jaune ou de la lanterne rouge ? Poser la question, c'est y répondre. Il est urgent d'agir, mais aussi de sécuriser la pratique cycliste. Chaque jour, je suis effrayé des conditions dans lesquelles les cyclistes évoluent. Cette question des quais a été abordée de manière approfondie, et en arrière-plan, celle du vélo et de toutes les mobilités, c'est Quimper qui trouve enfin ses axes structurants. Pour une ville, il est essentiel d'avoir des axes structurants, et c'est ce qui manquait à Quimper en termes de visibilité, d'urbanisme, et même en représentation chez les Quimpérois : les deux axes structurants est-ouest de la Grande

salle à l'Eau Blanche, jusqu'à Locmaria le long de l'Odet, et l'axe sud-nord du Frugy aux nouvelles Halles au bord du Steïr.

Au-delà de ce que nous pouvons penser de la Grande salle et des nouvelles Halles, qui sont de magnifiques projets, c'est une belle intuition en termes d'urbanisme que ces implantations structurantes, et il faut le reconnaître. Peut-être faudrait-il les mettre en lumière, avec évidemment la confluence Odet et Steïr, qui est le cœur de notre ville.

Quelques mots pour conclure, parce que nous avons déjà passé beaucoup de temps. En effet, la mise en valeur, la mise en perspective de ces deux axes structurants autour de l'Odet et du Steïr permet et permettra à Quimper de sortir d'abord de sa fragmentation identitaire, où tout paraît loin, même quand c'est près, de ressourcer sa personnalité et son identité, et de se projeter, sûre et fière d'elle-même, vers son avenir, car notre avenir a un beau destin, encore faut-il le lui offrir, encore faut-il le lui construire. Lorsqu'une ville, et c'est vrai pour Quimper, peut quitter son exil intérieur, elle se relie alors à son passé et se projette dans son avenir. »

Mme ASSIH : *« Merci, Gilbert GRAMOULLE. Je vais donc conclure rapidement, puis nous passerons au vote, parce que nous avons eu énormément de prises de parole, et je pense que l'essentiel a été dit.*

Je reviens tout de même sur deux ou trois éléments. En ce qui concerne le choix stratégique, nous sommes visiblement tous d'accord pour qu'il y ait une piste cyclable structurante qui passe par le centre-ville. Qui oserait se prononcer contre la sécurisation des cyclistes ? Personne. Il fallait donc bien choisir un itinéraire, et il n'y avait pas 36 solutions puisque nous ne pouvions pas passer au-dessus de l'Odet. Il fallait donc prendre sur le stationnement ou sur une file de circulation. Pour être tout à fait honnête, parce que certains d'entre vous ont participé à la réunion publique du mois de mai, aucun citoyen, en termes de concertation, que ce soit dans nos ateliers, dans les réunions publiques, dans les recueils ou dans les liens avec les commerçants, n'a exprimé le souhait que nous sacrifions une file de circulation automobile. Nous savons que plus de 11 000 véhicules par jour circulent de part et d'autre, donc cela aurait été irresponsable. J'assume donc. »

Intervention hors micro (inaudible).

Mme ASSIH : *« Oui, mais je n'y étais pas ! Je n'y étais pas donc je suis encore plus libre des choix actuels. Je pense que ce choix est vraiment un bon choix. Il était temps de le proposer au vote pour que nous puissions enfin avoir cette attractivité renforcée du centre-ville, cette accessibilité renforcée du centre-ville.*

Nous parlions de l'attractivité et de la crainte. J'entends les craintes et je vous assure que la question du stationnement sera travaillée. Nous avons commencé à le faire et il y aura déjà des premières actions concrètes avant la fin du mandat.

Sur le stationnement – j'enfonce un clou et je suis totalement en phase avec la position de notre collègue Marc ANDRO – la question va véritablement se poser d'une manière plus prégnante autour de la gare, qui est dans le périmètre du centre-ville. C'est vraiment là que nous ne devons pas rater le coche. Je maintiens qu'il y avait une absence d'études prospectives en actant une perte de 89 places, et je pense que c'était une erreur.

Dans nos études d'agrandissement, nous allons devoir réfléchir au meilleur endroit pour pouvoir le faire. Je vais redire ce que disait Gilbert GRAMOULLE: Laurence Vignon a bien parlé des 1 100 places promises et non réalisées, raison pour laquelle nous avons un peu de mal à recevoir les leçons aujourd'hui. Vous avez fait plusieurs équipements structurants pendant votre mandat : la Maison des Associations Waldeck-Rousseau a du stationnement ; la salle Dan Ar Braz a du stationnement ; le bâtiment de l'Associations des Retraités et Personnes Âgées à Quimper (ARPAQ) a du stationnement. Le seul équipement qui a été conçu sous votre mandat – Guillaume MENGUY me voit venir – qui n'a pas... »

M. MENGUY : « Madame la maire, nous avons appliqué le Plan Local d'Urbanisme (PLU). »

Mme ASSIH : « Vous pouviez faire autrement. C'est pour cela qu'il y a des stationnements pour le service et pas pour les agents. 150 agents de notre collectivité... »

M. MENGUY : « Qui étaient déjà dans la ville. »

Mme ASSIH: « Excusez-moi, ne m'interrompez pas. Vous m'avez expliqué qu'une place n'est pas égale à une autre place. Les stationnements route de Brest et sur le parking Saint-Yves ne sont pas les mêmes que le parking du Steïr.

C'est la raison pour laquelle j'ai repris l'intervention de notre collègue Daniel LE BIGOT : c'est le parking Rouget de Lisle qui est saturé plus tôt. Les commerçants m'ont fait remarquer que ce parking était occupé, ce qui est logique. Un agent a également le droit de se rendre à son travail en voiture, mais cela n'a pas été pensé : pas une place de stationnement pour les agents qui travaillent désormais au bâtiment de la Providence, mais uniquement des places pour les agents de service. Je ne fais que constater. Nous prenons le problème sérieusement, parce que c'est un vrai besoin. Nous allons y travailler et nous reviendrons régulièrement sous la forme de points d'étape.

Je voudrais cependant terminer sur une note qui, de mon point de vue, fait consensus, qui est que ce projet est un formidable projet d'attractivité pour toutes les raisons qui ont été expliquées, à la fois l'aménagement de deux ponts, le fait de refaire un autre pont, qui sera élargi et qui fait partie de notre patrimoine en termes de continuité du théâtre Max Jacob, mais aussi le fait d'avoir un alignement des arbres qui changera de nouveau, puisque nous allons nous passer des trous, des jardinières, qui ne sont pas mal, mais qui ne remplacent pas un alignement d'arbres de haute tige, nous sommes bien d'accord.

Enfin, la cerise sur le gâteau dans ce que nous sommes amenés à voter sera la mise en lumière que notre collègue Gilbert GRAMOULLE évoquait, qui est budgétisée et qui est même plus chère que l'estacade, cher Georges-Philippe FONTAINE, puisque la mise en lumière et l'éclairage sont prévus à 645 000 euros, alors que l'estacade n'est estimée qu'à 218 000 euros. Cette mise en lumière sera un véritable projet culturel d'embellissement qui nous permettra de mettre à la fois les équipements de notre centre-ville, mais aussi les lumières le long de l'Odet et du Steïr.

Je passe au vote avec grand plaisir pour cet avant-projet de l'aménagement des quais de l'Odet en centre-ville, ainsi que la création d'une piste cyclable bidirectionnelle. »

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 juin 2023
Rapporteur :
Madame Laurence VIGNON

N° 3

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 07/07/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 07/07/2023 (accusé de réception du 07/07/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Présentation du Projet Educatif Global (PEG) de la ville de Quimper

Le Projet Éducatif Global (PEG) de la ville de Quimper est un cadre de référence pour conduire une politique éducative ambitieuse à l'échelle du territoire. Il s'agit d'un engagement politique fort, au service des enfants, de leurs parents, des partenaires et des habitants, qui s'inscrit dans la volonté d'une école pour tous, ouverte, du bien-être et de la réussite.

L'éducation est une priorité pour la ville de Quimper.

C'est pourquoi, il est apparu nécessaire de mettre en œuvre un PEG, outil ambitieux visant à donner du sens et une cohérence à l'ensemble de l'action éducative. Il s'agit d'un engagement fort, à la fois en direction des partenaires et acteurs de l'éducation (éducation nationale, institutions, personnels municipaux, associations, associations d'éducation populaire, parents), mais surtout en direction des enfants. Il convient d'accompagner chaque enfant dans sa construction, de lui permettre de devenir un citoyen engagé et un acteur de sa ville.

Le PEG définit ainsi le cadre de référence pour l'ensemble des acteurs qui concourent et s'engagent à la mise en œuvre de la politique éducative de la collectivité. Il identifie et reconnaît la ville comme légitimement éducatrice.

Le PEG a donc vocation à s'articuler avec les projets portés par d'autres services et directions de la collectivité (notamment le Sport et la Culture, et le service démocratie de proximité, vie associative, jeunesse, langue bretonne, égalité femmes/hommes), mais également par d'autres institutions et associations du territoire.

Le PEG incarne un outil transversal et participatif, pour répondre au mieux aux enjeux de société de l'ensemble des actrices du territoire. En d'autres termes, il s'agit d'un schéma de cohérence territoriale, en vue de mettre en synergie et en lumière les différents projets

éducatifs portés par la collectivité et les partenaires institutionnels et associatifs, en renforçant les liens déjà existants et en impulsant de nouvelles dynamiques.

Le PEG concerne tous les temps de l'enfant et des jeunes de 0 à 18 ans, ce qui implique un travail concerté entre Quimper Bretagne Occidentale (compétences petite-enfance et jeunesse) et la ville (enfance), pour assurer une fluidité et une continuité dans le parcours des enfants.

Le PEG réaffirme ainsi le rôle de la ville en matière de prévention des inégalités pour donner à chaque enfant sa place ainsi que toutes les chances de réussite. Cela repose ainsi sur la possibilité, pour chaque enfant, de disposer d'une offre éducative de qualité, sur l'ensemble de la ville, d'un égal accès, grâce notamment à une politique tarifaire solidaire, indexée sur des quotients familiaux. C'est également dans cette logique que la Ville de Quimper a fait le choix de ne pas augmenter les tarifs péri et extrascolaires, ainsi que de restauration, dans un contexte économique tendu.

Le Projet Éducatif Global de la ville de Quimper décline les différents axes retenus lors de l'attribution du Titre « Ville Amie des Enfants » décerné par l'UNICEF, du Projet Éducatif Local, et du Projet Éducatif de Territoire – Plan Mercredi. Il intègre également les enjeux et priorités du Contrat Local de Santé.

Les objectifs principaux du PEG sont les suivants :

- l'accompagnement à l'acquisition de la citoyenneté et la valorisation de la démocratie participative ;
- le renforcement de la découverte et de l'accès aux ressources locales (sportive, culturelle, numérique, etc.) ;
- l'inclusion, en apportant une attention particulière aux publics les plus fragilisés ; le bien-être à l'école ;
- l'accompagnement des familles dans la fonction éducative, permettant leur investissement dans la vie de leur quartier et de la ville ;
- le développement de la transition écologique.

Différentes thématiques et ambitions prioritaires incarnent le PEG :

I. La citoyenneté et la participation

La mise en œuvre du PEG réaffirme fortement la place de l'ensemble des acteurs dans l'alliance éducative (principe de co-éducation). L'ensemble des projets menés porte une attention particulière à la place des enfants, des jeunes, et de leurs familles, en affirmant la participation comme un droit, mais aussi comme étant la base d'une démocratie vivante et de cohésion sociale.

II. Le soutien à la parentalité

Le PEG axe ses actions dans l'objectif de soutenir l'exercice de la fonction parentale, en apportant un soutien aux parents dans le renforcement des liens sociaux, en consolidant les relations entre les familles et l'école, et en permettant leur accès aux ressources nécessaires au bien-être et au développement de leurs compétences. Il s'agit également de prévenir les ruptures du lien familial, notamment au cours de la période de l'adolescence.

Pour développer cet axe, des espaces de réflexions et de co-production de connaissances sont en cours de consolidation entre les partenaires du territoire, des actions pérennes ont été mises en place (généralisation de l'aide aux devoirs dans les écoles), et des actions ponctuelles à l'échelle de la ville sont en cours d'élaboration (semaine sans écrans, journée des droits de l'enfant, etc.).

III. La mobilisation pour l'écologie et la biodiversité

Cette priorité est transversale et centrale, au cœur de toutes les actions menées. Depuis le début du mandat, différents projets phares ont été mis en œuvre, notamment la végétalisation des cours d'école, qui s'inscrit dans le programme plus général de végétalisation de la ville de Quimper.

L'objectif est de rapprocher les enfants de la nature et de la biodiversité, leur permettre d'accéder à des lieux plus adaptés à leurs besoins : création de zones de calme, de jeu, d'apprentissage et d'activité physique. Les cours végétalisés représentent un levier pour garantir le bien-être des élèves et les sensibiliser à l'environnement. Le projet est également connexe avec la thématique de la participation (en partant d'une concertation avec les élèves, leurs familles, les enseignantes, les agentes) et du vivre-ensemble (en visant à améliorer l'égalité filles/garçons, autant dans l'usage des surfaces de la cour que dans les activités identifiées).

Un travail quotidien des équipes est également mené sur les temps périscolaires et extrascolaires (éducation au goût, tri des déchets, élimination du plastique, etc.), et de nouveaux partenaires ont été identifiés en vue d'un enrichissement des actions déployées.

IV. La prévention des violences et des addictions

La ville de Quimper accorde une importance spécifique à la prévention des violences et des addictions. L'ensemble des orientations du PEG contribuent au développement physique, psychique et cognitif et à la réussite de tous les enfants, par la mise en œuvre d'actions ciblées (gestion des émotions, alimentation, prévention des écrans, etc.)

Le PEG vise également à la mise en place d'action de formation auprès de la communauté éducative, pour le repérage des violences, promouvoir la communication non

violente, sensibiliser, prévenir et accompagner les enfants et jeunes sur leurs droits et les informer des différentes formes de violences.

La réponse à l'appel à projet de la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives vise à recevoir un soutien méthodologique et financier pour le développement des compétences psychosociales des agentes de la ville.

V. L'inclusion de tous, notamment des personnes en situation de handicap

Le PEG cherche à impulser une capacité collective à conjuguer les singularités, et veille à ce que les enfants et les jeunes peu importe leur origine ou handicap soient associés, de manière égale, à tous les projets menés. L'inclusion est perçue comme l'unique voie pour prévenir la discrimination et l'exclusion. Il s'agit non seulement de l'ouverture à toutes les activités proposées mais aussi de leur accessibilité. L'aire de jeux inclusive, fruit d'une concertation multipartenariale, est un marqueur fort de cette volonté municipale.

Un rapprochement avec la Convention Territoriale Globale (CTG) est en cours, afin de déterminer les besoins et les réalités d'accueil sur le territoire, et de croiser les différentes approches sur le sujet.

VI. Garantir l'accès à tous les savoirs et toutes les pratiques (culturelles, sportives, numériques, etc.) :

La ville de Quimper innove, développe et soutient l'accès, pour tous, aux savoirs et pratiques, notamment artistiques et culturelles, sportives, à la langue bretonne, au numérique, etc.

L'ensemble des services et associations de la ville, proposent une offre de loisirs qualitative et diversifiée, adaptée à toutes les tranches d'âge, déployée sur tous les temps de l'enfant, au sein de l'ensemble de l'espace public.

Différents dispositifs (comme l'EPS à l'école, qui permet à toutes les écoles primaires publiques l'intervention d'un éducateur sportif autour de cycles d'activités variées) permettent de travailler des valeurs du « vivre-ensemble », autour de l'épanouissement de l'enfant.

La politique éducative menée par la ville est axée sur l'égalité des chances, notamment au travers de dispositifs tels que le « savoir rouler à vélo », l'école municipale des 4/7 ans, le « chèque du petit sportif » ou le « sport dans les quartiers » (en lien avec le Dispositif de Réussite Éducative).

Ces engagements, pris par l'ensemble des acteurs du territoire, se tournent vers une politique « d'aller vers » et de coopération.

En 2023, le PEL évolue et devient le levier d'action du PEG. Le PEL a pour objectifs de faire du lien et de mettre en cohérence les différents temps de l'enfants et des jeunes. L'appel à projet propose un soutien méthodologique et financier aux porteurs de projets du

territoire. Les projets déposés dans le cadre de l'appel à projet devront proposer une démarche concertée et multipartenariale autour des thématiques prioritaires du PEG. La coordination des projets déposés (accompagnement, évaluation) est renforcée.

Dans sa logique de venir renforcer, valoriser, et s'adosser à l'existant, la gouvernance du PEG revêt trois instances :

- un comité de pilotage, qui fixe les grandes orientations du PEG et alloue les moyens de sa mise en œuvre ;
- un comité technique, qui met en œuvre les orientations du comité de pilotage (coordination, animation, évaluation) ;
- des ateliers thématiques transversaux, pour co-construire et mutualiser les ressources autour des axes centraux du PEG.

Cette gouvernance partagée et hybride a également pour objet d'actualiser et produire de l'interconnaissance sur les ressources du territoire.

Enfin, le PEG nécessite un pilotage mené par les élus, les différentes directions et le service communication. Des supports de restitution, auront pour fonction de valoriser les orientations déterminées, et les actions menées (vidéo de valorisation des écoles publiques, document de communication interne et externe, etc.). Une évaluation *in itinere* pourra se poursuivre tout au long de la mise en œuvre du PEG pour permettre de mesurer et de quantifier ses impacts ses effets.

La ville de Quimper pilote, coordonne et anime le projet éducatif global sur son territoire. Elle est garante de sa réussite, tout impulsant la mise en place d'une dynamique partenariale forte.

Ce document est un cadre qui a vocation à évoluer au gré des échanges avec tous les acteurs de l'éducation au sens large.

Il est un marqueur de la volonté politique d'une école pour tous.

Le conseil municipal en prend acte.

Débats relatifs au rapport n°3 :

Mme VIGNON : *« Ce projet est également un projet structurant, pas au même niveau, certes, mais il est extrêmement important pour nous, puisque c'est le premier Projet Éducatif Global (PEG) de la ville de Quimper. Je pourrais en parler très longtemps, mais nous venons d'avoir un gros sujet, donc essayons d'être le plus synthétique possible.*

Dans un premier temps, je vais vous projeter le petit film sur les écoles publiques de Quimper, qui est sur le site de la ville. J'aurais voulu vous le présenter en exclusivité, mais il est sorti un peu avant. Il dure deux minutes. Cela va apaiser les esprits et nous ramener à l'école. C'est quelque chose d'assez positif. Ensuite, nous vous projetterons des diapositives. Je serai assez synthétique afin de laisser le temps à la discussion.

Je voudrais dire que j'ai été extrêmement sensible à la prise de parole de Karim GHACHEM tout à l'heure sur la question de la place de tous dans la ville et de l'acceptation des différences. Je te remercie pour cette prise de parole, qui était forte et juste. J'avais envie de commencer le PEG en disant que nous allons également travailler à cette question de la place de tous dans les écoles, dans la ville, en travaillant à la citoyenneté et à l'acceptation des différences des uns et des autres au travers de l'inclusion. Je te remercie donc pour l'expression que tu as eue tout à l'heure.

À propos du film, je vous précise que ce sont de vrais enfants, dans de vraies écoles, avec du vrai personnel municipal.

En introduction, je disais que ce Projet Éducatif Global est le premier pour la ville de Quimper et je suis assez fière de le porter. C'est une forme de schéma de cohésion territoriale. C'est un projet que nous avons bâti avec différents partenaires, que sont la CAF et l'Éducation nationale, les écoles, l'enseignement catholique, Diwan et les différents partenaires associatifs et socioculturels de la ville.

L'idée était initialement de rendre un peu plus lisibles les différents dispositifs existants, par exemple le Projet Éducatif Local (PEL) ou les Plans mercredi, qui étaient un peu morcelés parce que nous avons tous un fonctionnement en silo sur ces dossiers. La CAF a donné le ton sur ce sujet, sachant qu'ils travaillent sur des Conventions Territoriales Globales (CTG), en disant : « Nous ne sommes plus sur un fléchage d'actions spécifiques, nous sommes vraiment sur un territoire, nous devons regarder au plus près ce qu'il s'y fait ».

Nous avons eu une discussion tout à l'heure sur la question de la démocratie participative. Je ne sais plus lequel d'entre vous disait que la démocratie participative était un peu gadget, mais cela ne l'est pas forcément. La démocratie participative est loin d'être anodine, ou en tout cas gadget, parce qu'elle permet d'adapter les choses, notamment sur la question des politiques de la ville.

Depuis le début du mandat, nous avons réaffirmé que Quimper était une ville éducatrice. L'idée est aujourd'hui de rendre un peu plus lisible ce qu'il s'y fait. Quand je parle des objectifs co-construits, ils le sont avec les différents acteurs de l'Éducation. Quand je parle de l'Éducation, j'en parle au sens large, ce n'est pas uniquement l'école, il y a aussi les parents,

la place des enfants, les enseignants et le personnel périscolaire, auquel je suis très attachée parce que je pense que c'est ce qui fait la communauté éducative.

Les objectifs de ce PEG sont les suivants :

- L'accompagnement dans l'acquisition et la citoyenneté, la valorisation de la démocratie participative : Il s'agit de faire en sorte que les enfants puissent aussi être acteurs des choix des lieux où ils vivent et que nous puissions leur demander leur avis ;*
- Le renforcement de la découverte, l'accès aux ressources locales : Nous avons constaté qu'il y avait parfois des « trous dans la raquette » sur la connaissance du tissu associatif, des offres qui pouvaient exister en matière de culture, de sport, même si nous nous rendons compte qu'il y a une dynamique extrêmement forte des services dans les écoles pour venir présenter différentes actions. Je pense au sport à l'école, à ce qu'il se passe avec le conservatoire dans certaines écoles, à ce qui est développé au niveau du Contrat Local de Santé ;*
- L'inclusion : Elle inclue évidemment les enfants en situation de handicap, mais aussi les publics les plus fragilisés, qui peuvent avoir des difficultés économiques ou autres que nous avons repérées.*

Se pose également toute la question de l'accompagnement des familles dans la fonction éducative. Ce sont les suites directes du Covid, c'est-à-dire que nous nous sommes rendu compte que pendant le temps où les enfants n'étaient plus à l'école, des problématiques ont émergé très rapidement en termes de parentalité. Il y avait aussi des choses à construire, et évidemment, parce que je ne peux pas m'empêcher de faire le lien avec le dossier précédent, le développement de la transition écologique. Pour la petite histoire, nous travaillons beaucoup dans les écoles quimpéroises sur le savoir-rouler pour permettre aux enfants de se déplacer en vélo, l'idée étant de les rendre le plus autonome possible et de leur faire découvrir ce mode de déplacement, qui aidera de toute façon à la transition. Je rappelle que les enfants d'aujourd'hui seront les citoyens de demain.

C'est donc un schéma éducatif de cohérence territoriale. L'idée est la mise en synergie des différents partenaires. Nous avons travaillé avec eux, parce qu'il n'était pas question pour nous d'en faire un document politique au sens politicien du terme. C'était vraiment un texte politique au sens de la vie de la cité, afin que nous partagions tous un public, des temps en commun. L'idée était de se dire : que défendons-nous tous ensemble comme valeurs communes, ou en tout cas comme actions communes ? Celles que vous avez vues ont été travaillées ensemble.

Le périmètre de ce PEG est compris entre 0 et 18 ans. Pour les plus perspicaces d'entre vous, 0-3 ans, c'est une compétence de l'agglomération, ainsi que 16-18 ans. Nous avons malgré tout choisi de conserver cette fourchette. Je vais donc travailler avec les deux vice-présidents en charge de ces dossiers. Mon rêve, parce que nous avons parfois le droit de rêver en politique, est de pouvoir faire un PEG communautaire – mais cela ne m'appartient pas – parce que je pense que les questions de la jeunesse et de l'enfance pourraient également bénéficier de ce travail, ne serait-ce qu'en regardant la réalité en termes de co-construction de ces tranches d'âge. D'ailleurs, je rencontrerai les proviseurs des collèges et lycées à la rentrée. Nous sommes bien d'accord, il s'agit de l'enseignement public et privé confondu, puisque nous sommes sur une démarche globale pour tous les enfants quimpérois.

Nous sommes également sur le principe de co-éducation, la place de l'ensemble des acteurs de la communauté éducative. Cela signifie notamment que nous allons travailler quelque chose de très important, qui est la formation de nos personnels. Sur des questions un peu spécifiques, vous verrez tout à l'heure que nous avons conservé des axes. L'idée est de pouvoir former le personnel aux nouvelles problématiques qu'il rencontre. Nous serons tous assez d'accord sur les modes de déplacement : il y a 20 ans, nous ne déplaçons pas de la même façon en ville. Aujourd'hui, un enfant n'a pas les mêmes réalités que vous, moi, et encore moins pour les plus anciens. J'entends toujours des discours qui consistent à dire que l'éducation doit se faire dans la souffrance et que si nous ne souffrons pas, nous n'apprenons pas bien. Je pense que c'est d'un autre temps, c'est très XXe siècle, pour ne pas dire XIXe, et c'est un débat que je ne souhaite pas avoir. Je pense que l'essentiel de l'éducation, de l'école, c'est d'apprendre, et la souffrance ne fait pas partie d'une obligation pour apprendre mieux. En tout cas, cela a exclu des enfants. L'idée est donc de faire en sorte que le cadre soit le plus apaisé possible pour que l'enfant apprenne le mieux possible.

Je vous passe la question de la gouvernance partagée. Nous avons travaillé avec un COPIL sur les grands financeurs. Pardon, pas les financeurs, je me reprends tout de suite, parce qu'il n'y a pas de question d'argent : l'argent n'est pas un problème parce qu'il n'y a pas d'argent dans cette histoire. C'est vraiment la remise en synergie. Nous retravaillons les Projets Éducatifs Locaux. La somme reste la même, mais les choses seront effectivement orientées au travers de ces politiques.

Des comités techniques sont mis en place avec les différents intervenants sur des thématiques très spécifiques, qui se réunissent une fois par trimestre. Des ateliers thématiques transversaux vont également se mettre en place. Il n'y a pas de délai en termes de PEG, c'est notre chance, c'est-à-dire que nous ne sommes pas contraints par un temps de mandat. Ce n'est pas forcément trois ans, cela peut être bien plus long que cela. Ce principe de gouvernance active fait que nous pouvons nous recalculer sur les problématiques que nous rencontrons au fur et à mesure.

Je voudrais prendre un exemple sur un des trois enjeux que nous avons (le développement de la citoyenneté, dont j'ai parlé tout à l'heure, la transition écologique, le vivre-ensemble dans la ville ouverte). Je vais vous donner un exemple de ce que nous allons garder : la question de l'addiction aux écrans. Vous allez vite comprendre ce qu'est le PEG dans le cadre du PEL. Avant 2020, l'école Yves Le Manchec a décidé de travailler sur la question de l'addiction des enfants aux écrans. Aujourd'hui, je suis hallucinée lorsque j'entends des pédiatres qui expliquent qu'à huit ans, des enfants sont envoyés dans des services d'addictologie à l'hôpital de Quimper pour se « désintoxiquer » des écrans ; je suis hallucinée lorsque j'entends des directrices d'école m'expliquer qu'au moment des inscriptions, à deux ans, les enfants arrivent avec les portables et les parents disent « Ce n'est pas le sien », mais quand la maîtresse répond « Range-le », l'enfant le met directement dans la couche, ce qui traduit d'une certaine habitude à la chose. Le portable et la couche, je pense que c'est assez moyen, mais c'est mon avis propre. Je crois qu'il y a un vrai travail à faire.

Yves Le Manchec s'en est saisi avec le centre social des Abeilles. Ils ont fait une conférence, qui aurait dû avoir lieu plus tôt, mais qui se fait un peu plus tardivement, avec Michel DESMURGET, que je vous invite à aller lire, qui a écrit le livre La fabrique du crétin digital sur la place des écrans. Nous avons travaillé avec la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives (MILDECA), qui nous suit sur le projet

d'accompagnement. Il y a une demande de différentes écoles, de différents acteurs, de pouvoir travailler là-dessus. Pour moi, c'est un projet PEG. C'est pour vous expliquer la logique que nous allons garder sur ces projets.

La déclinaison des actes thématiques, vous l'avez, ainsi que les engagements pour l'écologie. Des choses existent déjà, je pense notamment à la question du soutien à la parentalité. Il n'y a pas de choses très nouvelles, mais en tout cas, il s'agit de s'adapter au plus près des réalités des enfants présents dans nos écoles. Je le redis, c'est vraiment le temps éducatif avec les différents acteurs que sont les parents et les enfants, et pas uniquement dans le temps de l'école.

En ce qui concerne les leviers, nous restons dans une logique de ville amie des enfants, c'est-à-dire le Projet Éducatif Local, le projet de territoire, les enjeux du Contrat Local de Santé qu'Yvonne RAINERO nous a présenté au précédent conseil. Nous reprenons la synthèse des différentes possibilités que nous avons sur ces leviers pour pouvoir proposer aux enfants de la ville des actions diverses et variées sur ces thématiques.

L'intérêt de la chose est également de travailler en interconnaissance, même si je n'aime pas trop ce mot, que je trouve un peu bateau. Il s'agit de bâtir une culture commune sur ces questions d'éducation qui, je le redis, dépassent largement toutes les questions de l'école propre. L'Éducation nationale est très moteur, elle est partante dans le projet, et l'intérêt est là.

Nous aurons probablement l'occasion d'y revenir, de présenter peut-être des projets un peu particuliers. C'est une prise d'acte, nous voulions vraiment vous faire cette présentation, parce que c'est important pour les acteurs. C'est à titre informatif, ce n'est pas anodin. Je pense que cela pose aussi notre volonté de faire de cette ville une ville éducatrice, et en même temps, de remettre l'éducation au sens large à la place qu'elle doit avoir, c'est-à-dire à former les citoyens de demain.

Je terminerai par ce que disait Karim GHACHEM tout à l'heure : à partir du moment où nous travaillons très tôt la lutte contre l'exclusion, qu'elle soit en termes de genre, de couleur ou de handicap, nous facilitons le vivre-ensemble bien plus tard.

Une dernière petite chose : je voulais remercier les services qui ont travaillé d'arrache-pied sur ce dossier depuis un an, ainsi que les partenaires qui ont joué le jeu avec nous sur les différentes thématiques. »

M. FONTAINE : *« Je n'ai pas l'habitude de jeter des fleurs à Laurence VIGNON, mais nous ne pouvons pas dire qu'elle n'est pas une adjointe impliquée dans ce dossier. Nous en avons parlé dans notre édito à la mairie, nous reconnaissons que ce Projet Éducatif Global et Local est parfait, enfin, pas parfait, mais c'est une bonne chose pour la jeunesse. Éduquer un enfant, ce n'est pas seulement une histoire d'Éducation nationale, c'est son environnement, et il est très important que la collectivité s'en saisisse. Vous avez bien travaillé avec les services sur ce dossier, et tant mieux pour la jeunesse et pour notre ville. »*

M. GHACHEM : *« Dans la continuité, que je sois d'accord en même temps avec la majorité et Georges-Philippe FONTAINE, c'est assez rare, et même exceptionnel. Comme Georges-Philippe, je reconnais que ce projet est très bien fait et très bien pensé. Il va dans une continuité, nous passons à une autre étape après la mise en place du PEL. La manière dont*

est présenté ce Projet Éducatif Global est une vraie réussite, et cela donne de très belles perspectives. Après, c'est à mettre en place.

Comme le disait Laurence VIGNON, c'est quelque chose qui ne s'inscrit pas dans du temps. C'est ce qui est bien : nous nous retirons de l'actualité pour penser long terme sur l'éducation de nos jeunes, mais aussi de nos parents. C'est global, cela inclut tout le monde. À chaque fois qu'il y a un évènement, nous avons l'habitude de « refiler le bébé » aux professeurs des écoles. Un problème sur la laïcité, sur le bien-manger, sur les violences ? Aux professeurs des écoles de s'en emparer. Oui, cela fait partie de l'éducation, mais je pense que ce n'est pas efficace si toute la communauté éducative n'est pas impliquée. Il s'agit vraiment d'un outil essentiel pour que ce soit efficace et vraiment pensé, parce qu'il y a de nombreuses choses à faire là-dessus.

Je trouve que ce rapport méritait d'être présenté en début de conseil, même s'il n'est pas polémique. Comme l'a dit Laurence VIGNON, c'est structurant pour notre ville. Je voulais donc prendre la parole, parce qu'il faut aussi prendre la parole lorsque c'est bien. Nous en attendons beaucoup et les attentes sont très fortes. »

Mme VIGNON : « Merci beaucoup. »

Mme RAINNERO : « Vous seriez étonnés que je ne dise pas que c'est un beau projet. C'est un projet global qui prend les jeunes dans leur ensemble, qui les prend justement ensemble pour construire leur vie, qui vise à leur bien-être, qui s'intéresse évidemment à leur vie à l'école, mais pas seulement. L'école est effectivement un moment important, mais c'est tout ce qui participe à la construction de leur vie d'adulte qui intervient ici.

Vous ne serez pas étonnés que j'ajoute qu'un grand nombre des actions de ce PEG croisent les enjeux de santé et contribuent à favoriser un environnement qui soit le plus bénéfique possible pour la santé des jeunes, pour leur construction, pour leur évolution. Je pourrais prendre 1 000 exemples, mais je reprendrai celui que tu as cité tout à l'heure concernant l'addiction aux écrans, qui est évidemment une grande question de santé, puisque c'est important pour leur développement cognitif, c'est important pour le fait de vivre avec les autres, parce que les écrans ne sont pas un véritable lien social. Réussir à obtenir qu'ils passent moins de temps devant les écrans, c'est aussi favoriser les liens entre eux, ce qui est essentiel. Bien sûr, comme pour les deux projets précédents – je ne suis pas intervenue, mais j'ai eu le plaisir d'entendre des collègues mettre en évidence les enjeux de santé de rapports que nous avons voté précédemment, comme le projet précédent – cela a aussi une importance essentielle dans la lutte contre la sédentarité et contre toutes les conséquences négatives qu'elle peut avoir pour les jeunes. Nous le voyons par exemple avec le développement des diabètes. Il est également essentiel de leur permettre de bouger, et pour bouger, il ne faut pas rester pendant des heures tout seul devant un écran.

Toutes ces actions sont donc favorables à la santé, aux déterminants de santé. Inversement, beaucoup d'actions qui pourront être engagées dans le cadre du Contrat Local de Santé pourront également aider les jeunes à grandir dans le bien-être. C'est aussi l'esprit de la santé au sens de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), c'est-à-dire le bien-être physique, mental et social. Je pense que c'est un objectif transversal dans beaucoup de rapports que nous aborderons ce soir. »

M. GRAMOULLE : « Il est vrai que ce document est important, même s'il n'y a pas de vote. C'est le premier Projet Éducatif Global dans l'histoire de la ville, même s'il y a eu des PEL auparavant, qui étaient des pierres importantes. Il est vrai que l'école tourne autour de trois missions, trois orientations importantes. Il ne s'agit pas pour les villes et la ville de Quimper de se substituer aux structures administratives, à l'Éducation nationale ou aux enseignants, mais sur ces missions, sur la dimension clef des apprentissages, la ville peut permettre, et le fera, d'avoir les conditions pour mieux mettre en place les apprentissages tournant autour des connaissances et de la sociabilisation.

Second point où la ville a également un rôle à jouer, ce sont les conditions d'émancipation, avec notamment la dimension d'environnement dans tous ses aspects, y compris – nous l'avons dit, mais il faut le répéter – sur la restauration scolaire, qui est clef. Il doit y avoir un esprit de résistance pour la liberté de l'esprit, et cela s'apprend progressivement à l'école, pour lutter contre les addictions – je pense notamment à l'addiction numérique, que laquelle les enseignants poussent des cris d'alarme extrêmement forts – et pour le tout consommation. Yvonne RAINERO soulève souvent ces problèmes psychologiques d'intégration, de harcèlement ou d'addiction de plusieurs types.

Il y a des questions à régler, et la mise en œuvre sera progressive : végétalisation des écoles, bruit dans les restaurants scolaires, de nombreux enfants indiquant qu'en dehors du bien-manger, qui est important, le bruit est un vrai problème. Il s'agit d'un problème pratique et concret qu'il faudra résoudre.

Pour conclure, et le film que nous verrons tout à l'heure le montre bien, nous voyons toujours l'école à travers les problèmes, et il est logique de vouloir régler les problèmes qui se posent. Néanmoins, même si ce n'est pas toujours et même si ce n'est pas pour tous, l'école est aussi un lieu où il y a, dans les apprentissages, des joies, des plaisirs, des découvertes. L'école est aussi une forme de bonheur pour les enfants, et nous l'oublions trop souvent.

Nous avons une véritable problématique sur les écrans, que nous devons affronter afin de la résoudre progressivement. Il s'agit de réserver du temps aux enfants, et même du temps pour l'ennui. C'est important, parce que ce temps pour l'ennui est réservé pour rêver, et c'est essentiel, pour penser, et c'est essentiel, pour créer, et c'est essentiel. L'école doit permettre aux enfants, qui ne sont évidemment pas des citoyens, mais qui le deviendront, de ne pas être des tout consommateurs. Aujourd'hui, l'un des problèmes de nos sociétés porte sur ce rapport à la consommation. Nous sommes évidemment consommateurs, mais nous ne devons pas être réduits à cela. Cette dimension de citoyenneté est donc essentielle. Tout ce qui sera fait est conçu dans le Projet Éducatif Global et va dans ce sens. C'est vraiment essentiel. »

Mme ASSIH : « Merci, Gilbert GRAMOULLE. D'autres personnes souhaitent-elles intervenir ? Bien. Ce rapport est pour une prise d'acte, nous n'aurons pas à le voter, mais vous imaginez bien le plaisir que j'ai à ce que la ville de Quimper ait un Projet Éducatif Global. Non pas que les choses n'étaient pas faites avant, bien au contraire, parce que nous avons des écoles de grande qualité, nous avons des centres de loisirs de grande qualité avec des professionnels de qualité. Le plus de ce Projet Éducatif Global tient dans le global, c'est-à-dire qu'il nous permettra de penser les temps de l'enfant à l'école et en dehors de l'école, notamment en lien avec le titre Ville Amie des Enfants. Il nous permet également d'avoir un véritable fil conducteur en termes d'enjeux sur le bien-vivre ensemble, la lutte contre les violences, l'éducation à l'environnement et le côté citoyen. Laurence VIGNON, tu en as parlé, c'est le fait d'amener l'enfant à s'émanciper, à avoir sa propre identité, à s'exprimer. Je

pense qu'il y a des enjeux très forts, et ce sont les guides qui pourront mener les actions, décliner le plan d'action qui sera proposé dans un autre temps. Cela nous « facilitera » les orientations. Par exemple, sur un plan de formation pour les agents des écoles, des centres de loisirs, cela s'inscrira de fait dans les enjeux du Projet Éducatif Global.

Cela nous amène un autre enjeu, plus compliqué de mon point de vue, qui est de travailler en transversalité avec tous les partenaires. C'est une vraie ouverture sur les ressources, sur l'extérieur de l'école, et je dirais même avec les autres Directions de nos collectivités. C'est compliqué, parce que tout le monde est dans son champ d'intervention, mais nous voyons déjà, ne serait-ce qu'autour de la végétalisation des cours d'école, des équipes qui travaillent ensemble, qui partagent, qui se positionnent en tenant compte du positionnement de l'autre. Je trouve que c'est très intéressant.

Je voudrais conclure sur la tranche d'âge de 0 à 18 ans. Laurence VIGNON, tu le disais ce matin lorsque nous échangeons, il faudra évidemment croiser avec les compétences de l'agglomération, parce que la petite enfance est une compétence de l'agglomération. Pourquoi jusqu'à 18 ans ? Parce que nous englobons le temps de l'adolescence, ce qui est intéressant pour une ville, pour une commune. Nous pourrions nous dire que nous nous en tenons à 12 ans parce que le collège est de la responsabilité du Conseil départemental et les lycées de la Région, mais nous pensons qu'il y a un temps important, qui est celui de l'adolescence. Nous voyons qu'il y a des adolescents qui vont très bien, mais aussi de la détresse chez certains autres, ce pour de nombreuses raisons, dont celle de l'addiction, mais qui n'est pas la seule. La parentalité est fortement mise à mal pour les adolescents. Nous savons bien faire l'accompagnement à la parentalité pour les jeunes enfants, mais l'accompagnement à la parentalité des adolescents, nous ne savons plus très bien faire. Notre Projet Éducatif Global va permettre de travailler ces questions et d'accompagner les parents d'adolescents pour viser une jeunesse plutôt sereine.

Voilà les points que je trouvais intéressant de venir préciser, à la fois dans le cadre du Projet Éducatif, de ses ambitions et de ce qui est nouveau. Merci Laurence VIGNON, merci Noémie, Sylvie et Gaëlle. Vous remercieriez bien les équipes pour ce projet. Comme nous disons dans le Sud, il nous tarde de voir le plan opérationnel, parce que nous ne doutons pas qu'il sera vraiment très intéressant. Merci à vous. »

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 29 juin 2023
Rapporteur :
Madame Christelle QUERE**

N° 4

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 07/07/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 07/07/2023
(accusé de réception du 07/07/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Projet de construction de la tribune de Penvillers sur la commune de Quimper -
Validation du pré programme, lancement du concours de maîtrise d'œuvre, désignation
du jury du concours de maîtrise d'œuvre et fixation du montant de l'indemnisation des
membres du jury**

Cette délibération s'inscrit dans la continuité de celles des 10 décembre 2020 et 23 juin 2022 qui présentaient le projet global de cité sportive de Penvillers. Elle vise plus particulièrement à retenir les modalités organisationnelles du jury de concours restreint contribuant à retenir l'équipe de maîtrise d'œuvre de la future tribune qui trouvera son implantation au droit du stade d'athlétisme dont la nouvelle piste sera livrée début novembre 2023.

La cité sportive de Penvillers constitue un projet structurant pour la ville de Quimper et particulièrement pour le quartier de Kerfeunteun. Il s'agit d'une part de doter ce site sportif d'équipements qualitatifs et mutualisables, et d'autre part de dynamiser le quartier par une meilleure intégration urbaine du site.

Le 23 juin 2022, les ambitions, la méthodologie et les différents niveaux d'intervention sur le site ont été précisés :

- Création d'un stade d'athlétisme avec une piste de 8 couloirs ;
- Déconstruction et reconstruction de la Tribune ;
- Schéma global d'aménagement.

Conformément aux engagements pris par le Conseil Municipal, dans la foulée de la déconstruction de la tribune dont 95% des déchets ont pu être réutilisés sur le site, le nouveau stade d'athlétisme sera opérationnel en novembre de cette année.

Parallèlement à ces travaux, les réflexions relatives au projet urbain du site et à la construction d'une nouvelle tribune se sont poursuivies en pleine concertation avec les futurs utilisateurs.

Il s'agit aujourd'hui d'entrer dans une seconde phase opérationnelle en organisant le concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une nouvelle tribune selon le programme synthétisé ci-après :

Le programme intègre les éléments suivants :

- Les espaces dédiés aux activités sportives du club d'athlétisme le club résidant de la tribune avec un niveau d'homologation nationale,
- L'accueil minimum de 1000 places de spectateurs,
- Construction d'une aire d'échauffement couverte avec 2 couloirs qui servirait également pour l'école d'athlétisme les jours de pluie,
- L'intégration d'un pôle de salles d'activités, ainsi que quelques locaux dédiés à des structures associatives,
- Les locaux dédiés aux services de la Ville de Quimper qui contribuent à l'exploitation et à l'entretien du site de Penvillers,
- Récupération des eaux de pluie, développement du photovoltaïque, limitation de l'imperméabilisation des sols, bilan carbone réduit par apport de matériaux biosourcés, le projet devra également se montrer exemplaire dans son approche environnementale.

L'ensemble de ces éléments entraîne la nécessité de construire 1750 m² de surface utile (2 370 m² de surface de plancher).

À ce stade, ces surfaces n'intègrent pas d'espaces dédiés à l'activité football. Pour autant, à l'issue de ces travaux, l'ensemble des bâtiments modulaires, neufs qui viennent d'être installés et qui le seront prochainement pour la pratique de l'athlétisme seront ensuite affectés aux clubs de football dans l'attente de l'élaboration d'un schéma des grands terrains de sports.

Tableau de synthèse :

Attribution		Locaux	Nombre	Surf unit en m ²	Surf tot en m ²	Localisation	
Batiment tribune + vestiaire	QA	Bureaux/accueil	2	15	30	R+1	
		Stockage admin	1	15	15	R+1	
		Stockage sportif Club et Scolaire	3	30	90	RDC	
	Athlétisme pour niveau national	Vestiaires Collectifs + douches	4	50	200	RDC	
		infirmerie	1	16	16	RDC	
		chambre d'appel	1	25	25	RDC	
		Local Antidopage	1	35	35	RDC	
		Bloc Technique : poste de direction / régie animation	1	20	20	R+1	
		tour de chronomètre (=local caméra photo finish + poste de travail de traitement)	1	10	10	R+1	
	Agents	Vestiaires + douches + sanitaires	2	20	40	rdc	
		bureau	4	15	60	R+1	
		local de pause	1	30	30	R+1	
		Local Tec Garage BAT667	1	80	91	RDC	
		stockage	1	45	45	RDC	
	Communs	Musculation	1	100	100	R+1	
		Réunions/club house	1	120	120	R+1	
		sanitaires sportifs H/F	2	15	30	RDC	
		sanitaires publics H/F	2	15	30	RDC	
		Buvette + stockage	1	20	20	RDC	
		Guichet	1	6	6	RDC	
	KAS	bureau	2	15	30	RDC	
	surface totale Bat tribune					1043	
	Activités gymniques /sport Santé	Salle d'activité 1	1	200	200	RDC	
		Salle d'activité 2 Et 3	1	200	200	R+1	
		Stockages	2	15	30	R+1	
		Vestiaires individuels	2	80	160	RDC	
sanitaires sportifs H/F		2	15	30	R+1		
surface totale					620		
Locaux techniques	Chaufferie	1	25	25	RDC		
	local poubelle	1	10	10	RDC		
	Local CTA	1	25	25	RDC		
	Local sonorisation	1	6	6	RDC		
	local VDI	1	2	2	R+1		
	local ménage	2	7	14	RDC		
	local TGBT	1	5	5	RDC		
Surfaces totales					87		
Espaces extérieurs	tribune 1000 places	1	600	600	ext		
	piste d'échauffement athlétisme 2 couloirs	1	315	315	ext		
	Surfaces totales					915	
TOTAL BAT TRIBUNE PISTE ATHLE surfaces utiles					1750		

Sur la base des éléments de programmation, le lancement d'un appel à candidatures a pour objectif de retenir la future équipe de maîtrise d'œuvre fin 2023 afin de programmer un début des travaux fin 2025 pour une livraison mi 2027.

Concernant la procédure de choix du maître d'œuvre, il est proposé le lancement d'une procédure de concours restreint en application des articles R. 2162-15 à R. 2162-21 du code de la commande publique sur la base du programme entraînant un montant prévisionnel des coûts travaux bâtiment de 5,5 M€ HT (valeur juin 2023).

Le lauréat sera choisi parmi quatre candidats admis à présenter une offre par le pouvoir adjudicateur, après avis d'un jury composé conformément aux articles R. 2162-22 à R. 2162-26 du Code de la commande publique.

Le jury a pour mission d'apporter au maître d'ouvrage un avis collégial averti, fondé sur l'expérience et le professionnalisme des personnes qui le composent, pour la sélection des candidats puis pour le choix du meilleur projet.

L'article R2162-24 du code de la commande publique énonce que « les membres élus de la commission d'appel d'offres font partie du jury ».

Il est néanmoins proposé d'élire une commission d'appel d'offres propre à cette procédure qui siègera en tant que jury de concours, conformément à l'article L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Il appartient au conseil municipal de procéder à l'élection, à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants pour la constitution du jury.

Le jury sera présidé par la maire ou son représentant.

Par ailleurs, en application de l'article R2162-22 du code de la commande publique, au moins un tiers des membres du jury doit posséder la qualification ou une qualification équivalente à la qualification professionnelle exigée des candidats. Ces personnes seront désignées par la maire de Quimper.

Si une seule liste est présentée comme les dispositions de l'article L.2121-21 du CGCT le prévoient, elle doit satisfaire à l'obligation de représentation proportionnelle au plus fort reste de manière à permettre l'expression pluraliste des élus lorsqu'une telle pluralité existe au sein de l'assemblée délibérante.

Le dépôt des listes s'effectue dans les conditions fixées par l'assemblée délibérante (article D.1411-5 du CGCT).

L'élection des membres se déroule au scrutin secret sauf si l'assemblée délibérante décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret (article L.2121-21 du CGCT). Dans tous les cas, chaque membre de l'assemblée délibérante s'exprime en faveur d'une liste, entière, sans panachage ni vote préférentiel.

Si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement dans l'ordre de la liste le cas échéant et il en est donné lecture par le président de l'assemblée délibérante (article L.2121-21 du CGCT).

Par ailleurs, dans le silence des textes, il appartient au conseil municipal de définir les modalités de remplacement des membres de la CAO dans l'hypothèse où certains d'entre eux démissionneraient.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 – d'approuver le pré-programme de travaux et l'enveloppe prévisionnelles affectée aux travaux fixée à 5,5 M€ H.T. (valeur juin 2023) ;
- 2 -d'autoriser madame la maire à mener à son terme la consultation de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un nouvel équipement-tribune sur la base d'un concours restreint tel que précédemment exposé et sur la base des éléments de programmation joints ;
- 3 - de prévoir l'indemnisation des quatre candidats admis à présenter une offre pour un montant maximal de 25 000 € HT ;
- 4 - de prévoir l'indemnisation des membres du jury, extérieurs à la collectivité, dans la limite de 800 € HT par réunion, les frais de déplacement étant en sus ;
- 5 - d'autoriser madame la maire à lancer toutes les démarches, signer l'ensemble des documents, actes, contrats qui seraient nécessaires à l'ensemble de la mise en œuvre du projet, à solliciter toutes les autorisations, notamment d'urbanisme relatifs à cette opération et à déposer le permis de construire de la future tribune ;
- 6 - conformément à l'article D.1411-5 du CCGT du dépôt immédiat des listes candidates pour siéger au jury de concours.

Une seule liste ayant été déposée après appel de candidatures, conformément aux dispositions de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, les nominations ont pris effet immédiatement, dans l'ordre de la liste, et il en a été donné lecture par madame la maire. La composition du jury de concours s'établit ainsi :

Membres titulaires :	
1	Bernard JASSERAND
2	Françoise DORVAL
3	Jacques LE ROUX
4	David LESVENAN
5	Philippe CALVEZ
Membres suppléants :	
6	Noémie PUILLANDRE-COLLARD
7	Yvonne RAINERO
8	Gérard QUIDEAU
9	Françoise RICHARD
10	Annaïg LE MEUR

Enfin, après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, qu'il sera pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la CAO siégeant comme jury de concours par le suppléant venant immédiatement après le dernier titulaire. Il sera procédé au renouvellement intégral de la CAO en cas d'impossibilité de pourvoir au remplacement des membres titulaires.

Débats relatifs au rapport n°4 :

Mme QUERE : « C'est un rapport pour valider le lancement du concours de maîtrise d'œuvre et la désignation du jury de la future tribune. Penvillers est un site emblématique du quartier de Kerfeunteun, sur lequel nous portons des ambitions conséquentes, tant pour le milieu associatif que sur les futurs espaces dédiés aux habitants, et pour la pratique libre.

Le premier volet du projet était la création de la piste, qui est actuellement en plein ouvrage. J'ai récemment visité le chantier et j'ai pu constater que le tas de béton qui avait été concassé lors de la démolition de la tribune n'était plus là. Il a servi au terrassement de la future piste. Ainsi, 95 % des déchets ont pu être réutilisés. À ce jour, nous tenons vraiment le calendrier pour la livraison de la piste, prévue fin octobre, début novembre.

Le second volet du projet qui nous concerne aujourd'hui est le concours de maîtrise d'œuvre de la nouvelle tribune. Un travail a été réalisé avec les clubs via la commission extramunicipale, notamment sur l'articulation des besoins de chaque structure. En ce qui concerne les activités d'athlétisme en lien avec la piste d'homologation nationale, nous avons travaillé un cahier des charges avec les instances (Ligue de Bretagne d'Athlétisme).

Ce programme comporte différents éléments. Nous avons des espaces dédiés aux activités sportives, et notamment le club d'athlétisme, résident de la future tribune. Le dossier d'homologation nationale est en lien avec la piste, qui sera également homologuée à ce niveau de compétition. L'accueil minimum est de 1 000 places de spectateurs, ce qui est le minimum pour l'homologation. Lors des grandes compétitions, nous pourrions évidemment rajouter des modules complémentaires en bout de tribune et sur les pourtours de la piste. Nous avons également une aire d'échauffement de deux couloirs qui permettra aux enfants des écoles d'athlétisme de continuer à s'entraîner les jours de pluie. Un pôle de salle d'activité a été intégré pour les associations qui étaient déjà pratiquantes dans l'ancienne tribune, ainsi que des locaux dédiés aux services de la ville, qui contribueront à l'entretien du site.

En ce qui concerne nos politiques de transition écologique, une cuve de récupération d'eau de pluie de 45 m³ a été installée au centre de la future piste. Une deuxième sera installée près de la tribune, qui pourra servir à l'alimentation du réseau sanitaire et à l'arrosage extérieur.

Nous serons également attentifs aux aires de stationnement en maintenant le maximum de surface végétale. L'exposition du site et de la toiture est aussi intéressante pour travailler un projet autour du photovoltaïque.

En termes de surface, nous sommes à 1 700 m², 250 m² supplémentaires de surface utile par rapport à l'ancienne tribune, avec une enveloppe budgétaire de 5,5 millions d'euros HT. Pourquoi davantage de surface ? D'une part parce qu'il y avait une saturation des salles d'activité au-delà de plus de 40 heures d'utilisation hebdomadaires. D'autre part, il s'agissait de répondre au sport santé via un espace dédié. C'est une pratique en plein essor dont les clubs se sont accaparés, et nous voulons vraiment les encourager à aller dans ce sens. Il y avait également un déficit de rangement dans les salles, avec un positionnement des équipements un peu anarchiques, notamment le florissement des containers sur le site, ce qui n'était pas très esthétique.

Nous voulons encore encourager le développement de la pratique libre. Un vestiaire sera dédié à cela, indépendant et autonome, qui contribuera également à un développement de cette pratique, à laquelle je tiens beaucoup, parce que le sport, c'est pour tous et c'est partout.

En concertation avec le Quimper Kerfeunteun Football Club (QKFC), il a été décidé de ne pas intégrer les locaux foot dans la tribune. C'était un souhait du club de concentrer l'activité footballistique près de ses créneaux, près de son terrain. En parallèle, un schéma directeur des terrains de grands jeux démarrera à la rentrée pour étudier ces besoins et probablement programmer les futurs investissements par rapport à ces terrains.

En termes de calendrier, nous sommes sur un concours de maîtrise d'œuvre fin 2023 et un début des travaux fin 2025, avec une livraison de l'équipement mi 2027. Je crois qu'il faut désigner le concours, Isabelle ASSIH. »

Mme ASSIH: *« Oui, tout à fait. Je ne sais pas si vous voulez que nous échangions d'abord autour du rapport. Est-ce que quelqu'un souhaite intervenir sur le rapport ? Je ferai ensuite les propositions de candidats. »*

M. FONTAINE: *« Qu'entends-tu par pratique libre ? Les vestiaires libres, est-ce que ce sont des vestiaires ouverts 24h/24h avec la douche ? »*

Mme QUERE : *« Ce sont les personnes qui vont faire du sport entre 12 heures et 14 heures, un footing par exemple. Penvillers pourra peut-être également accueillir de la gymnastique de plein air ou ce genre de choses. Il s'agit de pouvoir donner la possibilité aux gens, notamment ceux qui pratiquent le sport entre 12 heures et 14 heures, d'avoir accès aux douches. Par exemple, nous n'avons que deux douches à la mairie. Si nous étions une vingtaine à aller faire du sport entre 12 heures et 14 heures, ce serait compliqué. Ce vestiaire sera donc en autonomie, probablement via une solution digitale qui donnera un accès. Cela permettra également à la collectivité de contrôler qui s'y rend. »*

M. FONTAINE : *« D'accord, il y aura donc un petit contrôle. »*

Mme QUERE : *« Bien sûr. »*

Mme ASSIH : *« Pas d'inquiétude. Il faudra surtout réglementer les accès, que ce soit aux vestiaires pour la pratique libre, mais également à la piste. Tout cela se travaillera, mais nous prévoyons déjà ce qu'il permettra.*

Je vais vous faire la proposition des candidats. Concernant cette proposition de désignation des membres du jury de concours de maîtrise d'œuvre pour la tribune de Penvillers, je vous propose Bernard JASSERAND, Françoise DORVAL, Jacques LE ROUX et David LESVENAN en membres titulaires, et Noémie PUILLANDRE-COLLARD, Yvonne RAINERO, Gérard QUIDEAU et Françoise RICHARD en membres suppléants. En tant que cinquième membre titulaire, je vous Philippe CALVEZ, et en membre suppléant, Annaïg LE MEUR. Êtes-vous d'accord pour que nous votions sans passer par le bulletin secret ?

Nous avons sept points dans la délibération. Je propose de tous les faire passer en même temps pour le vote, y compris les propositions de désignation. Cela vous convient-il ou souhaitez-vous que je procède par vote séparé des différents points ? »

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 juin 2023
Rapporteur :
Madame Laurence VIGNON

N° 5

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 07/07/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 07/07/2023 (accusé de réception du 07/07/2023)

Acte original consultable au service des assemblées

Hôtel de Ville et d'agglomération

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Subventions aux associations culturelles - année 2023

Il est proposé d'attribuer des subventions aux associations culturelles pour un montant total de 69 649 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire :

1 – à verser, au titre de l'année 2023, sur la ligne comptable n° 6574.810.33, les subventions détaillées par bénéficiaire dans le tableau ci-dessous, pour un montant total de **69 649 €**.

Associations	Objet de la subvention	Montants
CULTURE BRETONNE		
Bagad ar Meilhoù Glaz	Frais de fluides	2 770 €
Bagad Kemper	Fonctionnement	3 313 €
Ti Ar Vro Kemper	Fonctionnement - Complément	5 016 €
IMAGE		
Polarité[s]	Frais de gestion du Novomax	58 550 €

2 – à signer les avenants venant modifier les conventions financières entre la ville de Quimper et les associations Polarité[s] et Ti Ar Vro.

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 29 juin 2023
Rapporteur :
Madame Laurence VIGNON**

N° 6

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 07/07/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 07/07/2023
(accusé de réception du 07/07/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Conservatoire de musique - Grille tarifaire des droits d'inscription dès septembre 2023

Le Conservatoire Musique Théâtre de la ville de Quimper est amené à revaloriser le montant de ses droits d'inscription.

La tarification du Conservatoire se fait par application du quotient familial suivant, correspondant aux revenus indiqués pour une famille avec 2 enfants :

Tranche	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Quotient familial (CAF)	< 410 €	410 à 492 €	493 à 575 €	576 à 673 €	674 à 760 €	761 à 877 €	878 à 1 061 €	1 062 à 1 411 €	1 412 à 1 704 €	1 705 à 2 561 €	> 2 562 €
Revenus mensuels	< 1 230€	1 230€ à 1 476€	1 477€ à 1 725€	1 726€ à 2 019€	2 020€ à 2 280€	2 281€ à 2 631€	2 632€ à 3 183€	3 184€ à 4 233€	4 234€ à 5 112€	5 113€ à 7 683€	> 7 683€

Il est proposé au conseil municipal d'adopter les tarifs suivants à compter de septembre 2023 :

Concernant les tarifs 1 à 4 (avec application de quotient familial) :

Tranche 1 à Tranche 3 : pas d'augmentation

Tranche 4 à Tranche 6 : augmentation de 3%

Tranche 7 à Tranche 10 : augmentation de 6%

Tranche 11 : augmentation de 7%

Concernant les tarifs 5 à 6 (sans application de quotient familial) :

Augmentation de 6%.

La répartition des élèves par niveau de quotient s'établit ainsi pour 2023 :

Tranche	Nbr de familles	Pourcentage
T1	28	5,37%
T2	12	2,30%
T3	12	2,30%
T4	24	4,61%
T5	15	2,88%
T6	22	4,22%
T7	32	6,14%
T8	76	14,59%
T9	57	10,94%
T10	72	13,82%
Max.	171	32,82%
Total familles	521	100,00%

S'ajoutent à ceux-ci 72 élèves en classe CHAM du collège Max Jacob du quartier prioritaire.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'adopter la nouvelle grille tarifaire du Conservatoire applicable dès septembre 2023 ainsi que les dispositions tarifaires et administratives qui s'y attachent telles que décrites en annexe.

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 29 juin 2023
Rapporteur :
Madame Laurence VIGNON**

N° 7

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 07/07/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 07/07/2023 (accusé de réception du 07/07/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Convention de partenariat Ville de Quimper - Conservatoire de musique avec le Théâtre de Cornouaille-Scène nationale

La commune de Quimper, au travers de son Conservatoire Musique Théâtre, s'associe avec le Théâtre de Cornouaille – Scène nationale de Quimper pour développer ensemble des projets à visée pédagogique, éducative, artistique et culturelle au profit des élèves du Conservatoire.

Ce partenariat répond à une volonté d'accompagner les élèves du conservatoire dans un parcours complémentaire à la formation donnée au sein de l'établissement. Ce parcours s'inscrit dans le cadre d'un dispositif intitulé « Parcours du spectateur », qui s'appuie sur les ressources du territoire en termes de diffusion artistique et plus particulièrement celles du Théâtre de Cornouaille, de sa saison de diffusion professionnelle et de son travail avec les artistes programmés.

La convention de partenariat, annexée à la présente délibération, conclue pour trois années (jusqu'en juillet 2026) régit les modalités, conditions et responsabilités des parties. Toute modification des conditions ou modalités d'exécution fera l'objet d'un avenant soumis à l'approbation du conseil municipal.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - d'approuver la convention de partenariat 2023-2026 ;
- 2 - d'autoriser madame la maire à la signer.

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 29 juin 2023
Rapporteur :
Madame Laurence VIGNON**

N° 8

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 07/07/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 07/07/2023 (accusé de réception du 07/07/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Convention de souscription - Aide au financement des travaux du théâtre Max Jacob

Dans le cadre de la réhabilitation du Théâtre Max Jacob, la ville de Quimper s'appuie sur la Fondation du patrimoine afin de lancer un appel aux dons.

La ville de Quimper prévoit de mener des travaux de restauration du Théâtre Max Jacob. Le chantier, qui démarrera en automne 2023, vise notamment à retrouver la qualité patrimoniale du lieu ternie par des dégradations extérieures et intérieures. Le coût des travaux d'ordre patrimonial s'élève à 1 449 531 € HT € hors taxes.

Cette opération peut faire l'objet de subventions de la part de l'Etat, du conseil régional et du conseil départemental pour les parties protégées, à savoir les façades et toitures, inscrites au titre des monuments historiques. Afin de soulager le reste à charge de la ville, estimé *a minima* à un million d'euros, il est proposé de lancer une souscription publique.

La ville, par son service ville d'art et d'histoire, peut s'appuyer sur la Fondation du patrimoine qui organise des campagnes d'appel aux dons. Cette mobilisation du mécénat populaire permet à toutes les personnes attachées à la valorisation du patrimoine d'apporter une contribution financière à un projet spécifique, tout en bénéficiant d'une réduction d'impôt.

Une convention formalise le partenariat entre la ville de Quimper et la fondation du patrimoine pour le recours au financement participatif ou "*crowdfunding*" au travers d'une campagne de souscription publique.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire à lancer une souscription publique pour les travaux du Théâtre Max Jacob en signant la convention applicable au projet.

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

—————
Séance du 29 juin 2023
Rapporteur :
Madame Laurence VIGNON

N° 9

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 07/07/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 07/07/2023
(accusé de réception du 07/07/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Prolongation de la convention de partenariat entre la Ville de Quimper/Conservatoire de musique et le collège Max Jacob, relative à l'organisation des classes CHAM - avenant n°2

—————

La convention de partenariat entre la ville et le collège Max Jacob relative à l'organisation des CHAM (Classe à Horaires Aménagés Musique) pour la période 2020-2023 arrive à échéance le 30 août 2023, il convient de la renouveler pour prolonger les conditions du partenariat.

Compte tenu de la réécriture du projet d'établissement du Conservatoire Musique Théâtre, il est proposé de prolonger la convention d'un an supplémentaire.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - d'approuver l'avenant n°2 à la convention de partenariat ;
- 2 - d'autoriser madame la maire à le signer.

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

—————
Séance du 29 juin 2023
Rapporteur :
Madame Laurence VIGNON

N° 10

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 07/07/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 07/07/2023
(accusé de réception du 07/07/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Avenant à la convention de partenariat entre la commune de Quimper et l'Office de tourisme

—————

Une convention de partenariat a été établie entre la ville de Quimper et l'Office de Tourisme. Un avenant permet de préciser les modalités de la commercialisation des visites.

La convention entre la ville de Quimper et l'Office de Tourisme de Quimper Cornouaille définit le partenariat pour l'organisation des visites et activités de médiation, la promotion et la commercialisation de l'offre culturelle, la production et la diffusion de contenus et d'outils de valorisation, pour la période 2023 à 2027.

Cette convention prévoit que l'Office de Tourisme commercialise, pour le compte de la Ville de Quimper et sur la base des tarifs délibérés en conseil municipal, les visites touristiques à destination des individuels. Sont concernées par cette billetterie, les visites dont le départ a lieu à l'Office de Tourisme afin de permettre une meilleure identification par le public touristique.

Un avenant est établi afin de préciser les modalités de la commercialisation des visites ville d'art et d'histoire, par l'Office de Tourisme.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire à signer l'avenant n°1 à la convention de partenariat entre la ville de Quimper et l'Office de tourisme de Quimper Cornouaille.

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 juin 2023
Rapporteur :
Madame Laurence VIGNON

N° 11

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 07/07/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 07/07/2023 (accusé de réception du 07/07/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Convention de partenariat entre la Ville de Quimper/service Ville d'Art et d'Histoire et le Comité de Quimper du Secours populaire français - année 2023

La ville de Quimper considère l'accès à la culture comme un droit fondamental pour chacun et notamment pour ceux et celles qui en sont le plus éloignés. Quimper, Ville d'Art et d'Histoire, poursuit l'ambition de permettre à chaque Quimpérois, chaque visiteur, de s'approprier l'histoire et le patrimoine de la ville pour mieux l'habiter, l'apprécier, la comprendre. Dans cette mission, la ville se veut également partenaire des acteurs associatifs qui œuvrent auprès de tous les publics et tient à les soutenir dans leur action bénévole qui complète celle de la collectivité pour faire vivre la solidarité, le lien social et le respect de la personne.

Une collaboration a été engagée depuis 2020 avec le Secours Populaire Français afin d'élargir l'accès à la culture pour les personnes accueillies par le Comité de Quimper. Une convention annuelle leur a permis de suivre chaque année un programme d'activités dédiées et adaptées, en compagnie d'une guide conférencière du service de l'Animation du patrimoine.

La ville de Quimper et le Secours Populaire Français ont souhaité poursuivre leur coopération en adoptant de nouvelles modalités afin d'impliquer davantage d'accueillis et de développer une offre plus inclusive. Il s'agit dorénavant de donner la possibilité aux accueillis du Secours populaire de participer aux activités « tout public » de la programmation du service Ville d'art et d'histoire à tarif préférentiel.

La présente convention définit les modalités du partenariat pour l'année 2023. A l'issue de cette deuxième année, l'évaluation des actions permettra de décider de la poursuite des actions.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire à signer la convention de partenariat avec le Secours Populaire Français, pour l'année 2023.

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 29 juin 2023
Rapporteur :
Madame Laurence VIGNON**

N° 12

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 07/07/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 07/07/2023 (accusé de réception du 07/07/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Adoption des tarifs du musée des Beaux-Arts applicables à compter du 1er juillet 2023

Le musée des Beaux-Arts propose aux visiteurs des tarifs attractifs, mais qui n'ont pas été revalorisés depuis plus de dix ans. Or, la hausse des prix importante, qui a débuté en 2021, qui s'est accéléré en 2022 et qui se poursuit en 2023, conduit à une réflexion sur la politique tarifaire du musée.

Afin de maintenir la qualité des prestations du musée des Beaux-Arts, tout en prenant en compte le pouvoir d'achat des usagers, plusieurs nouveaux éléments sont proposés dans cette grille tarifaire :

- une augmentation (tenant compte des recommandations de la lettre de cadrage), ce qui rapprocherait les tarifs du musée des Beaux-Arts de ceux des autres musées du territoire ;
- la gratuité de l'entrée du musée pour l'ensemble des jeunes de moins de 26 ans, ainsi que cela se pratique dans les musées nationaux, permettant une plus grande accessibilité pour la jeune génération, notamment les étudiants ;
- des tarifs inchangés pour les établissements scolaires afin de favoriser l'accès à la culture de tous, dès le plus jeune âge ;
- la gratuité du musée le premier dimanche du mois, de septembre à juin (hors juillet – août), favorisant une accessibilité complète du public.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'adopter les tarifs du musée des Beaux-Arts tels qu'exposés ci-dessous :

I – Tarifs entrées

	2022-23	A/c du 01/07/233
Entrées individuelles		
Plein tarif	5,00	6.50
Tarif réduit : carte CEZAM, enseignants	3,00	4,00
Gratuit : <ul style="list-style-type: none"> - Moins de 26 ans, - Amis du musée des beaux-arts de Quimper, agents de la Ville de Quimper, de Quimper Bretagne Occidentale, du Centre Communal d'Action Sociale de Quimper et du Centre Intercommunal d'Action Sociale de Plogonnec ; - Demandeurs d'emploi sur présentation d'un justificatif de moins de 6 mois et bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA), sur présentation de l'attestation CAF, carte d'invalidité et son accompagnateur ; - Titulaires de la carte de presse, la carte ICOM, la carte annuelle Passeport culturel en Finistère, artistes / auteurs inscrits à l'URSSAF, la carte Bretagne Musées ; - Conférenciers des musées, des Monuments Historiques et des Villes d'Art et d'Histoire et guides interprètes nationaux et régionaux ; - Personnel des Offices de Tourisme et des Syndicats d'Initiatives du Finistère ; - Conservateurs et attachés de conservation membres de l'association des conservateurs des musées de France, sur présentation de la carte en cours de validité (AGCCPF) et carte Bretagne musée ; - Tous les visiteurs lors des manifestations nationales (Nuit des musées, Journées du patrimoine, week-end Télérama etc.) et le dimanche de clôture du Festival de Cornouaille ; - Tous les visiteurs le premier dimanche du mois entre le 1er septembre et le 30 juin. Les visites et animations mises en place sont également gratuites. 		
Entrées individuelles + visites guidées ou atelier		
Plein tarif	6,50	8,00
Tarif réduit : - de 26 ans, carte CEZAM et bénéficiaires de l'entrée individuelle gratuite	3,50	5,00
Ateliers et visites ludiques pour enfants - ateliers adultes handicapés	3,20	3.20
Entrées groupes à partir de 12 personnes		
Plein tarif, par personne	3,00	4,00
Gratuit : groupes 12 personnes hors temps scolaire : ALSH, périscolaire, cours d'arts plastiques Ville et QBO, élèves de l'EESAB Quimper, groupes institutionnels inférieurs à 12 (maisons de retraite, hôpitaux, handicapés, maisons de quartier, centres sociaux, délégations étrangères, jumelage), Instituts Médico Educatifs (IME). Accompagnateurs de groupes.	gratuit	gratuit
Entrées groupes + visites guidées - à partir de 12 personnes		
Plein tarif, par personne sur la base de 12 personnes	6,00	6.50
Forfait groupe inférieur à 12 personnes		78,00

Tarif réduit, par personne, groupes institutionnels inférieurs à 12 personnes (maisons de retraite, hôpitaux, handicapés, maisons de quartier, centres sociaux, délégations étrangères, jumelages, IME)	3,50	5,00
Gratuit : groupes hors temps scolaire ville et QBO (ALSH, périscolaire, cours d'arts plastiques), élèves de l'EESAB Quimper, nouveaux habitants de Quimper lors des visites organisées par la Ville, plus ou moins de 12 personnes.	gratuit	gratuit
Tarifs scolaires		
Entrée scolaire par classe : collège, lycée et enseignement supérieur	26,00	26,00
Entrée scolaire par classe : maternelle, primaire, adhérents au Passeport pour l'art	gratuit	gratuit
Entrée + Intervention par classe dans le cadre du dispositif classe musée	26,00	26,00
Entrée + Visite guidée par classe - QBO : maternelle, primaire, adhérents au passeport pour l'art	26,00	26,00
Entrée + Visite guidée par classe - hors QBO : maternelle, primaire et groupes hors temps scolaire (ALSH, périscolaire, cours d'arts plastiques, Centre d'éveil aux arts plastiques de Cornouaille (CEAPC), activités diverses,)	46,00	46,00
Entrée + Visite guidée par classe : collège, lycée et établissement supérieur	72,00	72,00
Forfait 3 entrées + visites guidées par classe - QBO : maternelle et primaire	52,00	52,00
Forfait 3 entrées + visites guidées par classe – hors QBO : maternelle et primaire	92,00	92,00
Autres prestations		
Adhésion au passeport pour l'Art	140,00	140,00
Location salle Lemordant - Soirée privée (tarif HT assujetti à TVA)	980,00	1040,00
Location salle Lemordant - Déjeuner privé (tarif HT assujetti à TVA)	490,00	520,00
Location fichier numérique haute définition	62,50	67,00
Forfait reproduction d'une œuvre de la collection – à partir de 100 exemplaires	216,00	229,00

II – Tarifs boutique

Remises spécifiques :

- Remise de 5% sur les produits vendus à la boutique pour les Amis du musée et les agents de la collectivité ;
- Remise de 33% sur les produits de la boutique vendus en nombre aux autres musées et aux associations d'Amis (Les Amis de Max Jacob etc.).

Les tarifs des frais de port sont alignés sur les « Tarifs Entreprise » en vigueur de la Poste.

L'ensemble des tarifs détaillés ci-dessus sera valable à compter du 1^{er} juillet 2023.

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 juin 2023
Rapporteur :
Madame Laurence VIGNON

N° 13

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 07/07/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 07/07/2023
(accusé de réception du 07/07/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Conventions d'objectifs 2023-2026 entre la commune de Quimper et des associations
culturelles**

Il est proposé de conclure avec plusieurs associations culturelles quimpéroises structurantes des conventions pluriannuelles d'objectifs appuyées sur leurs projets artistiques et culturels couvrant les quatre prochaines années.

Plusieurs conventions d'objectifs conclues avec des associations culturelles structurantes du territoire étant arrivées à échéance, il est proposé de signer, avec elles et leurs partenaires, de nouvelles conventions pour les quatre années à venir, 2023 à 2026.

À cette occasion, il est proposé d'élargir le cercle de ces conventions pluriannuelles d'objectifs à plusieurs autres acteurs associatifs dont l'engagement participe pleinement à la structuration de l'offre culturelle sur le territoire quimpérois, de façon à couvrir l'ensemble des champs artistiques et à identifier au moins un acteur structurant par domaine culturel.

Sur la base de leurs projets associatifs, culturels et artistiques, chaque association a élaboré ses axes de travail pour les quatre années à venir, en tenant compte des différentes priorités des politiques publiques culturelles menées tant par la ville de Quimper que par les autres partenaires institutionnels qui contribuent à leur financement, que ceux-ci soient ou non signataires des conventions d'objectifs.

Ainsi, au titre des orientations culturelles quimpéroises, les priorités suivantes ont pu être partagées :

- le soutien au développement des publics et à l'émergence artistique ;
- le développement de programmations exigeantes, de qualité et accessibles au plus grand nombre ;
- la mise en œuvre de conditions favorables à la permanence artistique et à la dynamique collective, entre acteurs et avec la collectivité ;

- l'ancrage territorial des structures culturelles, et leur contribution à l'attractivité du territoire.

D'autres priorités soutenues par d'autres partenaires ont pu être présentées par les acteurs dans leurs projets, selon qu'ils s'inscrivent en tant qu'acteurs ressources dans différents niveaux de territorialisation, qu'ils travaillent ou non dans le champ de la création, ou qu'ils développent d'autres types d'activités en résonance avec les orientations des autres collectivités ou de l'État.

Les associations engagées aujourd'hui dans la démarche sont les suivantes :

- Très Tôt Théâtre, qui voit le département, la région, et l'État s'engager dans la signature de sa nouvelle convention ;
- Les Polarités, pour une convention co-signée par le département et la région ;
- Gros Plan, dont la convention reste bilatérale ;
- L'OSCAC, pour une convention bilatérale ;
- Aprèm'Jazz, pour une convention bilatérale.

L'engagement financier de la ville de Quimper pour ces associations au titre de l'année 2023 s'établit à 1 041 197 euros.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire à signer les conventions pluriannuelles d'objectifs et leurs avenants avec les associations suivantes :

- Très Tôt Théâtre ;
- Les Polarités ;
- Gros Plan ;
- L'OSCAC ;
- Les Aprèm'Jazz.

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 29 juin 2023
Rapporteur :
Madame Laurence VIGNON**

N° 14

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 07/07/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 07/07/2023 (accusé de réception du 07/07/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Tarifs 2023/2024 des accueils périscolaires et extrascolaires

Il s'agit de proposer les tarifs applicables à compter du 1^e septembre 2023 pour les accueils périscolaires et extra scolaires et la modification du règlement administratif et financier des accueils périscolaires et de la restauration dans les écoles publiques.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - de maintenir les tarifs en vigueur pour les accueils périscolaires et extra scolaires (pas d'augmentation par rapport aux tarifs appliqués depuis le 1^{er} janvier 2022) tel qu'il est précisé ci-dessous ;
- 2 - d'adopter le nouveau règlement administratif et financier des accueils périscolaires et de la restauration dans les écoles publiques dont les évolutions sont présentées ci-dessous.

Tarifs des services périscolaires et extrascolaires : applicables au 1er septembre 2023

Tranche	Accueils périscolaires (garderies)		Restaurant scolaire	
	Tarif journée (matin et soir ou soir uniquement)	Matin	Repas (élèves souscrivant un abonnement)	Encadrement (enfants devant suivre un régime alimentaire)
1	0,20 €	0,10 €	0,50 €	0,00 €
2	0,43 €	0,20 €	0,83 €	0,11 €
3	0,66 €	0,44 €	1,38 €	0,22 €
4	1,14 €	0,57 €	1,91 €	0,37 €
5	1,79 €	0,68 €	2,46 €	0,47 €
6	2,33 €	0,84 €	3,07 €	0,64 €
7	2,43 €	1,00 €	3,58 €	0,74 €
8	2,71 €	1,22 €	3,97 €	0,87 €
9	2,87 €	1,46 €	4,27 €	0,97 €

10	2,98 €	1,65 €	4,52 €	0,97 €
11	3,37 €	1,96 €	4,77 €	0,97 €
Non Quimpérois	4,05 €	2,23 €	5,28 €	1,21 €
Assistants familiaux	0,43 €	0,20 €	0,83 €	0,11 €

Accueils de loisirs				
Tranche	Journée avec repas	Demi-journée sans repas	Journée avec panier repas (enfant devant suivre un régime alimentaire) ou sans repas	Camps
1	3,40 €	1,48 €	2,72 €	7,41 €
2	7,31 €	3,36 €	5,85 €	15,30 €
3	8,28 €	3,74 €	6,62 €	16,94 €
4	9,15 €	4,24 €	7,32 €	18,18 €
5	10,72 €	4,95 €	8,57 €	19,19 €
6	12,57 €	5,23 €	10,06 €	22,52 €
7	15,29 €	5,57 €	12,23 €	26,21 €
8	16,06 €	6,08 €	12,85 €	27,45 €
9	17,87 €	6,75 €	14,29 €	30,57 €
10	20,80 €	7,96 €	16,64 €	35,29 €
11	27,31 €	10,68 €	21,85 €	46,75 €
Non Quimpérois	30,03 €	14,48 €	24,02 €	54,54 €
Assistants familiaux	7,31 €	3,36 €	5,85 €	15,30 €

Tarifs	
Ticket repas enfant Quimpérois	4,97 €
Ticket repas enfant non Quimpérois	5,83 €
Ticket adultes Enseignants	7,31 €
Ticket adultes Repas occasionnels	7,31 €
Correspondants ou visites scolaires Enfants	4,97 €
Correspondants ou visites scolaires Adultes (avec ticket)	5,83 €

Tranche	Quotients familiaux CAF* QUIMPEROIS			
1	Quotient familial < ou = à	409		
2	Quotient familial de	410	à	492
3	Quotient familial de	493	à	575
4	Quotient familial de	576	à	673
5	Quotient familial de	674	à	760

6	Quotient familial de	761	à	877
7	Quotient familial de	878	à	1 061
8	Quotient familial de	1 062	à	1 411
9	Quotient familial de	1 412	à	1 704
10	Quotient familial de	1 705	à	2 561
11	Quotient familial ≥ à	2 562		
	NON QUIMPEROIS			
	Assistants familiaux			

* Calcul du quotient familial si non allocataire de la CAF :

$$QF = \frac{\text{Revenus de la famille}}{(\text{Nombre de parts} \times 12)}$$

Le revenu de la famille est composé du montant total des revenus sans abattement et des prestations familiales, y compris allocations logement. Les pensions alimentaires versées sont déduites des revenus de la famille

Le calcul des parts est le suivant : pour un couple ou une personne isolée : 2 parts ; pour le premier enfant à charge (au sens des prestations familiales) : 1/2 part; pour le deuxième enfant : 1/2 part; pour le troisième enfant : 1 part; par enfant supplémentaire ou par enfant handicapé : une demi-part

Modification du règlement administratif et financier des accueils périscolaires et de la restauration dans les écoles publiques

Thématiques	Ancien règlement	Nouveau règlement	Observations
Délai annulation réservation à la cantine	8 jours	48 heures	Plus de souplesse pour les familles Pour le service, une meilleure gestion des familles en planning variable
Absence sans motif	Le 1er repas facturé à chaque absence	Aucun repas facturé si respect du délai d'annulation	Moins pénalisant pour les familles
Absence pour raison médicale	Le 1er repas facturé à chaque absence	Aucun repas facturé sur présentation d'un certificat médical ou équivalent	Cohérence avec le règlement de l'accueil de loisirs
Contestation / erreur de facturation	Pas de délai	Délai fixé à 4 mois à partir de la fréquentation	Pour le service, une meilleure gestion des réclamations
Acceptation du règlement	Signature de l'abonnement restauration vaut acceptation du règlement	Inscription aux activités vaut acceptation du règlement	Simplification des procédures
Suppression de l'annexe 2	-	-	Informations redondantes

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 juin 2023
Rapporteur :
Madame Laurence VIGNON

N° 15

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 07/07/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 07/07/2023 (accusé de réception du 07/07/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Convention d'objectifs de financement et de subvention de soutien aux formations au
BAFA et BAFD proposée par la CAF**

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) propose à la ville de Quimper de signer une convention d'objectifs et de financement « subvention de soutien aux formations au BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) et au BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur) ».

Dans le cadre de leur politique sociale familiale les CAF mènent un certain nombre d'actions. Celles-ci visent en particulier à soutenir le développement de l'offre d'accueil du jeune enfant en luttant contre les inégalités sociales et territoriales et en améliorant son efficacité mais aussi à soutenir les jeunes âgés de 12 à 25 ans dans leur parcours d'accès à l'autonomie.

Dans ce cadre la branche famille soutient le développement des offres de loisirs à destination des enfants. Ces accueils supposent des professionnels formés à l'animation, au travers de formations soutenues par les CAF.

Au-delà des aides individuelles versées aux stagiaires, le dispositif du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) permettait de soutenir les collectivités qui faisaient le choix de cofinancer les formations Bafa et Bafd afin de garantir les qualifications requises pour l'encadrement des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM). Issue des financements accordés précédemment au titre du CEJ, la subvention proposée par la CAF vise à :

- maintenir le soutien existant au financement des formations BAFA/BAFD par les collectivités signataires d'une convention territoriale globale ;
- harmoniser les montants de financement accordés sur un même territoire de compétence.

Les modalités de versement et de calcul de cette subvention sont précisées dans la convention qui sera signée pour une durée de 5 ans.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire à signer avec la CAF la convention d'objectifs et de financement « subvention de soutien aux formations au BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) et au BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur) ».

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 29 juin 2023
Rapporteur :
Madame Laurence VIGNON**

N° 16

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 07/07/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 07/07/2023 (accusé de réception du 07/07/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Subventions diverses

Il est proposé d'attribuer des subventions d'un montant de 20 600 € pour le secteur scolaire.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'attribuer plusieurs subventions pour un montant de 20 600 € au titre de l'année 2023 :

- 5 340 € au collège Max Jacob pour l'année scolaire 2022-2023, pour les 4 écoles du REP (il s'agit des écoles Kerjestin, Paul Langevin, Penanguer et l'école maternelle du Bourg de Penhars). Les écoles du REP peuvent utiliser ces crédits pour des activités ou achats complémentaires non pris en charge par la Caisse des Ecoles. Le collège est l'institution nommée par l'Education Nationale pour servir de structure comptable (imputation budgétaire : 6574 720 213) ;
- 1 255 € à chaque école privée sous contrat d'association (St Corentin, Ste Thérèse, Ste Bernadette, St Jean-Baptiste, St Joseph, St Julien, Notre Dame de Kéromnès), 2 510 € à l'école St Raphaël/St Charles(2 sites) et 3 765 € à l'école Diwan (3 sites), pour le développement d'Internet, soit un total de 15 060 € pour l'année scolaire 2022-2023 (imputation budgétaire : 6574 720 213) ;
- 200 € à la Délégation Départementale de l'Éducation Nationale (DDEN), pour son fonctionnement (imputation budgétaire : 6574 720 213). Les Délégués Départementaux de l'Education Nationale sont des bénévoles partenaires de l'Education Nationale. Nommés par la DASEN (Directrice Académique des Services de l'Education Nationale), ces délégués sont attachés à une ou plusieurs écoles. Leur indépendance leur permet d'avoir un rôle de médiation et de coordination entre les équipes pédagogiques, les parents d'élèves et la municipalité. Dans ce cadre, ils assistent aux conseils d'école. Les DDEN du secteur de Quimper sollicitent une subvention pour l'année 2023 afin de pouvoir assurer leurs missions avec efficacité.

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 juin 2023
Rapporteur :
Madame Laurence VIGNON

N° 17

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 07/07/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 07/07/2023 (accusé de réception du 07/07/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

'Loisirs pluriels' : subvention 2023

Depuis 2006 une convention triennale lie la ville de Quimper et l'association Loisirs Pluriel. La ville de Quimper met, gratuitement, à disposition de l'association des locaux mais apporte aussi son soutien financier. Une convention triennale a été signée en 2022. La participation financière de la ville est désormais calculée au regard du Bonus Territoire versé par la CAF dans le cadre de la CTG.

Fondé en 1992 à Rennes, Loisirs Pluriel s'est donné pour but de développer l'accès aux loisirs et vacances des enfants en situation de handicap et permettre ainsi à leurs parents de mieux concilier leurs temps de vie familiaux et professionnels. Organisé en Fédération, Loisirs Pluriel regroupe aujourd'hui 22 structures locales, implantées en Bretagne, Pays de Loire, Ile de France, Normandie et Pas de Calais. Implanté à Quimper depuis 2006, avec le soutien de la Ville, la CAF, le Conseil départemental et la CPAM, le centre Loisirs Pluriel de Quimper accueille chaque mercredi (de 8h à 19h) et lors des vacances scolaires, des enfants en situation de handicap et valides, âgés de 3 à 13 ans. Le centre a une capacité d'accueil d'une vingtaine de places par jour d'ouverture.

Cette initiative ne peut se pérenniser que si elle bénéficie d'une forte mobilisation des parents, d'une équipe de salariés en nombre suffisant et formés à l'accueil d'enfants en situation de handicap, et enfin du soutien des partenaires institutionnels, notamment des collectivités territoriales, dont la ville de Quimper qui accueille actuellement la structure dans les locaux de l'école publique primaire Léon Goraguer.

L'association connaît actuellement une période financière tendue et est en réflexion active sur son organisation, son développement tout en recherchant des financements complémentaires. Cette fragilité financière conjoncturelle est notamment liée à la branche ados qui est déficitaire. La commune de Quimper est engagée auprès de Loisirs Pluriels dans la démarche de stabilisation de l'association.

Les locaux sont mis gratuitement à la disposition de l'association. La participation financière de la Ville couvre, en partie, le financement du poste de directeur du centre, charges comprises.

La mairie de Quimper a confirmé son engagement en signant une convention triennale pour la durée 2022-2025.

Concernant la subvention de fonctionnement annuelle, il est proposé de retenir pour 2023 un montant maximal de 32000€. Le montant définitif versé par la collectivité tiendra compte du bonus territoire fixé et versé par la CAF à l'association en 2023 dans le cadre de la convention territoriale globale (entre 5000 et 7000 euros). Pour rappel, les financements Bonus Territoire perçus par les partenaires associatifs sont redistribués par la CAF à partir des subventions contrat enfance jeunesse auparavant perçues par la ville ; c'est pourquoi il est proposé de maintenir l'aide financière perçue par l'association en 2023 (ville + CAF) au même niveau qu'en 2021 (32 000 € Ville de Quimper), la ville compensant sa perte de recettes par une baisse de la subvention.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire à verser une subvention, pour l'année 2023, d'un montant maximal de 32 000 € (bonus territoire CAF à déduire).

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 29 juin 2023
Rapporteur :
Madame Laurence VIGNON**

N° 18

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 07/07/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 07/07/2023 (accusé de réception du 07/07/2023)

Acte original consultable au service des assemblées

Hôtel de Ville et d'agglomération

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

**Conception réalisation d'une aire de glisse urbaine sur le site de Créac'h Gwen -
Validation de l'enveloppe de l'opération et du montant de la prime à verser aux
candidats conformément à l'article R.2171-19 1° du Code de la commande publique.**

Une consultation sous la forme d'une conception réalisation a été publiée afin de permettre la réalisation d'une aire de glisse urbaine sur le site de Créac'h Gwen. Le présent rapport a pour objet de valider l'enveloppe de l'opération et le montant de la prime à verser aux candidats dans le cadre d'une procédure adaptée conformément à l'article R.2171-19 1° du Code de la commande publique.

Un projet de glisse urbaine à l'échelle de Quimper a été lancé en 2021. Ainsi, différents équipements vont être aménagés sur le territoire de la commune. Le parc de sport et de loisirs de Créac'h Gwen est une référence quant aux activités de plein air tant en loisirs qu'en compétitions.

Aussi, l'implantation de la nouvelle aire de glisse, suite au démontage de l'aire historique de la commune, a été acté sur le site de Créac'h Gwen.

Conformément aux besoins exprimés par la commission extramunicipale, le skatepark d'une superficie de 1 500 m², devra répondre aux multiples formes de pratique souhaitées : skateboard, trottinette, roller, BMX.

Attendue pour la fin d'année 2024, cette nouvelle aire de pratique devra permettre l'accueil simultané du pratiquant débutant comme expert.

L'enveloppe de l'opération est estimée à 650 000 €TTC (études et travaux compris).

Dans ce contexte, une consultation a été publiée en avril 2023 sous la forme d'un marché de conception-réalisation avec une rédaction demandant la production de scénario de niveau avant-projet.

En application de l'article R.2171-19 1° du Code de la commande publique, dès lors que les documents de la consultation du marché de conception réalisation prévoient la remise de prestations, il convient d'indiquer le montant de la prime versée aux soumissionnaires ainsi que ses modalités de réduction ou de suppression. En l'espèce, il est proposé de fixer le montant de la prime à hauteur de 1 500 € HT par candidat.

Sur cette opération, le nombre de candidatures conformes estimées se situe entre 3 et 5 ; représentant un budget estimatif maximum de 7 500 € HT.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - d'approuver l'enveloppe affectée à l'opération ;
- 2 - d'autoriser madame la maire à solliciter les éventuelles subventions et à signer tous les actes nécessaires à cette future réalisation ;
- 3 - de fixer le montant de la prime à 1 500 € HT par candidat ;
- 4 - d'autoriser madame la maire à verser la prime de 1 500 € HT à chaque candidat ayant présenté une offre conforme.

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 juin 2023
Rapporteur :
Madame Laurence VIGNON

N° 19

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 07/07/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 07/07/2023 (accusé de réception du 07/07/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Tarifs Ecole Municipale Multisports 2023-2024

La ville de Quimper porte une politique d'animation sportive destinée à encourager les Quimpérois à pratiquer une activité physique et sportive régulière, dès le plus jeune âge. A ce titre, il est proposé de reconduire le dispositif municipal « Ecole Municipale Multisports ».

L'Ecole Municipale Multisports est un dispositif permettant aux enfants âgés de 4 à 7 ans, résidant à Quimper, de s'initier, à un coût attractif, à une multitude d'activités sportives au travers d'une pratique sportive régulière (30 séances annuelles d'une heure).

Au cours de l'année scolaire 2022/2023, soixante-douze enfants ont pu chaque mercredi après-midi, au travers des activités sportives proposées (jeux d'opposition, sports collectifs, jeux de raquettes ...) développer cet attrait pour la pratique sportive.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire à :

1 - renouveler le dispositif Ecole Municipale Multisports pour l'exercice 2023-2024 ;

2 - fixer le tarif annuel d'inscription à 63 € par enfant, actant ainsi une hausse tarifaire de 5% par rapport à l'exercice précédent.

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 29 juin 2023
Rapporteur :
Madame Laurence VIGNON**

N° 20

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 07/07/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 07/07/2023 (accusé de réception du 07/07/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Convention de partenariat EPS à l'Ecole

Au travers d'un partenariat engagé avec l'Éducation Nationale depuis de nombreuses années dans le cadre du dispositif « EPS à l'école », la ville développe sa politique sportive visant à inciter les jeunes quimpérois à une pratique sportive régulière.

Cette convention de partenariat fixe les attributions de chacun des signataires, dans l'organisation des activités impliquant la participation d'intervenants extérieurs (éducateurs sportifs municipaux, associations sportives) dans le cadre des enseignements d'E.P.S. Elle vise notamment à en préciser les conditions et les modalités de mise en œuvre.

La ville de Quimper met à la disposition des écoles de la ville, des intervenants extérieurs visant à apporter une aide éducative aux enseignants dans le cadre d'activités physiques et sportives, en adéquation avec la programmation E.P.S. des enseignants.

Pour ce faire, en complément de la mise à disposition de ses propres éducateurs sportifs municipaux, la ville de Quimper conventionne d'une part avec les clubs nautiques locaux pour développer les activités nautiques, prioritairement auprès des élèves de cycle 3 (Centre Nautique Fouesnant Cornouaille et Club de Canoë-Kayak de Quimper Cornouaille), et d'autre part conventionne également avec les clubs d'activités dites « terrestres » pour en étoffer l'offre sportive proposée (Tennis Club Quimper, Sammy Skate Club de Quimper, Quimper Cornouaille Tennis de Table, Rugby Club Quimpérois, Judo Club Quimpérois, Skol Gouren Kemper, Escrime Quimper Cornouaille, Football Club Quimper Penhars, Grimpeurs de l'Odet Quimper Escalade, Union Jeanne d'Arc Phalange Basketball Quimper, Espoirs du Basket Quimper Cornouaille (féminin), Association Sportive Ergué Armel Basket, Quimper Volley 29, association sportive Golf de Kerbernez, Quimper Kerfeunteun football club (féminin), Ergué Quimper Handball).

Par ailleurs, la conduite de ce dispositif implique pour la ville de Quimper, le prêt de du matériel pédagogique nécessaire, la mise à disposition de ses installations sportives, ainsi que la prise en charge financière des coûts de transport des élèves sur les sites d'activités.

De plus, il est à noter que cette aide est apportée prioritairement à 4 écoles (Kerjestin, Paul Langevin, Penanguer et Edmond Michelet) et qu'un accent relatif au déploiement territorial du programme « Savoir Rouler à Vélo », est actuellement porté le service animation de la Direction des Sports dans le cadre de ce dispositif.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire à :

- 1 - verser les subventions en fonction du bilan des séances effectuées sur la période en question ;
- 2 - signer l'annexe à la convention de partenariat pour l'organisation d'activités dans le cadre de l'éducation physique et sportive, impliquant la participation d'intervenants extérieurs à l'Education nationale dans les écoles publiques, signée en septembre 2019 ;
- 3 - signer la convention type entre la ville et les associations.

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 juin 2023
Rapporteur :
Madame Laurence VIGNON

N° 21

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 07/07/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 07/07/2023 (accusé de réception du 07/07/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Aide à la pratique sportive 'Chèque du Petit Sportif' saison 2023-2024

La ville de Quimper a mis en place une politique d'animation sportive destinée à inciter les quimpérois, et notamment les jeunes, à une pratique sportive régulière. En ce sens, il est proposé de reconduire le dispositif municipal d'aide à la prise d'adhésion dans une association sportive quimpéroise, pour les enfants scolarisés en école élémentaire.

La collectivité a mis en place, depuis 2015, le « chèque du petit sportif », système d'aide à l'adhésion concernant toutes les associations sportives quimpéroises.

Ce dispositif s'adresse à l'ensemble des enfants scolarisés du CP au CM2, dont les parents, domiciliés à Quimper, ont un quotient familial situé dans les tranches 1 à 7 (quotient CAF inférieur à 1 061 €, sur présentation d'un justificatif de domicile et de quotient CAF).

Cette aide à l'adhésion, matérialisée par la délivrance d'un chèque d'un montant de 15 € délivré par la ville, est immédiatement déduite du prix de l'adhésion contractée auprès des associations sportives partenaires.

Ces dernières bénéficient ensuite d'un remboursement par la Ville, équivalent au nombre de chèques récupérés.

Il est à noter que cette aide ne peut porter annuellement que sur une inscription par enfant.

Lors de la saison sportive 2022-2023, 93 enfants ont pu bénéficier du dispositif.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1 - de reconduire le dispositif chèque du petit sportif pour l'année 2023-2024 ;

2 - d'autoriser madame la maire à signer les conventions de partenariat à intervenir avec les associations sportives.

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 29 juin 2023
Rapporteur :
Madame Laurence VIGNON**

N° 22

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 07/07/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 07/07/2023
(accusé de réception du 07/07/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Politique nautique scolaire - Renouvellement des conventions 2023-2024

La ville de Quimper conduit une politique d'animation sportive destinée à inciter les quimpérois et notamment les jeunes, à pratiquer une activité physique et sportive régulière.

Pour ce faire, la ville facilite la découverte des activités nautiques (voile et kayak) aux élèves de cycle 3 (CM1-CM2), au travers du conventionnement établi avec les acteurs du mouvement sportif local dans le cadre du dispositif « EPS à l'école ».

Ce conventionnement établi dès 2010 fixe les modalités de subventionnement accordées aux associations sportives nautiques partenaires (Centre Nautique Fouesnant Cornouaille, Club de Canoë-Kayak de Quimper Cornouaille) comme suit :

- Canoë Kayak : **1 980** séances maximum prises en compte ;

Sur un coût de revient de 11,45 € par élève, la ville apporte une subvention de **7,75 €** par élève. Le club prenant à sa charge 1,40 €, la part restant à la charge de l'école est de 2,30 € par enfant et par séance.

- Voile : **1 484** séances maximum prises en compte ;

Sur un coût de revient de 14 € par élève, la ville apporte une subvention de **9,22 €** par élève. La part restant à la charge de l'école est de 4,78 € par enfant et par séance.

Pour les trois écoles relevant du quartier prioritaire de la politique de la ville (Paul Langevin, Kerjestin et Penanguer) le restant à charge de 2,30€ par enfant et par séance pour

l'activité kayak et de 4,78 € par enfant et par séance pour la voile, sera pris en charge par la ville.

Le versement des subventions a lieu en une fois, à l'issue de l'année scolaire au vu du bilan (cycle automne + cycle printemps).

Les conventions de partenariat actuelles arrivant à échéance, il est proposé de signer les nouvelles conventions de partenariat avec le Centre Nautique de Fouesnant Cornouaille et le Club de Canoë kayak de Quimper Cornouaille pour l'année scolaire 2023-2024.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - d'accorder aux associations les subventions précisées ci-dessus ;
- 2 - d'autoriser madame la maire à signer les conventions à intervenir.

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 juin 2023
Rapporteur :
Madame Laurence VIGNON

N° 23

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 07/07/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 07/07/2023
(accusé de réception du 07/07/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Subventions Sportives de haut niveau collectif

Dans le cadre de sa politique de développement sportif, la ville de Quimper a mis en place un dispositif de soutien financier aux associations sportives de haut niveau collectif. L'enveloppe globale allouée s'élève à 484 200 €

Pour permettre aux clubs sportifs professionnels d'appréhender la pleine mesure des impacts suscités par les résultats récemment obtenus à l'issue de la saison sportive 2022/2023 (montée du Quimper Volley 29 en Ligue A féminine, montée du Quimper Cornouaille Tennis de Table en Pro A féminine, descente des Béliers de Kemper en Nationale 1 masculine), il proposé au conseil municipal de reconduire les montants de subventions accordées lors de l'exercice sportif précédent.

Dans l'attente de la redéfinition de leurs nouveaux projets sportifs, et de la consolidation des budgets prévisionnels associés, ces premiers versements leur permettront d'appréhender leur première partie de saison sportive 2023/2024. (*Compte 414-6574-711*).

- | | |
|---|-----------|
| - UJAP Quimper 29 (Basket National 1) | 253 200 € |
| <i>60% de la saison 2023/2024 (total : 422 000 €)</i> | |
| - versement n°1 : 253 200 € | |
| - versement n°2 : 168 800 € | |
|
 | |
| - Quimper Volley 29 Elite (Ligue A) | 204 000 € |
| <i>60% de la saison 2023/2024 (total : 340 000 €)</i> | |
| - versement n°1 : 204 000 € | |
| - versement n°2 : 136 000 € | |

- Quimper Cornouaille Tennis de Table (Pro A Féminine) 27 000 €
 - 60% de de la saison 2023/2024 (total : 45 000 €)*
 - versement n°1 : 27 000 €
 - versement n°2 : 18 000 €

Madame Marie-Pierre JEAN-JACQUES étant sortie de la salle (ne prenant part ni aux délibérations ni au vote), après avoir délibéré (47 voix pour), le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1 - d'accorder aux associations les subventions précisées ci-dessus ;

2 - d'autoriser madame la maire à signer les conventions avec les associations Les Béliers de Kemper (UJAP Quimper 29 SASP), Quimper Volley 29, et le Quimper Cornouaille Tennis de Table.

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 29 juin 2023
Rapporteur :
Madame Laurence VIGNON**

N° 24

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 07/07/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 07/07/2023
(accusé de réception du 07/07/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Subventions Sportives

Dans le cadre de sa politique de développement sportif, la ville de Quimper a mis en place des dispositifs thématiques de soutien financier aux associations sportives pour des activités ou des projets.

Les subventions proposées sont calculées après étude des dossiers déposés par les associations sportives et étayés par des justificatifs. L'enveloppe globale allouée s'élève à 14 900 €.

Subventions pour manifestations sportives

Compte 414-6574-711

Après étude des dossiers déposés par les associations sportives, la ville propose de répartir comme suit l'enveloppe 14 900 € :

- 3 800 € à l'association Kerfeunteun Animations Sportives, en complément de la subvention initiale versée pour l'organisation du 37ème Tour du Finistère cycliste, le 13 mai 2023 ;
- 2 000 € à l'association Colosse aux Pieds d'Argile, pour leurs actions de sensibilisation à destination des scolaires à lors de l'Open de Tennis de Quimper 2023 ;
*B.P. 2022 = N.C. Demandées 2022 = N.C. Versées 2022 = N.C.
B.P. 2023 = NC Demandées = 2 000 €*
- 2 000 € à l'association des Grimpeurs de l'Odet pour leur participation à l'organisation du Championnat de France vétérans et de la Coupe de France jeunes les 13 et 14 mai 2023 à la Halle des sports de Penhars ;
*B.P. 2022 = N.R. Demandées 2022 = N.R. Versées 2022 = 0
B.P. 2023 = 69 370 €. Demandées = 5 000 €*

- 500 € à l'association des Grimpeurs de l'Odet pour leur participation à l'organisation du Championnat départemental du 21 janvier 2023 et de l'Open régional à la Halle des sports de Penhars ;
B.P. 2022 = N.R. Demandées 2022 = N.R. Versées 2022 = 0
B.P. 2023 = 16 608 €. Demandées = 1 500 €

- 2 500 € à la Ligue de Bretagne de Sport Universitaire pour la participation à l'organisation du Championnat de France universitaire de football à 8 féminin, les 10 et 11 mai 2023 à Quimper ;
B.P. 2022 = N.R. Demandées 2022 = N.R. Versées 2022 = N.R.
B.P. 2023 = 39 172.92 € Demandées = 2 500 €

- 1 000 € à l'association Quimper Athlétisme pour la participation à l'organisation de la 16^{ème} édition de la course Elle et Lui le 1^{er} mai 2023 à Quimper ;
B.P. 2020 = 20 172 € Demandées 2020 = 1 500 €. Versées 2020 = 500 €
(pas d'édition en 2021 et pas de demande en 2022)
B.P. 2023 = 19 850 € Demandées = 1 500 €

- 600 € à l'association Quimper Cornouaille Tennis de Table pour la participation à l'organisation de son tournoi régional le 9 avril 2023 à la Halle des Sports d'Ergué Armel ;
B.P. 2022 = 3 448.03 € Demandées 2022 = 0 Versées 2022 = 0
B.P. 2023 = 5 950 € Demandées = 600 €

- 2 500 € à l'association Triathlon Quimper Cornouaille pour la participation à l'organisation du Triathlon du 18 mai 2023 au cœur de la Ville (allée de Locmaria - quai de l'Odet).
B.P. 2022 = 5 326 € Demandées 2022 = 2 500 € Versées 2022 = 2 500 €
B.P. 2023 = 5 326 € Demandées = 3 000 €

Madame Marie-Pierre JEAN-JACQUES étant sortie de la salle (ne prenant part ni aux délibérations ni au vote), après avoir délibéré (47 voix pour), le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1 - d'accorder aux associations les subventions précisées ci-dessus ;

2 - d'autoriser madame la maire à signer l'avenant et les conventions à intervenir.

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 juin 2023
Rapporteur :
Madame Laurence VIGNON

N° 25

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 07/07/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 07/07/2023
(accusé de réception du 07/07/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Attribution d'une subvention à l'association la Croix-Rouge- Unité locale de Quimper -
Formation aux premiers secours pour les 11-15 ans**

Dans le cadre de sa politique jeunesse à destination des 11-15 ans, la ville de Quimper lance une campagne d'initiation aux gestes qui sauvent (PSC1 et GQS), en partenariat avec la Croix-Rouge française de Quimper, durant toute l'année 2023. Au total 200 jeunes seront formés sur 2023. La commune de Quimper attribue à la Croix Rouge une subvention de 10 000€ pour organiser ces formations.

Afin de favoriser la citoyenneté à travers la promotion de la culture de la sécurité civile et l'éducation à la responsabilité, la ville de Quimper lance en 2023 une action inédite : contribuer au financement de formations aux gestes qui sauvent pour les 11-15 ans organisées par la Croix Rouge Française- Unité locale de Quimper.

L'objectif de cette campagne est de former 200 jeunes quimpérois sur l'année 2023. Il s'agit de la formation PSC1 et celle du « Gestes qui sauvent (GSQ) » qui sont plus adaptées aux 11-12 ans.

Il n'y a pas de pré-requis pour participer à ces formations : tout est basé sur l'apprentissage des gestes de premiers secours et la pratique de ceux-ci au cours de mises en situation tout au long de la journée.

Deux formations seront proposées, au choix, aux jeunes candidats :

1) Le PSC1 (Prévention et secours civiques de niveau 1 :

Cette formation a été créée pour donner à chaque citoyen les compétences afin d'effectuer les gestes de premiers secours en cas d'accident, tant dans la vie quotidienne qu'en situation de catastrophe.

Les objectifs de la formation :

- prévenir et évaluer les risques pour éviter le sur-accident pour soi-même ou son entourage ;
- reconnaître les signes de détresse vitale pour alerter et informer les secours sur l'état de la victime ;
- pratiquer les gestes de secours qui éviteront l'aggravation de l'état de la victime ou une issue fatale en attendant l'arrivée des secours.

La formation dure huit heures (9h-12h30 et 13h30-18h), par groupe de dix personnes.

2) Les gestes qui sauvent (GQS) :

Cette formation permet l'initiation aux gestes de premiers secours. Son objectif est d'empêcher l'aggravation de l'état de la victime et préserver son intégrité physique en attendant l'arrivée des secours. Reconnue par l'État, la formation GQS permet à chacun de connaître les gestes à pratiquer lors d'accidents de la vie quotidienne ou de situations exceptionnelles. Elles se tiennent sur des sessions de deux heures par groupe de dix personnes.

Un tarif accessible permettra de faciliter l'accès à ces formations. Ces formations, dispensées par la Croix-Rouge française, coûtent 60 € à chaque participant. Grâce à ce nouveau dispositif, la ville de Quimper participe à hauteur de 50 € par participant, le reste à charge pour chaque jeune Quimpérois est alors de 10 € pour le PSC1 et 3 € pour le GQS.

Madame Médora MOSTAJO étant sortie de la salle (ne prenant part ni aux délibérations ni au vote), après avoir délibéré (47 voix pour), le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire à verser une subvention de 10 000 € à l'association la Croix-Rouge Française-Unité locale de Quimper (ligne budgétaire 40.6574.710.7101).

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 juin 2023
Rapporteur :
Madame Laurence VIGNON

N° 26

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 07/07/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 07/07/2023
(accusé de réception du 07/07/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Attribution d'une subvention à la Maison Des Lycéens (MDL) du Lycée Brizeux - Séjour
citoyenneté et compréhension des institutions**

Dans le cadre d'un projet citoyenneté porté par la Maison des Lycéens du Lycée Brizeux, 30 jeunes accompagnés de 2 professeurs d'histoire partiront en séjour à Paris les 31 mai et 1er juin pour mieux appréhender la citoyenneté et les lieux d'exercice principaux de la démocratie, l'engagement de la jeunesse à travers les organisations internationales et l'ouverture sur le monde. La Maison des Lycéens sollicite la Ville de Quimper pour l'attribution d'une subvention de 2 000 € sur un budget total de 6 000 €.

Dans le but de construire la citoyenneté, l'ouverture sur le monde, le rapport à l'information et la compréhension des institutions internationales, 30 élèves du niveau Première inscrits en spécialité Histoire, Géographie, Géopolitique et Sciences Politiques et membres de la Maison des Lycéens de Brizeux ont décidé d'organiser un séjour Citoyenneté à Paris les 31 mai et 1er juin 2023.

Les thèmes abordés seront :

1) La citoyenneté :

- découvrir la richesse culturelle et historique de la capitale française et comprendre l'importance des institutions républicaines dans le fonctionnement politique du pays ;
- visite des monuments emblématiques de la République française, tels que le Panthéon et le Sénat, qui symbolisent les valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité ;

- participer à une émission de télévision en direct Le Quotidien qui sera une occasion unique de découvrir le fonctionnement des médias et de comprendre l'importance de l'information dans une société démocratique.

2) L'engagement de la jeunesse :

Ce voyage scolaire à Paris permettra aux élèves de prendre conscience de leur rôle en tant que citoyens actifs et engagés dans la société. Il permettra par exemple d'abolir une certaine distance avec des institutions parfois vues comme éloignées des citoyens.

Les jeunes auront la chance de rencontrer des professionnels engagés dans divers domaines, tels que la politique, la culture, les médias et les institutions internationales, qui leur donneront des conseils sur la manière de s'engager dans la vie sociale et politique.

3) L'ouverture sur le monde :

C'est une occasion unique de découvrir le fonctionnement d'une métropole mondiale, certes française, mais accueillant des citoyens du monde entier. La visite d'un musée de dimension internationale (Le Louvre ou le Musée d'Orsay) renforcera cette dimension.

La visite du siège mondial de l'UNESCO permettra aux élèves de comprendre l'importance de la coopération internationale et de la solidarité dans la résolution des problèmes mondiaux.

Le budget total de ce séjour est d'un montant de 6000€ dont les recettes sont réparties comme suit : Participation des familles : 3 000 € / Vente de gâteaux : 400 € / Participation de la MDL : 360 € / Subvention Ville : 2 000 €.

Au regard des objectifs d'apprentissage de la citoyenneté que revêt ce séjour et qui répond aux orientations de la politique municipale des 11-15 ans, la participation de la Ville à ce projet permettra également de rendre visible l'action de ces jeunes qui se traduira dans la restitution envisagée comme suit :

- les élèves partageront leur expérience avec les habitants de la commune, en organisant une intervention orale dans le cadre de la journée mondiale de la démocratie le 15 septembre 2023 en association avec la ville de Quimper ;
- ils développeront également leurs compétences écrites en rédigeant par petits groupes des articles de presse sur des points-clés de leur voyage à Paris. Un atelier d'écriture journalistique pourra être organisé avec Le Télégramme dans ce but ;
- ce projet peut contribuer au développement de l'attractivité du territoire, en raison de la couverture médiatique qui en sera faite (presse locale, régionale, passage TV). Cela permettra également de souligner le dynamisme des établissements publics quimpérois ;

- les élèves apprendront des compétences précieuses en organisant des activités pour collecter des fonds pour le voyage ou encore en préparant les différents supports de communication sur leur voyage. Cela pourra renforcer la créativité de ces jeunes lycéens et montrer aux autres jeunes de leur génération, issus du même territoire, tout ce qu'il est possible d'envisager en matière d'études ou de vie professionnelle.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire à verser une subvention de 2 000 € à la « Maison des Lycéens » du Lycée Brizeux. (ligne budgétaire 40.6574.710.7101).

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 29 juin 2023
Rapporteur :
Madame Laurence VIGNON**

N° 27

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 07/07/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 07/07/2023
(accusé de réception du 07/07/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Attribution d'une subvention à l'association les Petits Débrouillards -Projet de sciences à
Pencalet**

La ville de Quimper déploie pour l'été 2023 un programme d'animations de rue dans le quartier de Pencalet à Penhars, porté par l'association les Petits Débrouillards. Il s'agit ainsi de permettre aux enfants et jeunes du quartier qui ne partent pas en vacances d'expérimenter des activités scientifiques, techniques, numériques et écologiques. Il est proposé d'attribuer à l'association les Petits débrouillards une subvention d'un montant de 8 800 € pour mettre en œuvre ces animations en juillet et aout prochains.

Pour la deuxième année, la ville de Quimper propose un programme d'animation socioculturelle dans le quartier de Pencalet à Penhars porté par l'association Les Petits Débrouillards, premier réseau d'éducation populaire à la culture scientifique et technique.

150 enfants ont bénéficié de cette animation sur l'été 2022 : les ateliers proposés ont suscité l'intérêt des enfants pour l'énergie, les expériences scientifiques, la biodiversité etc...

Pour l'été 2023, ces animations permettront aux familles, enfants et jeunes qui ne partent pas en vacances de pouvoir pratiquer des activités diverses et variées durant tout l'été, du lundi au mercredi de 10h à 13h (3 semaines en juillet et 2 semaines en août).

Chaque semaine, il sera proposé des ateliers avec productions d'éléments par les participants et un temps de restitution auprès des familles, dans une ambiance conviviale.

Le programme de ces animations comprendra :

- une semaine Biodiversité avec la fabrication d'herbier de quartier ;
- une semaine Electricité avec montage de circuits électriques, la fabrication de piles salines ;

- une semaine Fête du bruit par l'exploration des propriétés des ondes sonores et la fabrication de dispositifs amusants (paille-à-son, klaxon tchèque etc) ;
- une semaine Fête de l'eau sur les grands cycles de l'eau, nos consommations domestiques et indirectes et aux propriétés de l'eau ;
- une semaine Dinosaures en lien avec la biodiversité en remplaçant ces créatures mythiques dans le contexte des écosystèmes.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire à verser une subvention de 8 800 € au titre du soutien au « projet sciences à Pencalet » de l'association Les Petits Débrouillards (ligne budgétaire 40.6574.710.7101).

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 juin 2023

**Rapporteur :
Madame Valérie
DURRWELL**

N° 28

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 07/07/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 07/07/2023 (accusé de réception du 07/07/2023)

Acte original consultable au service des assemblées

Hôtel de Ville et d'agglomération

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

**Rapport pour information - 'Kemper Noz'
Plan d'actions 2024-2026 et gouvernance de la démarche**

La séance d'installation du Conseil de la nuit, en septembre 2022, a permis de valider le diagnostic et les orientations de la démarche *Kemper noz*, dans l'objectif d'une vie nocturne dynamique et apaisée.

Des ateliers, animés par les services de la ville se sont réunis entre novembre et Mars sur les grands enjeux de la démarche et ont formulé des propositions d'actions.

Un *Forum des possibles* en avril dernier a rassemblé les élus et l'ensemble des acteurs ayant participé aux ateliers. Il a été le cadre d'un partage et d'une priorisation des actions, et l'occasion d'échanger sur les principes d'une gouvernance pérenne de *Kemper noz* : animation et pilotage, composition du Conseil de la nuit et instances de médiation.

La présence à ce forum de représentants de la plateforme européenne de la vie nocturne et de la Ville de la Rochelle a permis notamment d'enrichir les discussions par l'apport d'expériences.

L'ensemble de ces propositions, issus d'une réflexion collective, ont fait l'objet d'une présentation au Conseil de la nuit le 12 juin dernier.

I – RAPPEL DES ENJEUX OPERATIONNELS DE KEMPER NOZ

Aménager le territoire de la nuit

- Proposer un éclairage public adapté pour faciliter les parcours des *nozambules* (Appellation locale officielle) dans tous les quartiers ;
- Sécuriser les sorties de *spots* nocturnes (discothèques, bars-restaurants, lieux culturels...) ;

- Faciliter l'accès aux temps forts de la nuit ;
- Faciliter l'accès des jeunes et des salariés à leurs activités ;
- Sécuriser les parcours piétons et cyclables la nuit ;
- Intégrer dans les grands projets urbains, une conception lumière qui prendra en compte les temps de la vie nocturne.

Prévenir et sécuriser les conduites à risques

- Prévenir les conduites à risques ;
- Lutter contre l'accidentologie routière ;
- Réduire les tensions d'usages dans et aux abords immédiats des établissements de nuit et dans l'espace public.

Stimuler et valoriser une programmation *kemper noz*

- Valoriser et accompagner l'offre événementielle disponible ;
- Réunir les conditions favorables à la venue et à la satisfaction des publics ;
- Rythmer les nuits Quimpéroises avec une saisonnalité de temps forts ;

Développer l'économie de la nuit

1- Développer et diversifier l'offre d'accueil des *nozambules* et des clientèles de passage

- Durant les temps forts de la vie nocturne ;
- Sur des horaires articulés avec l'offre culturelle (spectacles, cinémas) ;
- Sur les périodes dépourvues d'offres.

2- Informier et impliquer les acteurs de la vie nocturne :

- dans la programmation des événements sur l'espace public ;
- dans le respect et la prévention des nuisances sonores ;

Faire nuit ensemble à quimper

- Mettre en place des instances d'animation pérennes ;
- Garantir un Conseil de la nuit représentatif de l'ensemble des acteurs ;
- Organiser la médiation sur les conflits d'usages.

II - LE PLAN D' ACTIONS 2023-2025

29 actions sont proposées pour une mise en œuvre sur la période 2023-2026.

Leur animation et mise en œuvre seront portées par les services concernés de la Ville ou des partenaires de la démarche.

Les participants au forum des possibles ont pu exprimer des priorités sur un certain nombre d'actions. Des priorités qui sont partagées par les participants au Conseil de la nuit du 12 juin dernier.

AMENAGER LE TERRITOIRE DE LA NUIT :

Action 1 : Actualisation du schéma directeur d'Aménagement Lumière (SDAL) (PRIORITE) ;

Action 2 : Eclairage des mobilités actives la nuit ;

Action 3 : Valoriser le service QUB NOZ et QUB Mat,

Action 4 : Proposer une offre de transports sur les temps forts de la vie nocturne ;

Action 5 : Stimuler une offre de transports sur les événements professionnels (séminaires, colloques...);

Action 6 : Etudier la mise en place de navettes entre le centre-ville et les établissements de nuit (PRIORITE) ;

Action 7 : Ville d'eaux en lumière : dessiner un territoire privilégié de la vie nocturne (PRIORITE) ;

Action 8 : Installer des kiosques à musique permanents et ouverts dans la ville.

PREVENIR ET SECURISER LES CONDUITES A RISQUES :

Action 9 : Demandez Angela ! (PRIORITE) ;

Action 10 : Former les acteurs professionnels ;

Action 11 : Former des bénévoles pour des actions de prévention lors des grands événements (PRIORITE) ;

Action 12 : Accompagner les actions de prévention des établissements de nuit (PRIORITE) ;

Action 13 : Prévenir la consommation d'alcool sur les parkings avant le départ en soirée ;

Action 14 : Mettre en place un dispositif pluridisciplinaire de médiation mobile la nuit ;

Action 15 : Formation des associations étudiantes et de jeunes à l'organisation de soirées (PRIORITE) ;

Action 16 : Sécuriser les sorties d'établissements de nuit et de rassemblements (PRIORITE) ;

Action 17 : Associer à la démarche les acteurs de la sécurité privée intervenant en milieu festif nocturne.

UNE PROGRAMMATION *KEMPER NOZ* :

Action 18 : Mettre en œuvre un écosystème favorable et responsable pour les événements de jour et de nuit (sécurité, propreté, gestion de déchets, promotion, restauration, transport et stationnement, éclairage) ;

Action 19 : Quimper ville animée, de jour et de nuit : recenser et valoriser l'offre actuelle (PRIORITE) ;

Action 20 : Accompagner et valoriser des temps forts de la nuit Quimpéroise pour rythmer les saisons (PRIORITE).

ECONOMIE DE LA NUIT

Action 21 : Accompagner les établissements dans le respect de la législation sur le bruit en mettant notamment en œuvre une campagne institutionnelle de prévention (PRIORITE) ;

Action 22 : Créer un guichet unique de traitement des demandes de manifestations sur l'espace public ;

Action 23 : Développer les partenariats entre établissements culturels et le secteur de la restauration pour une offre en sortie de spectacles et de cinémas (PRIORITE) ;

Action 24 : Proposer aux clientèles de passage une offre de restauration ou de snacking 7j/7 (PRIORITE) ;

Action 25 : Mettre en place un restaurant de garde pour un troisième service aux périodes creuses ;

Action 26 : Mettre en place une commission extra-municipale des débits de boissons (PRIORITE) ;

Action 27 : Encadrer la vente d'alcool à emporter (PRIORITE) ;

Action 28 : Communiquer aux acteurs économiques la programmation des événements « de jour et de nuit » (PRIORITE) ;

Action 29 : Organiser une communication spécifique sur *Les Nuits de Quimper* dans la communication de la Ville et la future plate-forme actualité de promotion de l'offre commerciale.

III - FAIRE NUIT ENSEMBLE A QUIMPER : ANIMER LA DEMARCHE DANS LA DUREE

Le Conseil de la nuit

Le Conseil de la Nuit a pour objectif de permettre une concertation et une structuration de l'ensemble des acteurs de la vie nocturne. Il est un lieu d'expression, de débat et d'interconnaissance pour les acteurs locaux de la nuit. Il participe de la co-construction, du suivi et de l'évaluation des actions engagées par la Ville et les acteurs de la nuit.

Il émet un avis consultatif sur le plan d'actions de la démarche, sans en décider du financement (à charge des porteurs d'actions). Il peut proposer des actions qui lui paraissent nécessaires et urgentes.

Il se réunit une fois par an en Juin.

Qui compose le Conseil ? (Proposition détaillée en annexe)

L'Assemblée plénière annuelle du Conseil de la nuit rassemble une cinquantaine de représentants, répartis dans différents collèges d'acteurs de la vie nocturne : citoyens, institutionnels, médiateur de la ville, conseils consultatifs (conseils de quartiers, conseil municipal des jeunes), associations de commerçants, organisations professionnelles du secteur de l'hôtellerie, des bars, de la restauration et des discothèques, acteurs de la santé, de la culture, de la mobilité et du milieu éducatif, associations étudiantes, acteurs consulaires et du tourisme, associations de prévention et de solidarité. Chaque membre est désigné pour une durée de trois ans.

Les modalités de pilotage et d'animation de la démarche

Les instances municipales

Le Conseil municipal est tenu informé de l'état d'avancement de la démarche globale *Kemper noz*.

Un comité de coordination opérationnel

Animé par les deux élus pilotes (commerce-attractivité et tranquillité publique), il est piloté par la Direction de la tranquillité et composé des porteurs des actions de la démarche (Ville et partenaires).

Il se réunit deux fois par an (septembre et mars) pour :

- Un suivi-évaluation des actions proposées et restituées au Conseil de la nuit ;
- Réaliser un rapport d'activités aux instances municipales et au Conseil de la nuit ;
- Faire de nouvelles propositions d'actions.

Les groupes de travail

Ils sont animés par les pilotes désignés pour chacune des actions de la démarche, réunissent les partenaires, et mobilisent les ressources pour mise en œuvre des actions. Ils se réunissent en tant que de besoin, selon des rythmes et des modalités définis par le groupe.

Les groupes de travail et les pilotes pour chacun d'entre eux sont les suivants :

- Aménager le territoire la nuit : DIMEP ;
- Prévenir et sécuriser les conduites à risques : Direction de la Tranquillité Publique ;
- Une programmation Kemper noz : Direction de la culture ;
- Économie de la nuit : Direction de l'économie, du commerce, du tourisme et de l'attractivité ;
- Instances et coordination de la démarche : Direction de la tranquillité publique.

Les instances de médiation

Une Commission extra-municipale des débits de boissons

Il est proposé de mettre en place en septembre prochain une commission extra-municipale des débits de boissons, animé par l'adjoint à la tranquillité publique et l'adjointe au commerce et à l'attractivité (composition en annexe).

Le rôle de cette commission

- Faire l'inventaire avec les professionnels des problématiques en cours, des plaintes et des sanctions émises par les services de l'Etat ;
- Diffuser les informations de prévention, de bonnes conduites et de projets d'animation ;
- Diligenter des missions de médiation sur les plaintes de voisinage et les troubles ressentis ou constatés à la tranquillité publique.

Cette commission se réunit deux fois par an (Juin et novembre)

Les missions de médiation

Elles sont proposées par la commission extra-municipale des débits de boissons, pour effectuer des démarches de médiation, entre établissements et riverains, après instruction par les services de la Ville. Ses membres restreints sont issus de la commission municipale.

Pilotées par les adjoints à la tranquillité publique et au commerce, elles sont coordonnées par la Direction de la tranquillité publique, avec le concours direct de la direction de l'économie, de la DIMEP, de la direction de la stratégie urbaine et de l'habitat et du service hygiène et salubrité.

Elles mettent en œuvre un protocole de médiation et étudient, avec les parties prenantes, les solutions à mettre en œuvre, en respect du cadre légal et des bonnes règles du vivre-ensemble.

Le protocole de médiation doit garantir une écoute attentive des deux parties.

- Rencontre avec le ou les responsables d'établissement concernés ;
- Rencontre avec les plaignants ;
- Si indiquée par la situation, rencontre entre les établissements et les plaignants, pour recherche de consensus et engagements sur la mise en œuvre et le suivi d'actions correctives.

La commission extra-municipale des débits de boissons sera informée de l'issue et du suivi de ces missions de médiation.

Sans attendre la création de ces instances de médiation, la commune a déjà lancé des démarches de médiation sur des activités pouvant entraîner des troubles de voisinage. Les mesures de bruit et les demandes de mise en conformité des établissements concernés sont en cours.

Il vous également demandé de valider l'engagement de la commune dans la plateforme européenne de la vie nocturne, à laquelle participent plusieurs villes au niveau national (Nantes, La Rochelle, Paris, Lille...) et européen (Barcelone...), pour bénéficier du retour d'expériences de ces démarches. L'adhésion à cette plateforme n'entraîne aucun engagement financier.

Pour information du conseil municipal.

Débats relatifs au rapport n°28 :

Mme DURWELL : « *La nuit s'inscrit dans une vision de la ville de demain en façonnant les territoires de la vie nocturne. Le premier conseil de la nuit, en septembre dernier, à la suite d'un état des lieux complet, avait posé collectivement l'ambition. Quimper est une ville qui ne révèle pas toute sa lumière. Depuis ce premier conseil, nous avons travaillé et imaginé en ateliers, dans un forum des possibles ouverts à tous les nozambules – ce terme est notre marque de fabrique quimpéroise. Il y a deux semaines, une seconde réunion du conseil de la nuit a permis de partager toutes ces réflexions et d'acter les actions prioritaires par enjeux. C'était notre engagement de concertation, car la nuit est l'affaire de tous, et il est tenu. Cette concertation suppose un cadre collectif. La composition du Conseil de la nuit qui vous est proposée permet d'associer l'ensemble des acteurs.*

Kemper Noz est aussi une démarche opérationnelle. Le plan d'action qui vous est proposé pour les trois années à venir repose bien sur les deux jambes de la démarche : la dynamisation et la sécurisation de la vie la nuit. En ce qui concerne la dynamisation de la nuit quimpéroise, c'est un enjeu d'attractivité et d'opportunité économique. De nombreuses villes que nous vous proposons de rejoindre dans le cadre de la Plateforme européenne de la vie nocturne l'ont bien compris depuis longtemps. Ces démarches ne sont pas uniquement réservées aux métropoles. Prenons l'exemple de la Rochelle, qui est venue nous présenter sa gouvernance de la nuit et ses bonnes pratiques. Si vous tapez « La Rochelle offre nocturne » sur un moteur de recherche couramment utilisé, vous trouvez 70 propositions, mais seulement cinq à Quimper. Alors oui, faisons preuve d'humilité, mais ayons l'ambition de combler un peu cet écart.

Plusieurs actions sont proposées pour organiser une continuité d'offre aux habitants, aux visiteurs et aux étudiants, et éviter ainsi les zones blanches de la nuit. Ces actions ont été pensées et vont continuer à être travaillées avec les professionnels, gérants d'hôtels et de discothèques, de supérettes, restaurateurs, bistrotiers, car leur concours et leur retour d'expérience sont indispensables, et je veux les en remercier. Nous sommes heureux que l'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie (UMIH), les associations culturelles, les chambres consulaires, mais aussi Keolis, souhaitent s'investir dans nos travaux.

Notre ville est déjà animée la nuit, mais il faut l'accompagner et la valoriser davantage dans nos projets, ainsi que dans nos communications. Quelques exemples d'actions en cours : la ville a relancé le OFF du Festival de Cornouailles et elle a intégré dans tous ses grands projets la valorisation des bâtiments de la nuit, en plus de la trame bleue de l'Odet que nous citons tout à l'heure lors de l'aménagement des quais.

Les acteurs culturels qui ont participé à la démarche sont d'ores et déjà force de propositions et d'actions en lien avec l'animation nocturne, et nous serons largement attentifs à la mise en œuvre de ces actions avec les partenaires associatifs conventionnés. Enfin, la future plateforme digitale Quimper commerces apportera une première réponse en termes de communication et d'information.

Une vie nocturne attractive, c'est aussi une nuit apaisée. Je vais laisser la place à mon collègue Philippe BROUDEUR, qui porte cette démarche avec moi, vous exposer certaines de nos propositions. »

M. BROUDEUR : « Merci, Valérie DURWELL, merci, madame la maire. Nous voulons effectivement des nuits quimpéroises aussi dynamiques que sereines. La prévention des risques et la tranquillité publique doivent trouver des réponses fortes. Cela suppose une coordination des acteurs, que nous mettons en œuvre, cela veut dire rassurer et protéger celles et ceux qui travaillent et profitent de la nuit, notamment via le dispositif Angela, déjà en place, avec la participation de nombreux établissements de la vie nocturne. D'autres actions sont proposées là où la nuit bat son plein, notamment dans les discothèques.

Nous le savons, les jeunes doivent être accompagnés et ont besoin d'être accompagnés. Pour cela, nous pouvons entre autres compter sur leur implication, notamment celles des associations étudiantes, lesquelles ont été très proactives tout au long des diverses réunions, mais aussi sur le soutien des services de la préfecture, du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) et de la police nationale, avec qui nous collaborons dans cette démarche et qui est essentielle pour la réussite de nos actions de prévention, voire de sanction.

Autre point, les territoires de la nuit doivent être éclairés, Madame la Maire en parlait tout à l'heure, en lien avec les grands aménagements urbains le long des rivières et dans les quartiers.

Enfin, la médiation doit se mettre en place. Les sujets de tension, les conflits d'usage ne sont pas nouveaux. La ville intervient déjà en médiation dans plusieurs cas qui nous ont été signalés.

Quimper Noz permet de poser un vrai cadre pour réguler la vie nocturne, organiser l'échange entre les parties et tenter de trouver des solutions. Nous proposons la mise en place début septembre d'une commission extramunicipale des débits de boissons. Elle pourra notamment diligenter des missions de médiations lorsque c'est nécessaire.

Enfin, je profite de cet instant pour remercier et féliciter tous les acteurs qui ont permis la bonne tenue de la Fête de la musique cette année, qui a été un véritable succès. Je vous remercie. »

M. MENGUY : « Rassure-toi, je ne vais pas parler de la rue René Madec. Une des actions concerne l'éclairage des mobilités actives la nuit. J'aurais souhaité savoir comment vous envisagez cet éclairage, qui pose un problème technique. Nous ne pouvons évidemment pas éclairer tous les cheminements de bars vers les maisons, donc j'imagine que cela concerne des axes privilégiés. Nous avons régulièrement des demandes d'éclairage du chemin du Halage, avec un prolongement de l'éclairage jusqu'à 1 heure, 2 heures du matin l'été. D'autres axes pourraient être fréquentés la nuit et mériteraient d'être éclairés, mais comme tous les cheminements ne sont pas techniquement contrôlés par les mêmes armoires électriques, ce qui fait que nous ne pouvons pas allumer tous les mâts d'éclairage que nous souhaiterions, je me demande comment vous envisagez la mise en œuvre. »

Mme ASSIH : « Pour répondre à votre interrogation, dans la partie « Aménager le territoire de la nuit », il y a l'action 1, à savoir « Actualisation du Schéma Directeur d'Aménagement Lumière (SDAL) », qui est notée comme prioritaire. Je ne vais pas vous répondre d'une manière extrêmement précise sur le plan technique, mais je sais que ce qui nous manque, et que nous mettons en place dans le cadre de cette actualisation du SDAL, c'est ce que nous appelons un superviseur. Il nous permettra justement de pouvoir éclairer les rues d'une

manière dissociée et d'avoir une gestion centralisée de tout ce qui est éclairage public. Je sais que c'est un investissement important, mais c'est une vraie priorité. Nous nous sommes effectivement aperçus, notamment à l'automne, lorsqu'il a fallu baisser les horaires de l'éclairage public en raison des économies à faire, que c'était compliqué, qu'il fallait faire intervenir des équipes. Nous voulons donc remédier à cela en investissant autour d'un superviseur autonome, d'un montant que nous vous préciserons, mais c'est très cher. »

M. FONTAINE : « *La tendance est-elle de supprimer les éclairages ?* »

Mme ASSIH : « *Non, pas du tout.* »

M. FONTAINE : « *Nous avons l'impression qu'il faut éclairer pour que les gens cheminent, mais il me semblait que dans le cadre des économies d'énergie, et surtout de la biodiversité et de la capacité des oiseaux à ne pas être dérangés, la tendance était plutôt d'éteindre les lumières. C'était un des projets que nous avions pour diminuer la pollution lumineuse.* »

M. BROUDEUR : « *Il faut effectivement préserver la biodiversité. D'ailleurs, des panneaux à l'entrée de la ville signalent des restrictions d'éclairage la nuit. En tout cas, le superviseur dont parlait madame la maire facilitera l'allumage de telle ou telle rue. En outre, il existe aujourd'hui une technologie qui fait qu'au fil du déplacement, la lumière s'allume et s'éteint. Par exemple, entre 3 heures et 5 heures du matin, il n'y a pas du tout de circulation dans certaines rues, mais s'il y en a, cela pourrait être suivi. Les évolutions technologiques permettront donc de mieux répondre aux besoins en éclairage public et en sécurisation.* »

M. FONTAINE : « *Cela vous permettra probablement de travailler sur les lampadaires qui restent allumés lorsqu'il fait jour, vous avez dû en voir. Pour nos concitoyens, c'est très désagréable.* »

Mme ASSIH : « *Tout à fait. Toutes ces questions seront posées dans le cadre de ce SDAL, surtout avec cet outil superviseur. D'autres expérimentations, comme le disait notre collègue Philippe BROUDEUR, existent, notamment à Saint-Brieuc, mais nous ne pouvions pas, nous étions en retard sur cette question. Nous devons avoir les ressources en interne pour mettre en œuvre. Du côté de l'administration générale, c'est vraiment un point prioritaire, d'où la seconde action, l'éclairage des mobilités actives la nuit sur des itinéraires qui auront été ciblés, qui est plus facile à mettre en œuvre.* »

M. GHACHEM : « *Je voudrais faire un complément rapide sur les innovations technologiques existantes, parce que cela n'arrête pas, comme le disait Philippe BROUDEUR, avec des éclairages qui s'éteignent au fur et à mesure du passage. Il y a aussi toutes les technologies, qui ne sont pas encore matures, de bioluminescence et d'éclairage, qui ne nuisent pas à la biodiversité et ne nécessitent pas d'énergie. Un travail est réalisé depuis quelques années et est expérimenté dans certaines villes d'Europe. J'ignore s'il y en a en France, mais il existe des boîtes d'innovation françaises très à la pointe sur ce sujet.* »

M. LE BIGOT : « *L'intervention de Georges-Philippe FONTAINE est très juste : la biodiversité nocturne est une préoccupation que nous devons bien évidemment prendre en compte. Éclairer est effectivement une question de sécurité – tu l'as bien dit tout à l'heure, Philippe BROUDEUR. Les gens ont besoin de pouvoir circuler, de pouvoir être éclairés pour cela, mais pas forcément partout. Il n'est pas nécessaire d'éclairer certains endroits, et il n'y*

a d'ailleurs pas de raison que les gens s'y rendent la nuit, sauf à leur propre initiative, avec une pile, s'ils le souhaitent. Nous ne sommes pas obligés de tout éclairer et de faire en sorte que tout soit jalonné pour cela. Je crois qu'il est important d'avoir cela en tête.

L'extinction des lumières sur une bonne partie de la ville, mise en place depuis quelque temps, était initialement un peu délicate. Les citoyens avaient un peu d'appréhension, mais ils sont désormais rentrés dans le schéma. Nous savons désormais qu'à partir de 22 heures, les lumières sont éteintes dans les quartiers : l'axe principal reste allumé et l'axe secondaire qui va dans le quartier est éteint. Ce qui paraissait difficile devient une réalité et est accepté. Je pense donc qu'il faut aller dans ce sens : économie d'énergie et respect de la biodiversité nocturne. »

Mme ASSIH: *« Nous avons identifié les mobilités actives, mais certaines rues ont besoin d'être éclairées, et nous devons pouvoir le faire, notamment grâce aux nouvelles technologies, qui seront de moindre consommation. Nos outils, notre actualisation, permettront d'avoir un fonctionnement en dentelle. »*

Mme DORVAL : *« Par rapport à ce que disait Isabelle ASSIH, avoir un superviseur nous permettra de gérer plus finement l'éclairage. Nous avons actuellement un certain nombre d'armoires et plusieurs rues proches sont reliées à la même armoire. Nous ne pouvons donc gérer que par armoire et non pas par rue. J'espère que cette gestion permettra de gérer de façon plus fine, tout en préservant la biodiversité au maximum. Je crois que nous avons déjà commencé à tester cette gestion centralisée sur neuf armoires. »*

Mme RAINERO : *« Juste un mot pour dire qu'il y a aussi des personnes qui se déplacent la nuit par nécessité, parce qu'elles travaillent tard ou commencent tôt le matin. À chaque fois que je rencontre des associations, je suis systématiquement interpellée à ce sujet. C'est également vrai pour des personnes âgées qui peuvent rentrer de leur activité, mais je pense beaucoup aux personnes qui travaillent, souvent des femmes, pour lesquelles cela pose problème de rentrer dans des rues qui ne sont pas éclairées. »*

Mme ASSIH : *« Merci, Yvonne RAINERO. Il est vrai que le Quimper Noz s'adresse également aux personnes qui travaillent la nuit. C'est transversal. »*

M. TROGLIA : *« Pour compléter ce qu'évoquait Françoise DORVAL, suite à l'explosion des prix de l'électricité, nous avons évoqué cette solution de supervision pour améliorer l'extinction de l'éclairage. Nous avons effectivement évoqué des rues, notamment les impasses situées en face de l'hôpital, le centre Georges Charpac, où nous pouvons voir que l'avenue Thépot reste allumée, et il faut qu'elle le reste. Néanmoins, toutes les petites rues à proximité doivent s'éteindre, alors même qu'elles restent inutilement allumées. Elles sont reliées à des armoires. Les impasses Paul Serusier, Émile Bernard, Robert Humblot devraient donc s'éteindre, mais nous ne pouvons pas le faire techniquement parce que nous n'avons pas les outils nécessaires. Cette supervision est donc un réel outil permettant de faire des économies à long terme. »*

M. SINQUIN: *« Je voudrais simplement indiquer qu'il existe des raisons objectives, qui se comprennent, que ce soit par rapport aux animaux, aux économies nécessaires ou à un certain nombre de technologies nouvelles, pour lesquelles il ne faut pas hésiter s'il y a des opportunités. Néanmoins, il y a également un effet contradictoire, qui est tout simplement la sécurité, laquelle a un coût. Pour moi, l'urgence est actuellement d'éteindre les lumières qui*

sont allumées en plein jour. Que pouvons-nous traiter autrement ? C'est la sécurité des gens qui importe. Comme le disait Yvonne RAINERO, je pense également aux personnes qui travaillent, et il y en a quelques-unes.

Par ailleurs, je pense que la police a des dossiers sur ce point. Une personne qui faisait du footing a récemment été attaquée dans le bois de Kermoyan, qui était auparavant éclairé, mais qui ne l'est plus. Que faisons-nous ? C'est tout ce que je voulais dire. »

Mme ASSIH: *« Nous travaillons la question et nous avons du travail, parce que nous n'avons pas tous les outils pour optimiser notre éclairage de nuit. »*

M. FONTAINE : *« Avez-vous un échancier prévisionnel ? Nous en avons parlé en septembre, lorsque l'énergie commençait à coûter cher, mais cela fait désormais six mois. Pensez-vous que cela pourra être mis en place d'ici la fin du mandat, l'année prochaine, ou s'agit-il de se payer de bonnes paroles ? »*

Mme ASSIH : *« Nous faisons ce que nous disons et nous disons ce que nous faisons. C'est notre marque de fabrique. Ce ne sont pas de bonnes paroles. Nous aurons un démonstrateur d'expérimentation fin 2023 et nous pourrons choisir en 2024. C'est précis. Nous commencerons donc en 2024. »*

M. BROUDEUR : *« Toutes les actions présentées sont prévues avant 2026, avec certaines qui sont prioritaires. »*

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 juin 2023
Rapporteur :
Madame Françoise DORVAL

N° 29

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 07/07/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 07/07/2023
(accusé de réception du 07/07/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Boulevard de France - Aménagement conjoint des espaces publics dans le cadre de la mise en accessibilité du lycée de Cornouaille et de la construction du réseau de chaleur urbain - Signature d'une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée

La Région Bretagne a inscrit dans son Plan d'Actions 2019-2020, axe 2 du schéma directeur immobilier des lycées, la mise en accessibilité du site du lycée de Cornouaille à Quimper.

Le bureau municipal du 22 mai 2023 a validé le Programme Technique Détaillé (PTD) pour chacun des trois maîtres d'ouvrages de l'opération : la Région Bretagne pour l'aménagement à l'intérieur du lycée, Quimper Bretagne Occidentale pour l'aménagement du réseau de chaleur urbain et la ville de Quimper pour les espaces publics devant le lycée.

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est estimée à 3 180 000 €TTC dont 486 160 €TTC pour la ville de Quimper et 75 340 €TTC pour Quimper Bretagne Occidentale.

Le lycée de Cornouaille à Quimper est situé dans un contexte foncier contraint et un environnement d'habitat pavillonnaire. Il ne bénéficie pas d'un accès lisible, sécurisé et accessible aux flux piétons depuis le boulevard de France.

Des orientations d'aménagement conjointes entre la Région Bretagne, Quimper Bretagne Occidentale et la ville de Quimper ont été élaborées dans le cadre d'une Programme Technique Détaillé.

Ce Programme Technique Détaillé de l'aménagement vise la mise en accessibilité et la visibilité du lycée de Cornouaille depuis le Boulevard de France tout en confortant le maillage et en sécurisant les déplacements doux (à pied, à vélo) au sein du quartier de Kermoisan.

Il est proposé une organisation de la maîtrise d'ouvrage de la présente opération comme suit :

- La Région Bretagne, représentée par le Président du Conseil Régional sur l'emprise foncière de la Région ;
- La Ville de Quimper et QBO sont associées au projet sur leurs emprises foncières (compétences espace public et Réseau de Chaleur Urbain). Dans le cadre du projet de mise en accessibilité du Lycée de Cornouaille, il est proposé que la Région soit maître d'ouvrage déléguée pour le compte de la ville de Quimper et de QBO sur les espaces publics. Ces dernières seront associées dans la validation des études et pendant la phase chantier. La convention de maîtrise d'ouvrage déléguée est fournie en pièce jointe et sera également soumise à l'approbation du conseil communautaire du 11 juillet prochain.

La construction du réseau de chaleur urbain et la chaufferie biomasse associée est de la compétence de Quimper Bretagne Occidentale et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux est assurée par QBO sur le domaine public. A l'intérieur du lycée, le réseau de chaleur est réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la Région Bretagne.

Dans le cadre de l'opération d'aménagement de l'entrée du Lycée de Cornouaille, les principaux enjeux sont les suivants :

- Améliorer la visibilité du lycée, à l'aide d'une liaison claire entre le boulevard de France et le bâtiment d'accueil. En étant lisible et qualitatif, ce cheminement sera identifié comme l'entrée principale de l'établissement ;
- Rendre accessible aux PMR le lycée depuis le Boulevard de France malgré un dénivelé conséquent ;
- Affirmer le lycée comme un équipement structurant du quartier ;
- Valoriser l'espace public du quartier assurant une fonction de desserte de différents pôles (lycée, EHPAD, habitations) et unifier le traitement entre l'espace public et l'espace à l'intérieur du lycée (l'entrée du lycée comme continuité de l'espace public) ;
- Renforcer les liens, entre le lycée et son environnement urbain et paysager ;
- Sécuriser les flux (et le site) et favoriser les modes de déplacements actifs, tout en conservant le fonctionnement actuel des accès ;
- Promouvoir un aménagement respectueux de l'environnement ;
- Améliorer le confort d'usage et la qualité paysagère du site et plus globalement du quartier.

Les aménagements suivants sont proposés :

- Création d'un parvis urbain et arboré en lieu et place du giratoire de Vendée ;

- Création d'un parvis au niveau du nouveau bâtiment d'accueil du lycée ;
- Création d'une liaison accessible aux PMR entre les deux parvis ;
- Végétalisation du parvis urbain ;
- Création d'un dépose minute le long du boulevard de France et sécurisation des traversées piétonnes.

L'enveloppe financière prévisionnelle des travaux est fixée à 2 650 000 € HT valeur mai 2023.

Cette enveloppe est décomposée financièrement comme suit :

- 2 650 000 € HT sur l'emprise Région ;
- 405 133 € HT sur l'emprise Ville de Quimper ;
- 62 783 € HT sur l'emprise QBO.

Le calendrier de réalisation prévisionnel de l'aménagement est le suivant :

- 2024 : réalisation des études de maîtrise d'œuvre ;
- 2025 : réalisation des travaux.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - d'approuver la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour le programme détaillé ;
- 2 - d'autoriser madame la maire à la signer.

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 juin 2023
Rapporteur :
Madame Françoise DORVAL

N° 30

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 07/07/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 07/07/2023
(accusé de réception du 07/07/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Travaux d'effacement de réseaux aériens

Des travaux d'effacement de réseaux aériens sont en cours de réalisation dans le cadre de l'opération d'aménagement des rues de Concarneau et Le Nobletz. La signature d'un avenant est nécessaire pour la réalisation de travaux supplémentaires au niveau de la traversée de la rue St Julien en haut de la rue Concarneau. La participation communale est portée de 77 124,00 €TTC à 81 848,80€TTC (+4 734,80 €TTC).

Par ailleurs des travaux d'effacement de réseaux sont rendus nécessaires dans le cadre des travaux de réaménagement de la rue de la Providence. Le montant de la participation communale est de 9 500,00 €HT.

Dans le cadre de l'opération d'aménagement de voirie rues Concarneau Le Nobletz, suite à délibération du conseil municipal du 7/10/2021, visée le 13/10/2021, la commune et le SDEF avaient signé une convention de maîtrise d'ouvrage en date du 07/12/2021 concernant un projet d'effacement – Effacement BT, CE et EP Rue le Nobletz.

Le montant des travaux s'élevait à 85 200,00€ TTC et la participation communale à 77 124,00 € TTC.

Or, le coût des travaux doit être modifié pour tenir compte de la présence importante de roche au niveau du haut de la rue St Julien, de l'ajout de terrassements et de réfection de trottoirs supplémentaires liés à la modification de l'emplacement des candélabres.

Le montant des travaux est porté en conséquence à 90 000 €TTC
La nouvelle participation communale s'élève ainsi à 81 858,80 € TTC.

Il y a lieu d'autoriser la signature d'un avenant car la délibération initiale ne permettait pas la signature d'avenant.

Par ailleurs, dans le cadre des travaux d'aménagement de voirie rue de la Providence tranche 2 au droit du nouveau bâtiment de la ville de Quimper, l'effacement d'une traversée a été rendue nécessaire. Le montant de la participation communale est de 9 500 €HT.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - d'approuver l'avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage unique « Effacement des réseaux BT CE EP rue Le Nobletz » avec le SDEF et d'autoriser madame la maire à le signer ;

- 2 - d'approuver la convention financière d'effacement de réseau basse tension rue de la Providence avec le SDEF et d'autoriser madame la maire à la signer.

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 juin 2023
Rapporteur :
Madame Françoise DORVAL

N° 31

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 07/07/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 07/07/2023
(accusé de réception du 07/07/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Réforme nationale de dépenalisation et décentralisation du stationnement payant sur
présentation des annexes 1 et 2 de la convention de reversement du produit des Forfaits
Post-Stationnement**

Le présent rapport a pour objet de communiquer à la présente assemblée les annexes de la convention pour le reversement du produit des FPS entre la ville de Quimper et Quimper Bretagne Occidentale, au titre de l'année 2022.

Dans le cadre de la dépenalisation et décentralisation du stationnement payant sur voirie applicable depuis le 1^{er} janvier 2018, la Ville de Quimper et la Communauté d'agglomération de Quimper Bretagne Occidentale ont approuvé, en application de l'article R 2333-120-18 du code général des collectivités territoriales, une convention fixant chaque année, la part des recettes issues des forfaits de post-stationnement reversée à Quimper Bretagne Occidentale pour l'exercice de la compétence d'organisation de la mobilité, au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports.

À cet égard, ladite convention, valable un an, est renouvelée tacitement chaque année, sauf décision explicite contraire des parties.

Pour une parfaite information entre les parties, deux annexes fixant les montants des coûts de mise en œuvre des forfaits de post-stationnement, des éventuelles opérations de voirie financées et les recettes annuelles réalisées sont transmises par la Ville de Quimper à Quimper Bretagne occidentale.

Pour rappel, les postes de recettes et de dépenses de l'année N-1 sont reportés annuellement dans un tableau *ad hoc* (cf. annexe 1). Le montant des recettes des Forfaits de Post-Stationnement, diminué des coûts de mise en œuvre afférents, est affecté à Quimper Bretagne occidentale.

Les coûts directs sont exclusivement liés à la mise en œuvre des FPS et représentent :

- Le traitement des Recours administratifs préalables obligatoires (RAPO) ;
- La collecte du paiement du FPS ;
- Le traitement des recours contentieux (suite à RAPO ou titres exécutoires) ;
- Coût de campagne de communication sur le dispositif.

Il faut les distinguer des coûts mixtes qui sont liés à la mise en œuvre des FPS et à d'autres missions de la commune, telles :

- Les études sur la politique de stationnement ;
- Les actions de concertation sur la politique de stationnement ;
- L'installation, adaptation, maintenance des horodateurs, application mobile... ;
- Le dispositif de surveillance et équipement de contrôle

Les coûts mixtes sont reportés à l'annexe 1 et frappés d'un coefficient de pondération en rapport aux coûts initialement supportés par la Ville de Quimper, puis déduits du produit des recettes des Forfaits de Post-Stationnement.

Le coût de la masse salariale dédiée à la gestion du stationnement payant par la ville de Quimper est affectée d'un coefficient de pondération également. La modulation s'effectue en fonction du poste de l'agent et de ses missions réalisées dans la gestion du stationnement payant. Ces coefficients sont ventilés en annexe 2.

Pour l'année 2021, les données à prendre en considération sont les suivantes :

- Montant des recettes FPS de l'exercice 2022 : **177 559,75 €** (pour rappel, ce montant correspond au montant des recettes FPS, et non au montant des recettes du stationnement payant, qui lui s'élève à près de 1 080 000 € pour l'année 2022 (hors dotation amendes forfaitaires) ;
- Montant global des dépenses liées à la mise en œuvre de l'exercice 2022 : **321 143,09 €**.

Par conséquent, dans le cadre du principe de bonne administration, il vous est proposé de formaliser un versement nul car les coûts de mise en œuvre des forfaits de post-stationnement sont supérieurs aux recettes des forfaits de post-stationnement.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'approuver les annexes 1 et 2 de la convention de reversement du produit des forfaits de post-stationnement.

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 29 juin 2023
Rapporteur :
Madame Françoise DORVAL**

N° 32

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 07/07/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 07/07/2023
(accusé de réception du 07/07/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Adhésion au CEREMA

Le Centre d'Etudes et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA) est devenu en 2022 un établissement public géré dans le cadre d'un régime de quasi-régie conjointe par l'Etat et les collectivités territoriales membres. Ce nouveau régime permet à ces dernières d'accéder aux services et à l'expertise du CEREMA de manière directe, sans procédure de publicité ni mise en concurrence.

L'adhésion au CEREMA est d'une durée minimale de 4 ans, pour un montant de 2 000 € annuels (1 000 € pour l'année 2023).

Présentation du CEREMA

Le CEREMA, Centre d'Etudes et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement, est un établissement public d'expertise qui conseille et appuie les collectivités territoriales de toutes tailles dans la conception, l'élaboration et la mise en œuvre de leurs projets en matière d'aménagement durable et de transition écologique. L'accompagnement couvre tant le diagnostic que la mise en œuvre, sous forme de conseils en amont, d'appui méthodologique, d'AMO, etc., dans les 6 domaines d'expertise du CEREMA :

- Stratégies en matière de transition écologique (élaboration et mise en œuvre de stratégie, sobriété foncière..),
- Bâtiments (maîtrise des consommations...),
- Mobilités (décarbonation...),
- Infrastructures de transports (conception, aménagement, optimisation des infrastructures et ouvrages d'art...),
- Environnement et risques (nature en ville, GEMAPI, air..),
- Mer et littoral (gestion intégrée...).

Les tarifs des prestations du CEREMA dépendent des prestations réalisées, et notamment de l'intérêt qu'elles présentent dans une vision d'intérêt général : lorsque le CEREMA intervient comme un simple bureau d'étude, la collectivité s'acquitte du tarif complet. Lorsque la mission présente un intérêt en vue de recueil de données (enquête déplacements...), ou un caractère innovant qui permettrait l'élaboration d'une démarche-type à dupliquer, ou une valeur d'exemple sur les sujets des transitions, le CEREMA peut prendre en charge un part du coût de la prestation, dans le cadre de sa subvention pour charge de service public (SCSP) versée par l'Etat.

La ville de Quimper a ainsi déjà sollicité le CEREMA pour des opérations passées (marché à bon de commandes portant sur les ouvrages d'art, par exemple) et pourrait à l'avenir recourir à ses prestations pour réaliser des évaluations d'aménagements, lancer des expérimentations, bénéficier d'une expertise sur le sujet des carrefours à feux ou encore de l'éclairage public.

La gouvernance du CEREMA, remaniée pour y intégrer les collectivités territoriales

L'article 159 de la loi 3DS a fait évoluer le CEREMA pour en faire un établissement partagé au service de l'Etat et des collectivités territoriales, avec création d'un dispositif d'adhésion pour les collectivités et leurs groupements. Cette évolution permet aux collectivités adhérentes d'influer sur la stratégie du CEREMA, d'avoir un accès facilité à son expertise et à ses démarches d'innovation pour mettre en œuvre des projets d'aménagement, et de contractualiser sous forme de quasi-régie, sans procédure de publicité ni mise en concurrence telles que prévues par le Code de la commande publique. Ils bénéficient en outre de 5% de remise sur les tarifs CEREMA, et leurs sollicitations seront examinées prioritairement sur celles des non-adhérents.

Chaque adhérent doit désigner un représentant au sein du CEREMA et dispose d'une voix délibérative pour désigner les instances de gouvernance :

- Le conseil d'administration, élu en avril 2023 au scrutin de liste, comprend 20 membres issus des collectivités locales adhérentes (sur 35 membres au total), réparties en sous-collèges selon la strate de CT (région/département/EPCI/communes) ;
- Le conseil stratégique, qui préparera les travaux du CA, comprend 20 représentants des CT sur 34 membres ;
- Enfin, les membres siègeront de droit aux comités d'orientation régionaux, qui fixeront les orientations des sections régionales du CEREMA et leurs priorités.

Chaque collectivité peut mobiliser le CEREMA sur ses seules compétences, l'adhésion d'un EPCI ne vaut donc pas possibilité pour ses communes-membres d'y recourir via des contrats sans mise en concurrence. Les demandes d'adhésions sont soumises à validation du conseil d'administration du CEREMA. Le premier, réuni le 21 mars dernier, a validé l'adhésion de 634 collectivités (14 régions, 70 départements, 272 groupements de communes et 278 communes).

L'adhésion

Le montant annuel de l'adhésion est fonction du nombre d'habitants, avec un plafond. Pour la ville de Quimper, l'adhésion annuelle est de 2 000 €, diminuée à 1 000 € en 2023 au vu de l'installation du CA à compter d'avril seulement (tarif > 50.000 habitants).

L'adhésion engage la collectivité pour 4 ans fermes (jusqu'au 31 décembre de la 4ème année pleine).

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - d'approuver l'adhésion de la ville de Quimper au CEREMA ;
- 2 - d'autoriser madame la maire à signer tous documents relatifs à cette adhésion.

Une seule candidature ayant été déposée pour le poste à pourvoir dans cet organisme extérieur, après appel de candidatures, conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, la nomination a pris effet immédiatement et il en a été donné lecture par madame la maire : monsieur Patrick TROGLIA représentera la commune de Quimper au titre de cette adhésion au CEREMA.

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 juin 2023
Rapporteur :
Madame Françoise DORVAL

N° 33

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 07/07/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 07/07/2023
(accusé de réception du 07/07/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Mise en service de la centrale photovoltaïque installée en toiture du gymnase Pen Ar Stang en autoconsommation collective

Le présent rapport a pour objectif de présenter l'avancement du projet de centrale photovoltaïque installée en toiture du gymnase Pen Ar Stang avec un mode de valorisation de l'électricité produite en autoconsommation collective, ainsi que les pièces contractuelles nécessaires à sa mise en service.

La Ville de Quimper poursuit une démarche vertueuse et ambitieuse de transition écologique et énergétique à l'échelle de la collectivité. En cohérence avec les actions déjà entreprises depuis plusieurs années, la Ville de Quimper a ainsi la volonté de développer son parc photovoltaïque (PV).

Dans ce cadre, la Ville a lancé en 2021 un marché d'accord-cadre pour une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour la réalisation d'études de faisabilité et le suivi de la réalisation de centrales photovoltaïques sur plusieurs sites pré-identifiés. Cette démarche a abouti à la réalisation d'une nouvelle centrale solaire photovoltaïque sur le gymnase Pen Ar Stang achevée en avril 2023 par l'entreprise ENTECH, basée sur le principe d'une autoconsommation collective. L'électricité produite sera valorisée sur 3 sites : le gymnase, l'Hôtel de Ville et le Musée des Beaux-Arts, couvrant une partie significative de leur consommation.

A présent, quelques démarches sont nécessaires avant la mise en service par Enedis pour le raccordement de la centrale au réseau de distribution public d'électricité et l'injection de la production.

Tout d'abord, une attestation sur l'honneur du Producteur, donc la ville (contrat « S21 » pour les installations de moins de 100 kWc), que l'installation est conforme aux règles en vigueur, est à remettre à EDF Obligation d'Achat.

Ensuite, le contrat d'achat avec EDF Obligation d'Achat, pour la revente de l'éventuel surplus de production, selon les modalités de l'arrêté tarifaire du 6 octobre 2021.

Enfin, une convention relative à la mise en œuvre d'une opération d'autoconsommation collectivité doit être signée entre ENEDIS et la ville de Quimper. Cette convention a pour objet de définir les coefficients de répartition de la production autoconsommée entre chaque consommateur et plus généralement les droits et obligations des Parties pour la mise en œuvre d'une opération d'autoconsommation collective au sens de l'article L 315-2 du code de l'énergie, notamment les modalités d'ajout/retrait d'un point de livraison dans l'opération. Elle est conclue pour une durée indéterminée.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire à signer :

- 1 - l'attestation sur l'honneur de conformité du producteur ;
- 2 - le contrat d'achat avec EDF Obligation d'Achat ;
- 3 - la convention Enedis / Ville de Quimper relative à la mise en œuvre d'une opération d'autoconsommation collective.

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 29 juin 2023
Rapporteur :
Madame Françoise DORVAL**

N° 34

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 07/07/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 07/07/2023 (accusé de réception du 07/07/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération*

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Actualisation des tarifs 2024 de la taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE)

Il appartient aux collectivités qui ont institué la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) de fixer par délibération les tarifs applicables sur le territoire avant le 1^{er} juillet 2023 pour une application au 1^{er} janvier 2024.

Conformément aux articles L 2333-9 à L. 2333-12 du code général des collectivités territoriales, la ville applique depuis 2011 les tarifs progressifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE).

Ces tarifs sont relevés chaque année, dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année.

Les tarifs appliqués en 2022 et 2023 étaient les suivants :

	Enseignes			Dispositifs non numériques publicitaires et préenseignes		Dispositifs numériques publicitaires et préenseignes	
	$\geq 7,01\text{m}^2$ et $\leq 12,00\text{m}^2$	$\geq 12,01\text{m}^2$ et $\leq 50,00\text{m}^2$	$\geq 50,01\text{m}^2$	$\leq 50,00\text{m}^2$	$> 50,00\text{m}^2$	$\leq 50,00\text{m}^2$	$> 50,00\text{m}^2$
Tarif 2022	21,40 €/m ²	42,80 €/m ²	85,60 €/m ²	21,40/€m ²	42,80 €/m ²	64,20 €/m ²	128,40 €/m ²
Tarif 2023	22,00 €/m ²	44,00 €/m ²	88,00 €/m ²	22,00/€m ²	44,00 €/m ²	66,00 €/m ²	132,00 €/m ²

La facturation s'effectue en fin d'année civile.

La recette liée à cette taxe s'est élevée en 2022 à 642 023,36 € pour les enseignes et à 70 733,02 € pour les panneaux publicitaires.

Le taux de variation applicable aux tarifs de la taxe en 2024 est de 6 % (source INSEE).

Les tarifs maximaux prévus à l'article L. 2333-9 du CGCT s'élèveront donc à :

	Enseignes			Dispositifs non numériques publicitaires et préenseignes		Dispositifs numériques publicitaires et préenseignes	
	$\geq 7,01\text{m}^2$ et $\leq 12,00\text{m}^2$	$\geq 12,01\text{m}^2$ et $\leq 50,00\text{m}^2$	$\geq 50,01\text{m}^2$	$\leq 50,00\text{m}^2$	$> 50,00\text{m}^2$	$\leq 50,00\text{m}^2$	$> 50,00\text{m}^2$
Tarif 2024	23,30 €/m ²	46,60 €/m ²	93,20 €/m ²	22,00 €/m ²	44,00 €/m ²	69,90 €/m ²	139,80 €/m ²

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'adopter les tarifs 2024 de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure tels que précisés ci-dessus.

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 29 juin 2023
Rapporteur :
Madame Françoise DORVAL**

N° 35

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 07/07/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 07/07/2023 (accusé de réception du 07/07/2023)

Acte original consultable au service des assemblées

Hôtel de Ville et d'agglomération

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Règlementation des meublés de tourisme - conditions de délivrance de l'autorisation de changement d'usage des locaux d'habitation

Par délibération du 16 février 2023, les élus municipaux se sont prononcés en faveur de l'instauration de la procédure de changement d'usage et du numéro unique d'enregistrement des meublés de tourisme, afin d'encadrer la mise en location de meublés de tourisme.

Par autorisation préfectorale, il est désormais nécessaire de fixer les conditions de délivrance de l'autorisation de changement d'usage et de mettre en place la procédure d'enregistrement de la déclaration préalable de location d'un meublé de tourisme.

Depuis quelques années, les modes d'hébergement touristiques proposés à une clientèle de passage se diversifient grâce à une mise en relation entre loueurs et visiteurs par de nombreux sites internet.

La mise en location de locaux d'habitation comme meublés de tourisme contribue à l'attractivité du territoire en répondant à une demande saisonnière de logements et en offrant aux touristes une expérience différente des modes traditionnels d'hébergement. Cette offre assure également un complément de revenus intéressant pour les propriétaires qui souhaitent louer leur bien en leur absence.

Néanmoins, cette offre d'hébergement qui a augmenté de manière très significative contrarie la politique de l'habitat du territoire: raréfaction de l'offre de logements à destination des résidents quimpérois, forte augmentation des loyers, nuisances diverses subies par le voisinage du fait des allées et venues répétées, manque à gagner des collectivités du fait de la non-perception de la taxe de séjour, etc.

Sur le territoire de la ville de Quimper l'offre de meublés de tourisme proposée sur Airbnb et Aritel, notamment, connaît un essor important depuis l'année 2019 avec une hausse de 37% du nombre d'annonces entre le 3^{ème} trimestre 2019 et le 3^{ème} trimestre 2022.

Selon les données Airdna (chiffres des plateformes susvisées), 534 annonces étaient actives au 3ème trimestre 2019, contre 768 à la même période en 2022.

De plus, 85% de ces annonces concernent des petits logements (15% de studios, environ 47% de T1, environ 23% de T2) qui se trouvent ainsi soustraits au marché du logement locatif de longue durée.

Or, 75% des ménages de résidents permanents étant composés d'une ou deux personnes, ces petits logements correspondent à un réel besoin de la population quimpéroise.

Les employeurs du territoire souffrent également d'une difficulté de recrutement accrue du fait de la pénurie de logement rencontrée par les futurs travailleurs.

Face à ces constats et parallèlement aux actions déjà menées par la collectivité en faveur du logement, il apparaît important de réguler l'offre des meublés de tourisme.

Depuis 2014, le législateur a renforcé l'arsenal juridique existant pour encadrer plus efficacement l'essor des meublés de tourisme : loi pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové (loi dite ALUR du 24 mars 2014), loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (loi dite ELAN du 23 novembre 2018), loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique (loi du 27 décembre 2019).

La procédure proposée ci-dessous, et la procédure complémentaire d'enregistrement des meublés de tourisme, ont donc essentiellement pour objectif de connaître et de contrôler l'offre de meublés de tourisme dans le but de maintenir une offre suffisante de logements destinés à la location de longue durée à des prix abordables.

1. La procédure du changement d'usage des locaux à usage d'habitation en meublés de tourisme

L'article L.631-7 du code de la construction et de l'habitation dispose que « *le fait de louer un local meublé destiné à l'habitation de manière répétée pour de courtes durées à une clientèle de passage qui n'y élit pas domicile constitue un changement d'usage* ». Dès lors, le local n'est plus considéré à usage d'habitation mais à usage marchand de meublé de tourisme.

En principe, le changement d'usage est libre mais les communes volontaires peuvent solliciter le préfet afin qu'il rende applicable sur leur territoire la procédure de changement d'usage (article L.631-9 dudit code).

Le code de la construction et de l'habitation prévoit un régime d'autorisation « temporaire » de changement d'usage des locaux d'habitation en meublés de tourisme, qui permet de cibler spécifiquement le phénomène « Airbnb ». Dans ce cas, l'autorisation est délivrée à titre temporaire, pour une durée déterminée par la commune.

Les propriétaires de meublés, notamment les propriétaires de résidences secondaires, devront alors disposer d'une autorisation pour pouvoir louer leur bien à usage touristique.

Les résidences principales, à condition qu'elles soient louées moins de cent-vingt jours par an, ne sont pas soumises à la procédure de changement d'usage (article L.631-7-1 A dudit code).

Les habitants resteront donc libres de louer leur bien à usage touristique moins de quatre mois sur l'année civile sans avoir à solliciter d'autorisation.

Ce régime temporaire étant uniquement applicable aux loueurs personnes physiques, il paraît opportun d'encadrer également les changements d'usage des locaux d'habitation en meublés de tourisme opérés par les professionnels (SCI par exemple) en se fondant sur le régime général prévu à l'article L.631-7-1 du code de la construction et de l'habitation.

Ainsi, sous réserve d'exception, toute personne qui souhaiterait exploiter un local destiné à l'habitation comme meublé de tourisme devra solliciter préalablement une autorisation de changement d'usage.

Les autres changements d'usage ne seraient pas concernés par ce dispositif.

La ville de Quimper a sollicité le préfet du Finistère le 5 avril 2023 afin d'instaurer la procédure de changement d'usage des locaux d'habitation.

En vertu de l'arrêté de monsieur le préfet du Finistère, les dispositions de l'article L631-7 sur le changement d'usage des locaux d'habitation destinés à la location touristique sont désormais applicables sur le territoire de la ville de Quimper.

Conformément aux articles L.631-7-1 et L. 631-7-1 A du code de la construction et de l'habitation il appartient au conseil municipal de fixer les conditions de délivrance de ces autorisations et c'est l'objet du règlement ci-joint, soumis à son approbation.

Par ailleurs, dans les communes où le changement d'usage des locaux destinés à l'habitation est soumis à autorisation préalable au sens des articles L. 631-7 et suivants du code de la construction et de l'habitation une délibération du conseil municipal peut décider de soumettre à une déclaration préalable soumise à enregistrement auprès de la commune toute location d'un meublé de tourisme.

2. La procédure d'enregistrement des meublés de tourisme

L'article L.324-1-1 II. du code du tourisme dispose que *« toute personne qui offre à la location un meublé de tourisme, que celui-ci soit classé ou non au sens du présent code, doit en avoir préalablement fait la déclaration auprès du maire de la commune où est situé le meublé »*. Cette déclaration obligatoire pour les résidences secondaires s'effectue actuellement par le dépôt du cerfa n°14004.

L'article précité du code du tourisme, en son point III., autorise les communes, où le changement d'usage des locaux destinés à l'habitation en meublés de tourisme est soumis à autorisation préalable, à instaurer une procédure d'enregistrement des déclarations préalables de location de meublés de tourisme. Dans ce cadre, toute location d'un meublé de tourisme doit être déclarée qu'il s'agisse d'une résidence principale ou secondaire.

Dès lors, les résidences principales et secondaires, proposées à la location à une clientèle de passage qui n'y élit pas domicile, font l'objet d'un enregistrement par l'intermédiaire d'un téléservice ou par un autre moyen de dépôt prévu par la commune.

Les chambres d'hôtes sont toutefois exclues du dispositif car elles obéissent à un régime de déclaration en mairie via le cerfa n°13566.

L'article D.324-1-1 du code du tourisme détaille les éléments renseignés par le loueur du meublé de tourisme :

- l'identité, l'adresse postale et l'adresse électronique du déclarant ;
- l'adresse du local meublé précisant, lorsque ce dernier fait partie d'un immeuble comportant plusieurs locaux, le bâtiment, l'escalier, l'étage et le numéro d'appartement. Le déclarant peut indiquer le numéro invariant tel qu'il ressort de son avis de taxe d'habitation ;
- son statut de résidence principale ou non ;
- le nombre de pièces composant le meublé, le nombre de lits et, le cas échéant, la date de la décision de classement et le niveau de classement ou de toute autre reconnaissance de qualité des meublés de tourisme ;

Tout changement concernant les éléments d'information de la déclaration fait l'objet d'une nouvelle déclaration.

Cette procédure donne lieu à la délivrance par la commune d'un accusé-réception comprenant le numéro d'enregistrement composé de 13 caractères (5 chiffres pour le code géographique de la commune, 6 chiffres pour l'identifiant et une clé de contrôle à 2 caractères alphanumériques déterminés par la commune).

La communauté d'agglomération utilise déjà un téléservice appelé « Déclaloc » pour le suivi de la taxe de séjour. Il est envisagé de conventionner avec les communes-membres pour mettre à disposition gracieuse l'outil « Déclaloc – procédure d'enregistrement ». Aussi, ce téléservice numérique permettra une meilleure couverture déclarative, un gain de temps ainsi qu'un contrôle facilité des versements de la taxe de séjour.

Outre ces obligations imposées aux loueurs, les plateformes de mise en location doivent faire figurer le numéro d'enregistrement du meublé de tourisme dans l'annonce de location. De plus, sur requête de la commune, elles doivent communiquer le nombre de jours de mise en location du logement. La commune peut aussi demander un décompte individualisé pour les meublés de tourisme situés sur tout ou partie de son territoire. Enfin, en cas de dépassement du seuil de 120 jours de mise en location d'un meublé de tourisme déclaré comme résidence principale, les plateformes ne doivent plus l'offrir à la location en supprimant l'annonce de leur site.

Le renforcement des obligations des plateformes de location de meublés touristiques s'est accompagné de l'instauration d'amendes civiles dont le montant maximal varie entre 12 500 et 50 000 € en fonction de l'objet du manquement.

De même, les obligations d'enregistrement et de communication du nombre de jours de location sur requête de la commune par le loueur sont elles aussi assorties d'amendes civiles d'un montant respectif de 5 000 et 10 000 €

Ces amendes sont prononcées par le président du tribunal judiciaire, statuant selon la procédure accélérée au fond, sur demande de la commune dans laquelle est situé le meublé de tourisme. Le produit des amendes prononcées à l'encontre des hébergeurs et des plateformes est reversé à cette dernière. Des contrôles peuvent être effectués à distance (surveillance des offres de location) et sur site par des agents assermentés.

L'instauration du dispositif d'enregistrement des meublés de tourisme prévu à l'article L324-1-1 du code du tourisme est complémentaire du dispositif d'autorisation de changement d'usage puisqu'il offre à la commune les moyens de vérifier le respect par les loueurs du règlement de changement d'usage et notamment des conditions de la dispense accordée aux résidences principales, dans la limite de 120 nuitées de location par an.

Afin de laisser le temps aux loueurs de meublés de tourisme de prendre connaissance de ces nouvelles procédures et de procéder à l'enregistrement de leur meublé de tourisme et, le cas échéant, à une demande d'autorisation de changement d'usage, ces dispositifs pourraient entrer en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2024.

Au vu de ce qui précède et sous réserve de l'accord du Préfet du Finistère, après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - d'approuver le règlement relatif au changement d'usage annexé à la présente délibération ;
- 2 - de fixer l'entrée en vigueur du régime d'autorisation de changement d'usage en application dudit règlement au 1^{er} janvier 2024 ;
- 3 - de soumettre à une déclaration préalable soumise à enregistrement auprès de la commune toute location d'un meublé de tourisme à compter du 1^{er} janvier 2024 ;
- 4 - d'approuver la mise en place d'un téléservice dédié à cette formalité sur le site internet de la ville permettant la délivrance d'un numéro d'enregistrement dans les conditions prévues à l'article D.324-1-1 du code du tourisme ;
- 5 - d'autoriser madame la maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 juin 2023
Rapporteur :
Madame Françoise DORVAL

N° 36

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 07/07/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 07/07/2023
(accusé de réception du 07/07/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Dénomination de voies

La commission extra-municipale des noms de rues qui s'est réunie le 21 avril 2023, ayant émis ses propositions concernant les voies et ouvrages routiers à identifier, il est proposé au conseil municipal de les valider.

Les voies et espaces à dénommer sont les suivants :

SECTEUR	TYPE	NOMS PROPOSES	TYPE EN BRETON	NOMS EN BRETON
Kerangall : origine rue Sébastien Le Balp	Rue	Madeleine Brès	Straed	Madeleine Brès
Kerangall : origine rue Sébastien Le Balp	Rue	Marthe Gautier	Straed	Marthe Gautier
Kermoguer : origine allée de Kermoguer	Rue	Lisette de Quintin	Straed	Lisette Kintin
Kermoguer : origine allée de Kermoguer	Allée	Alice Milliat	Alez	Alice Milliat
Kerfeunteun : origine chemin privé donnant sur la rue de Stang Bihan	Allée	Eugène Gravelotte	Alez	Eugène Gravelotte
Route de Rosporden : origine vieille route de Rosporden	Rue	Katia Krafft	Straed	Katia Krafft

Kermoyan : origine rue Paul Borossi	Rue	Gisèle Halimi	Straed	Gisèle Halimi
Kermoyan : origine rue Paul Borossi	Rue	Blanche Maupas	Straed	Blanche Maupas
Centre-ville : origine Rue de Pont l'Abbé	Rue	André Monteil	Straed	André Monteil

Les biographies des personnalités identifiées ainsi que les plans de situation des projets de voies à dénommer sont jointes au présent rapport.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'adopter les dénominations de voies ci-dessus présentées.

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 29 juin 2023
Rapporteur :
Madame Françoise DORVAL**

N° 37

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 07/07/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 07/07/2023 (accusé de réception du 07/07/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Constitution de servitude ENEDIS - Chemin de Kergall

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, la ville de Quimper consent au profit de ENEDIS une servitude de passage de réseau à titre gratuit sur les parcelles cadastrées section AW numéros 19 et 20.

Afin d'établir à demeure dans une bande de 3 mètres de large, une ligne électrique souterraine basse tension sur une longueur totale d'environ 80 mètres ainsi que ses accessoires dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique sur les parcelles cadastrées section AW numéros 19 et 20 situées chemin de Kergall, il est nécessaire d'établir une convention de servitudes entre la commune de Quimper et ENEDIS.

Cette servitude est consentie à titre gratuit. Cette convention sera régularisée par acte authentique.

Les frais dudit acte seront à la charge exclusive de ENEDIS.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire :

- 1 - à signer la convention avec ENEDIS ;
- 2 - à signer les actes à intervenir.

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 juin 2023
Rapporteur :
Madame Françoise DORVAL

N° 38

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 07/07/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 07/07/2023 (accusé de réception du 07/07/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Constitution de servitude ENEDIS
Rue de Kerhuel**

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, la ville de Quimper consent au profit de ENEDIS une servitude de passage de réseau à titre gratuit sur la parcelle cadastrée section AW numéro 111.

Afin d'établir à demeure dans une bande de 3 mètres de large, une ligne électrique souterraine moyenne tension sur une longueur totale d'environ 30 mètres ainsi que ses accessoires dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique sur la parcelle cadastrée section AW numéro 111 située rue de Kerhuel, il est nécessaire d'établir une convention de servitudes entre la commune de Quimper et ENEDIS.

Cette servitude est consentie à titre gratuit. Cette convention sera régularisée par acte authentique.

Les frais dudit acte seront à la charge exclusive de ENEDIS.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire :

- 1 - à signer la convention avec ENEDIS ;
- 2 - à signer les actes à intervenir.

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

—————
Séance du 29 juin 2023
Rapporteur :
Madame Françoise DORVAL

N° 39

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 07/07/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 07/07/2023
(accusé de réception du 07/07/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Servitude Route de Bénodet - Tubatys

—————

Par délibération n° 16 du 7 avril 2022, le conseil municipal a validé le principe de l'instauration d'une servitude de passage sur une parcelle privée communale route Bénodet dans le cadre d'un projet immobilier. Les accès du projet ayant été modifiés, il est nécessaire de revenir sur le montant de l'indemnité de la servitude.

La commune est propriétaire d'une parcelle cadastrée section F n° 553 sise au 348 route de Bénodet, dont une partie sert d'accès à une réserve foncière sur le secteur de Kervoalic.

Un projet à vocation de logements et de bureaux est prévu sur les parcelles voisines le long de la route de Bénodet cadastrées section F n° 175-1959-1960-1976-1977-1978-1979-1980.

Par délibération n°16 du 7 avril 2022, le conseil municipal avait validé le principe d'une servitude de passage sur la parcelle communale permettant un nouvel accès pour desservir une partie de l'opération, à savoir uniquement les lots d'habitat en deuxième rideau de la route de Bénodet, moyennant une indemnisation de 10 800 euros. Les bureaux devaient être desservis par un autre accès direct sur la voie départementale.

Le porteur de projet ayant dû modifier son projet pour des raisons de sécurité d'accès à la voie départementale, un seul accès est désormais prévu pour les bureaux et logements, via la parcelle communale. L'indemnité a été réévaluée pour tenir compte du nombre plus important de véhicules qui circuleront sur cette voie. Cette indemnité est désormais chiffrée à hauteur de 32 000 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1 – de valider le principe de l'instauration d'une servitude de passage sur la parcelle cadastrée section F n° 553 au profit des parcelles cadastrées section F n° cadastrées section F n° 175-1959-1960-1976-1977-1978-1979-1980 pour la desserte de logements et bureaux moyennant une indemnité forfaitaire de 32 000 € ;

2 - d'autoriser madame la maire ou son représentant à signer les actes à intervenir.

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 juin 2023
Rapporteur :
Madame Françoise DORVAL

N° 40

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 07/07/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 07/07/2023
(accusé de réception du 07/07/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Cession d'une dépendance de voirie dans le cadre d'un projet de construction de logements

Il est proposé de céder au propriétaire du 98 avenue de Ty Bos une dépendance de voirie, d'une surface approximative de 752,54 m², située devant sa propriété pour le prix de 85 euros le m².

Dans le cadre d'un projet de construction de logements, monsieur Bellanger propriétaire du 98 avenue de Ty Bos sollicite auprès de la ville de Quimper l'acquisition d'une dépendance de voirie de 752,54 m² environ. Cette emprise permettra la création d'un front paysager à l'opération, une meilleure circulation des véhicules et un nombre plus important de stationnements au profit des futurs occupants.

Il s'agit d'une dépendance de voirie faisant partie du domaine public, dont la vente n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation de la voie, mais dont il convient de constater la désaffectation puis le déclassement préalablement à la cession.

Après consultation du Domaine, un prix de 85 €/m², a été proposé aux intéressés qui l'ont accepté.

Les frais liés au transfert de propriété seront supportés par les acquéreurs.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1 - de constater la désaffectation et de prononcer le déclassement de ladite dépendance ;

2 - d'autoriser la ville de Quimper à céder cette dépendance, d'une surface totale d'environ 752,54 m² au prix de 85 €/m² ;

3 - d'autoriser monsieur Bellanger ou tout autre personne qui pourrait leur être substituée pour le même objet et aux mêmes conditions à déposer toutes les autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation de leur projet ;

4 - d'autoriser madame la maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 juin 2023
Rapporteur :
Madame Françoise DORVAL

N° 41

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 07/07/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 07/07/2023 (accusé de réception du 07/07/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Cession d'une parcelle sise 55 rue Paul Borossi

Il est proposé de céder à l'association culturelle et cultuelle des musulmans de Quimper (ACMQ) la parcelle cadastrée section IN numéro 362, sise 55 rue Paul Borossi, d'une surface de 161 m², au prix de 24 150 €.

L'association culturelle et cultuelle des musulmans de Quimper (ACMQ) sollicite auprès de la ville de Quimper l'acquisition d'une de la parcelle cadastrée IN numéro 362, sise 55 rue Paul Borossi, d'une surface de 161 m².

La cession de cette parcelle communale située dans l'enceinte du terrain de l'actuelle mosquée permettra de sécuriser durablement le fonctionnement de l'établissement cultuel : la parcelle est en effet située au droit de l'issue de secours, réalisée il y a quelques années à la demande du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Après consultation du Domaine, un prix de 150 €/m², soit un prix total de 24 150 € a été proposé aux intéressés qui l'ont accepté.

Les frais liés au transfert de propriété seront supportés par les acquéreurs.

Les murs d'enceinte et le portail entourant la parcelle devront être conservés.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - d'autoriser la commune de Quimper à céder la parcelle cadastrée IN numéro 362, sise 55 rue Paul Borossi, d'une surface de 161 m², au prix de 24 150 € ;
- 2 - d'autoriser madame la maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 29 juin 2023
Rapporteur :
Madame Françoise DORVAL**

N° 42

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 07/07/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 07/07/2023 (accusé de réception du 07/07/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Route du Loch - Cession d'une parcelle à la SCI Boucan Canot

Dans le cadre de la réalisation d'un projet immobilier une parcelle située 60 route du Loc'h, il est proposé de céder à la SCI Boucan Canot, porteur du projet, une portion de la parcelle EH 68 propriété d'Enedis et de la Ville.

La SCI BOUCAN CANOT est propriétaire d'un bien immobilier situé 60 route du Loch (parcelle cadastrée section EH numéro 69).

Dans le cadre d'un projet de réhabilitation à usage de bureaux, pour lequel un permis de construire a été déposé, la SCI souhaiterait pouvoir acquérir une emprise de la parcelle communale mitoyenne cadastrée section EH numéro 68.

En effet, cette acquisition pourrait lui permettre de créer les places de stationnement nécessaires à la réalisation de son projet.

La parcelle communale EH numéro 68 est une parcelle d'une surface totale de 107 m² sur laquelle est implanté un transformateur électrique appartenant à ENEDIS. Avec l'accord d'ENEDIS, une surface approximative de 35 m² pourrait être cédée.

Après consultation de la Direction Immobilière de l'Etat, un prix de 50 €/m², a été proposé aux intéressés qui l'ont accepté.

Les frais liés au transfert de propriété seront supportés par les acquéreurs.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1 - d'autoriser la commune de Quimper à céder cette dépendance, d'une surface totale d'environ 35 m² au prix de 50 €/m² ;

2 - d'autoriser madame la maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 29 juin 2023
Rapporteur :
Madame Françoise DORVAL**

N° 43

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 07/07/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 07/07/2023 (accusé de réception du 07/07/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Rétrocession de parcelles situées dans la zone d'activités de Kéradennec Kervilier

Dans le cadre du transfert de la compétence ZAE, la commune de Quimper a acté par délibérations n°22 du 28 juin 2018 et n°25 du 16 du 27 juin 2019 le principe de cession à QBO de plusieurs parcelles destinées à être revendues au groupe NICOT, pour la réalisation d'un parc de loisirs.

En parallèle, QBO a délibéré le 20 juin 2019 afin d'autoriser la vente des parcelles DI numéros 228p, 438p, 465, et 449, d'une surface totale de 10 975 m² au prix de 806 880 euros au groupe NICOT.

Afin de préserver la qualité paysagère de l'entrée de ville et de la zone d'activités, il est proposé que la ville reprenne la maîtrise foncière du reliquat des parcelles majoritairement situées en zone N, préservant ainsi le front végétal existant dans ce secteur de fort passage.

Le groupe NICOT ou toute personne morale s'y substituant, rétrocède ainsi une partie de ces parcelles cadastrées section DI numéros 438 et 228 pour une surface d'environ 3 036 m² à la ville à titre gracieux.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - d'approuver la rétrocession à titre gracieux par le Groupe NICOT ou toute personne morale s'y substituant d'une partie des parcelles cadastrées section DI numéros 438 et 228 pour une surface d'environ 3 036 m²;
- 2 - d'autoriser madame la maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 juin 2023
Rapporteur :
Madame Françoise DORVAL

N° 44

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 07/07/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 07/07/2023 (accusé de réception du 07/07/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Constitution de servitude Rue de Saint Briec

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution électrique, des travaux sont nécessaires et empruntent la rue Saint-Briec. La ville de Quimper consent au profit de ENEDIS une servitude de passage et de canalisation à titre gratuit sur la parcelle cadastrée section HL numéro 5.

Afin d'établir à demeure une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 3 mètres ainsi que ses accessoires dans le cadre de l'amélioration de la qualité du réseau électrique rue Saint Briec sur la parcelle cadastrée section HL numéro 5, il est nécessaire d'établir une convention de servitudes entre la commune de Quimper et ENEDIS.

Cette convention sera régularisée par acte authentique.

Les frais dudit acte seront à la charge exclusive d'ENEDIS.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire :

- 1 - à signer la convention avec ENEDIS ;
- 2 - à signer les actes à intervenir.

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 juin 2023
Rapporteur :
Madame Françoise DORVAL

N° 45

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 07/07/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 07/07/2023 (accusé de réception du 07/07/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Acquisition place de parking, 13 rue Saint François

Monsieur Ernoul, représentant la SCI de l'Odet, vend sa place de parking (numéro 2 formant le lot 39) située sur la parcelle cadastrée section BL numéro 844.

Dans le cadre de l'opération « Quimper Cœur de Ville » (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Renouvellement Urbain), la ville de Quimper souhaite acquérir cette parcelle en vue d'accompagner le projet de réouverture publique par l'ancien passage Doré de l'îlot Saint Corentin, défini comme îlot prioritaire dans la convention « Quimper, cœur de ville » et de répondre à l'enjeu patrimonial de mise en valeur et de sauvegarde d'un patrimoine inaccessible à proximité de la cathédrale.

Il est proposé d'acquérir la place de stationnement au prix de 15 000 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - d'approuver l'acquisition par la ville de Quimper de la place n°2 de parking formant le lot 39 et située sur la parcelle cadastrée section BL numéro 844 appartenant à la SCI de l'Odet représentée par Monsieur Ernoul au prix de 15 000 €;
- 2 - d'autoriser madame la maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 juin 2023
Rapporteur :
Madame Françoise DORVAL

N° 46

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 07/07/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 07/07/2023
(accusé de réception du 07/07/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Echange de parcelles - Vallée de Kermabeuzen

Dans le cadre du schéma d'aménagement paysager visant à préserver les fonds de vallées, le conseil municipal, par délibération du 3 février 2022, a autorisé un échange sans soulte de parcelles situées vallée de Kermabeuzen. Suite à une évolution des surfaces échangées, il est proposé de modifier la délibération.

Dans le but de poursuivre la préservation et la valorisation de la vallée de Kermabeuzen, la Ville a prévu un échange de parcelles avec Madame Larvol par délibération numéro 5 en date du 3 février 2022.

Des modifications à cette délibération doivent être apportées car les surfaces échangées ont évolué suite au bornage effectué sur site. L'échange comportait une soulte : en effet, la ville de Quimper devait acquérir environ 4 000 m² d'emprise contre 3 100 m² environ au profit de madame Claire Larvol.

En cohérence avec le bornage effectué le 28 novembre 2022, la ville de Quimper et madame Claire Larvol vont acquérir respectivement 3 988m² à la suite de l'échange. La parcelle cadastrée section IW numéro 156 est cédée à la ville de Quimper contre les parcelles cadastrées section IW numéros 112, 152 et 153 au profit de madame Claire Larvol.

Les frais afférents aux transferts de propriété sont à la charge de la Ville.

Après avis de la Direction Immobilière de l'État et après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1 – d'autoriser l'échange sans soulte d'une emprise de 3 988 m² de la parcelle cadastrée section IW numéro 156, contre des emprises de 3 988 m² sur les parcelles cadastrées section IW numéros 152, 153 et 112 ;

2 – d'autoriser madame la maire à signer les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 juin 2023
Rapporteur :
Monsieur Jacques LE ROUX

N° 47

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 07/07/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 07/07/2023
(accusé de réception du 07/07/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Compte administratif 2022

Le compte administratif constate l'exécution du budget 2022 de la commune

Le périmètre du budget porte sur le budget principal ainsi que sur les trois budgets annexes que sont les zones d'habitat, les parkings en ouvrage, les locations et camping municipal (le budget des zones d'activités est en cours de clôture).

Après 2 années marquées par les conséquences de la pandémie, l'exercice 2022 a constitué un retour à la normale avec la levée de la plupart des restrictions liée à la pandémie de COVID 19. L'activité des services a donc retrouvé un niveau quasiment équivalent à l'année 2020.

Cependant, la ville a subi les premiers effets de l'inflation générée par la déstabilisation du tissu économique. Ce sont notamment les matières premières qui ont fait évoluer les prix des fournitures et des investissements.

Les charges liées aux ressources humaines ont significativement augmenté en raison de la mise en place du RIFSEPP (50 % de l'objectif cible) et de la hausse du point d'indice au premier juillet 2022. La politique de dé-précarisation s'est poursuivie.

Nous retrouvons dans ce compte administratif 2022 la traduction financière du déploiement du projet municipal.

Ainsi, le premier budget participatif a été adopté après un processus qui a permis aux Quimpérois, tant de proposer que d'arrêter les projets de ce budget.

Les transitions ont également été au cœur de l'action publique. Cela s'est traduit, par exemple, par les chantiers de rénovation énergétique des bâtiments communaux (et notamment l'école de Kervilien), la végétalisation des cours d'écoles ou encore l'établissement d'un Atlas de la biodiversité.

Le déploiement en année pleine de la police municipale s'est concrétisé pour assurer une ville apaisée où la tranquillité publique est assurée.

En terme d'investissement, les travaux du bâtiment de la Providence ont permis sa livraison début 2023.

De nombreux travaux sur les espaces publics ont eu lieu, avec notamment accompagnement travaux du Pôle d'échange multimodale. Les études précurseurs de la réalisation des travaux se sont poursuivies pour les halles gourmandes, le réaménagement des quais de l'Odet et la rénovation du théâtre Max Jacob.

Le tableau présenté ci-dessous, retrace l'ensemble des dépenses nettes retraitées de l'administration commune (réintégration de la quote-part du personnel travaillant pour la commune, salariés de QBO, hors opérations d'ordre).

La surface financière globale du compte administratif 2022 s'établit à 82,52 M€, contre 80,09 M€ en 2021. La hausse se concentre sur le budget principal (4,97 %).

Le CA 2022 intègre la réfaction partielle de l'attribution de compensation du coût des prestations informatiques effectuées par le service commun de la DCSI communautaire. Cela conduit à une hausse du chapitre 014 mais à une diminution équivalente du chapitre 011.

Le présent rapport présente, dans un premier temps, le budget général puis les budgets annexes.

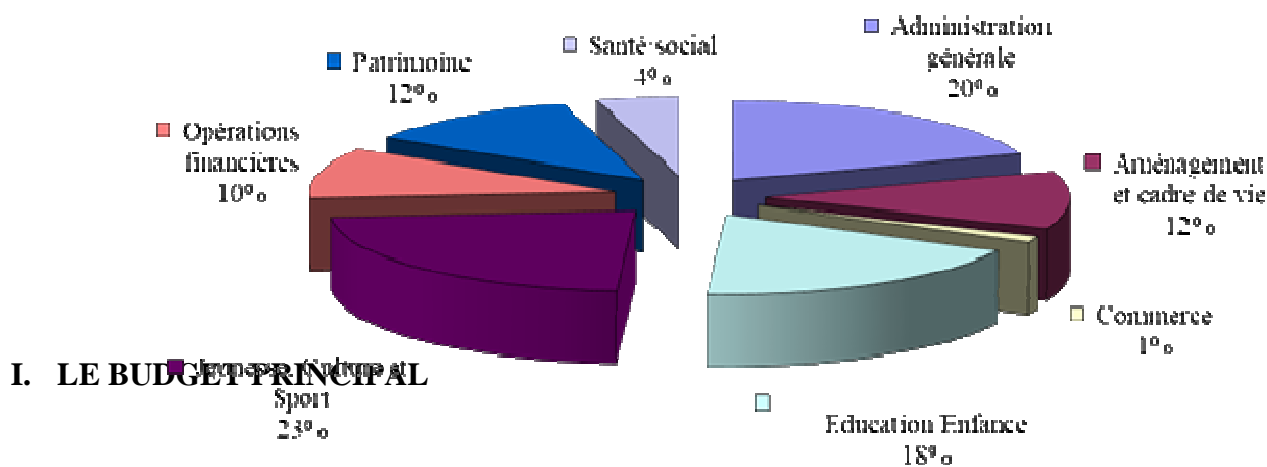
Quelques chiffres clés :

- la surface financière de la ville de Quimper : 82,52 M€ (91,12 M€ en réintégrant l'administration commune) ;
- les dépenses réelles de fonctionnement du budget principal s'élèvent à 55,34 M€ (63,94 M€ en réintégrant l'administration commune) ;
- l'investissement du budget principal est de 19,63 M€ ;
- le budget principal représente 98,3 % des dépenses budgétaires.

Surface financière de la commune de Quimper

Dépenses réelles		CA 2020	CA 2021	CA 2022	Variation en €	Evolution % CA
Principal	Dépenses réelles fonctionnement	52 193 190 €	54 476 055 €	55 344 271 €	868 216	1,59%
	<i>dont subvention au CCAS</i>	2 762 913 €	2 790 500 €	2 815 500 €	25 000	0,90%
	Remboursement frais	1 282 511 €	1 405 137 €	1 283 976 €	- 121 161	-8,62%
	Services communs	8 604 653 €	8 604 653 €	8 604 653 €	-	0,00%
	<i>Dépenses réelles de fonctionnement net</i>	59 515 332 €	61 675 571 €	62 664 948 €	989 376	1,60%
	Dépenses réelles investissement	15 243 727 €	16 770 782 €	19 631 509 €	2 860 727	17,06%
	Dette	5 954 105 €	6 092 494 €	6 209 514 €	117 020	1,92%
Total	73 391 022 €	77 339 331 €	81 185 294 €	3 845 963	4,97%	
Zone d'activités	Dépenses réelles fonctionnement	0 €	0 €	-	-	-
	Dépenses réelles investissement	0 €	0 €	-	-	-
	Dette	-	-	-	-	-
Total	0 €	0 €	0 €	-	-	
Zones d'habitat	Dépenses réelles fonctionnement	-	-	-	-	-
	Dépenses réelles investissement	140 878 €	420 857 €	76 801 €	- 344 056	-81,75%
	Dette	-	-	-	-	-
Total	140 878 €	420 857 €	76 801 €	- 344 056	-81,75%	
Locations et camping municipal	Dépenses réelles fonctionnement	1 157 561 €	184 809 €	238 038 €	53 229	28,80%
	Dépenses réelles investissement	9 250 820 €	171 475 €	387 695 €	216 220	126,09%
	Dette	-	-	-	-	-
Total	10 408 381 €	356 285 €	625 733 €	269 448	75,63%	
Parkings en ouvrage	Dépenses réelles fonctionnement	637 306 €	871 718 €	510 223 €	- 361 495	-41,47%
	Dépenses réelles investissement	56 389 €	1 105 125 €	124 735 €	- 980 390	-88,71%
	Dette	-	-	-	-	-
Total	693 695 €	1 976 843 €	634 958 €	- 1 341 885	-67,88%	
Total	Dépenses réelles fonctionnement	53 988 058 €	55 532 583 €	56 092 532 €	559 949	1,01%
	Dépenses réelles investissement	24 691 814 €	18 468 239 €	20 220 740 €	1 752 501	9,49%
	Dette	5 954 105 €	6 092 494 €	6 209 514 €	117 020	1,92%
	Total des dépenses	84 633 976 €	80 093 316 €	82 522 786 €	2 429 470	3,03%

Répartition par politique publique (budget principal)



		2020	2021	2022	Variation % CA 2021/2022	Variation en € 2021/2022
1	Ressources de fonctionnement	66 622 657	68 854 748	72 119 680	4,74%	3 264 932
	<i>dont fiscalité</i>	45 423 766	47 834 735	49 936 292	4,39%	2 101 558
	<i>dont contributions directes</i>	40 313 627	41 661 646	43 438 966	4,27%	1 777 320
	<i>dont DGF</i>	8 066 106	8 046 657	8 055 678	0,11%	9 021
	<i>dont reversement QBO</i>					-
2	Dépenses de fonctionnement hors charges financières	51 154 131	53 570 070	54 526 727	1,79%	956 656
	<i>dont personnel</i>	24 054 763	25 032 487	26 986 243	7,80%	1 953 756
	<i>dont subventions</i>	12 976 882	12 924 364	12 973 160	0,38%	48 796
	<i>Reversement</i>	351 840	641 983	558 478	-13,01%	83 505
3	Capacité courante de financement	15 468 526	15 284 678	17 592 954	15,10%	2 308 276
4	Frais financiers	1 039 059	905 985	817 544	-9,76%	88 441
5	Epargne brute	14 429 467	14 378 693	16 775 410	16,67%	2 396 716
6	Remboursement capital dette	5 954 105	6 092 494	6 209 514	1,92%	117 020
7	Epargne nette	8 475 362	8 286 199	10 565 895	27,51%	2 279 696
8	Subventions d'équipement versées	950 046	843 013	745 440	-11,57%	97 572
9	Programme d'investissement	14 293 681	15 927 769	18 886 068	18,57%	2 958 299
10	Charges d'investissement (8+9)	15 243 727	16 770 782	19 631 509	17,06%	2 860 727
11	Recettes d'investissement	4 975 395	5 556 953	4 667 950	-16,00%	889 003
12	Emprunt	3 000 000	3 000 000	6 000 000	100,00%	3 000 000
13	Excédents 1068	12 413 982	11 203 444	11 393 231	1,69%	189 787
14	Total des financements propres (7+11+12+13)	28 864 739	28 046 596	32 627 076	16,33%	4 580 479
15	Résultat N	13 621 012	11 275 814	12 995 567	15,25%	1 719 753
16	Résultat N- 1	- 12 633 621	- 10 216 053	- 10 244 379	0,28%	28 326
17	Résultat de clôture = Fonds de roulement (15+16)	987 391	1 059 761	2 751 188	159,60%	1 691 426

Les recettes réelles de fonctionnement se sont élevées à 72,11 M€ (+3,26 M€) avec des recettes fiscales en hausse de 4,39 %.

Les dépenses de fonctionnement hors frais financiers se sont élevées à 54,52 M€, soit une augmentation de 1,79 % par rapport à 2021. La hausse des charges de personnel (rifseep) est compensée en grande partie par la maîtrise des autres postes de fonctionnement.

La capacité courante de financement est en hausse de 2,3 M€ plus particulièrement portée par la bonne dynamique des recettes.

Les dépenses d'investissement se sont établies à 19,63 M€.

Un désendettement qui s'est poursuivi sur l'exercice, permettant des marges de manœuvre pour les exercices à venir.

A/ Le fonctionnement

1. Les recettes

Les recettes de fonctionnement sont en progression de 4,74 %.

	CA 2020	2 021	2 022	Variation €	Evolution % CA
Fiscalité	45 423 766	47 834 735	49 936 292	2 101 558	4,39%
contributions directes	40 313 627	41 661 646	43 438 966	1 777 320	4,27%
Transfert EPCI	-	107 000	107 000	-	0,00%
AC	0	0	0	-	#DIV/0!
DSC	0	107 000	107 000	-	0,00%
Autres taxes et impôts	5 110 139	6 066 089	6 390 326	324 238	5,35%
droit de place	92 332	106 386	269 709	163 323	153,52%
FPIC	0	0		-	
Autres taxes				-	
taxe sur l'électricité	1 291 357	1 326 796	1 390 115	63 319	4,77%
taxe sur la publicité	744 162	733 426	715 569	- 17 857	-2,43%
droit de mutation	2 868 221	3 749 911	3 882 093	132 182	3,52%
divers	114 067	149 568	132 840	- 16 728	-11,18%
Autre fiscalité	5 110 139	6 173 089	6 497 326	1 062 950	17,22%

	CA 2020	2 021	2 022	Variation €	Evolution % CA
Dotations et subventions	14 796 974	12 969 278	13 944 035	974 756	7,52%
Dotations	10 561 084	10 524 468	10 662 544	138 076	1,31%
DGF	8 066 106	8 046 657	8 055 678	9 021	0,11%
DSU	1 265 479	1 308 420	1 354 000	45 580	3,48%
DNP	1 229 499	1 169 391	1 252 866	83 475	7,14%
Autres dotations	625 754	632 835	651 543	18 707	2,96%
compensations fiscales	1 815 810	1 103 359	1 216 933	113 574	10,29%
Subventions et autres	1 794 326	708 616	1 413 015	704 399	99,40%

	CA 2020	2 021	2 022	Variation €	Evolution % CA
Remboursement frais	1 282 511	1 405 137	1 283 976	- 121 161	-8,62%
Autres produits	5 119 406	6 645 598	6 955 377	309 779	4,66%
dont cession	726 752	864 848	913 131	48 283	5,58%
dont droits de stationnement	555 963	1 055 213	978 809	- 76 404	
+ transfert droits de stationnement 2017-2018 (rubrique fiscalité)				-	-7,24%
dont droit de voirie	577 948	786 179	763 561	- 22 618	-2,88%
dont droit services scolaires et périscolaires	1 120 852	1 425 396	1 418 764	- 6 631	-0,47%
dont droit services enfance	476 942	561 701	596 214	34 513	6,14%
dont droit service culturel	151 839	105 895	213 213	107 318	101,34%
dont autres produits de gestion patrimoine	374 499	607 980	554 947	- 53 033	-8,72%
Total des recettes réelles fonctionnement	66 622 657	68 854 748	72 119 680	3 264 932	4,74%

En matière de fiscalité, les contributions directes (la taxe foncière est désormais le seul impôt de la fiscalité directe locale des communes) ont augmenté de 4,27 %.

Les droits de mutation restent sur une bonne dynamique (+132 K€) avec un premier semestre 2022 très dynamique avant un ralentissement au deuxième semestre en lien avec d'une part la raréfaction de l'offre et la hausse des taux d'intérêts.

Les dotations de l'État dont la DGF restent stables (+0,11 %)

La variation importante des subventions reçues (+704 K€) correspond à la mise en place du nouveau cadre contractuel avec la CAF. En 2022, le nouveau bonus territoire (70 %

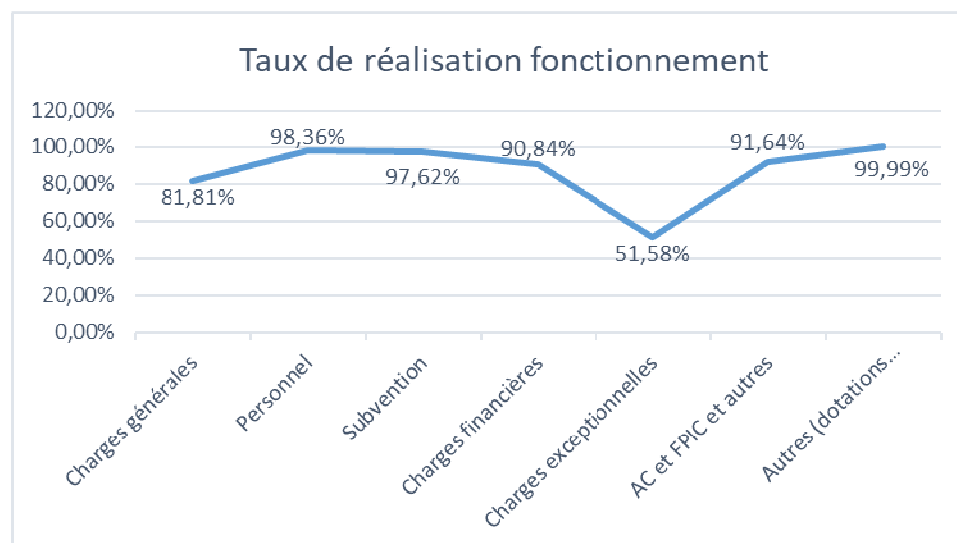
versés en année n) se cumule avec les fonds du contrat enfance jeunesse versés en 2022 au titre du bilan 2021.

Les recettes usagers progressent et pour certaines reviennent à des niveaux conformes à l'avant crise comme pour les droits de place ou les recettes du musée des beaux-arts dynamisées également par le succès de l'exposition Vivian Maier.

2. Les dépenses

Budget général	2 020	2 021	2 022	Variation €	Evolution % CA
Charges générales	13 491 934	14 755 665	13 824 873	- 930 792	-6,31%
<i>dont achats de prestation de services</i>	<i>1 829 866</i>	<i>2 412 793</i>	<i>2 250 490</i>	<i>- 162 303</i>	<i>-6,73%</i>
<i>Energie (électricité, carburants, eau)</i>	<i>1 694 582</i>	<i>1 956 484</i>	<i>2 032 216</i>	<i>75 733</i>	<i>3,87%</i>
<i>Frais de télécommunications</i>	<i>91 117</i>	<i>98 501</i>	<i>88 794</i>	<i>- 9 707</i>	<i>-9,85%</i>
<i>Locations + charges locatives</i>	<i>1 012 289</i>	<i>962 416</i>	<i>972 215</i>	<i>9 799</i>	<i>1,02%</i>
<i>Frais de nettoyage des locaux</i>	<i>540 703</i>	<i>542 624</i>	<i>694 423</i>	<i>151 799</i>	<i>27,98%</i>
<i>Primes assurances</i>	<i>426 213</i>	<i>388 564</i>	<i>265 072</i>	<i>- 123 491</i>	<i>-31,78%</i>
<i>Remboursement de frais</i>	<i>1 994 287</i>	<i>1 610 758</i>	<i>412 231</i>	<i>- 1 198 527</i>	<i>-74,41%</i>
Personnel	24 054 763	25 032 487	26 986 243	1 953 756	7,80%
<i>dont rémunération principale</i>	<i>13 542 906</i>	<i>14 159 960</i>	<i>14 647 075</i>	<i>487 115</i>	<i>3,44%</i>
<i>dont remboursement solde 60/40 QBO</i>	<i>1 214 725</i>	<i>1 353 084</i>	<i>1 845 137</i>	<i>492 053</i>	<i>36,37%</i>
Subvention	12 976 882	12 924 364	12 973 160	48 796	0,38%
<i>dont CCAS</i>	<i>2 762 913</i>	<i>2 790 500</i>	<i>2 815 500</i>	<i>25 000</i>	<i>0,90%</i>
<i>dont caisse des écoles</i>	<i>348 600</i>	<i>348 600</i>	<i>348 600</i>	<i>-</i>	<i>0,00%</i>
<i>dont subventions aux associations</i>	<i>9 149 589</i>	<i>9 063 402</i>	<i>9 082 555</i>	<i>19 153</i>	<i>0,21%</i>
				<i>-</i>	
Charges financières	1 039 059	905 985	817 544	- 88 441	-9,76%
Charges exceptionnelles	194 987	215 571	164 274	- 51 298	-23,80%
AC et FPIC et autres	351 840	641 983	558 478	- 83 505	-13,01%
Autres (dotations provisions semi-budgétaires)	83 725	0	19 699	19 699	
				<i>-</i>	
Dépenses de fonctionnement	52 193 190	54 476 055	55 344 271	868 216	1,59%

Le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement (BP+DM+reports) s'élève à 93,06 %.



Les dépenses de fonctionnement sont en augmentation de 1,59 % (soit 1,79% hors charges financières).

Les charges à caractère général sont en diminution en raison de la compensation du remboursement des frais informatiques dues à QBO via une réfaction de l'attribution de compensation (- 1,4 M€).

Le changement de modalité du paiement du service commun informatique a conduit à décaler le paiement à QBO. Ainsi le résultat majoré de 1,4 M€ est repris en DM pour régularisation des sommes dues sur 2023

Les primes assurances sont en forte diminution car, depuis 2022, QBO prend en charge directement ses primes auto et RC sans passer par la ville de Quimper, coordonnateur du marché (mais baisse recettes de remboursement par QBO).

Le principal poste d'augmentation concerne les charges de personnel (+1,95 M€) avec la hausse du point d'indice sur le dernier semestre, la mise en place du RIFSEEP (50% de l'objectif cible) et l'impact en année pleine de la déprécarisation dans le secteur de l'enfance.

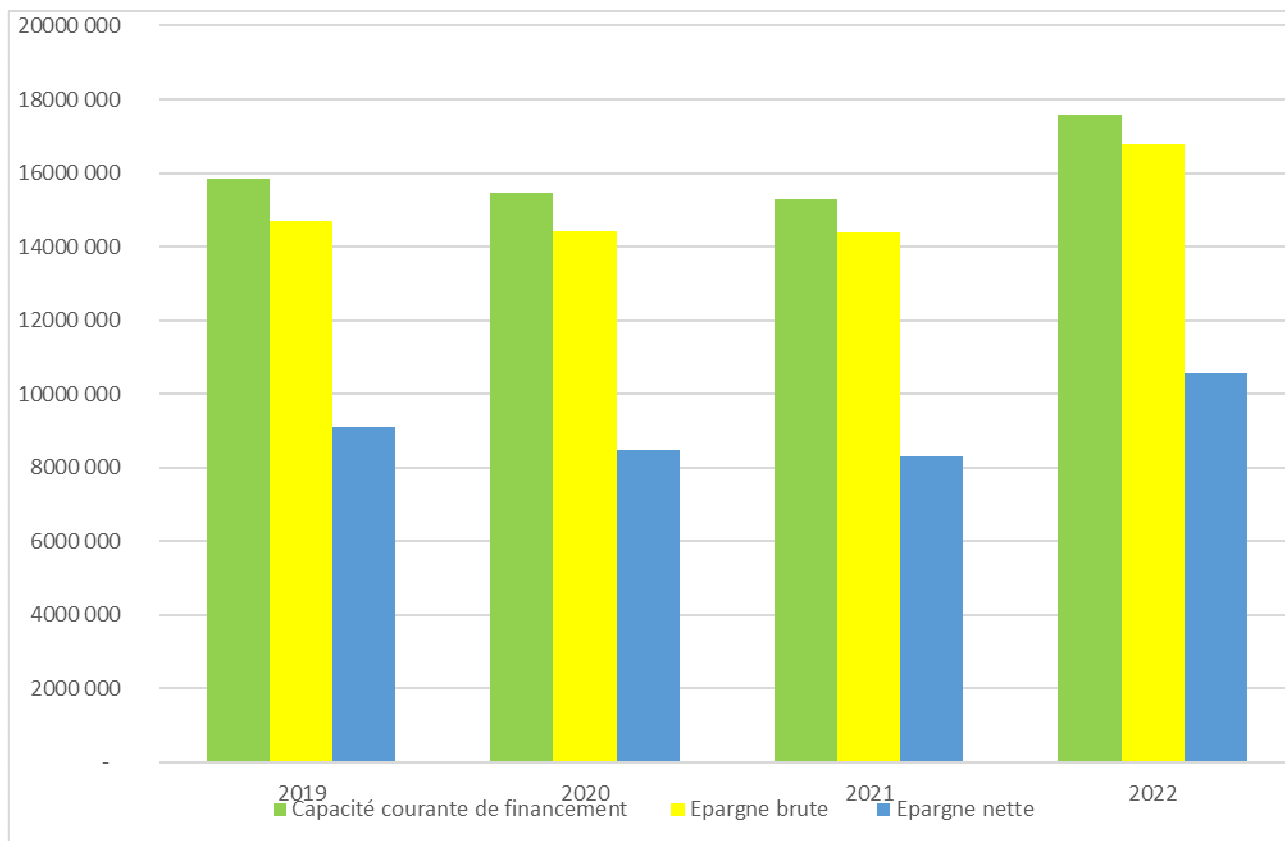
Les subventions versées connaissent une certaine stabilité, seules les subventions à caractère social évoluent légèrement (+ 25 K€ pour le CCAS).

La contribution de la commune au pacte fiscal et financier par l'attribution de compensation figure en dépenses. L'augmentation du versement de cette attribution de compensation en contrepartie de la facturation des prestations informatiques 2022 de QBO sera intégrée à l'exercice 2023.

À noter qu'en recettes la commune perçoit une dotation de solidarité communautaire.

Évolution par fonction	2020	2021	2022	Variation
Administration générale	10 966 255	11 589 667	11 256 155	- 333 512
Aménagement et cadre de vie	6 702 659	5 556 034	5 722 182	166 148
Commerce	448 837	499 787	581 169	81 381
Éducation/Enfance	10 743 831	11 993 536	13 023 095	1 029 559
Jeunesse, Culture et Sport	15 424 862	15 714 058	15 662 084	- 51 973
Opérations financières	1 860 531	2 045 180	1 912 019	- 133 161
Patrimoine	3 638 930	3 703 085	3 843 253	140 168
Santé/social	3 344 360	3 373 908	3 380 373	6 465

3- Épargne et autofinancement



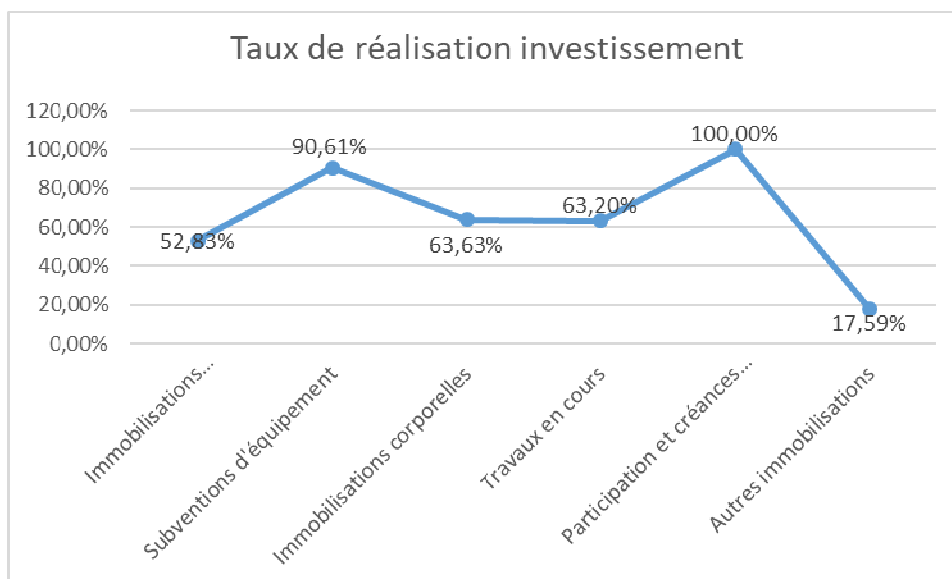
L'épargne nette connaît une hausse (+2,27 M€) en raison de ressources fiscales dynamiques, des dépenses de fonctionnement et des frais financiers maîtrisés.

B/ L'investissement

1. Les dépenses

Budget général	CA 2020	2 021	2 022	Ecart valeur	Evolution %
Dépenses d'investissement	15 243 727	16 770 782	19 631 509	2 860 727	17,06%
Immobilisations incorporelles	836 988	822 392	1 535 940	713 547	86,76%
Subventions d'équipement	950 046	843 013	745 440	- 97 572	-11,57%
Immobilisations corporelles	1 957 055	2 368 005	4 088 931	1 720 926	72,67%
Travaux en cours	11 471 851	12 462 515	13 260 318	797 803	6,40%
Autres immobilisations	27 787	274 857	879	- 273 978	-99,68%
Compte de tiers	0	0	0	-	

Le taux de réalisation des dépenses d'investissement (BP+DM+reports) s'élève à 63,08 %.



Les augmentations significatives de l'exercice 2022 sont dues essentiellement à l'achat du bâtiment Rozmaria (1,61 M€), les travaux de rénovation énergétique de l'école de Kervilien et les études pour les projets du mandat (halles gourmandes et réhabilitation du théâtre Max Jacob). Les travaux du bâtiment de la Providence se sont poursuivis pour une mise en service au premier trimestre 2023.

Liste des principaux investissements 2022 :

Programme d'investissement	Montant
Bâtiment La providence	3 195 708
Études et travaux sur les bâtiments communaux dont rénovation des écoles	2 686 994
Voirie et mobilités douces	2 420 553
Éclairage public	1 751 728
Acquisitions de Roz Maria	1 610 000
Travaux effacement de réseaux	895 507
Espaces verts	865 799
Travaux sur ouvrages d'art	857 096
Acquisitions de bâtiments	766 858
Mobiliers et matériels	610 094
Cité sportive de Penvillers	548 853
Travaux d'accompagnement des permis de construire	454 987
Matériel informatique	421 093
Halles gourmandes	322 539
Salle Dan Ar Braz	305 798
Acquisitions de véhicules	211 852
Démolitions	183 718
Rénovation du théâtre Max Jacob	153 802
Équipements sportifs de proximité	117 250
Travaux dans les cimetières	109 579
Végétalisation des cours d'écoles	70 216

Liste des investissements 2022 :

Evolution pr fonction	2020	2021	2022	évolution
Administration générale	2 514 660	3 953 170	4 777 209	824 039
Aménagement et cadre de vie	2 869 242	2 275 870	3 862 027	1 586 157
Commerce	55 342	230 752	405 308	174 556
Education/Enfance	1 188 219	1 516 043	1 951 474	435 432
Jeunesse, Culture et Sport	4 199 458	3 045 502	2 844 371	- 201 131
Opérations financières	6 389 976	6 527 379	6 471 268	- 56 111
Patrimoine	4 103 206	4 794 771	5 672 036	877 265
Santé/social	454 484	44 062	121 427	77 364

2- Les recettes

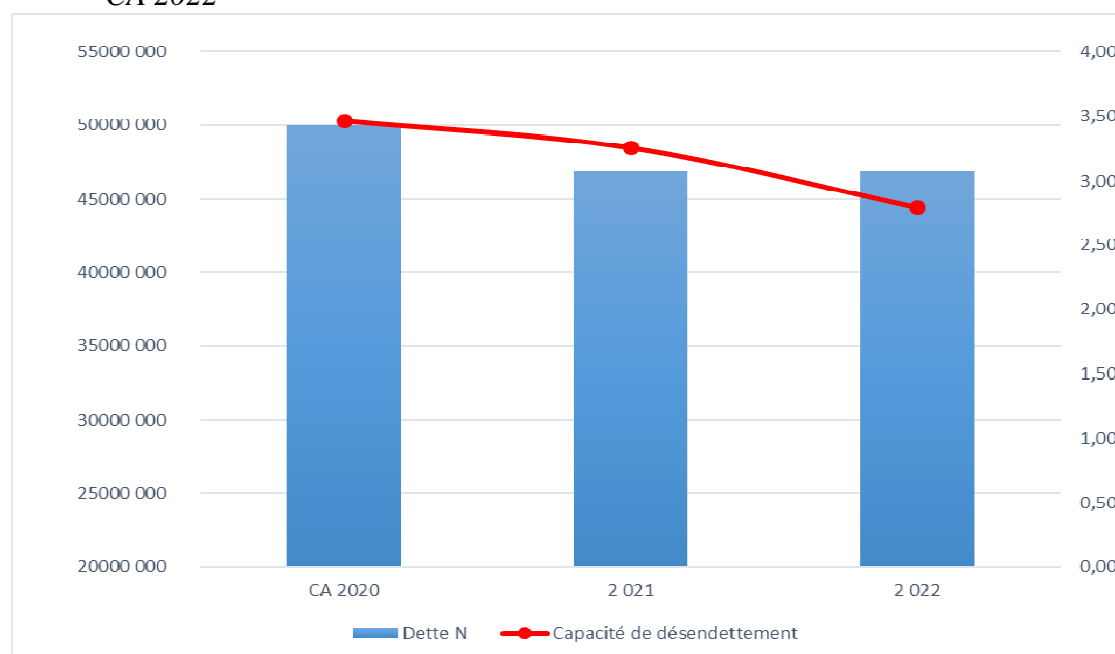
Budget général	CA 2020	2021	2022	Variation €	Evolution % CA
Recettes investissement	20 389 377	19 760 397	22 061 180	2 300 783	11,64%
Fonds et dotations	16 244 136	14 977 221	14 538 171	- 439 050	-2,93%
FCTVA	2 619 520	2 206 621	2 327 644	121 023	5,48%
TLE	1 210 635	1 567 156	817 297	- 749 859	-47,85%
Excédent N-1	12 413 982	11 203 444	11 393 231	189 787	1,69%
Subventions	1 086 282	1 665 495	1 407 456	- 258 038	-15,49%
Subventions	624 253	1 459 060	1 085 654	- 373 405	-25,59%
Amendes de police	462 029	206 435	321 802	115 367	55,89%
Emprunts	3 000 000	3 000 000	6 000 000	3 000 000	100,00%
Autres	58 959	117 682	115 553	- 2 129	-1,81%
Opérations pour comptes de tiers	0	0	0	-	

Après une année 2021 exceptionnelle, le produit de la Taxe Locale d'Équipement est en net recul (-749 k€).

Le recours à l'emprunt (6M€) finance la poursuite du programme d'investissement.

C/ La dette

CA 2022



En 2022, la capacité de désendettement de la ville s'améliore et passe sous le seuil des 3 ans grâce à une épargne nette en augmentation.

LES BUDGETS ANNEXES

A. Le budget des locations et camping

Ce budget comporte principalement le camping et le théâtre de Cornouaille. Les recettes de fonctionnement sont en hausse de 7,5 % en raison notamment de la reprise en 2022 de l'activité touristique du camping municipal.

Location et campings	2020	2021	2022	Evolution
Recettes commerciales	644 693	453 059	455 994	0,65%
Fiscalité	0	0	0	
Subventions	0	0	0	
autres recettes	4 252 110	63 679	99 473	56,21%
Total recettes Fonctionnement	4 896 803	516 737	555 468	7,50%
Charges générales	183 673	184 809	238 038	28,80%
Personnel				
autres charges	973 889	0	0	0,00%
Total Dépenses Fonctionnement	1 157 561	184 809	238 038	28,80%
Autofinancement	3 739 241	331 928	317 430	-4,37%
Autres recettes investissement	14 761	25 407	30 100	18,47%
Excédent reporté				
Total recettes d'investissement	3 754 002	357 335	347 530	-2,74%
Fonds de concours				
Autres investissements	9 250 820	171 475	387 695	126,09%
Déficit reporté				
Total dépenses investissement	9 250 820	171 475	387 695	126,09%
Solde Investissement	-5 496 817	185 860	-40 165	-121,61%
Recours à l'emprunt				
Solde N-1 investissement	962 784	786 225	748 021	-4,86%
Solde 1	-4 534 033	972 085	707 856	-27,18%
Solde N-1 fonctionnement	1 086 332	476 937	611 911	28,30%
Solde final	-3 447 701	1 449 022	1 319 767	-8,92%

B. Le budget des parkings en ouvrage

Parkings en ouvrage	2020	2021	2022	Evolution
Recettes commerciales	522 171	635 422	781 471	22,98%
Fiscalité				
Subventions				
autres recettes	50 080	318 583	0	-100,00%
Total recettes Fonctionnement	572 251	954 005	781 471	-18,09%
Charges générales	523 315	492 550	509 402	3,42%
Personnel				
autres charges	113 992	379 168	821	
Total Dépenses Fonctionnement	637 306	871 718	510 223	-41,47%
Autofinancement	-65 055	82 287	271 248	229,64%
Autres recettes d'investissement	0	85 500	0	
Excédent reporté 1068	0	0	0	
Total recettes d'investissement	-65 055	82 287	271 248	229,64%
Fonds de concours				
Autres investissements	56 389	1 105 125	124 735	-88,71%
Déficit reporté				
Total dépenses d'investissement	56 389	1 105 125	124 735	-88,71%
Solde Investissement	-121 444	-1 022 838	146 513	-114,32%
Recours à l'emprunt				
Solde N-1 investissement	112 706	122 384	- 807 904	-760,14%
Solde 1	-8 738	-900 454	- 661 391	-26,55%
Solde N-1fonctionnement	491 989	350 866	0	-100,00%
Solde final	483 251	-549 587	-661 391	20,34%

La réouverture après travaux du parking du théâtre de Cornouaille ne permet pas encore de retrouver les recettes commerciales de 2019 (871 K€).

En 2021, la hausse des recettes correspondait au remboursement partiel par les assurances du sinistre.

En matière d'investissement, les travaux de rénovation suite à l'incendie de 2020 du parking du théâtre sont terminés. Nous retrouvons sur l'exercice 2022 une enveloppe courante de travaux.

C. Le budget des zones d'habitat

Zones d habitat	2020	2021	2022	Evolution
Vente de terrain, subventions	271 920	172 400	212 080	23,02%
Total recettes Fonctionnement	271 920	172 400	212 080	23,02%
Acquisition, études, viabilisation	140 878	420 857	76 801	-81,75%
Total Dépenses Fonctionnement	140 878	420 857	76 801	-81,75%
Solde N	131 042	-248 457	135 279	-154,45%
Solde N-1	-1 587 239	-1 456 197	- 1 686 654	15,83%
Solde final	-1 456 197	-1 704 654	-1 551 375	-8,99%

Après que madame la maire de Quimper, Isabelle ASSIH, ait quitté la salle, il est procédé, sous la présidence de monsieur Gilbert GRAMOULLÉ, premier adjoint à la maire, au vote du compte administratif : après avoir délibéré (47 suffrages exprimés dont 47 voix pour), le conseil municipal approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, le compte administratif 2022 de la commune de Quimper.

Débats relatifs au rapport n°47 :

M. LE ROUX : « *Le premier rapport concerne les comptes administratifs, avec un budget ou des comptes qui ont été marqués par la sortie de la pandémie en France, avec toutes les conséquences que nous avons vues sur les circuits d'approvisionnement et les prémices de l'inflation. Dès 2022, nous avons subi les premières hausses de tarif de fourniture et d'investissement.*

En termes de ressources humaines, nous avions prévu de mettre en place le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) pour environ 50 % des montants décidés, mais nous avons également dû faire face à l'augmentation de la valeur du point de 3,5 %, qui a eu une forte incidence sur les finances. C'était quelque chose qui n'était pas prévu.

Malgré ces évènements exogènes, le budget a été maîtrisé. Nous pouvons dire que ces comptes administratifs peuvent être qualifiés, au minimum, de sérieux, de bons. Je laisse donc l'opposition nous faire des compliments sur ces comptes, si cela ne fait pas trop mal.

La surface financière de ces comptes administratifs est de 82 millions d'euros et 4,57 %. Les dépenses de fonctionnement représentent 55 millions d'euros. Les investissements montent petit à petit en volume pour presque 20 millions d'euros, avec quatre budgets (budget principal, zones d'habitat, locations et camping municipal, parkings en ouvrage). À noter que le budget zones d'activités, qui n'est plus une compétence de la ville, a été soldé. Nous aurons plus tard une délibération qui concerne cette question.

Sur ces comptes administratifs, les ressources de fonctionnement sont dynamiques, en hausse de 4,74 %, avec une revalorisation des bases de taxe foncière sans augmentation des taux de 3,6 %. Les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées, avec une augmentation de 1,79 %, mais avec une particularité, si nous voulons comparer 2021 et 2022, parce qu'il est nécessaire d'intégrer les charges liées à l'informatique, qui seront constatées en attribution de compensation en 2023. Nous aurons également une délibération spécifique sur ce point. Malgré cette particularité, si nous réintégrons cela, les dépenses de fonctionnement augmentent de 4,53 %, donc moins que les recettes de fonctionnement.

Au résultat, l'épargne brute nous permet de financer nos investissements et de rembourser nos emprunts, en hausse de 2,4 millions. Si nous faisons la correction de l'informatique, nous retombons à +900 000 euros, donc cela reste très positif. L'épargne nette, la contribution aux investissements, reste également de l'ordre de +900 000 euros, correction faite de la question informatique.

En ce qui concerne l'endettement, la ville a emprunté 6 millions d'euros en 2022 et en a remboursé 6,2 millions. En conséquence, le taux d'endettement s'est amélioré. Avec les comptes un peu particuliers, nous passons sous les trois ans par rapport à la marge brute. Si nous réintégrons l'informatique, nous sommes un peu au-dessus, mais nous réduisons également ce taux d'endettement. Nous constatons que sur l'année 2022, la ville s'est autofinancée pour ses investissements, puisque nous avons emprunté autant que nous avons remboursé.

Voilà pour les comptes administratifs, de façon assez brève, pour un sujet qui pourrait être développé. »

M. GHACHEM : *« Nous aurions pu passer beaucoup de temps sur ce compte administratif, mais je vais être assez bref. Oui, Jacques LE ROUX, la collectivité est bien gérée. Je pense que c'est une continuité, nous pouvons remercier les différents adjoints aux finances de cette collectivité de toujours maîtriser les budgets. »*

J'ai une remarque, que je ne pouvais pas ne pas faire, puisque si nous nous référons au compte rendu du conseil de février 2022, qui présentait le budget primitif, on m'a assuré que je me trompais quand je disais que les dotations de l'État étaient stables, voire augmentées. On m'avait dit : « Non, les dotations baissent, l'État se désengage ». Force est de constater dans le rapport qu'elles sont stables (+900 000 euros). Je ne tergiverse pas, mais elles sont stables, elles ne sont pas en diminution, comme cela a été dit et répété lors de ce conseil municipal. Si nous y ajoutons l'inflation, j'entends les arguments. C'est possible, mais en tout cas, sur cet argument en 2022, on nous assurait que l'État se désengageait, et cela n'a pas été le cas.

Je reconnais bien la prudence de Jacques LE ROUX et des adjoints aux finances sur l'ensemble des ressources. Nous nous attendions à des ressources de fiscalité, mais nous sortions d'une période compliquée, nous ne pouvions pas savoir. Nous tablions sur une augmentation de 400 000 euros et nous avons 2 millions de plus. Cela représente des ressources en nette augmentation par rapport au budget prévisionnel, mais tant mieux. Cela fait que l'épargne nette, qui devait être déficitaire et creuser Quimper, est finalement bénéficiaire. Cela nous permettra d'envisager encore des investissements pour cette ville, ce qui est une bonne chose.

Une demande avait été faite. Si j'entends qu'elle ne soit pas dans ce rapport, je pense néanmoins qu'il faudra peut-être y penser à l'avenir. Lors d'un précédent conseil municipal, nous avons acté d'avoir, sur la section investissement, un suivi des budgets alloués au cabinet de conseil et d'étude, et d'avoir une chronologie. Cela n'y est pas. Nous en avons parlé il n'y a pas si longtemps, donc je comprends que cela n'ait pas été mis dans le rapport, mais je pense qu'il serait intéressant que cela figure dans les prochains. C'est l'occasion de faire un bilan sur ce que consacre la ville au cabinet d'étude et de conseil, et leur diversité. Merci. »

M. HASCOET : *« Pas de jugement de valeur concernant la bonne ou la mauvaise gestion. J'ai entendu Jacques LE ROUX mettre un coup de projecteur sur l'évolution de l'énergie, que tout le monde connaît. Pour ma part, j'aimerais donner un coup de projecteur sur la charge la plus importante de la collectivité, qui est la masse salariale. Effectivement, elle a augmenté de 7 %, ce qui est lié à l'augmentation du point d'indice, désormais mécanique et obligatoire. Néanmoins, en 2020, nous étions à 24 millions, et nous passons quasiment à 27 millions. Nous prenons donc 12 %. En 2023, toujours lié à cette évolution du point d'indice, cela commence, à mon sens, à être confronté à une maîtrise de cette charge. C'était juste un petit coup de projecteur. »*

Mme ASSIH : *« J'ai tendance à penser que cela ne va pas s'arrêter, puisqu'on nous a annoncé +1,5 % pour l'année 2023. »*

M. LE ROUX : « *Karim GHACHEM, tu l'as déjà dit : la question de l'inflation n'est effectivement pas prise en compte, alors que les charges augmentent de 4,5 %. D'ailleurs, ce n'est pas la dotation générale qui augmente, mais uniquement la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU), c'est-à-dire que nous avons un quartier prioritaire qui nous permet d'avoir de la Dotation de Solidarité Urbaine. C'est principalement cela qui nous permet d'avoir des dotations un peu en hausse. C'est vraiment très différencié de beaucoup d'éléments, comme nous le disons aujourd'hui.*

En ce qui concerne les cabinets-conseils, il est vrai que c'est un point d'attention. Nous sommes tous témoins ici, les adjoints, que madame la maire est très attentive à ne pas les multiplier. En tant qu'adjoints aux finances, nous faisons attention à cela. Les cabinets conseil sont importants lorsque nous avons besoin d'une expertise que nous n'avons pas dans la collectivité, lorsque nous avons besoin de benchmarking, de comparaisons possibles avec d'autres structures. Ils nous apportent alors une expertise supplémentaire, qui n'est souvent pas inutile. Enfin, avec les difficultés de recrutement, les services sont un peu « à l'os » au niveau des travaux qu'ils ont à réaliser et nous sommes parfois obligés de faire appel à l'extérieur, compte tenu de ces moyens que nous n'avons pas en interne. C'est un point d'attention, mais nous sommes tout de même très attentifs à ne pas les multiplier et à essayer de faire les choses en interne.

Sur la question de la masse salariale, il est vrai que cela augmente de façon assez significative. Néanmoins, par rapport à l'inflation et à la valeur du point, laquelle est restée quasiment stable pendant une décennie, je ne pense pas que les agents de la ville se soient beaucoup enrichis. Sur deux ou trois ans, nous pouvons nous dire que cela a augmenté de façon importante, mais sur 10 ou 12 ans, c'est très faible.

Dans le calcul de l'augmentation, qui était de 7 % et quelques sur l'année 2022, les 3,5 % n'étaient pas prévus. Le choix politique était de dire qu'au niveau du régime indemnitaire, qui permet de valoriser les compétences des agents, nous constatons que par rapport au privé, par rapport à d'autres administrations – de l'autre côté de l'Odéa, nous étions de fait plus compétitifs – il y avait un effort nécessaire pour conserver nos agents. Si nous n'avons pas été très généreux, nous avons tout de même fait ce qu'il fallait faire. Il y a aussi des histoires de dépréciation, que nous assumons également totalement. Cela représente un coût, mais nous n'acceptons pas que des agents restent dans des situations précaires pendant six, sept, huit, ou même neuf ans. Ce n'est pas admissible. »

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

—————
Séance du 29 juin 2023
Rapporteur :
Monsieur Jacques LE ROUX

N° 48

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 07/07/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 07/07/2023 (accusé de réception du 07/07/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Compte de gestion 2022

—————

Il est demandé au conseil municipal d'approuver le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par monsieur le comptable du Service de Gestion Comptable de Quimper.

Monsieur le comptable du service de gestion comptable de Quimper vient de nous faire parvenir le compte de gestion pour l'année 2022.

Celui-ci est conforme au compte administratif de cet exercice.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'année 2022 par le comptable n'appelle ni observation, ni réserve ;
- 2 - d'approuver dans les mêmes formes les comptes de gestion des budgets annexes.

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 juin 2023
Rapporteur :
Monsieur Jacques LE ROUX

N° 49

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 07/07/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 07/07/2023 (accusé de réception du 07/07/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Affectation des résultats de l'exercice 2022

Après avoir délibéré, au vu du tableau annexé reprenant l'ensemble des données chiffrées du compte administratif, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'affecter comme suit les excédents de fonctionnement 2022 sur l'exercice 2023 :

Budget principal :

Résultat de fonctionnement 2022	13 334 085.60€
Part affecté en réserves (compte 1068)	11 858 021.60€
Part affecté en fonctionnement (ligne 002)	1 476 064,00€

Budget annexe locations et camping municipal :

Résultat de fonctionnement 2022	778 498.60€
Part affecté en réserves (compte 1068)	0.00€
Part affecté en fonctionnement (ligne 002)	778 498.60€

Budget annexe parking en ouvrage :

Résultat de fonctionnement 2022	130 019.24€
Part affecté en réserves (compte 1068)	130 019.24€
Part affecté en fonctionnement (ligne 002)	0.00€

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 juin 2023
Rapporteur :
Monsieur Jacques LE ROUX

N° 50

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 07/07/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 07/07/2023
(accusé de réception du 07/07/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Décision modificative n°1

Les décisions modificatives viennent modifier les autorisations budgétaires initiales pour tenir compte des événements de toute nature susceptibles de survenir en cours d'année tout en respectant l'équilibre du budget.

La première décision modificative de l'année a pour particularité d'intégrer également les restes à réaliser et les résultats de l'exercice n-1.

La décision modificative, qui vous est présentée, a pour objet :

- la reprise des reports et des résultats antérieurs ;
- le financement de dépenses supplémentaires par modification de chapitres.

I/ La reprise des reports et des résultats antérieurs :

Le budget zones d'activités fait l'objet d'une délibération pour clôture, par conséquent, ses résultats sont repris au budget principal (déficit d'investissement 151 306.59€ ligne D 001 et l'excédent de fonctionnement 3409.79€ ligne R002)

• Budget principal

La part du résultat d'exploitation affectée en réserves (11 858 021.60€ compte 1068) permet de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (déficit d'investissement cumulé: 10 883 965.27 ligne D 001), et de financer les dépenses nouvelles suivantes :

2046.300	Attribution de compensation (régularisation 2022) (réfaction des frais d'informatique)	401 844.00 €
824.2138.51006	Acquisitions bâtiments (rue E.Fréron , rue des Réguaires)	674 205.00 €
	TOTAL	1 076 049.00 €

Le solde de ces acquisitions seront financées en partie par l'emprunt (ligne R1641 : 101 992.67 €).

La part du résultat affectée en fonctionnement (ligne R 002: 1 476 064€) et les recettes fiscales (chapitre 73 et 74 : + 20 589 €) permettront de financer les dépenses suivantes :

823.6574.420	Subvention à l'association Kempermaculture	1500.00 €
025.6574.118	Subventions aux associations Ar Krouin et Phenix	3000.00 €
01.739211.300	Attributions de compensation (régularisation 2022)	1 492 153.00 €
	TOTAL	1 496 653.00 €

Il est à noter qu'en 2022, le changement de modalité du paiement du service commun informatique a conduit à décaler le paiement à QBO. Ainsi le résultat était majoré de 1,4 M€ qui sont repris en DM pour régularisation des sommes dues sur 2022.

Des régularisations sont nécessaires en dépenses et en recettes pour émettre les écritures de stock du garage (chapitres D011 et R013 : 139 000€), mais également pour les amortissements de subventions d'investissement (chapitres D040 et R042 : 75217€).

L'ajustement de la provision pour dépréciation des créances (R7817 : 16800€) permet d'améliorer l'autofinancement (réduction emprunt d'équilibre R1641 : -16 800€).

- **Budget annexe zones d'habitat**

Le déficit d'investissement cumulé (1 541 374.64 € - ligne D001) est équilibré par l'emprunt (compte R1641).

- **Budget annexe location et camping**

L'excédent d'exploitation cumulé est affecté en totalité en fonctionnement (+ 778 498.60€- ligne R002) et permet de financer le rattrapage des écritures des amortissements des années précédentes (R040: 318 065€ et D042 : 318 065€, D040 : 4300€ et R042 : 4300€)

L'excédent d'investissement cumulé de 541 267.91€ permet de financer les restes à réaliser (113 231.88€) et la dépense nouvelle suivante :

2313.64027	Travaux système de chauffage du théâtre de Cornouaille (non reportés au BP)	140 000.00 €
	TOTAL	140 000.00 €

Le budget est présenté en suréquilibre en fonctionnement (+ 460 433.60€) et en investissement (+606 101.03€).

- **Budget annexe parkings en ouvrage**

Le résultat d'exploitation affecté en réserves (130 019.24 € compte 1068) et l'emprunt d'équilibre (318 800.02 € compte R1641) permettent de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (déficit d'investissement cumulé : 448 819.26 €- ligne D001).

Des inscriptions budgétaires sont nécessaires pour émettre les écritures d'amortissement (D042 et R040 : 8150€).

II. Les dépenses financées par transferts entre chapitres

- **Sur le budget principal :**

33.2188.14028	Matériels techniques pour réalisation manifestations estivales (financés par le crédit études service culturel)	20 000.00 €
823.2312.44037	Acquisition jeu supplémentaire pour l'aire de jeux inclusive du Moulin vert (financée par la participation de l'association Loisirs Pluriels)	14 000.00 €
	TOTAL	45 700.00 €

- **Sur le budget locations et camping :**

6817.300	Provisions pour dépréciation des créances (financées par le crédit entretien théâtre de Cornouaille)	16.00 €
----------	---	---------

- **Sur le budget parking en ouvrages :**

673.300	Annulations titres sur exercices antérieurs (financées par le crédits maintenance matériels parkings)	2100.00 €
6817.300	Provisions pour dépréciations de créances (financées par le crédits maintenance parkings)	328.00 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, de modifier les montants votés par chapitre au budget primitif.

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 juin 2023
Rapporteur :
Monsieur Jacques LE ROUX

N° 51

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 07/07/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 07/07/2023
(accusé de réception du 07/07/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Clôture du budget annexe zones d'activités

Les communes disposant d'un budget annexe zones d'activités économiques alors qu'elles n'ont plus la compétence sont fortement incitées par la DGFIP à les clôturer.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver la clôture du budget annexe zones d'activités.

La compétence Zone d'activité Economique a été transférée le 1^{er} janvier 2017 à Quimper Bretagne Occidentale.

Les communes disposant d'une budget annexe ZAE alors même qu'elles n'ont plus la compétence sont fortement incitées par la DGFIP à les clôturer.

La commune de Quimper détient encore un budget annexe ZAE. Sa clôture conduit à intégrer notamment le solde des terrains (204 808,24 €) à l'actif du budget principal de la commune.

Cette opération d'intégration de l'actif et du passif du budget annexe dans le budget principal de la commune est effectuée par le comptable. Celui-ci procède à la reprise du budget concerné en balance d'entrée dans les comptes du budget principal et réalise l'ensemble des écritures d'ordre budgétaire nécessaires à la réintégration du budget annexe au budget principal de la ville.

Résultats de clôture de l'exercice au 31/12/2022 :

Investissement	- 151 306,59 €
Fonctionnement	+ 3 409,79 €

Balance des comptes du grand livre arrêté au 31/12/2022 :

Compte	Libellé	Montant
c/1021	Dotation	34 470,25 €
c/181	Compte de liaison	19 392,70 €
d/271	Droit de propriété	361,30 €
d/3555	Stock de terrains	204 808,24 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - d'acter la clôture du budget annexe ZAE de la ville de Quimper ;
- 2 - de transférer les résultats de clôture au budget principal ;
- 3 - de valider l'intégration de l'actif et passif du budget annexe dans les comptes du budget principal.

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 juin 2023
Rapporteur :
Monsieur Jacques LE ROUX

N° 52

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 07/07/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 07/07/2023 (accusé de réception du 07/07/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Ajustement de la provision pour dépréciation de créances

Les créances référencées comme douteuses par le comptable public nécessitent la constitution de provisions qui sont ajustées annuellement en fonction de l'évolution du risque.

Les articles L2321-2 et R2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales imposent aux collectivités de constituer une provision pour dépréciation des créances lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences effectuées par le comptable public.

Cette provision est ajustée annuellement en fonction de l'évolution du risque. Elle donne lieu à reprise en cas de réalisation du risque ou lorsque ce risque n'est plus susceptible de se réaliser.

Le calcul des provisions à constituer s'effectue sur la base de 15 % des créances émises depuis plus de 2 ans et de 100 % des procédures collectives (redressements/liquidations judiciaires) et des procédures de surendettement des particuliers.

Par délibération du 1^{er} octobre 2020, le conseil municipal a constitué des provisions pour le budget principal ainsi que pour le budget annexe parkings en ouvrage et par délibération du 26 septembre 2019 pour le budget annexe locations immobilières et camping.

Monsieur le Comptable du Service de Gestion Comptable de Quimper a présenté le 19 mai 2023 le montant des créances de la ville de Quimper dont le recouvrement devenait compromis.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'ajuster la provision pour dépréciation des créances sur l'exercice 2023 de la manière suivante :

Budget	montant provision actuelle	ajustement 2023	montant nouvelle provision
Budget principal	192645.00 €	- 16 800.00 €	175 845.00 €
Budget annexe parkings en ouvrage	182.00 €	328.00 €	510.00 €
Budget annexe locations immobilières et camping	183.00 €	16.00 €	199.00 €

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 juin 2023
Rapporteur :
Monsieur Jacques LE ROUX

N° 53

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 07/07/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 07/07/2023 (accusé de réception du 07/07/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Signature d'un marché public après consultation

Il s'agit d'autoriser la signature d'un marché public.

Lors de la séance du 5 juin 2023, la commission d'appel d'offres a attribué le marché public suivant :

- ***Missions géotechniques***

La présente consultation a pour objet la réalisation de missions géotechniques.

Les prestations comprennent la réalisation de sondages géotechniques, d'analyses de sols et de mesures de déflexion de chaussées.

La consultation est publiée par le groupement de commandes composé des collectivités et établissements publics suivants : Ville de Quimper et Quimper Bretagne Occidentale.

Le coordonnateur du groupement est la ville de Quimper. En application de l'article L. 2113-7 du Code de la commande publique, le coordonnateur du groupement est mandaté pour établir le ou les cahiers des charges, organiser la ou les consultations, signer et notifier le ou les marchés au nom de l'ensemble des membres du groupement. En revanche, chaque membre du groupement sera en charge de l'exécution de la partie du marché qui le concerne.

La procédure de passation utilisée est l'appel d'offres ouvert en application des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Il n'est pas prévu de décomposition en lots, l'objet du marché public ne permettant pas l'identification de prestations distinctes.

Le contrat prend la forme d'un accord-cadre attribué à un seul opérateur économique, avec un montant minimum et un montant maximum passé en application des articles L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Le marché sera conclu à compter de sa date de notification pour une durée de deux ans reconductible tacitement deux fois. La durée de chaque période de reconduction est d'un an. La durée maximum du contrat, toutes périodes confondues, est de quatre ans.

Les montants sont les suivants :

<i>Période</i>	<i>Minimum H.T.</i>	<i>Maximum H.T.</i>	<i>Valeur</i>
Période 1 (2 ans)	200 000,00	800 000,00	Euros
Période 2 (1 an)	100 000,00	400 000,00	Euros
Période 3 (1 an)	100 000,00	400 000,00	Euros
Total (4 ans)	400 000,00	1 600 000,00	Euros

L'attributaire est l'entreprise GINGER CEBTP – 112 boulevard Créac'h Gwen – 29000 QUIMPER sur la base du détail estimatif de 109 515,00 € HT, soit 131 418,00 € TTC et pour un montant maximum de 800 000,00 € HT

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire à signer ce marché public.

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 juin 2023
Rapporteur :
Monsieur Jacques LE ROUX

N° 54

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 07/07/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 07/07/2023
(accusé de réception du 07/07/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Vente sur WebEnchères

L'aliénation de biens mobiliers d'une valeur supérieure à 4 600 euros ne figure pas dans le périmètre de la délégation consentie à la maire par l'assemblée délibérante le 22 juillet 2020. Elle doit être autorisée par le conseil municipal.

Le présent rapport a pour objet d'autoriser la remise des lots attribués lors de la vente sur le site Webencheres.com des biens suivants :

- **V50F – BALAYEUSE APIRO CHARGEUSE BIOSTRADA TEC 5.2 –** Vendue sur le site WebEnchères au prix de 22 915.00 € (TTC) à monsieur PABLO REVENGA MORALES – adresse : San Sebastian n°99 – 45410 VILLANUEVA DE BOGAS (TOLEDE)
- **V460 – IVECO 100E18 POLYBENNE SIMPLE MOINS DE 12T –** Vendu sur le site WebEnchères au prix de 25 773.00 € TTC à monsieur DA CUNHA Jean-Claude – adresse : 16 rue des Genêts – 48100 MONTRODAT

Le montant total de la vente de ces biens s'élève à 48 688.00 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, de valider la vente de ces biens.

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 juin 2023
Rapporteur :
Monsieur Jacques LE ROUX

N° 55

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 07/07/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 07/07/2023
(accusé de réception du 07/07/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Fourniture d'émulsion cationique et de béton bitumineux 2021-2025 - SOCIÉTÉ
LIANTS DE L'OUEST - Protocole indemnitaire pour la période de janvier à décembre
2022 (campagne 2022)**

En application de l'article L. 6 3° du Code de la Commande publique, il est proposé d'indemniser l'entreprise SOCIÉTÉ LIANTS DE L'OUEST, titulaire de l'accord-cadre de fourniture d'émulsion cationique à 65% ou 69% à base de bitume 160/200 ou 70/100 depuis le 20 octobre 2021 (lot 2), au titre de la théorie de l'imprévision sur la période courant de janvier à décembre 2022 (campagne 2022).

L'accord-cadre relatif à la fourniture d'émulsion cationique à 65% ou 69% à base de bitume 160/200 ou 70/100 a été notifié à l'entreprise SOCIÉTÉ LIANTS DE L'OUEST (SLO) le 20 octobre 2021 (lot 2).

Les circonstances économiques et géopolitiques mondiales actuelles ont entraîné une forte augmentation des coûts de l'énergie et des matières premières, notamment dans le domaine des émulsions cationiques, en lien avec l'accord-cadre susmentionné.

Cette situation constitue un évènement extérieur aux parties, imprévisible et bouleversant temporairement l'équilibre du contrat. En application de l'article L. 6 3° du Code de la Commande publique, le cocontractant qui poursuit l'exécution du contrat a droit à une indemnité dans la mesure où le déséquilibre financier subi ne peut être neutralisé par une révision des prix adaptée.

Le titulaire a adressé à la ville de Quimper, par courriers du 21 juillet 2022, du 10 février 2023 et du 6 mars 2023, une demande d'indemnisation à hauteur de 2 542,83 Euros TTC et a transmis tous les justificatifs, notamment la preuve que l'achat des matériaux liés à l'objet de l'accord-cadre, était postérieur à la « flambée des prix ».

L'indemnisation ne peut couvrir qu'une partie du déficit subi par le co-contractant, le coût de l'aléa économique normal, estimé à 10%, restant à sa charge.

L'indemnisation concerne les commandes passées sur la période de janvier à décembre 2022 (campagne 2022), calculée à hauteur de :

Montant (après révision des prix) des commandes émises : 58 594,01 € HT

Montant réel assumé par l'entreprise SLO : 60 948,48 € HT

Montant à verser au titre de l'indemnisation sur 90% : 2 119,02 € HT.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1 - d'approuver les termes du protocole transactionnel annexé relatif au versement d'une indemnité en faveur de l'entreprise SOCIÉTÉ LIANTS DE L'OUEST et sur son montant ;

2 - d'autoriser madame la maire à signer le protocole transactionnel.

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 juin 2023
Rapporteur :
Monsieur Jacques LE ROUX

N° 56

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 07/07/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 07/07/2023 (accusé de réception du 07/07/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Passation d'un marché global de logistique et de nettoyage des locaux - Groupement de commandes

Le présent rapport a pour objectif de proposer la constitution d'un groupement de commandes afin de permettre à la ville de Quimper, à Quimper Bretagne Occidentale, au Centre Communal d'Action Sociale et au CIAS de Quimper Bretagne Occidentale de lancer une consultation commune pour la passation d'un marché global de logistique et de nettoyage de locaux par lots, et ainsi simplifier la gestion des marchés et pouvoir bénéficier de conditions financières plus avantageuses. Ces quatre personnes publiques décident de créer un groupement de commandes.

Afin de pouvoir bénéficier de conditions tarifaires optimales, il est proposé de créer un groupement de commandes conformément aux dispositions des articles L2113-6, L2113-7 du code de la commande publique, pour une durée initiale de quatre années, intégrant les entités suivantes :

Membres du groupement
Ville de Quimper
Quimper Bretagne Occidentale
Centre Communal d'Action Sociale
CIAS de Quimper Bretagne Occidentale

La convention constitutive définit les modalités de fonctionnement du groupement. La ville de Quimper assure les fonctions de coordonnateur. Dans ce cadre, la ville de Quimper est chargée d'établir au nom et pour le compte des autres membres le ou les cahiers des charges, d'organiser la ou les consultations, d'analyser les offres, de signer et notifier le ou les marchés publics.

La commission d'appel d'offres sera celle de la ville de Quimper.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1 – de constituer un groupement de commandes avec les entités citées au tableau des membres du groupement ci-dessus ;

2 - d'autoriser madame la maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes désignant la ville de Quimper comme coordonnateur.

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 juin 2023
Rapporteur :
Monsieur Jacques LE ROUX

N° 57

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 07/07/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 07/07/2023 (accusé de réception du 07/07/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Convention de groupement de commande pour la réalisation des travaux d'entretien des arbres et pour les prestations de fauchage

Les marchés d'élagage et de fauchage du groupement de commande composé de la commune de Quimper, de Quimper Bretagne Occidentale et du Sivalodet (années 2020 / 2023) arrivent à échéance. Afin de pouvoir renouveler les marchés, il est proposé la création d'un groupement de commande dont les modalités de fonctionnement sont établies par convention.

Les neuf lots du marché d'élagage et de fauchage conclus par le groupement de commande actuel « ville de Quimper / Quimper Communauté / Sivalodet » arrivent à échéance le 31 décembre 2023 :

- Lot 1 pour l'entretien des arbres d'alignement, de parcs et de talus ;
- Lot 2 pour l'entretien des boisements urbains ;
- Lot 3 pour les travaux d'abattage d'arbres mécanisés ;
- Lot 4 pour la pose de fils de clôtures ;
- Lot 5 pour les travaux en traction animale ;
- Lot 6 pour l'entretien des terrains par fauchage manuel ;
- Lot 7 pour l'entretien des terrains par fauchage mécanique ;
- Lot 8 pour l'entretien et l'exploitation de boisements de protection de captage d'eau ;
- Lot 9 pour l'entretien de plantations forestières et prairies de protection de captage d'eau.

Afin de permettre à la Ville de Quimper, à Quimper Bretagne Occidentale et au Sivalodet de publier une ou des consultations communes pour la réalisation des travaux d'élagage d'une part et des prestations de fauchage d'autre part et ainsi bénéficier de conditions économiques plus avantageuses, il est proposé que les trois personnes publiques créent un groupement de commandes en application des articles L 2113-6 et L 2113-7 du Code de la Commande Publique et L5211-4-4 du Code Générale des Collectivités Territoriales pour les travaux d'entretien des arbres et pour les prestations de fauchage.

Les marchés seront constitués comme suit :

- l'un pour les travaux d'entretien des arbres , constitué des lots suivants :
 - Lot 1 pour l'entretien des arbres d'alignement
 - Lot 2 pour l'entretien des boisements
 - Lot 3 pour la traction animale
- l'autre pour les prestations de fauchage :
 - Lot 1 pour le fauchage manuel
 - Lot 2 pour le fauchage mécanique

Les lots 4, 8 et 9 ne sont pas concernés par le groupement de commande.

Une convention constitutive définit les modalités de fonctionnement du groupement et désigne la Ville de Quimper comme coordonnateur du groupement. Ce dernier est chargé d'établir les cahiers des charges, d'organiser les consultations, d'analyser les offres, de signer et notifier les marchés publics, d'établir, signer et notifier les avenants éventuels.

Chaque membre du groupement s'engage à prendre en charge la part des prestations qui lui incombe.

La commission d'appel d'offres sera celle de la Ville de Quimper.

La convention sera conclue pour une durée de 4 ans à compter de sa date de transmission au contrôle de légalité.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1 - de constituer un groupement de commandes avec Quimper Bretagne Occidentale et le Sivalodet pour les travaux d'entretien des arbres et pour les prestations de fauchage ;

2 - d'autoriser madame la maire à signer la convention constitutive des groupements de commandes désignant la commune de Quimper comme coordonnateur.

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 juin 2023
Rapporteur :
Monsieur Jacques LE ROUX

N° 58

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 07/07/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 07/07/2023
(accusé de réception du 07/07/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Subventions aux associations - 48h de l'Agriculture Urbaine

Suite à l'édition 2022 du festival des 48h de l'agriculture urbaine organisée sur la Ville de Quimper, il a été proposé dans le cadre de l'édition 2023 qui s'est déroulé les 29 et 30 avril, d'un accompagnement financier et de communication pour les animations proposées par une dizaine de structures du territoire. Cet accompagnement s'inscrit dans les enjeux du Projet Alimentaire Territorial (PAT). Le montant de subvention s'élève à 3 119 €

Le festival des 48h de l'agriculture urbaine regroupe une multitude d'événements participatifs organisés par des structures locales dans de nombreuses villes en France, en Belgique, en Suisse et au Luxembourg. Son objectif est de faire la promotion de l'agriculture urbaine auprès du grand public, dans des pratiques respectueuses de l'environnement, de la biodiversité et du foncier. La 8ème édition du festival a eu lieu le week-end des 29 et 30 avril 2023. L'événement national est proposé par l'AFAUP (Association Française d'Agriculture Urbaine Professionnelle).

Les 48h de l'Agriculture Urbaine se sont tenus pour la première fois sur le territoire de la Ville de Quimper en mai 2022. Ainsi, une douzaine d'animations telles que des ateliers-découvertes, des visites de fermes et jardins ou encore des dégustations ont été proposées sur sept lieux de rencontres et de découvertes.

Suite au succès de l'édition précédente, la Ville de Quimper a souhaité renouveler l'événement sur le territoire et encourager les structures volontaires dans la mise en place d'animations à l'occasion de ce festival par un appui financier.

Dans ce cadre, des réunions ont été organisées avec les acteurs locaux du territoire ayant vocation à s'inscrire dans un tel événement. A l'issue de ces rencontres, dix acteurs ont décidé de participer à l'évènement avec les animations suivantes avec le montant de subvention attendu :

Structures	Animations proposées	Date	Subvention demandée
La ferme du Braden	Une découverte de ses jardins familiaux	<i>Samedi 29/04</i>	70€
La Brouette de Kerivoal (Plomelin)	Une animation « de la graine à la crêpe »	<i>Samedi 29 et dimanche 30/04</i>	50€
La Pépinière indigène	Un stand de dégustation sur le site de la Brouette de Kerivoal	<i>Dimanche 30/04</i>	60€
Les Maraichers de la Coudraie	Une découverte du maraichage biologique sur leur ferme	<i>Samedi 29/04</i>	500€
Kempermaculture	Un atelier de création d'un espace comestible, un temps d'introduction à la permaculture (plantations, atelier cuisine ; constructions des jardinières, création d'un composteur, circuit-déambulation de l'Espace Associatif vers les Vignes du Braden et les jardins familiaux. Participation aux frais de repas de la soirée des bénévoles des structures participants aux 48h de l'AU.	<i>Samedi 29/04</i>	1779€
Alter Breizh,	Confectionner des conserves de légume bio fourni en utilisant le procédé de lacto-fermentation.	<i>Samedi 29/04</i>	400€
MPT de Penhars	<ul style="list-style-type: none"> - Un atelier marionnettes pour sensibiliser à l'environnement des jardins avec Fridays for futur (<i>Samedi 29/04</i>) - Une chasse aux insectes ludique et éducative (<i>Samedi 29/04</i>) - Jeux autour des fruits et des légumes ; plantations ; fabrication de bombe à graine et dégustation de salade de fruits de saison. (<i>Samedi 29/04</i>) - Ateliers autour des plantes aromatiques (Festival OFF : <i>Jeudi 27/04</i>) - Ateliers fabrication d'engrais naturel (Festival OFF : <i>Mercredi 26/04</i>) 	<i>Samedi 29/04, Jeudi 27/04, et Mercredi 26/04</i>	260€
			Total : 3119 €

Pour cette nouvelle édition, la Ville de Quimper a coordonné le festival sur le territoire. En plus de son appui financier, la collectivité s'est chargée d'inscrire les

évènements sur le site officiel des 48h de l'Agriculture Urbaine et d'apporter un soutien aux structures en communication et en prêt de matériels.

Le montant global des subventions demandées par l'ensemble des acteurs participants s'élève à 3 119 €.

Mesdames Nabila PRIGENT, Valérie LECERF-LIVET, Anna-Vari CHAPALAIN et monsieur Yves FORMENTIN-MORY étant sortis de la salle (ne prenant part ni aux délibérations ni au vote), après avoir délibéré (44 voix pour), le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire :

1 – à verser les subventions aux associations ayant participé aux « 48h de l'Agriculture Urbaine », tel que spécifié ci-dessus ;

2 – à signer un avenant à la convention avec la MPT de Penhars.

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 juin 2023
Rapporteur :
Monsieur Jacques LE ROUX

N° 59

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 07/07/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 07/07/2023
(accusé de réception du 07/07/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Conclusion d'une convention de gestion pour l'entretien des zones d'activités de QBO
sur le territoire de Quimper**

Dans le cadre de la sécurisation des transferts de biens qui ont suivi les transferts de compétences vers QBO, il est proposé de conventionner pour l'entretien des zones d'activités économiques communautaires.

1. Rappel sur la compétence « zones d'activités économiques »

Lors de sa création par fusion de Quimper communauté et de la commune de communes du Pays Glazik, le 1er janvier 2017, Quimper Bretagne Occidentale a récupéré la gestion de 4 zones d'activités économiques.

Par une délibération en date du 28 septembre 2017, et en application de la loi Notre, le conseil communautaire est venu préciser la définition et le périmètre des Zones d'Activités Économiques relevant de sa compétence.

Constituent ainsi des ZAE relevant de QBO les périmètres d'un seul tenant :

- dont la vocation économique exclusive est inscrite au PLU ou au POS de la commune ;
- résultant de l'approbation d'un bilan prévisionnel de zone ;
- comprenant une voie desservant plusieurs lots ;
- qui ne doivent pas être seulement constitué de terrains alignés le long d'une voie ;
- qui ont fait l'objet d'une création et d'un aménagement communal ou communautaire (maîtrise d'ouvrage publique).

En application de cette définition, 23 zones réparties sur 7 communes (Quimper, Briec, Ergué-Gabéric, Plomelin, Pluguffan, Plonéis, Plogonnec) ont été identifiées comme ZAE communautaires par délibération du 28 septembre 2017 (voir liste A en annexe) et ont ainsi fait l'objet d'un transfert des communes vers QBO à la date du 1^{er} janvier 2018.

Ces 23 ZAE sont venues s'ajouter aux 4 zones d'activités économiques gérées par QBO à sa création.

2. Gestion des ZAE depuis le 1^{er} janvier 2018 et proposition de convention avec QBO

Depuis le 1^{er} janvier 2018, les communes ont continué à assurer un minimum d'entretien sur les ZAE communautaires sans conventionnement avec Quimper Bretagne Occidentale.

Aussi, il est proposé de conclure entre Quimper Bretagne Occidentale et la commune de Quimper une convention de gestion et d'entretien des 18 zones économiques communautaires situées sur le territoire communal (voir détail dans l'annexe 2 à la convention) dont les principales modalités sont les suivantes :

Dans chacune de ces zones, les équipements concernés par l'entretien et la gestion sont :

- Les voies ouvertes à la circulation ;
- Les espaces verts en dépendance des voies ouvertes à la circulation.

Pour ces prestations, QBO verserait un forfait annuel qui se décompose comme suit :

- 3 € par ml de voirie ;
- un montant forfaitaire de 100 € par point lumineux raccordé sur compteur communal pour le paiement des factures d'énergie.

Ainsi, pour les 18 zones économiques communautaires présentes sur le territoire de Quimper, QBO verserait à la commune de Quimper un forfait annuel estimé à 101 995 € (52 395 € pour l'entretien de 17 465 ml de voies et 49 600 € pour les 496 points lumineux).

Ce versement s'effectuerait à terme échu après transmission par un rapport annuel d'entretien, selon un modèle type.

Les conventions seraient conclues à compter du 1^{er} janvier 2022 avec un remboursement pour la période comprise entre le 1^{er} janvier 2018, date de transfert des ZAE des communes à QBO, jusqu'au 1^{er} janvier 2022.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire à signer la convention de gestion pour l'entretien des zones d'activités économiques communautaires sur le territoire de Quimper avec QBO.

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 juin 2023
Rapporteur :
Monsieur Jacques LE ROUX

N° 60

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 07/07/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 07/07/2023 (accusé de réception du 07/07/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Acquisition 7 rue Elie Fréron - Complément

Par délibération n° 9 en date du 30 mars 2023, le conseil municipal a autorisé l'acquisition de l'immeuble cadastré section BL numéro 83 afin de réaliser l'extension du musée des beaux-arts. En complément de cette délibération, il est proposé de modifier l'une des conditions de la vente s'agissant de l'occupation d'un local commercial.

Par délibération n° 9 en date du 30 mars 2023, le conseil municipal a autorisé l'acquisition de l'immeuble sis sur la parcelle cadastrée section BL numéro 83, propriété de SCI GC FRERON QUIMPER afin de réaliser l'extension du musée des beaux-arts. L'immeuble comprend deux locaux commerciaux au rez-de-chaussée et quatre appartements aux étages.

Cette délibération prévoit que le bien sera acquis libre de toute occupation sous réserve de deux appartements actuellement loués, dont les baux seront résiliés préalablement à l'acquisition, mais qui pourront être occupés dans le cadre d'une occupation précaire jusqu'au 31 mars 2025 au plus tard.

Il se trouve que la libération de l'un des locaux commerciaux a été retardée du fait d'une procédure de fixation de l'indemnité d'éviction. En effet, le vendeur a délivré au locataire de ce local commercial un congé, pour l'échéance au 30 juin 2023 et proposé une offre d'indemnité d'éviction, qui a été contestée par la locataire. Une procédure en fixation de l'indemnité d'éviction est donc en cours, avec pour effet le maintien de la locataire dans les lieux tant que l'indemnité d'éviction n'est pas réglée.

Cela emporte les conséquences suivantes pour la Collectivité :

- La vente de l'immeuble n'est pas de nature à remettre en cause le congé délivré.

- De plus, tant que le locataire reste dans les lieux, il devra verser une indemnité d'occupation au propriétaire de l'immeuble et donc à la Collectivité à compter de la vente.
- Enfin, la charge de l'indemnité d'éviction incombe au vendeur. La procédure va donc se poursuivre après la vente entre vendeur et locataire, il n'y aura pas de subrogation de la Collectivité dans les droits et obligation du vendeur dans ce cadre. Par conséquent, la procédure restera sous la responsabilité du vendeur, qui en supportera l'intégralité des frais.

Afin de protéger la Collectivité, une somme sera séquestrée garantissant le paiement par le vendeur de l'indemnité d'éviction lorsque cette dernière sera fixée.

À l'exception de ce complément, l'ensemble des termes de la délibération n° 9 du 30 mars 2023 reste inchangé.

Madame Valérie LECERF-LIVET étant sortie de la salle (ne prenant part ni aux délibérations ni au vote), après avoir délibéré (47 voix pour), le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire à signer l'acte d'acquisition de la parcelle section BL numéro 83, propriété de SCI GC FRERON QUIMPER selon les conditions énoncées ci-avant.

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 juin 2023
Rapporteur :
Monsieur Jacques LE ROUX

N° 61

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 07/07/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 07/07/2023
(accusé de réception du 07/07/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Modification du tableau des emplois

Il est proposé au conseil municipal d'adopter une modification du tableau des emplois.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois des collectivités territoriales sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois permettant le bon fonctionnement des services.

Il apparait aujourd'hui nécessaire de procéder à une modification du tableau des emplois suite à des réorganisations de services présentées au comité social territorial du 15 mai 2023 et du comité social territorial bis du 22 mai 2023.

Créations d'emplois permanents (1) :

EMPLOIS	DIRECTION	GRADE MINIMUM	GRADE MAXIMUM	OBSERVATIONS
Animateur sportif (Poste n°1793)	DS	Educateur des activités physiques et sportives	Educateur des activités physiques et sportives principal de 1ère classe	Création
Conducteur de travaux (Poste n°1792)	DIMEP	Technicien	Technicien principal de 1ère classe	Création

Expert technique (Poste n°1791)	DIMEP	Ingénieur	Ingénieur principal	Création
Conducteur de travaux (Poste n°1115)	DIMEP	Technicien	Technicien principal de 1ère classe	Requalification d'un emploi de contrôleur de chantier
Assistant d'enseignement de musique (Poste n°1077)	DC	Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	Requalification d'un emploi de responsable d'un domaine administratif
Assistant d'enseignement de musique à 40% (Poste n°1780)	DC	Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	Modification de la quotité

(1) *Emploi qui, pour les besoins du service, peut être occupé par un agent contractuel en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire dans les conditions fixées par l'article L332-8,2° du code général de la fonction publique*

Suppressions d'emplois permanents :

EMPLOIS	DIRECTION	GRADE MINIMUM	GRADE MAXIMUM	OBSERVATIONS
2 Ouvriers de maintenance de la voirie (Postes n°1117, n°1688)	DIMEP	Echelle C1	Echelle C3	Suppression
Ouvrier de maintenance de la voirie (Poste n°1596)	DIMEP	Echelle C1	Echelle C3	Suppression à la date du départ de l'agent occupant le poste
2 Contrôleurs de chantier (Poste n°1114, n°1112)	DIMEP	Agent de maîtrise principal Technicien	Technicien principal de 1ère classe	Suppression
Contrôleur de chantier (Poste n°1115)	DIMEP	Agent de maîtrise principal Technicien	Technicien principal de 1ère classe	Requalification en conducteur de travaux
Responsable d'un domaine administratif (Poste n°1077)	DC	Attaché	Attaché principal	Requalification en assistant d'enseignement de musique

Assistant d'enseignement de musique à 25% (Poste n°1780)	DC	Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	Modification de la quotité
--	----	---	--	-------------------------------

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'adopter la modification du tableau des emplois ci-dessus exposée.

Débats relatifs au rapport n°61 :

Mme MEUNIER-LE TREUST : « *Monsieur LE ROUX, j'aimerais avoir de plus amples informations quant aux suppressions de postes, s'il vous plaît. Merci.* »

M. CREQUER : « *Nous avons une réorganisation du service de la Direction des Mobilités et de l'Espace Public (DiMEP), en repensant l'ingénierie. Nous avons par exemple évoqué l'éclairage public, qui devait être travaillé pour la mise en place de l'hyper vision. Cette réorganisation s'est faite sur les trois Directions, c'est-à-dire tout ce qui est études, gestion de la voirie et exploitation de l'environnement public (droit de place dans le public et stationnements, mobilités). Elle s'est faite à budget constant, parce que nous faisons très attention à ne pas dérapier sur notre masse salariale. Un travail a été réalisé pour identifier des évolutions dans certains postes.*

Des postes de maçons-paveurs n'avaient pas été pourvus depuis un moment. Ce sont des métiers sur lesquels nous avons beaucoup de difficultés à recruter. En retravaillant un peu l'organisation des équipes avec des responsables plus transversaux et un lien entre les quartiers, nous avons réussi à faire valider par l'équipe et à travailler le fait d'avoir deux postes de maçons-paveurs en moins, ce qui permet de créer des postes en ingénierie, notamment autour des questions d'éclairage et de connexion dans la ville, ce qui peut également inclure la gestion intelligente des places de parking, comme nous avons pu l'évoquer en début de conseil. »

Mme ASSIH : « *Il ne s'agit pas uniquement d'avoir un superviseur, mais des ressources humaines pour pouvoir accompagner les mises en œuvre.* »

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 juin 2023
Rapporteur :
Monsieur Jacques LE ROUX

N° 62

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 07/07/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 07/07/2023 (accusé de réception du 07/07/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Contrat prévoyance : choix d'un nouveau prestataire et augmentation de la participation employeur

Il est proposé au conseil municipal de conclure la convention de participation et le contrat collectif avec le nouveau prestataire pour la période 2024-2029 et d'augmenter la participation mensuelle de la collectivité pour les agents ayant adhéré au contrat collectif

La « Prévoyance » est une protection sociale complémentaire que les agents peuvent souscrire pour prévenir les conséquences financières d'une incapacité temporaire totale de travail, d'une invalidité permanente, d'une perte de retraite consécutive à une invalidité permanente et du décès ou d'une perte totale et irréversible d'autonomie.

Un contrat en ce sens a été souscrit par la collectivité avec effet du 1er janvier 2018 pour une durée de 6 ans auprès de COLLECTEAM gestionnaire dont GENERALI VIE est l'assureur.

Le contrat arrivant à son terme au 31 décembre 2023, afin de choisir un nouveau prestataire, une procédure commune d'appel public à concurrence a été lancée pour un nouveau contrat du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2029 par le coordonnateur du groupement Quimper Bretagne Occidentale (QBO) pour QBO, la Ville de Quimper, le CCAS de Quimper, le CIAS de QBO.

Quatre plis ont été réceptionnés à savoir :

- ALLIANZ, représentée par le courtier COLLECTEAM
- MUTUELLE GENERALE DE PREVOYANCE (MGP), représentée par le courtier ARGANCE

- TERRITORIA MUTUELLE, représentée par le courtier ALTERNATIVE COURTAGES
- MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE (MNT)

Suite à l'examen des candidatures et offres au regard des critères fixés dans le règlement de consultation, les offres présentées par le courtier ARGANCE pour la MGP, par le courtier ALTERNATIVE COURTAGES pour TERRITORIA MUTUELLE et la MNT ont été rejetées au motif qu'elles ne prennent pas en compte la subrogation dont la gestion est définie dans le dossier contractuel de gestion.

Pour le contrat prévoyance 2024-2029, il est proposé de retenir l'offre du groupement suivant : COLLECTEAM, courtier en assurances, 13 rue Croquechâtaigne 45380 La Chapelle Saint Mesmin

Les garanties suivantes seront couvertes par Allianz :

TABLEAU DES TAUX DE COTISATION		
Garanties d'assurance	Taux de prestation	Taux de cotisation
Garanties obligatoires		
▪ Incapacité temporaire de travail :	90% TI NBI RI	1,00%
▪ Incapacité temporaire de travail :	Renfort 90% RI plein-traitement	0,10%
▪ Invalidité permanente sans prise en compte du RI	90% TI NBI	0,80%
▪ Décès toutes causes et PTIA :	25% SAB	0,05%
Taux de cotisation minimum :		1,95%
Garanties facultatives en option (L'Assuré peut adhérer l'une ou à la totalité des options)		
▪ Invalidité permanente avec prise en compte du RI	Option 90% RI	0,15%
▪ Décès toutes causes et PTIA :	Option 75% SAB	0,30%
▪ Perte de retraite suite à invalidité CNRACL :	Option capital 50% PASS	0,55%
Taux de cotisation maximal possible :		2,95%

NB :

TI : traitement indiciaire

NBI : nouvelle Bonification Indiciaire

RI : régime Indemnitare

SAB salaire annuel brut

PASS : plafond annuel de la sécurité sociale

Afin de se mettre en conformité avec les dispositions du décret n°2010-997, la collectivité ne couvrira plus le maintien du régime indemnitare pendant la période de plein traitement du congé de longue maladie (CLM) et de longue durée (CLD) pour les agents titulaires et du congé de grave maladie (CGV) pour les agents non titulaires.

A compter du 1^{er} janvier 2024, le maintien du régime indemnitare sera assuré par Allianz dans les conditions prévues par le contrat décrit ci-dessus.

Les agents ayant souscrit un contrat de prévoyance pour la période 2018-2023 et qui seront en arrêt pour CLM, CLD et CGV, à plein traitement, au 1^{er} janvier 2024, bénéficieront d'une mesure transitoire avec un maintien de leur régime indemnitaire pris en charge par la Collectivité.

Par ailleurs, actuellement la participation de la Collectivité est de 10 € par mois pour les agents ayant souscrit au contrat collectif de prévoyance.

Il est proposé que l'économie correspondant à la fin du maintien du régime indemnitaire pendant la période de plein traitement du CLM, CLD et CGV, conformément à la réglementation en vigueur, soit affectée à la participation employeur, ce qui permettrait de l'augmenter à hauteur de 5 € par agent, et ainsi passer à une participation mensuelle de 15 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - de conclure la convention de participation, et le contrat collectif d'assurance prévoyance qui lui est associé, avec le candidat ALLIANZ, société d'assurance représentée par le courtier en assurance COLLECTEAM ;
- 2 - de porter la participation de la collectivité à la souscription de ce contrat collectif de prévoyance à 15 € mensuel, par agent, au 1^{er} janvier 2024.

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 29 juin 2023
Rapporteur :
Monsieur Jacques LE ROUX**

N° 63

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 07/07/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 07/07/2023
(accusé de réception du 07/07/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

AGRIAQ : participation au déficit 2022

Restauration collective des agents : participation au déficit 2022 de l'AGRIAQ

Pour déjeuner, les agents ont accès à deux restaurants inter-administratifs, l'un rue Jean Jaurès et l'autre à Ty Nay, gérés par l'Association de Gestion du Restaurant Inter Administratif de Quimper (AGRIAQ).

La pandémie survenue au printemps 2020 avait fortement impacté l'activité de l'AGRIAQ qui avait subi une perte de 125 713 € pour l'année 2020 et 92 092 € pour l'année 2021.

La pandémie a continué de perturber l'activité de l'association au premier trimestre 2022.

Ensuite, le nombre de convives a considérablement augmenté à partir de septembre jusqu'à la fin de l'année 2022. Néanmoins, l'AGRIAQ a enregistré un déficit au titre de l'année 2022 de 65 338 €.

Lors du conseil d'administration de l'AGRIAQ en date du 2 mars 2023, les administrations ont été informées qu'elles seraient sollicitées afin de combler le déficit.

Au prorata de la fréquentation des agents, la participation pour la ville de Quimper s'élève à 2 919,93 €.

Afin de permettre à l'AGRIAQ de maintenir son activité, après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire à verser une subvention de 2 919,93 € au titre du déficit 2022 de l'AGRIAQ.

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 juin 2023
Rapporteur :
Monsieur Jacques LE ROUX

N° 64

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 07/07/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 07/07/2023 (accusé de réception du 07/07/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Indemnisation d'agents victimes d'outrages et/ou de menaces

Des agents de la police municipale ont été victimes d'outrage ou de menaces dans l'exercice de leurs fonctions. Les auteurs de ces faits ont été condamnés par le Tribunal judiciaire à les indemniser au titre de leur préjudice moral. Les personnes condamnées ne s'étant pas acquitté de ces sommes malgré les démarches entreprises, il est proposé que la commune indemnise les agents, au titre de la protection fonctionnelle, qui sera en droit de réclamer aux auteurs le remboursement des sommes versées.

En vertu de l'article L134-5 du code général de la fonction publique :

« La collectivité publique est tenue de protéger l'agent public contre les atteintes volontaires à l'intégrité de sa personne, les violences, les agissements constitutifs de harcèlement, les menaces, les injures, les diffamations ou les outrages dont il pourrait être victime sans qu'une faute personnelle puisse lui être imputée. Elle est tenue de réparer, le cas échéant, le préjudice qui en est résulté. »

Dans le cas où un agent est victime notamment de menaces et d'outrage, sa collectivité doit l'indemniser du préjudice qui est en résulté, y compris lorsque l'auteur des faits a été condamné mais qu'il ne s'est pas acquitté des sommes mises à sa charge soit parce qu'il est insolvable, soit parce qu'il s'est soustrait à l'exécution de la décision de justice. Il convient de préciser qu'en application de l'article L134-8 du code général de la fonction publique, la collectivité est subrogée aux droit des agents victimes pour obtenir de l'auteur des faits la restitution des sommes versées.

Aussi il est proposé de verser aux agents de policier municipale concernés les sommes suivantes au titre du préjudice moral subi lors des faits d'outrage et de menaces ci-après exposés :

- Fait d'outrage commis le 7 janvier 2022 à Quimper par M. BORGES-FERREIRA à l'encontre de messieurs POLVENT, GIRARD et HAMIDI, agents de police municipale. Par jugement du 14 septembre 2022 le Tribunal

correctionnel de Quimper a condamné l'auteur à verser 150 € à chaque agent au titre du préjudice moral subi soit la somme totale de 450 €. M. BORGES-FERREIRA n'a pas procédé au versement de ces sommes à ce jour.

- Faits d'outrage et de rébellion commis le 19 mai 2022 à Quimper par M. OLLIVIER à l'encontre de messieurs POLVENT et HAMIDI, agents de police municipale. Par composition pénale du 20 juillet 2022, l'auteur a accepté de verser 300 € à chaque agent au titre du préjudice moral subi soit la somme totale de 600 € et ce dans un délai de 6 mois. M. OLLIVIER n'a pas exécuté cette mesure à ce jour.
- Faits d'outrage et de menace commis le 5 octobre 2022 à Quimper par M. MESLIN à l'encontre de messieurs HAMIDI et MOAL, agents de police municipale. Par jugement du 7 octobre 2022 le Tribunal correctionnel de Quimper a condamné l'auteur à verser 300 € à chaque agent au titre du préjudice moral subi soit la somme totale de 600 €. M. MESLIN n'a pas procédé au versement de ces sommes à ce jour.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire à verser, au titre de l'indemnisation du préjudice moral subi à l'occasion des faits d'outrage et/de menaces ci-dessus listés :

- la somme totale de 750 € à M. HAMIDI, agent de police municipale, pour les faits du 7 janvier 2022, de 19 mai 2022 et 5 octobre 2022;
- la somme totale de 450 € à M. POLVENT, agent de police municipale, pour les faits du 7 janvier 2022 et 19 mai 2022 ;
- la somme de 150 € à M. GIRARD, agent de police municipale, pour les faits du 7 janvier 2022 ;
- la somme de 300 € à M. MOAL, agent de police municipale, pour les faits du 5 octobre 2022.

Débats relatifs au rapport n°64 :

M. SINQUIN : « *En ce qui concerne ce rapport relatif aux indemnisations qui doivent être attribuées aux agents de la police municipale à hauteur de 1 650 euros au global, j'étais déjà intervenu l'année dernière. Je ne suis pas contre le fait qu'ils soient indemnisés, ne vous méprenez pas, mais je suis sceptique, parce que c'est finalement l'employeur qui est responsable, qui est en obligation de payer, alors que ceux qui ont commis la faute sont passés au tribunal, ont été jugés et condamnés, et ne payeront jamais.*

Je sais bien que la réponse risque d'être insatisfaisante pour moi, mais je pense que ce n'est pas logique, d'autant plus qu'au quotidien, vous pouvez vous trouver dans une situation où l'argent rentre ainsi et c'est l'employeur qui paye. Cela me paraît assez bizarre. Il doit probablement exister d'autres façons de faire, il y a certainement un recours juridique – Philippe en connaît certainement plus que moi sur ce sujet. Cela ne devrait pas se répéter tous les jours. »

M. GRAMOULLE : « *Évidemment, il ne faudrait pas que cela se répète. Nous savons très bien que les conditions de travail au quotidien des agents de la police municipale et de nombreux agents de la ville (à l'État civil, à l'accueil) sont devenues difficiles et compliquées. Il faut intervenir de la même manière si c'est le cas pour les élus. Il ne faut accepter aucune forme de violence.*

En ce qui concerne ces faits, le tribunal a rendu une décision : dans le cadre du jugement, les personnes se sont engagées à rembourser. Si elles n'étaient pas solvables, la ville est dans l'obligation d'indemniser les agents. Il y a donc une double analyse : d'une part, nous appliquons la loi, ce qui est logique, et d'autre part, nous pouvons considérer, et je partage cette analyse, qu'il est dommage que les personnes ayant fait preuve d'agressivité vis-à-vis des agents ne payent pas l'amende prévue. Nous le regrettons, mais nous appliquons la loi. »

M. FONTAINE : « *Je veux juste préciser à Ronan SINQUIN qu'il existe de nombreuses situations dans lesquelles un employeur non responsable est obligé de payer pour son salarié. Dans la vraie vie, c'est très fréquent. »*

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 juin 2023
Rapporteur :
Monsieur Jacques LE ROUX

N° 65

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 07/07/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 07/07/2023
(accusé de réception du 07/07/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Décisions de la maire prises par délégation du conseil municipal

En application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, madame la maire de Quimper a reçu délégation d'une partie des attributions du conseil municipal dans les conditions fixées par la délibération n°4 du 22 juillet 2020.

Conformément à l'article L.2121-23 du même Code, madame la maire informe le conseil municipal des décisions suivantes, prises par elle dans le cadre de la délégation :

NUMÉRO D'ORDRE	DATE	INTITULÉ
062.23.02 DPPTI	15/02/2023	Sollicitation d'une subvention au titre du volet 2 du Pacte Finistère - Aire de jeux inclusive
063.23.02 DFCP	15/02/2023	Avenant n°1 au marché de travaux de déconstruction - démolition de bâtiments - Lot 2 (Penvillers)- LE PAPE - 72 490,00 € HT
064.23.02 DGS	15/02/2023	Décision relative à une demande d'indemnisation en responsabilité civile- Sarah SERVEAU
065.23.02 DDC	15/02/2023	Mise à disposition du Prieuré de Locmaria à l'association Art Quimper du 30 mai au 18 juin 2023
066.23.02 DFCP	15/02/2023	Avenant n°1 au marché subséquent de travaux d'aménagement de voirie rue de la Fontaine - EUROVIA BRETAGNE - Sans incidence financière
067.23.02 DFCP	17/02/2023	Mission AMO dans le cadre d'un projet pour la mise en place d'un contrat de performance énergétique au Musée des Beaux-Arts - INDDIGO - 210 000 € HT - Annule et remplace la décision n° 276.22.06 DFCP
068.23.02 DTP	17/02/2023	Renouvellement d'adhésion au Forum Européen et Français pour la Sécurité Urbaine
069.23.02 DPEL	17/02/2023	Travaux de rénovation de l'office du centre technique - CAILLAREC - 14 870,00 € HT
070.23.02 DFCP	21/02/2023	Travaux d'entretien sur les ouvrages d'art maçonnés et murs de quais maçonnés - MARC - 800 000 € HT montant maximum

071.23.02 DCED	21/02/2023	Réabonnement 2023 à l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine - AVPU - 1200€
072.23.02 DDC	22/02/2023	Renouvellement de l'adhésion à l'association Les Amis de Max Jacob
073.23.02 DPVB	22/02/2023	Fourniture et livraison d'engrais pour 2023 - HORTIBREIZ - 18 351,56 € HT
074.23.02 DFCP	22/02/2023	Avenant n° 1 au marché pour la fourniture d'émulsion cationique et de béton bitumineux 2021 - 2025 - Lot 2 - SOCIÉTÉ LIANTS DE L'OUEST (SLO) - Sans incidence financière
075.23.02 DAGP	23/02/2023	Accord-cadre - Mission de coordination de la sécurité et de protection de la santé dans le cadre du réaménagement des quais de l'Odet et de la démolition/reconstruction du pont du Théâtre - BUREAU VERITAS CONSTRUCTION - 45 000,00 € HT maximum
076.23.02 DIMEP	23/02/2023	Accord-cadre - Mise en œuvre d'un contrat d'assistance et services NETBASE et Communication MtoM pour 8 bornes STATOS - URBAFLUX - 38 000 € HT maximum
077.23.02 DFCP	24/02/2023	Tarifs de location de l'Espace Dan Ar Braz
078.23.02 DFCP	28/02/2023	Conception, mise en œuvre et maintenance de la plateforme internet « Jaime mes commerces » – SARL CONCEPT / 65 818 euros HT
079.23.02 DFCP	28/02/2023	Fourniture et livraison d'un tracteur agricole équipé d'une épareuse - ARMORICAINE SERA 3000 - 185 928,60 € TTC
080.23.02 DFCP	28/02/2023	Sondages, analyses et calcul de béton armé - SIXENSE ENGINEERING - 200 000 € HT maximum
081.23.02 DFCP	28/02/2023	Fourniture et livraison de matériels thermiques et électriques destinés à l'entretien des espaces verts - ESPACE EMERAUDE - 140 000 € HT montant maximum
082.23.03 DDC	01/03/2023	Mise à disposition du Prieuré de Locmaria à l'association l'Echo des vagues le 27 mai 2023
083.23.03 DDS	02/03/2023	Réfection des tracés "vélos" dans les écoles - HELIOS - 10 286 € HT
084.23.03 DDS	02/03/2023	Adhésion à l'association nationale des élus en charge du sport (ANDES) pour l'année 2023
085.23.03 DFCP	02/03/2023	Avenant n°3 au marché de réfection des étanchéités des bâtiments communaux programme 2022 - Lot 2 (groupe scolaire de Kerjestin) - SOPREMA ENTREPRISES SAS - 20 299,11 € HT
086.23.03 RC	03/03/2023	Convention d'occupation de la mairie annexe d'Ergué-Armel par l'INSEE
087.23.03 DEE	03/03/2023	Conventions d'occupations de locaux scolaires 2022-2023
088.23.03 FPE	03/03/2023	Avenant n°1 au marché de prestations de déménagement des services vers le bâtiment administratif rue de la Providence à Quimper - DEMECO SN ABER ROUSSEL - 760 € HT
089.23.03 DRH	06/03/2023	Mise en œuvre de formations "Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1)" - UNION DEPARTEMENTALE DES PREMIERS SECOURS DU FINISTERE (UDPS29) - 20 000 € TTC maximum
090.23.03 DSUH	10/03/2023	Autorisation d'ester en justice - représentation de la commune et règlement des frais d'honoraires d'avocat - affaire consorts OLU contre ville de Quimper - Cabinet Valadou Josselin et associés
091.23.03 DDS	13/03/2023	Convention de mise à disposition de la salle de sport de Ste Thérèse en faveur de la ville de Quimper jusqu'au 7 juillet 2023
092.23.03 DFCP	15/03/2023	Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du théâtre Max Jacob - Fixation du forfait définitif de rémunération (+ 19,56%)
093.23.03 DDC	15/03/2023	Mise à disposition du Prieuré de Locmaria à M. Yves LOUSSOUARN du 19 juin au 2 juillet 2023
094.23.03 RC	15/03/2023	Renouvellement de l'adhésion au Réseau des Territoires d'Innovation Démocratique au titre de l'année 2023 – DEMOCRATIE OUVERTE – 2 500€ HT
095.23.03 DSUH	17/03/2023	Participation du public par voie électronique concernant une commande de permis d'aménager
096.23.03 DRH	17/03/2023	Convention de mise à disposition - Locaux 5 rue Maréchal Joffre à Quimper

097.23.03 DFCP	17/03/2023	Avenant n°1 à l'accord-cadre de prestations de sécurité et de gardiennage pour les activités récurrentes et ponctuelles de la ville - Lots 2, 3 et 5 - OPTIONS SECURITE SECURITEAM - sans incidence financière
098.23.03 DFCP	17/03/2023	Avenant n°2 à l'accord-cadre de prestations de sécurité et de gardiennage pour les activités récurrentes et ponctuelles de la ville - Lot 1 - OPTIONS SECURITE SECURITEAM - sans incidence financière
099.23.03 RC	17/03/2023	Mise à disposition d'une salle au Foyer des Châtaigniers sis 9 rue de l'île d'Houat au profit du Syndicat Solidaires 29
100.23.03 RC	17/03/2023	Mise à disposition d'une salle au Foyer des Châtaigniers sis 9 rue de l'île d'Houat au profit de l'association du Chemin des Potiers
101.23.03 RC	17/03/2023	Avenant à la convention d'occupation des locaux 1 allée Monseigneur Jean-René Calloc'h - Espace Associatif - Maison des Associations
102.23.03 RC	17/03/2023	Avenant à la convention de mise à disposition d'une salle à l'espace Antoine Chaptal sis 6 avenue des Oiseaux au profit de l'association Ligue contre le cancer
103.23.03 RC	17/03/2023	Mise à disposition d'un box à la maison des associations sise 1 allée Monseigneur Jean-René CALLOC'H au profit de l'association Prévention Routière
104.23.03 RC	17/03/2023	Mise à disposition de bureaux dédiés à la maison des associations Pierre Waldeck-Rousseau sise 1 allée Monseigneur Jean-René CALLOC'H au profit de l'association CLCV « Consommation Logement et Cadre de Vie »
105.23.03 DGS	20/03/2023	Décision relative à une demande d'indemnisation en responsabilité civile - GROUPAMA LOIRE BRETAGNE
106.23.03 DGS	20/03/2023	Décision relative à une demande d'indemnisation en responsabilité civile - CAT29 TRANSDEV
107.23.03 DDC	20/03/2023	Renouvellement de l'adhésion à l'association "Conservatoires de France" pour l'année 2023 - 175€
108.23.03 DPPTI	21/03/2023	Piste d'Athlétisme - Sollicitation d'une subvention au titre de la DSIL 2023
109.23.03 DPPTI	21/03/2023	DSIL Action Cœur de Ville - Sollicitation au titre de l'année 2023 - Construction de Halles Gourmandes
110.23.03 DPPTI	21/03/2023	Musée des Beaux-Arts - Sollicitation d'une subvention DSIL au titre de la campagne 2023
111.23.03 DFCP	21/03/2023	Avenant n°2 à l'accord-cadre pour la réalisation de missions géotechniques - GINGER CEBTP - Augmentation du montant maximum de la dernière période du marché de 24 750 € HT
112.23.03 DDC	21/03/2023	Mise à disposition du Prieuré de Locmaria à Johanne Gicquel du 3 au 13 juillet 2023
113.23.03 DDC	21/03/2023	Prestation de billetterie en ligne - WEEZEVENT - 39 000€ HT
114.23.03 RC	28/03/2023	Mise à disposition de locaux à l'association Centre de Généalogie du Finistère - antenne de Quimper au 4 rue Félix Le Dantec
115.23.03 RC	28/03/2023	Maison des Services Publics - Convention d'occupation - Association "CRESUS"
116.23.03.RC	28/03/2023	Mise à disposition d'une salle à l'espace Jean Antoine Chaptal au profit de l'association Les Chemins de la Voix
117.23.03 RC	28/03/2023	Conventions d'occupations de locaux scolaires 2022-2023
118.23.03 DDS	28/03/2023	Convention de mise à disposition de la piste d'athlétisme du Lycée de Cornouaille en faveur de la ville de Quimper
119.23.03 DGS	28/03/2023	Autorisation d'ester en justice : référé préventif dans le cadre de la démolition d'un immeuble sis 29b rue de la fontaine à Quimper
120.23.03 DDC	28/03/2023	Demande de subventions auprès de la Région Bretagne et la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour une étude dendrochronologique
121.23.03 DDC	28/03/2023	Renouvellement de l'adhésion à l'association Union des Villes d'art et d'histoire au titre de l'année 2023
122.23.03 DDC	28/03/2023	Demande de subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles - Ville d'art et d'histoire
123.23.03 DSUH	29/03/2023	Participation du public par voie électronique pour une demande de permis d'aménager - Abroge et remplace la décision n° 095.23.03 DSUH

125.23.03 RC	29/03/2023	Maison des Services Publics - Conventions d'occupation - Association Mission Locale du Pays de Cornouaille, CIDFF 29 et PIMMS - du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2025
126.23.03 RC	29/03/2023	Maison des Services Publics - Convention d'occupation - Association d'Enquête et de Médiation (AEM) – du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2025
127.23.03 DGS	31/03/2023	Décision relative à une demande d'indemnisation en responsabilité civile - SAS KERVILLY
128.23.03 DGS	31/03/2023	Décision relative à une demande d'indemnisation en responsabilité civile- Jean-Yves GUEN
129.23.03 DFCP	31/03/2023	Régie de recettes - Ville d'art et d'histoire - Décision constitutive
130.23.04 RC	03/04/2023	Mise à disposition de salles à l'espace Jean Antoine Chaptal au profit de l'association Ar Re Goz
131.23.04 DGS	03/04/2023	Avenant n°1 à la convention et au bail de droit commun pour la mise à disposition de parcelles à la société ORANGE - La filiale TOTEM France est substituée à Orange France
132.23.04 DFCP	03/04/2023	Avenant n°2 à l'accord-cadre d'étude de stationnement dans le centre-ville de Quimper - Groupement APMS/DEMOPOLIS CONCERTATION - sans incidence financière
133.23.04 RC	06/04/2023	Mise à disposition d'une salle 17 rue du Léon au profit de l'association Culturelle d'Amitié et Solidarité Franco Albanaise (VATRA)
134.23.04 DFCP	06/04/2023	Réalisation d'un bilan d'attractivité du centre-ville et organisation des Assises du commerce - LESTOUX & ASSOCIES - 19 210 € HT
135.23.04 DFCP	06/04/2023	Avenant n°1 au marché de travaux de modification du stade d'athlétisme de Penvillers - Lot 03 Équipements sportifs - avenant de transfert - sans incidence financière
136.23.04 DPVB	11/04/2023	Chantiers d'insertion de travaux paysagers et d'entretien d'espaces verts, via des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) - Lot n°1 Secteurs d'Ergué Armel et partie sud du centre-ville - OBJECTIF EMPLOI SOLIDARITÉ - 38 000 € HT maximum
137.23.04 DPVB	11/04/2023	Chantiers d'insertion de travaux paysagers et d'entretien d'espaces verts, via des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) - Lot n°2 Secteurs de Penhars, Kerfeunteun et partie nord du centre-ville - CPP CHAMPIONNET - 38 000 € HT maximum
138.23.04 DFCP	11/04/2023	Optimisation des dépenses de taxe foncière - NEOPTIM CONSULTING - 39 900 € HT maximum
139.23.04 DFCP	11/04/2023	Marché subséquent d'aménagement de voirie pour la création d'un chemin d'accès au projet de ferme maraichère - SAS LE PAPE - 60 510,50 € HT
140.23.04 RC	11/04/2023	Mise à disposition d'une salle au Foyer des Châtaigniers sis 9 rue de l'île d'Houat au profit de l'association Ultracyclisme
141.23.04 DIMEP	13/04/2023	Remplacement de l'automate de gestion technique centralisée du parking du théâtre de Cornouaille - AXIOME CONCEPT - 17 940,00 € HT
142.23.04 DPEL	13/04/2023	Fourniture de pièces détachées de chauffage pour les bâtiments communaux - GROUPE PPC - 50 000 € HT
143.23.04 DGS	13/04/2023	Avenant n°1 à la convention du 17 juillet 2015 - Sociétés VERLINGUE et GENERATION / ville de Quimper - locaux Halle des sports de Penhars
144.23.04 DPVB	13/04/2023	Installation de ruchers à Ty Mamm Doué, parcelle communale ZN 457 secteur Kerfeunteun à Quimper
145.23.04 DPVB	13/04/2023	Installation de ruchers à Kerrequel, parcelle communale OF 184 secteur Ergué Armel à Quimper
146.23.04 DFCP	17/04/2023	Résiliation du mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée de mise aux normes accessibilité des établissements recevant du public de la ville de Quimper passé avec la Société d'Aménagement du Finistère (SAFI)
147.23.04 RC	17/04/2023	Mise à disposition d'une salle à l'espace Denise Larzul sis 3 allée Louise Michel au profit de l'association Habitat et Humanisme
148.23.04 DPEL	17/04/2023	Fourniture et pose d'une plateforme élévatrice au Groupe Scolaire de Kerjestin - MYD'L - 26 920,00 € HT
149.23.04 DFCP	18/04/2023	Avenant n°1 au marché de travaux de modification du stade d'athlétisme de Penvillers - Lot 05 Éclairage sportif - sans incidence financière

150.23.04 DDC	20/04/2023	Mise à disposition du Prieuré de Locmaria à Florence MUCKENSTURM, artiste peintre, du 15 au 22 juillet 2023
151.23.04 RC	20/04/2023	Mise à disposition d'une salle à l'espace Denise Larzul sis 3 allée Louise Michel au profit de l'association Culturelle d'Amitiés et de Solidarité Franco Albanaise VATRA
152.23.04 DIMEP	21/04/2023	Marché subséquent à l'accord-cadre n° 0V19001 - Maîtrise d'œuvre pour le renforcement du quai de Steir - ANTEA GROUP - 27 000,00 € HT
153.23.04 DPEL	25/04/2023	Opération de désamiantage au sein du groupe scolaire Le Manchec - Salle bilingue et panneaux de bardage du restaurant - CALVES DÉMONTAGE - 30 999,00 € HT
154.23.04 DDC	25/04/2023	Restauration d'œuvres - Ariane CERESA , Nathalie PINCAS, Atelier JOYEROT, Ludovic ROUDET - 13 510 € HT
155.23.04 DDC	25/04/2023	Demande de subvention à la Direction régionale des affaires culturelles - Ville d'art et d'histoire
156.23.04 RC	25/04/2023	Mise à disposition d'une salle au Foyer des Châtaigniers sis 9 rue de l'île d'Houat au profit de l'association les Chemins de la Voix
157.23.05 DDC	05/05/2023	Location d'une structure couverte pour les animations estivales du 17 juin au 3 septembre 2023 - GL EVENTS BRELET - 36 208,65 € HT
158.23.05 DPEL	05/05/2023	Mise à disposition, livraison, ramassage et lavage des lingettes industrielles réutilisables pour le nettoyage de machines et d'équipements industriels pour la Ville de Quimper - MEWA - 24 864,32 € HT
159.23.05 DFCP	05/05/2023	Avenants n°2 aux accords-cadres de fourniture et de livraison de produits d'entretien et d'hygiène - Lots 1 (hygiène corporelle, des sanitaires et essuyage), 3 (articles de droguerie et de restauration, matériels de nettoyage et récupération des déchets) et 4 (vêtements et protections jetables) - PLG - sans incidence financière
160.23.05 RC	05/05/2023	Mise à disposition d'un box à l'espace Pierre Waldeck Rousseau sis 1 allée Monseigneur Jean-René CALLOCH au profit de l'association Kernavélo
161.23.05 RC	05/05/2023	Mise à disposition d'une salle à l'espace Denise Larzul sis 3 allée Louise Michel au profit de l'association Chœur Penn Ar Bed
162.23.05 DFCP	05/05/2023	Avenant n°1 au marché de travaux de modification du stade de Penvillers - Lot 04 - BELLOCO PAYSAGES - 43 021,80 € HT
163.23.05 DDC	05/05/2023	Mise à disposition du Prieuré de Locmaria à la paroisse Saint Corentin le 18 juin 2023
164.23.05 DPEL	09/05/2023	Marché subséquent à l'accord-cadre n° 0B2014101 - Remplacement de la verrière en danpalon au GS Kergoat Ar Lez - EURL LAUTRIDOU PIERRE - 48 342,00 € HT
165.23.05 DSUH	10/05/2023	Exercice du droit de préemption - 4 rue Philippe Lebon
166.23.05 DGS	10/05/2023	Décision relative à une demande d'indemnisation en responsabilité civile - Jean-Baptiste MOULLEC
167.23.05 RC	11/05/2023	Mise à disposition d'une salle à l'espace Denise Larzul sis 3 allée Louise Michel au profit du conservatoire de musique et de théâtre de Quimper
168.23.05 DGS	12/05/2023	Effondrement d'un quai rue Pen Ar Steir - Requête en référé expertise - Autorisation d'ester en justice
169.23.05 RC	15/05/2023	Mise à disposition de bureaux dédiés à la maison des associations Pierre Waldeck-Rousseau sise 1 allée Monseigneur Jean-René Calloch' au profit de l'association Gwennili
170.23.05 DFCP	15/05/2023	Marché subséquent à l'accord-cadre n°0B20112 (lot n°7) - Fourniture et livraison de deux véhicules fourgon tôle L2H2 en motorisation électrique - BRETAGNE AUTOMOBILES - 112 529,56 € TTC (bonus et primes de 26 000 € déduits)
171.23.05 DFCP	15/05/2023	Marché public de prestations intellectuelles - Elaboration du plan de paysage de Quimper - FACETTES PAYSAGES - 83 335,00 € HT
172.23.05 DFCP	15/05/2023	Marché public de travaux - Travaux de construction d'une ferme maraîchère - LE PAPE - JONCOUR - B-M-F SCOMET - 182 612,29 € HT
173.23.05 DDS	15/05/2023	Fourniture et pose de vestiaires de qualité professionnelle pour la Halle des sports d'Ergué - Armel - SARL MENUISERIE LAUTRIDOU - 17 500 € HT

174.23.05 DDS	15/05/2023	Fourniture et pose de buts A11 et A8 - Stade Jean Brelivet - SPORT NATURE - 11 952,50 € HT
175.23.05 DFCP	22/05/2023	Travaux de démolition de 38 garages, reconstruction de 7 garages et d'un local de stockage - Lots 1, 2, 3 et 6 -LIZIARD - LE PAPE - JONCOUR - LES FORGES DE L'ELORN - 326 726,80 euros HT
176.23.05 DIMEP	22/05/2023	Travaux de pose de la partie privée du branchement d'eau potable permettant d'alimenter la future ferme maraichère dans le quartier de Penhars - JPC RESEAUX - 21 295,00 € HT
177.23.05 DDC	22/05/2023	Mise à disposition du théâtre de Cornouaille aux associations culturelles du 12 au 24 juin 2023
178.23.05 DFCP	22/05/2023	Marché subséquent pour l'aménagement de l'avenue du Corniguel - EUROVIA Bretagne - 344 886,00 € HT

Le conseil municipal en prend acte.

Débats relatifs au rapport n°65 :

M. GHACHEM : « *Je voudrais juste un éclairage sur la délibération 138.23.04 DFCP, sur une ligne de 39 900 euros « Optimisation des dépenses de taxe foncière – NEOPTIM CONSULTING ». Quel était ce sujet ? »*

M. LE ROUX: « *Pour ceux qui connaissent les impôts, qui travaillent avec les impôts sur des questions de biens immobiliers, nous savons que beaucoup de choses passent à travers le tamis de la réglementation. De temps en temps, il faut faire le point pour essayer de rechercher, non pas ceux qui fraudent, parce que ce ne sont pas toujours des questions de fraude, mais les anomalies, les éléments qui devraient être déclarés et qui ne sont pas bien déclarés. Il existe des sociétés spécialisées sur ce sujet. De fait, il y a un intérêt pour la collectivité, mais il y a également une question d'équité, c'est-à-dire que les règles sont applicables à tout le monde. »*

Mme ASSIH: « *Le but est de pouvoir récupérer plus que cela nous a coûté. »*

Un intervenant : « *Le retour sur investissement est-il réel à travers le recouvrement ? »*

Mme ASSIH : « *Nous ne pouvons pas encore le dire, mais a priori, oui. »*

M. LE ROUX : « *Le principe est qu'ils prennent un pourcentage. Le pourcentage est inférieur à 100 % S'ils prennent 50 %, il y a 50 % de gains la première année, et les années suivantes, 100 %. Il y a donc un réel gain et il est nécessaire de faire ce travail de temps en temps. »*

Mme ASSIH : « *À gauche, nous gérons bien. »*

M. LE ROUX : « *Et nous souhaitons l'équité, puisque tout de même est soumis à la même règle. »*

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 juin 2023

**Rapporteur :
Monsieur Matthieu
STERVINOU**

N° 66

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 07/07/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 07/07/2023
(accusé de réception du 07/07/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Lutte contre les discriminations et contre les violences sexistes et sexuelles
Marche des fiertés 2023**

Pour la seconde année consécutive, deux marches des Fiertés, inscrites dans l'agenda national, sont organisées à Quimper. La première, par le Collectif Trans En Finistère Sud (CTEFS), le Collectif Fiertés 29 et la LDH Quimper Commission IdentitéS, le 17 juin. Et la seconde, la « Queer Amann », par l'association Phénix, le 1^{er} juillet 2023. Des demandes de subvention ont été déposées auprès de la Ville de Quimper, en mars 2023 par Phénix et en mai 2023 par le CTEFS.

1 / Marche des Fiertés du 17 juin

Le samedi 17 juin, le Collectif Fiertés 29 avec le soutien d'associations locales dont le Collectif Trans En Finistère Sud et la LDH Quimper Commission IdentitéS, a organisé une Pride festive et militante dont l'objectif est d'agir contre les discriminations et de visibiliser les vécus et identités des LGBTI +.

Elle a eu lieu Place St Corentin, où s'est tenu un village associatif de 10h à 19h, rassemblant une quinzaine d'associations et collectifs du territoire, une librairie itinérante, une « kantine végétale solidaire » à prix libre, un stand de boissons et une scène accueillant divers intervenants musicaux et performances artistiques.

La marche a débuté à 15h après la tenue d'un discours puis s'est poursuivie rue Kéréon, rue René Madec, rue du Parc, Boulevard Duplex, Pont Firmin, rue des Réguaires avec une arrivée Place St Corentin en fin d'après-midi.

Les discours ont été interprétés en Langue des Signes Française pour une plus grande accessibilité. De l'eau, des masques et du gel hydro-alcoolique seront distribués gratuitement tout au long de la journée.

2/ Marche des Fiertés « Queer Amann » du 1^{er} juillet

Le samedi 1^{er} juillet 2023, sera organisée à Quimper pour une seconde édition, la marche des Fiertés intitulée « Queer Amann ». Cette marche vise au-delà de l'aspect festif, à

lutter contre toutes les formes de discriminations à l'encontre des personnes LGBTQIA + et à prôner la tolérance et l'ouverture.

Initiée par l'association Phénix, elle se déroulera cette année Place de la Résistance, afin de toucher un plus large public, soit 3500 personnes attendues. Ce nouvel emplacement a été proposé par la ville de Quimper, suite au succès de la marche de 2022, qui a rassemblé un grand nombre de personnes place St Corentin.

Un village associatif ouvert à partir de midi, sera installé sur la place, ainsi qu'un salon du livre qui accueillera divers auteurs, libraires et éditeurs. Un espace restauration et un coin merchandising seront également aménagés.

Les festivités débuteront à 15h et un discours d'ouverture de la marche sera proclamé à 16 h. La marche, enrichie de déambulations et de chars décorés, s'élancera ensuite quai Dupleix. Elle passera notamment place Saint-Corentin, rue Kéréon et place Terre-au-Duc. Le retour est programmé aux alentours de 18h30, place de la Résistance, où une scène musicale, accueillera plusieurs artistes pour la poursuite des festivités.

La « Queer Amann » rassemble sur le territoire plusieurs milliers de personnes au tout début de la saison estivale. C'est par ailleurs un évènement gratuit pour le public.

3 / Demandes de subventions

Les deux associations demandent un soutien financier à la ville afin de faire face à leurs dépenses : achat de matériel, prestations de services, communication ...

L'année dernière, la Ville de Quimper a accordé une subvention de 3000 € à l'association Phénix pour la première édition de la « Queer Amann ».

Cette année, le CTEFS sollicite une subvention de 4000 € pour un budget prévisionnel 2023 de 6994 € et l'association Phénix sollicite une subvention de 5000 €, pour un budget prévisionnel annuel de 29 500 €.

Au vu de l'ampleur que prend l'édition 2023 des deux marches des Fiertés, il est proposé de verser à l'association CTEFS une subvention de 1 000 € et à l'association Phénix une subvention de 3 000€.

A/ Madame Priscillia DAVID et monsieur Philippe CALVEZ étant sortis de la salle (ne prenant part ni aux délibérations ni au vote), après avoir délibéré (46 voix pour), le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire à verser, une subvention de 3 000€ à l'association Phénix.

B/ Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés (48 voix pour), d'autoriser madame la maire à verser une subvention de 1 000 € à l'association CTEFS.

Débats relatifs au rapport n°66 :

M. MENGUY: *« Ce n'est finalement pas mal qu'il y ait une Marche des Fiertés et une Queer Amann, parce que cette dernière, qui arrivera après la dégradation du passage piéton, sera la meilleure réponse à ces dégradations. »*

M. GHACHEM : *« J'ai déjà dit beaucoup de choses dans mon propos introductif, mais c'est juste par rapport à l'évolution de ces marches. Nous avons déjà le résultat de la seconde Marche, avec pratiquement 1 200 personnes, contre seulement 250 ou 300 personnes lors de la première édition. Je n'ai pas les chiffres exacts de la Queer Amann, mais le chiffre de 4 500 personnes risque d'être largement dépassé. Cela montre, comme nous l'avions adopté lors du vœu, que Quimper est une ville ouverte qui lutte contre toutes les discriminations. »*

Mme ASSIH : *« Tout à fait. Je n'ai pas encore eu de retour de l'enquête, mais une enquête est en cours concernant la dégradation du passage pour piéton. Par ailleurs, j'ai fait un signalement au procureur pour porter à sa connaissance des commentaires à caractère homophobes sur les réseaux sociaux. J'espère que les personnes seront poursuivies. Il est vrai que cela a été un moment pénible et public, qui a saisi tout le monde. »*

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 juin 2023

**Rapporteur :
Monsieur Matthieu
STERVINOU**

N° 67

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 07/07/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 07/07/2023 (accusé de réception du 07/07/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Adhésion à l'association du Réseau National des Budgets Participatifs

Le 7 avril 2022, la ville de Quimper lançait son premier Budget Participatif et nous adoptions les « principes fondamentaux des budgets participatifs de France », issus de la déclaration des rencontres nationales des budgets participatifs.

Il est proposé aujourd'hui d'adhérer à l'association « Réseau National des Budgets Participatifs ».

Depuis 2016, des rencontres nationales du budget participatif sont organisées tous les ans. Les premières villes à l'initiative de ce réseau (Grenoble, Paris, Rennes, Montreuil, Clermont-Ferrand et Angers) ont accueilli ces rencontres des élus, services et habitants pour partager leurs expériences.

En 2021, la Ville de Quimper a participé à cette rencontre à Angers, avec plusieurs dizaines d'autres collectivités. La conclusion de ces trois journées a été marquée par le lancement de l'association du Réseau National des Budgets Participatifs (RNBP).

L'organisation de l'association et ses statuts sont co-construits par les collectivités intéressées. L'objet principal de l'association vise à :

- valoriser le budget participatif comme avancée démocratique, en favoriser son émergence. Promouvoir les valeurs communes et partagés ainsi que les grands principes fondateurs de ce RNBP au niveau national et international. Ses valeurs et principes sont inscrit dans la Charte du RNBP validée en 2019 à Paris ;
- œuvrer pour la reconnaissance institutionnelle de l'outil Budget Participatif ;
- permettre l'échange des bonnes pratiques entre les acteurs (à travers la mutualisation de moyens et outils, croisement d'expérience, etc.). Le réseau doit

également être utile aux habitants qui participent au budget participatif et renforcer leur rôle d'acteur dans la démarche ;

- constituer une base documentaire commune.

Le montant de l'adhésion est libre.

Une grille indicative est proposée aux collectivités qui adhèrent.

Après avoir délibéré (3 abstentions ; 45 suffrages exprimés dont 45 voix pour), le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'adhérer à l'association du Réseau national des budgets participatifs pour un montant annuel de 300 €.

Une seule candidature ayant été déposée pour chaque poste à pourvoir dans cet organisme extérieur, après appel de candidatures, conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, les nominations ont pris effet immédiatement et il en a été donné lecture par madame la maire : messieurs Yves FORMENTIN-MORY, titulaire, et Uisant CREQUER, suppléant, représenteront la commune de Quimper au sein de l'association « Réseau National des Budgets Participatifs ».

Débats relatifs au rapport n°67 :

M. MENGUY : « Adhérer à une association du réseau national des budgets participatifs, je trouve que c'est une blague. Nous savons comment fonctionne un budget participatif. Au lieu d'adhérer à une association nationale, je trouve qu'il serait plus pertinent d'utiliser les 300 euros pour une association locale. »

M. FORMENTIN-MORY: « Guillaume MENGUY, je te trouve très sévère. Ton propos pourrait s'appliquer à d'autres adhésions. Tu pourras en parler à tes collègues élus sous la même étiquette politique que toi à Angers, à Bordeaux ou dans d'autres villes, et qui font partie de ce réseau. D'ailleurs, l'adjointe d'Angers, qui est une élue de droite, préside l'association.

Il ne s'agit pas de papoter autour d'un café, mais de construire des échanges de bon fonctionnement, de faire connaître le dispositif, parce que de nombreuses collectivités, et même des élus à Quimper, trouvent que le budget participatif n'est pas très utile. Cela a d'ailleurs été exprimé dans ce conseil à plusieurs reprises. Je trouve donc que c'est utile, d'autant plus que ce ne sont pas 300 euros qui ruineront la ville de Quimper. »

Mme ASSIH: « Pour information, j'ai demandé à monsieur le directeur général des services une liste de toutes nos adhésions, à l'échelle de la ville et de l'agglomération, pour les questionner, pour être bien sûr que dans les adhésions traditionnelles, c'était toujours utile. Ce travail est en cours. Je n'ai évidemment aucun doute, vu la proactivité autour de ces projets.

Je vais un peu plus loin, même si cela va au-delà de la question des budgets participatifs. Vous l'avez dit tout à l'heure et c'est exact, nous avons souhaité faire un mandat laissant la place à la proposition, à la concertation avec les citoyens, c'est-à-dire faire de la démocratie participative avec un outil comme le budget participatif. Je peux vous assurer que c'est bien de le dire, mais c'est plus compliqué de le mettre en œuvre. En effet, il faut tout d'abord que ce soit accompagné et porté dans les services, et pour que cela fonctionne vraiment, il faut également que les personnes soient formées à la démocratie dans chaque Direction. C'est un chemin que les collègues, notamment les agents du service relations citoyennes, portent et essaient de transférer. Je sais que cela commence à fonctionner : nous commençons à avoir certains réflexes, certaines méthodes de travail, mais cela demande surtout de l'échange et de la formation, afin de nous mettre à cette nouvelle manière de construire les projets et les politiques publiques. »

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 juin 2023

**Rapporteur :
Monsieur Matthieu
STERVINOU**

N° 68

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 07/07/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 07/07/2023
(accusé de réception du 07/07/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Installation de la vidéoprotection sur le quartier du Braden - Convention portant autorisation d'installer et de reccorder la baie de vidéoprotection entre la ville de Citya

La commune de Quimper souhaite assurer la vidéoprotection des voies et espaces publics situés aux alentours des immeubles formant le centre commercial sis avenue du Braden, gérés par le syndic de copropriété Citya.

Pour cela, un dispositif de caméras a été installé.

Le conseil municipal dans sa séance du 15 décembre 2022 a validé la convention autorisant la ville de Quimper à installer lesdites caméras sur les immeubles de la copropriété.

La présente convention a cette fois pour objet d'autoriser la Ville de Quimper à installer et raccorder la baie de vidéoprotection dans le local technique, situé au sous-sol de la copropriété. Cette solution technique permet de sécuriser l'installation. Cette autorisation ne donne lieu à aucune contrepartie financière.

Ces travaux ont été réalisés par un prestataire mandaté par la ville de Quimper.

La présente convention est conclue pour une durée de 5 ans. Elle est renouvelable par tacite reconduction pour une durée maximale ne pouvant excéder trois ans.

Chacune des parties pourra mettre fin à la présente convention pour tout motif moyennant un préavis de 3 mois notifié à son cocontractant par lettre recommandée avec accusé de réception.

Après avoir délibéré (48 suffrages exprimés dont 1 voix contre et 47 voix pour), le conseil municipal décide d'autoriser madame la maire à signer la convention relative à l'installation et au raccordement de la baie de vidéoprotection.

Débats relatifs au rapport n°68 :

Mme MEUNIER-LE TREUST : « *Je ne change pas de cap, je garde ma ligne. Il est avéré que la pose de caméras est un dispositif inutile et coûteux, et qu'il est bien plus judicieux de recruter une personne. Il est avéré que c'est un sport national que de mettre une cagoule et de jouer avec les caméras. C'est juste un doudou qui rassure, mais qui n'apporte aucune sécurité supplémentaire sur la ville. Merci de votre attention. »*

M. GRAMOULLE : « *Au Braden, cela concerne d'abord les habitants du Braden, dont je fais partie depuis maintenant 40 ans. Dans les années 80, ce quartier faisait envie, tout le monde voulait y habiter. Ce n'est plus le cas, il y a eu une dégradation des conditions de vie. Nous, habitants du Braden, aimerions bien faire à nouveau envie, mais ce n'est pas le cas.*

Il se trouve que des mesures ont été prises, tant au niveau de la police nationale lorsqu'elle intervient, le soir et pas le matin, si possible – c'est désormais le soir, donc c'est beaucoup plus efficace – que de la police municipale, qui est extrêmement présente sur le terrain. C'est la coordination entre les deux. C'est dans ce cadre que la prévention peut jouer son rôle, et c'est extrêmement important.

Les caméras sont installées. Quel est le sentiment des habitants et des commerçants ? Je parle bien des habitants et non de l'analyse théorique que nous pouvons faire. Le sentiment d'être rassuré est essentiel. L'espace public n'est pas privatisé par quelques-uns, il appartient à tous les habitants. Le Braden est un quartier essentiellement composé de milieux populaires et de classes moyennes. Ce sont des personnes qui souhaitent vivre tranquillement dans leur quartier, et elles en ont le droit. Le système de vidéoprotection est un élément du dispositif, un outil au service d'un dispositif global, qui le permet.

Il suffit d'interroger dans la période les habitants sur le quartier, et vous seriez bien inspirés d'aller le faire. Ils sont extrêmement satisfaits. J'ai fait le tour des commerçants cette semaine pour savoir ce qu'ils en pensaient et ils sont ravis. Ils disent que là où il y avait encore des problèmes, des soucis, c'est dissuasif. En cas de problème, c'est un outil.

Néanmoins, il ne faut pas croire que les questions sont toutes réglées, parce que certaines demeurent, notamment le trafic de drogue. Rien n'est totalement réglé, mais l'ensemble du dispositif est efficace. Pour ma part, j'estime que les habitants d'un quartier ont le droit de vivre dans des conditions de paix, de tranquillité, ainsi que leurs enfants.

Est-ce un progrès ? Oui. Est-ce que cela résout tout ? Peut-être pas, mais nous sommes en bonne voie. Les gens des quartiers populaires ont le droit d'être entendus, écoutés, et de voir leurs aspirations traduites au quotidien. »

M. GHACHEM : « *Je ne vais pas être polémique sur ce sujet. Je pense que dans ce conseil, nous sommes de plus en plus unanimes, presque unanimes, pour dire que c'est un outil. Cela ne règle pas le problème, mais c'est un outil qui devient indispensable pour lutter contre les incivilités.*

Je précise que cela ne porte pas sur l'installation de caméras, puisqu'elles sont déjà installées. Il s'agit du raccordement. »

Mme VIGNON : « Madame MEUNIER-LE TREUST, l'heure est tardive. Nous commençons tous à nous endormir, donc je vous remercie, parce que cela m'a remis un coup de "Startijenn". Il faut faire attention à ce que nous disons lorsque nous sommes un personnage public. Lorsque vous dites que c'est un « doudou », je trouve cela assez indécent.

Je vais reprendre ce que disait Gilbert GRAMOULLE à propos des gens qui habitent dans ce quartier : vous seriez effectivement inspirée d'aller faire un tour dans les quartiers populaires. Vous qui vous targuez depuis très longtemps de défendre ces catégories, je vous invite vraiment à aller voir les habitants. Je peux vous assurer que le principe des doudous est extrêmement méprisant pour eux. Comme le disait Gilbert, ils ont également le droit à la protection, au même titre que les autres. Ils ont le droit de la demander, et c'est un élément du dispositif.

Je pense donc qu'il faut faire attention à ce que nous disons, surtout lorsque c'est méprisant pour des personnes qui habitent là-bas. Ce que vous venez de dire est très inélegant. »

M. BROUDEUR : « Ce rapport n'est effectivement pas sur les caméras. Vous savez que celles qui sont posées dans un domaine privé ont fait l'objet d'une convention, que nous avons votée. C'est le groupe Citya. Il s'agit simplement d'un avenant permettant de centraliser la baie de brassage dans le sous-sol de ce centre commercial. C'est simplement l'avenant de ce rapport. »

Mme MEUNIER-LE TREUST : « Il n'y a aucun mépris quant à la population, laquelle doit être écoutée. Néanmoins, je trouve que c'est une solution facile, à savoir qu'au niveau des statistiques nationales, il est bien avéré et prouvé que ce sont des dispositifs qui n'ont pas d'amélioration. Cela ne va rien changer en termes de solution, cela ne décale rien au niveau des problèmes : la drogue reste et persiste.

Par ailleurs, je vais également dans ces quartiers. Merci. »

M. FONTAINE : « Je souligne simplement que Doriane MEUNIER-LE TREUST a de la chance : lorsqu'elle se fait sévèrement tancer par Laurence VIGNON, comme cette dernière sait le faire, elle a le droit de reprendre la parole pour se défendre. Il y a un traitement de faveur. »

Mme ASSIH : « Non, je ne trouve pas.

Sachez tout de même que l'enquête menée pour tenter de connaître les auteurs des dégradations du passage pour piéton aux couleurs arc-en-ciel sera surtout conduite grâce à l'extraction des images. C'est un premier élément.

Sachez également, puisque nous suivons de très près les phénomènes de délinquance sur notre ville, qu'une personne a été interpellée grâce aux caméras de Kermoisan, parce qu'elle était auteur d'un passage à tabac d'une autre personne sur la dalle commerciale. Nous ne pouvons donc pas dire qu'il s'agisse d'un outil inutile. En l'occurrence, nous avons deux exemples récents. »

M. MENGUY : « Nous n'avons jamais eu de doute là-dessus. »

Mme ASSIH : *« Moi non plus, mais la diversité se respecte. Une deuxième personne a droit à la parole. »*

M. GRAMOULLE : *« Ce n'est pas une deuxième fois, c'est le prolongement de la première. Avant-hier soir, ce qui ne m'arrive jamais, je suis allé chercher une pizza à la pizzeria-kebab du Braden, et le propriétaire, très sympathique, me disait que pour lui, depuis la mise en place de cet outil dans le cadre du dispositif décrit tout à l'heure, c'est le calme. Il disait que cela lui faisait du bien de voir ce calme, ce qui n'empêche pas les clients, même moi, de venir acheter les pizzas. Certains croient que les Tortues Ninjas ont développé leur état d'esprit et leur intelligence en mangeant des pizzas, mais pas du tout. C'est bien sûr une référence à la Renaissance et aux grands artistes de la Renaissance. »*

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 juin 2023

**Rapporteur :
Monsieur Matthieu
STERVINO**

N° 69

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 07/07/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 07/07/2023 (accusé de réception du 07/07/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Adhésion 2023 au Forum Européen pour la Sécurité Urbaine (FESU)

Créé en 1992, le Forum Européen pour la Sécurité Urbaine (FESU) est une association regroupant une centaine de collectivités locales, représentatives des diversités géographiques et urbaines.

Le réseau a pour objectif de renforcer les politiques locales de sécurité urbaine respectant un équilibre entre prévention, répression et solidarité, et de promouvoir le rôle des collectivités territoriales dans l'élaboration des politiques au niveau national et européen. Le Forum Français pour la Sécurité Urbaine s'inscrit au sein du Forum européen pour la sécurité urbaine qui regroupe 250 collectivités locales européennes.

A compter de cette année 2023, l'adhésion se fait auprès du Forum Européen pour la Sécurité Urbaine et non auprès du Forum Français, comme les années précédentes.

La ville de Quimper poursuit une politique locale de prévention de la délinquance. Il est proposé d'adhérer à ce réseau pour bénéficier d'un vaste réseau d'échange et d'expérience notamment dans le cadre du Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD).

Un programme de formation est aussi proposé à chaque ville membre.

Le montant de l'adhésion est calculé en fonction du nombre d'habitants. Elle s'élève, pour l'année 2023, à 2 981 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1 – d'adhérer à ce réseau ;

2 - d'autoriser madame la maire à verser, au titre de l'année 2023, la cotisation de 2 981 euros.

Débats relatifs au rapport n°69 :

M. BROUDEUR : *« Il s'agit de l'adhésion au forum européen de sécurité urbaine qui réunit de nombreuses villes de France et d'Europe pour réfléchir à des questions de sécurité urbaine. À ce titre, nous sommes allés à Bordeaux au mois de mai. »*

La ville de Quimper a été élue au comité exécutif de ce forum européen de sécurité urbaine, dont le président est Pierre HURMIC, actuel maire de Bordeaux. Ce sont des mandats de trois ans. Pour ma part, je suis conseiller exécutif de ce forum de sécurité urbaine, mais je ne fais que représenter la ville. »

M. FONTAINE : *« Allons-nous avoir une Ville Amie de la Sécurité ? »*

Mme ASSIH : *« Elle l'est déjà. Nous avons tout de même notre Hôtel de police municipale. Nous avons les deux. Félicitations, Philippe BROUDEUR. »*

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 juin 2023

**Rapporteur :
Monsieur Matthieu
STERVINO**

N° 70

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 07/07/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 07/07/2023 (accusé de réception du 07/07/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Subventions aux associations à caractère social

Engagée à soutenir sa politique municipale en direction des personnes en situation de handicap, notamment par l'organisation de la première édition de la Nuit du Handicap, la commune de Quimper apporte un soutien financier aux associations qui œuvrent dans ce domaine, par l'octroi de subventions. Il est proposé de voter les subventions proposées au titre de l'année 2023.

Les demande de subventions des associations pour un montant total de 20 475 € sont soumis à l'avis de la commission « Ville solidaire et inclusive » puis sont présentée en conseil municipal pour décision.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1 – d'accorder les subventions suivantes :

Association départementale des amis et parents de personnes handicapées mentales (ADAPEI 29)

Association qui a pour but de défendre les intérêts des personnes handicapées mentales.

- **Subvention de fonctionnement : 170 €**

Association APF

Représentation des personnes atteintes de handicap moteur et des familles dans les instances et commissions prévues par la loi ; défense et soutien des personnes dans leurs démarches ; actions auprès des pouvoirs publics, collectivités pour la défense collective des intérêts des personnes ; activités de loisirs destinées à rompre l'isolement.

- **Subvention de fonctionnement : 750 €**

Autisme en Cornouaille

L'association a pour but de défendre les droits des personnes autistes et de leurs familles, d'informer et sensibiliser à l'autisme ; d'organiser des formations pour les familles et les professionnels et de mettre en œuvre tous les projets concernant l'éducation et l'avenir des personnes autistes.

- **Subvention de fonctionnement : 300 €**

Bibliothèque sonore

Association qui a pour but de rompre l'isolement des personnes empêchées de lire du fait d'un handicap attesté en mettant à leur disposition des livres et revues en audio lecture ; aider les enfants scolarisés dans un collège ou un lycée classique en mettant également à leur disposition des livres scolaires étudiés en classe.

- **Aide aux loyers : 4 000 €**

Collectif des associations de personnes handicapées du Finistère (CAPH29)

Collectif de coordination qui offre aux associations adhérentes les moyens de représenter des personnes handicapées, de participer aux travaux des pouvoirs publics, ou toute autre organisme et dispositifs, comme inscrit dans la loi, d'avoir une veille de la bonne application des textes relatifs aux personnes handicapées et de faire de propositions d'améliorations des politiques publiques de la qualité des services destinés aux personnes handicapées.

- **Subvention de fonctionnement : 170 €**

EPAL (Évasion en Pays d'Accueil et de Loisirs) – Sémaphore de Cornouaille

Lieu d'accueil, situé à Quimper, proposant des activités de loisirs à destination des adultes en situation de handicap.

- **Subvention de fonctionnement au titre de la convention de partenariat : 10 000 €**

L'Envol GEM des Pays de Cornouaille

Collectif de personnes adultes dont les difficultés psychiques font obstacle à leur insertion sociale. Ces personnes ont choisi de s'associer, s'entraider, de s'impliquer, dans le fonctionnement des clubs, pour mettre en œuvre tous les projets et activités permettant de rompre leur isolement et de retrouver leur confiance en eux afin de tisser de nouveaux liens avec leur environnement social.

- **Subvention de fonctionnement : 1 000 €**

Soutien à la semaine d'information en santé mentale : financement de l'accueil et accueil d'un psychiatre en thérapie institutionnelle

- **Subvention Semaines d'information sur la santé mentale : 400 €**

Fédération nationale des accidentés du travail et handicapés (FNATH)

Association dont le but est de défendre les droits des victimes d'accident du travail et de la vie auprès des organismes de protection sociale, des tribunaux, de divers organismes et des assurances.

- **Subvention de fonctionnement : 170 €**

Union nationale des familles et amis de personnes malades et/ou des handicapées psychiques (UNAFAM 29)

Association ayant pour objectif de regrouper sur le plan national les familles de malades psychiques dans un but d'entraide, de formation et de défense commune de leurs intérêts.

- **Subvention de fonctionnement : 300 €**

Maison des adolescents

La Maison des Adolescents est un lieu d'accueil, d'écoute et d'orientation des adolescents et de leur famille.

- **Subvention de fonctionnement : 3 215 €**

2 - d'autoriser madame la maire à signer l'avenant à la convention 2022-2024 avec l'association « EPAL ».

Débats relatifs au rapport n°70 :

Mme RAINERO : « *Puisque nous allons nous prononcer tout à l'heure sur la subvention pour la Maison des Adolescents, je voudrais juste partager avec vous quelques signaux d'alerte sur la situation actuelle en termes de santé mentale. L'année dernière, les services d'urgence ont accueilli 79 % de plus de jeunes de 11 à 14 ans pour des gestes suicidaires. Selon une enquête de Santé Publique France, qui a touché plus de 40 000 enfants, parents et enseignants, 13 % des enfants de 3 à 11 ans présenteraient des troubles de santé mentale, troubles anxieux, troubles de l'attention, et autres.*

La Maison des Adolescents de Quimper existe depuis 2012. Elle accueille des jeunes de 12 à 25 ans. L'année dernière, elle a accueilli 318 jeunes et programmé plus de 2 000 entretiens. Le nombre de jeunes accueillis, jeunes avec lesquels ils ont eu des entretiens, est en augmentation de 41,5 % par rapport à 2019. Les adolescents qui s'adressent à la Maison des Adolescents, qui les reçoit, les oriente et les écoute, ainsi que leurs parents, sont plus nombreux, mais présentent également des situations plus graves.

Il ne s'agit que de signaux d'alerte afin que nous soyons tous vigilants à ce qu'il se passe dans notre société. Laurence VIGNON l'a évoqué tout à l'heure à propos du PEG, et nous devons effectivement être très attentifs à nos adolescents. »

Mme ASSIH : « *Merci, Yvonne RAINERO. Il est vrai que c'est extrêmement préoccupant. Cela nous permet de faire le lien avec le Projet Éducatif Global et l'importance de la vigilance et de l'accompagnement au moment de l'adolescence. C'est tout ce que je peux dire à ce niveau. »*

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 juin 2023

**Rapporteur :
Monsieur Matthieu
STERVINO**

N° 71

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 07/07/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 07/07/2023 (accusé de réception du 07/07/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Subventions aux associations de solidarité internationale

Dans un contexte mondial mouvementé par des crises humanitaires, migratoires, climatiques et de conflits, la commune de Quimper s'engage comme acteur dans le domaine de la solidarité internationale. De nombreuses associations sont actives à l'échelle internationale et portent des projets visant à améliorer les conditions de vie de populations les plus démunies dans les pays en voie de développement. Il est proposé d'apporter un soutien financier à ces différentes associations qui contribuent à apporter de l'aide humanitaire au-delà des frontières.

Les demande de subventions des associations pour un montant total de 25 755€ sont soumis à l'avis de la commission « Ville solidaire et inclusive » puis sont présentée en conseil municipal pour décision.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1 – d'attribuer les subventions suivantes aux associations :

Association CICODES (Centre d'information Cornouaillais pour un développement solidaire)

L'association a pour but d'informer sur les enjeux de la solidarité internationale. Elle permet de comprendre les interdépendances mondiales et donner des pistes pour agir. Par ailleurs, elle poursuit des enjeux d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale, pour comprendre le monde, déconstruire les idées reçues et participer à sa transformation. Son rôle consiste par ailleurs à accompagner les porteurs de projets de solidarité internationale ; fédérer les acteurs de la solidarité internationale et de défense des droits humains.

- **Subvention de fonctionnement : 5 000 €**

L'association comme chaque année, coordonne le « festival des droits » destinée aux familles sur la sensibilisation aux droits de l'enfant et à l'interculturel mise en place par un collectif d'associations.

- **Subvention exceptionnelle : 5 000 €**

Association Côte d'Ivoire Mahibouo

L'association Côte d'Ivoire Mahibouo a pour mission de développer les échanges culturels, économiques et sociaux entre la France et la Côte d'Ivoire et en particulier avec le village de Mahibouo. Depuis sa création en 2005 et en collaboration avec les autorités du village, l'association a participé à l'équipement médical du dispensaire, à la formation d'agents de santé, à la réhabilitation et la réouverture de l'école primaire et à la construction d'une école maternelle.

- **Subvention de fonctionnement : 500 €**

Association Côte d'Ivoire Mahibouo

L'association propose de soutenir deux actions venant contribuer à apporter une autonomie budgétaire au service d'une éducation de qualité par la création d'une rizière pour la cantine à Mahibouo, et la création d'une unité de production de manioc. Ces projets ont la particularité d'être entièrement conçus par les bénéficiaires.

- **Subvention exceptionnelle : 3215 €**

Association Les amis de Mélane

L'association sollicite une subvention pour pouvoir accorder à 25 jeunes femmes en formation avicole, d'acquérir le matériel nécessaire pour débiter leur propre élevage (source de revenus) et permettre de vivre et d'élever dignement leurs enfants. L'association continue aussi les parrainages, 28 enfants sont déjà scolarisés en primaire et en secondaire.

- **Subvention de fonctionnement 3 500 €**

Breizh Solidarité Maasaï

Breizh Solidarité Maasaï (BSM) est une association reconnue d'intérêt général qui œuvre à améliorer les conditions de vie des populations Massai démunies. Les actions sont axées autour des enjeux prioritaires liés aux besoins des familles Massai en termes d'accès à l'eau (forages, réhabilitation de sites, extension de canalisation, générateurs, kiosques de distribution d'eau,) de scolarisation (création/rénovation d'écoles, repas des élèves et salaires partiels des enseignants, bureaux pour les écoliers) et la santé et l'alimentation (achat de vaches, programmes de maraîchage et de plantations, distribution de denrées alimentaires.

- **Subvention de fonctionnement : 390 €**

Breizh Solidarité Maasaï

Depuis la crise sanitaire, le gouvernement demande des bureaux individuels pour les écoliers pour permettre une distanciation en cas de nouvelles pandémie. La demande initiale porte sur 280 bureaux à installer dans la nouvelle école. La scolarisation est un sujet structurant qui contribue à réduire les inégalités sociales et économiques.

- **Subvention exceptionnelle : 2 550 €**

Quimper Santamaria Orlea Pays de Hateg

L'association contribue au développement durable en organisant des échanges et des formations dans les domaines économiques, sociaux, culturels et sportifs. Son action consiste à porter des projets de coopérations autour des domaines suivants (animation culturelle,

formation de jeunes citoyens par la formation de type BAFA et d'agriculture ou de tourisme rural...).

- **Subvention de fonctionnement : 5 000€**

Droit d'asile

L'association a pour objet principal d'apporter aide et soutien aux personnes étrangères et demandeuses d'asile afin d'assurer le respect des Droits de l'Homme.

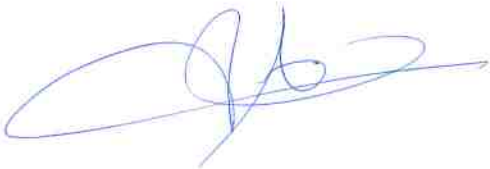
- **Subvention de fonctionnement : 600 €**

2 - d'autoriser madame la maire à signer l'avenant à la convention 2022-2024 CICODES.

**Procès-verbal de la séance du conseil municipal
de Quimper du 29 juin 2023**

Signature de la maire et du ou des secrétaires de séance :
(article L2121-15 du CGCT)

L'ordre du jour étant épuisé, madame la maire clôt la séance.

La maire de Quimper, Isabelle ASSIH :	Le ou les secrétaires de séance :	
<i>Signature :</i> 	<i>Noms :</i>	<i>Prénoms :</i>
	HENRY	Nolweun
	<i>Signature(s) :</i> 